LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mercredi 24 janvier 1968 / saint Timothée / 84e année, No 20 / 8 cahiers / 112 pages / Les prévisions météorologiques: généralement ensoleillé, plus froid / Minimum 5° / Maximum 15°

L'eau chasse 50 familles du Chenal du Moine
— Page 3

Les locataires se plaignent par milliers

1,500 en un seul jour

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des milliers de plaintes parviennent depuis quelques jours aux bureaux de la Régie des loyers de Montréal, alors que propriétaires et locataires s'apprêtent à renouveler leurs baux.

La hausse moyenne des loyers exigée par les propriétaires de logements de la ville de Montréal se chiffre par $30 par mois, quand ce n'est pas $40 et $45.

Au cours de la seule journée de lundi, les employés de la régie ont reçu plus de 1,500 griefs de locataires ayant à se plaindre d'augmentations exagérées. Hier également, les appels à la Régie des loyers dépassaient le millier.

Ces chiffres ont été communiqués, hier, au secrétaire de la province et ministre responsable de la Régie des loyers, M. Yves Gabias, par l'administrateur de la Régie pour la région de Montréal, M. Marcel Lamoureux.

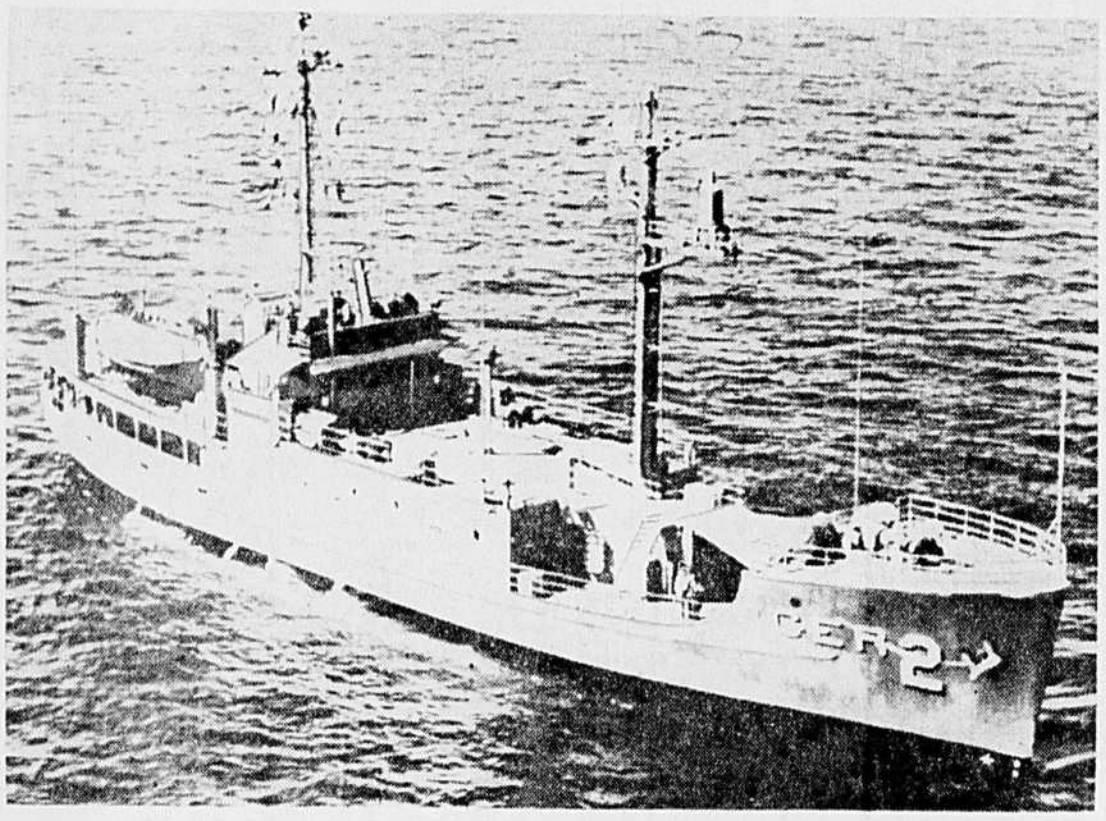
M. Lamoureux a été chargé, la semaine dernière, d'effectuer une enquête sur les augmentations du coût des loyers à Montréal, à la suite de plusieurs plaintes formulées au secrétariat de la province.

L'enquête vise à déterminer dans quelle proportion les logements sont augmentés et quels sont les pourcentages des hausses.

Depuis le début de l'enquête, les bureaux de la Régie des loyers, auparavant situés rue Notre-Dame et récemment aménagés au 19 rue Leroyer, ne cessent de recevoir des visiteurs et une dizaine de téléphonistes, dont quelques-unes engagées pour les besoins de l'enquête, n'arrêtent d'enregistrer des plaintes.

Dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE samedi, le secrétaire de la province avait dit que si la hausse des loyers menaçait de compromettre le projet d'exposition permanente du maire Jean Drapeau, l'Assemblée législative du Québec pourrait être appelée à voter une loi, comme celle de l'an dernier, gelant le coût des loyers.

M. Gabias a réitéré hier ces propos et précisé qu'il prendra une décision à ce sujet lorsque les résultats de l'enquête seront connus.



téléphoto UPI
Le "navire-espion" américain "Pueblo" qui fut arraisonné et conduit au port de Wonsan, en Corée du Nord, par des bâtiments de la Marine de ce pays. Le "Pueblo" est équipé d'appareils électroniques ultra-modernes pour intercepter et déchiffrer les messages en code.

Pour obtenir la restitution du "Pueblo"

Démonstration de force des USA au large de la Corée du Nord

d'après UPI, AFP, PA, Reuter

Les Etats-Unis organisent actuellement une démonstration de force au large de la Corée du Nord afin d'obtenir de ce pays le relâchement du navire-espion "Pueblo" qui a été capturé en haute mer avec 83 hommes à bord.

Alors que certains membres du Congrès américain réclamaient des représailles immédiates contre la Corée du Nord, le porte-avions nucléaire "Enterprise", qui était en route pour le Vietnam après avoir fait relâche au Japon, se dirigeait à la tête d'une force navale dans la mer du Japon, vers la côte nord-coréenne.

La saisie du "Pueblo" a provoqué un affrontement direct entre les Etats-Unis et la Corée du Nord dès aujourd'hui, au cours d'une réunion de la commission d'armistice convoquée à Panmunjom, sur la ligne de démarcation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Réponse évasive de Pyong Yang

Les Etats-Unis ont réclamé le retour du navire et de son équipage, en affirmant que la Corée du Nord avait violé le droit international, mais le représentant nord-coréen, le général Pak Chung Kuk a soutenu que le navire avait été saisi parce qu'il se livrait à l'espionnage à l'intérieur des eaux territoriales nord-coréennes.

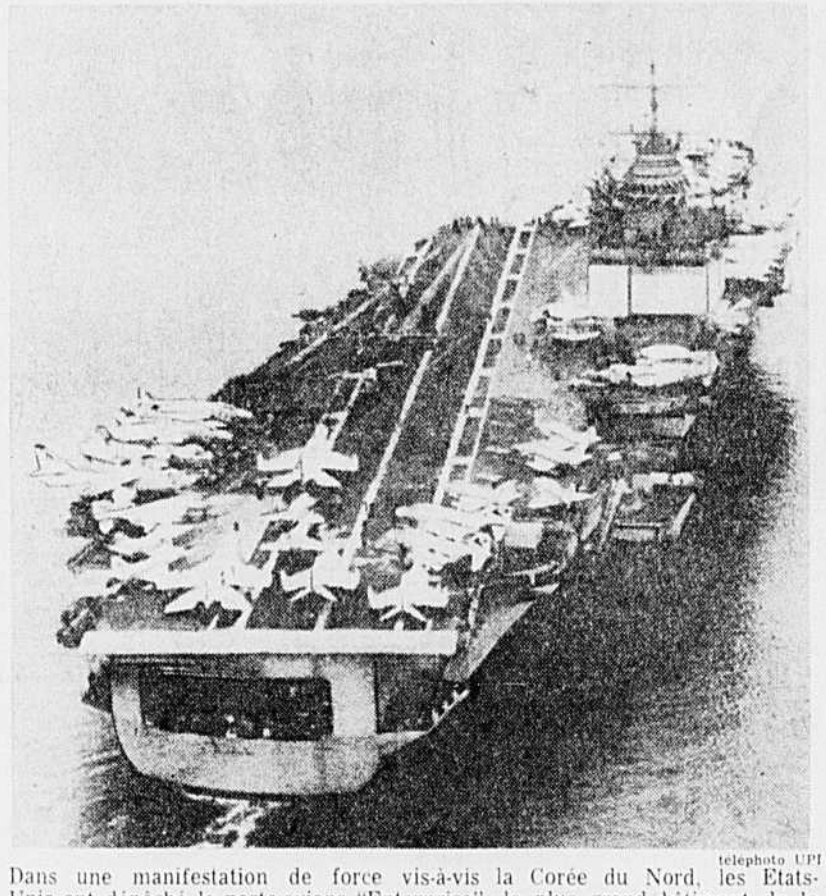
Selon certaines dépêches, le général Pak aurait rejeté la demande américaine et affirmé que "le navire demeurera entre nos mains". Mais d'après d'autres sources, il a évité de donner aucune indication sur les suites que la Corée du Nord entend donner à l'incident. En utilisant les formules ambiguës que permet la langue coréenne, dit l'agence France-Presse, il a donné l'impression qu'un certain nombre de marins américains, probablement quatre, avaient trouvé la mort au cours de l'opération.

D'autre part, les Etats-Unis ont sollicité par la voie diplomatique l'intervention de l'Union soviétique auprès de la Corée du Nord pour obtenir la restitution du "Peublo". A Moscou, on estime que l'intervention soviétique se limitera vraisemblablement à la transmission de messages, et que l'URSS n'exercera pas la moindre pression sur Pyong Yang.

Le président Johnson, pour sa part, a convoqué une réunion du Conseil de la sécurité à la Maison blanche. Le Conseil s'était réuni la dernière fois le 29 novembre. A la Maison blanche, on décrit la séance d'aujourd'hui comme une "réunion régulière".

A Séoul, on a annoncé qu'une partie de la septième flotte a été mise en état d'alerte. Par ailleurs, la huitième armée américaine, basée en Corée du Sud, ainsi que les forces sud-coréennes auraient été mises

Voir FORCE, page 1



téléphoto UPI
Dans une manifestation de force vis-à-vis la Corée du Nord, les Etats-Unis ont dépêché le porte-avions "Enterprise", le plus grand bâtiment de la Marine américaine, qui faisait route vers le Vietnam.

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Marines à Khe Sanh

— Page 57



12 heures qui ont duré 6 mois

Grève de la faim

La prise de contact avec la prison d'Insein a été difficile. Le régime est maigre ; Guy est atteint de dysenterie, Bernard n'est guère en meilleure forme.

Guy Lalonde et Bernard Pineault refusent, pendant huit jours, leur pitance quotidienne : un bol de riz brun accompagné d'une sauce faite d'herbages.

Pendant huit jours, ils refusent de manger. Malades, décharnés et n'ayant plus la force de réagir, ils sont transportés à l'hôpital de la prison d'Insein, une drôle de prison où l'eau courante et les lits n'existent pas.

— Page 5

Nouvelles mains pour les victimes de la thalidomide

L'Institut de réhabilitation de Montréal a présenté hier à la presse une double prothèse activée par un système électro-hydraulique qui permettra aux victimes de la thalidomide et aux amputés des bras d'avoir de nouvelles mains leur obéissant parfaitement.

— Page 33

La baisse des investissements

Selon l'économiste Otto Thur, il est abusif de relier trop facilement la baisse des investissements au Québec à la turbulence politique car les chiffres pour cette période ne seront publiés qu'en mars ou avril 1968.

— Page 76

Les clubs d'étoiles

Cette année, les deux clubs d'étoiles de la Ligue Nationale de Hockey ont été choisis non plus par les journalistes et commentateurs sportifs, mais par les instructeurs eux-mêmes. Parmi ces joueurs-vedettes, on note le gardien de buts du Canadien, Lorne Worsley.

— Page 81

Vaste programme de protection civile

— Page 17

Hausse des prestations de l'assurance-chômage en juin

— Page 25

Les propositions fédérales de février renferment les germes d'une profonde réforme de la Confédération

par Maurice GIROUX

La série d'amendements constitutionnels que le premier ministre Pearson a l'intention de proposer aux provinces lors de la conférence fédérale-provinciale qui débutera le 5 février à Ottawa contient dans l'esprit du gouvernement fédéral les germes d'une réforme en profondeur de la Confédération canadienne.

Jusqu'ici, le but avoué de la prochaine rencontre des premiers ministres a été d'insérer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de voir à l'application des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton. Mais le projet fédéral comportera également d'autres mesures importantes, dont la réforme de la Cour Suprême du Canada en tant que tribunal constitutionnel.

L'expression "nouvelle Confédération" a été utilisée la semaine dernière par le chef du gouvernement canadien lors du congrès libéral des provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral aurait, depuis quelque temps, pris la décision d'entreprendre énergiquement la refonte et la revision du texte constitutionnel de 1867.

Si les premiers ministres réussissaient à s'entendre sur un projet de Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, M. Pearson proposerait alors d'autres amendements substantiels à la constitution.

Ces amendements viseraient, outre la Cour Suprême, le pouvoir de désaveu et de réserve des lois provinciales, la souveraineté interne des provinces, la coordination des politiques économiques, la formule d'amendement de la constitution. Il pourrait même être question de modifier substantiellement le rôle et le mode de nomination des sénateurs.

Bien qu'aucune limite n'ait été fixée pour aborder des sujets précis de discussion, la conférence d'Ottawa ne semble pas devoir s'acheminer vers un examen approfondi du partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Depuis trois mois, les provin-

Voir PROPOSITIONS en page 2



Les étudiants chez le ministre

Un millier d'étudiants sont allés manifester hier à Québec. Le ministre Cardinal n'accède pas à leurs demandes quant aux normes régissant l'octroi des prêts-bourses pour l'année en cours : il invite cependant les étudiants à faire partie d'un comité mixte dans l'avenir.

— Page 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 69
Arts et Spectacles / 46 - 47
Bandes dessinées / 54
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, naissances, etc. / 70
Editorial / 4
Finance / 76 à 78
Horoscope / 36
Informations étrangères / 57
L'auto / 44
Loisirs et récréations / 54
Mots croisés / 60
Radio et télévision / 50 - 51
Sports / 81 à 87
Tribunaux / 22 à 24
Vie féminine / 34 à 39
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 37

CKAC 73

FORCE

SUITE DE LA PAGE 1

en état d'alerte. Le Pentagone s'est refusé à confirmer cette dernière information qui semble cependant plausible vu les circonstances.

Le porte-parole du Pentagone s'est également refusé à confirmer ou infirmer diverses informations émanant des milieux militaires, les unes affirmant que les Coréens avaient ouvert le feu sur le "Pueblo" avant de l'arraisonner, d'autres déclarant qu'il n'est pas certain que les Coréens aient tiré et laissant entendre que les blessures survenues à quatre des hommes d'équipage du navire américain auraient pu être occasionnées par une tentative infructueuse de faire sauter l'équipement électronique secret du "Pueblo". Le porte-parole s'est contenté de déclarer que quatre hommes avaient effectivement été blessés dans des circonstances non encore élucidées et d'affirmer que le "Pueblo" n'avait jamais fait usage des armes qui se trouvaient à bord.

Version nord-coréene

Donnant sa version de l'incident, la radio de Pyong Yang, captée à Tokio, a affirmé que le navire avait pénétré profondément dans les eaux territoriales nord-coréennes afin d'y



téléphoto UPI

Le "commander" Lloyd M. Bucher, 40 ans, capitaine du "Pueblo".

mener une action hostile. La Corée du Nord prétend que ses eaux territoriales s'étendent à 12 milles des côtes. Toutefois, cette prétention n'est pas acceptée par les Etats-Unis, qui ne reconnaissent qu'une bande d'eaux territoriales de trois milles. Quoi qu'il en soit, les autorités américaines soulignent que le "Pueblo" se trouvait à 25 milles de tout lieu terrestre au moment de sa capture.

L'émission de la radio nord-coréenne a en outre déclaré que plusieurs Américains avaient été blessés ou tués à la suite de la saisie du navire par des unités de la Marine de la Corée du Nord.

Les observateurs à Washington tentent d'élucider le mystère entourant les circonstances de la capture du "Pueblo".

Circonstances mystérieuses

Ils se demandent si le navire ne se serait pas par hasard aventuré avant sa capture dans les eaux territoriales nord-coréennes. Ils signalent par ailleurs que le "Pueblo", cargo transformé, est doté d'un matériel électronique ultra-moderne, qui ne pouvait servir qu'à recueillir des informations secrètes, c'est-à-dire à intercepter et déchiffrer des messages et aussi repérer des activités insolites le long de la côte.

L'incident est considéré à Washington comme la plus grande confrontation navale depuis l'attaque du golfe du Tonkin du mois d'août de 1964 dont les répercussions se font sentir encore aujourd'hui. Il rappelle également un autre événement non moins grave: celui qui avait entraîné l'attaque du navire américain "Liberty" par des avions et des vedettes lance-torpilles israéliennes en plein conflit israélo-arabe; le 8 juin dernier. Cet incident en Méditerranée avait entraîné la mort de 34 Américains et provoqué une centaine de blessés.

A l'époque, le secrétariat à la Défense des Etats-Unis s'était insurgé contre l'attaque dont ce navire de communications avait été l'objet à une quinzaine de milles au nord de la péninsule du Sinaï et avait affirmé que le gouvernement américain ne pouvait considérer comme "plausible" une attaque contre un navire américain voguant dans les eaux internationales.

Le ministre n'a pas démenti la nouvelle

Généralisation possible de la taxe de vente: Dozois refuse de commenter

"Il est absolument faux que j'aie démenti à Radio-Canada la nouvelle parue dans LA PRESSE selon laquelle le gouvernement songerait à modifier le système de la taxe de vente". C'est ce qu'a affirmé hier matin le ministre des Finances du Québec, M. Paul Dozois, au cours d'une conversation téléphonique.

Le reporter Michel Gaudet, de Radio-Canada, avait affirmé sans ambages la veille sur les ondes que M. Dozois s'était empressé de démentir la nouvelle parue dans LA PRESSE sous le titre : "Québec songe à généraliser la taxe de vente à 7 pour cent".

"Au contraire, a poursuivi M. Dozois, je me suis refusé à tout commentaire car, en tant que ministre des Finances, je ne puis me permettre aucun propos concernant le budget en préparation. Si je commentais, je devrais démissionner."

Il a ajouté que tout commentaire de sa part au sujet de toute nouvelle du genre, même s'il s'agissait d'un démenti, pourrait être interprété dans n'importe quel sens, ou être considéré comme une indication quelconque des projets fiscaux du gouvernement.

"Je refuse même de dire si je suis pour ou contre une généralisation de la taxe de vente ou de toute autre modification fiscale", a-t-il dit.

"Je ne commente pas les réformes fiscales. Si des réformes fiscales sont envisagées, a conclu le ministre des Finances, ce n'est que dans le discours du budget que j'en ferai état".

Réaction de la FTQ

Tout comme la CSN, le RIN et M. Robert Bourassa, conseiller économique du parti libéral, M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, s'est élevé contre tout projet d'uniformiser la taxe de vente provinciale à 7 p. cent.

Commentant l'article de LA PRESSE à ce sujet, M. Laberge s'est dit d'avis que, "s'il ne s'agit pas d'une fausse rumeur ou d'un ballon d'essai lancé par le gouvernement, sur la recommandation de ses experts, à la seule fin de le faire crever dans l'opinion publique", l'imposition de produits alimentaires frapperait davantage les gagne-petit que les contribuables à gros revenus.

"Pour les gens à faibles revenus, dit-il, c'est là un poste à peu près incompressible du budget familial, pouvant engouffrer jusqu'à 48 p. cent de leurs ressources."

M. Laberge s'appuie sur une étude des professeurs Tremblay et Fortin pour démontrer que l'alimentation constitue, pour le gagne-petit beaucoup plus que pour le citoyen à revenus moyens, la majeure partie des déboursés familiaux. Conséquemment, le petit contribuable serait beaucoup plus touché que le gros par une taxe sur les produits alimentaires et risquerait, en comprimant son budget sous cette étiquette, d'endommager sa santé et celle des siens.

"L'étude des professeurs Tremblay et Fortin, de dire le président de la FTQ, montre en effet que le poste alimentaire va de 26.9 p. cent pour les revenus de $7,400 à 46.1 p. cent pour les revenus de $1,600. C'est dire que l'imposition de l'alimentation constituerait un attentat direct au bien-être et à la santé même des pauvres."

M. Laberge rappelle que c'est le prix des aliments qui, presque toujours, augmente le plus rapidement. Imposer une taxe de 7 p. cent sur l'alimentation serait nier à une partie de la population un sain régime alimentaire, au moment où il est de plus en plus question d'augmenter la productivité et le rendement économique de la santé.

Le président de la FTQ doute que des compensations fiscales ou sociales puissent annuler les effets désastreux d'une taxe de vente sur les aliments. Il ne croit pas qu'une telle mesure qui frapperait également le poste vestimentaire du budget familial soit politiquement réalisable. Selon lui, il n'y aurait pas de meilleur moyen de réaliser l'alliance souhaitée par la FTQ du syndicalisme et des classes défavorisées de notre société. "Je pense, dit-il, qu'on ne serait pas très loin de la résistance passive ou des barricades."

Les parlementaires américains s'émeuvent

WASHINGTON. (AFP) — Les milieux parlementaires américains partagent l'inquiétude du gouvernement fédéral à la suite de l'arraisonnement, lundi, du navire-patrouilleur américain "USS Pueblo" par des bâtiments nord-coréens au large des côtes de la Corée du Nord.

"Nous nous sommes fait prendre à l'improviste", a déclaré le sénateur William Fulbright (démocrate-Arkansas), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, pour qui l'incident serait très grave "si, comme on l'a rapporté, le bateau se trouvait en haute mer". Le Pentagone a indiqué, hier soir, que le "Pueblo" se trouvait en dehors des eaux internationales, à 25 milles marins de toute terre.

"Les activités du genre auquel se livrait le "Pueblo" ne peuvent qu'exposer les Etats-Unis à de tels incidents", a ajouté le sénateur Fulbright.

Les parlementaires républicains se montrent de leur côté moins réservés dans leur jugement et qualifient la capture du patrouilleur "d'acte de guerre manifeste". C'est le cas notamment du représentant Bob Wilson (Californie) et du sénateur Strom Thrumond (Caroline au Sud). Ce dernier a demandé au président Johnson d'adresser un véritable ultimatum au gouvernement de Pyong-Yang afin d'exiger la restitution du "Pueblo" dans un délai bien précis. La mise en demeure devrait spécifier que, dans le cas d'une réponse négative, le navire serait "repris par la force."

Des rumeurs dont l'origine n'a pu être identifiée indiquent que d'autres parlementaires républicains auraient adressé une requête analogue au chef de l'exécutif.

PROPOSITIONS

SUITE DE LA PAGE 1

ces ont été invitées à inscrire à l'ordre du jour de la conférence les sujets de leur choix. A ce jour, une seule province s'est prévalue de ce privilège, en faisant inscrire la question des disparités économiques régionales.

Pour sa part, le gouvernement du Québec n'aurait pas demandé l'étude de points spécifiques. Ce qui ne l'empêchera pas de présenter un mémoire traitant de tous les aspects du fédéralisme canadien.

Quant au gouvernement fédéral, il n'a pas inscrit lui non plus le problème du partage des pouvoirs entre lui et les provinces.

Position et proposition

M. Pearson fera tout probablement porter ses remarques sur des paliers distincts: 1- une déclaration d'ouverture dans laquelle il cernera de plus près la position générale de son gouvernement en matière constitutionnelle ; 2 — des propositions précises concernant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et les recommandations de la commission Laurendeau - Dunton.

La méthode avec laquelle le gouvernement fédéral entend procéder a déjà été expliquée par le ministre Pierre Elliot Trudeau dans son discours du 4 septembre 1967 prononcé devant les membres du Barreau canadien. "Par le truchement d'une Déclaration des droits, a déclaré alors en substance M. Trudeau, c'est toute grande que s'ouvrirait la porte à une réforme importante et nécessaire de la constitution canadienne".

La seule pierre d'achoppement qui menace encore sérieusement le cheminement du projet fédéral est l'absence d'un consensus sur une méthode d'amendement constitutionnel. Même dans le cas d'un accord sur la substance des réformes à adopter, il faudra tôt ou tard trouver une formule d'amendement.

Déclaration et tribunaux

Il n'y aurait qu'un pas entre la Déclaration des droits et l'institution d'un véritable tribunal constitutionnel. Avec une Déclaration des droits inscrite dans la constitution, il faudrait nécessairement une Cour Suprême dont l'organisation serait également prévue par la constitution et non par les seules lois fédérales. Au surplus, l'interprétation judiciaire de la Déclaration entraînerait pour les tribunaux, à tous les échelons, une nouvelle orientation.

La présence d'un tribunal constitutionnel rendra inacceptable le pouvoir de réserve et de désaveu des lois provinciales par l'autorité centrale. Même si ce droit est tombé en désuétude depuis de nombreuses années, il est encore inscrit dans la constitution.

Le gouvernement fédéral est également prêt à jeter du lest quant à la fonction de lieutenant-gouverneur, qui est actuellement nommé par lui et dont la fonction échappe au contrôle de l'autorité provinciale.

En résumé, la Déclaration des droits que le gouvernement fédéral a l'intention de proposer aux provinces entraîne avec elle tout un cortège d'amendements possibles à la constitution canadienne. Les différents éléments de ce cortège constituent l'essentiel du projet fédéral.

L'ONU contre le LSD

GENEVE (UPI) — Une commission spéciale des Nations-Unies s'est prononcée aujourd'hui en faveur de l'abolition, à travers le monde, de l'utilisation du LSD.

La commission des drogues et des narcotiques, qui groupe 24 pays, a en effet adopté une résolution qui condamne l'utilisation du LSD chez les jeunes et recommande à tous les pays d'en interdire la vente et la distribution.

"Baisse du taux d'escompte aussi tôt que possible"

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, est "raisonnablement satisfait" de la tournure des événements sur le marché des changes.

C'est du moins ce qu'il a indiqué hier à la Chambre des communes, sans toutefois pouvoir préciser quand il serait possible de ramener le taux d'escompte à 6 pour cent comme il était avant la décision de la Banque du Canada de le porter à 7 pour cent dimanche dernier.

"C'est le désir du gouverneur de la banque aussi bien que le mien que de réduire le taux d'escompte dès que la confiance sera rétablie."

C'est le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, qui a demandé au ministre s'il songeait à ramener le taux d'escompte à 6 pour cent maintenant que la valeur du dollar canadien a repris son niveau normal de 92.5.

Paris n'a pas ignoré volontairement Pépin

PARIS (Reuter) — Le gouvernement français a donné l'assurance à l'ambassade canadienne à Paris qu'il n'avait pas intentionnellement ignoré l'arrivée d'un ministre canadien dans la capitale française, plus tôt ce mois-ci, déclarait hier une source officielle.

L'ambassade a été informée que s'il n'y avait personne à l'aéroport pour accueillir le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Jean-Luc Pépin, c'est qu'il y avait eu malentendu.

Suivant le protocole, la présence d'un représentant du gouvernement français n'était requise qu'au vernissage de l'exposition canadienne, puisque c'était là le but principal de la visite de M. Pépin.

L'exposition a été inaugurée par le ministre français des Affaires culturelles, M. André Malraux. Cependant, mande la source, le fait de s'en tenir au strict protocole n'était pas intentionnel. Ceci a été clairement exposé aux représentants canadiens à Paris et il a été précisé qu'il n'y avait pas là matière à incident.

M. Pépin lui-même a fait ces révélations dans une entrevue accordée au Canada, lorsqu'on lui a demandé s'il avait été délibérément ignoré par le gouvernement français.

L'épidémie de grippe régresse à Québec

QUEBEC. (PC) — L'épidémie de grippe après avoir atteint un sommet, semble en voie de régression dans la région de Québec alors que les 30,000 élèves de la Commission des écoles catholiques de Québec retournent en classe aujourd'hui.

Tous ces élèves avaient été mis en congés forcés jeudi soir devant les absences de plus en plus nombreuses causées par la grippe, tant chez les élèves que chez les professeurs.

Une vingtaine de milliers d'élèves d'autres écoles de la région de Québec furent aussi mis en congé le lendemain et la plupart d'entre eux doivent retourner à l'école jeudi matin.

Par contre, les élèves de la régionale Louis-Fréchette et de quelques écoles privées et publiques de la région ont été mis en congé au début de la semaine, jusqu'à lundi prochain.

La plupart des hôpitaux de la région continuent cependant à interdire l'entrée aux visiteurs afin de minimiser le danger de contagion même si la maladie semble régresser.

La grippe fait maintenant ses ravages dans les régions de Chicoutimi, du Bas du Fleuve et de la Côte-Nord. On signale que plusieurs écoles sont fermées dans certaines localités de ces régions et que l'hôpital de Chicoutimi, tout comme celui de Rimouski, a fermé ses portes aux visiteurs.

Enfin, la maladie ne semble pas avoir encore atteint la Gaspésie, du moins à l'état épidémique.

La météo

MINIMUM : 5°
MAXIMUM : 15°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : généralement ensoleillé et plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'ouest. Minimum et maximum à Montréal 5 et 15, Ottawa et Ste-Agathe zéro et 10.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions des Cantons de l'Est, du Québec, du St-Maurice et du Lac-St-Jean : ensoleillé avec périodes nuageuses, plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'est, devenant de 15 à 20 milles durant la nuit. Minimum et maximum à Québec zéro et 10, Sherbrooke zéro et 15, La Tuque et Chicoutimi 5 sous zéro et 10 au-dessus.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Iles et de Gaspésie : Neige cessant le matin. S'éclaircissant durant l'après-midi et plus froid. Vents de 15 à 20 milles du Nord-ouest. Minimum et maximum à Baie-Comeau zéro et 10, Rivière-du-Loup et Mont-Joli 5 et 15, Sept-Iles 10 et 15, Gaspé 15 et 20.

Aperçu pour demain : périodes nuageuses et chutes de neige tard dans la journée, plus froid.

La chute du DC-8 à Ottawa : une erreur du pilote

OTTAWA — La chute du DC-8 d'Air Canada le 20 mai dernier à Ottawa est attribuable à une fausse manoeuvre du pilote au moment de l'atterrissage.

L'appareil exécutait un exercice simulant l'arrêt de deux moteurs d'un même côté ; or l'avion volait à une vitesse trop réduite pour que le pilote puisse en garder le contrôle au moment d'atterrir. L'appareil est tombé au sol sur le côté et a capoté.

Ce genre d'entraînement est courant depuis plusieurs années chez plusieurs compagnies.

Les victimes de l'accident furent le capitaine A. Robinson, âgé de 46 ans, de Pointe-Claire, le capitaine Donald J. Orr, 46 ans, de Brampton, Ont., et le capitaine Clark Henning, 48 ans, d'Oakville, Ont.

Dons déductibles pour fins d'impôt

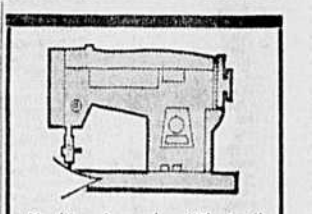
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La dernière édition de la Gazette officielle du Québec contient une excellente nouvelle... pour ceux qui font des dons à la province de Québec.

En effet, un arrêté en conseil adoptée le 21 décembre dernier a décrété une modification à la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre que les dons faits à la Province soient, en totalité, admis en déduction dans le calcul du revenu imposable.

Jusqu'à maintenant, les dons faits à la Province ne pouvaient être déduits, dans le calcul du revenu imposable, que jusqu'à concurrence de 10 p. cent du revenu net.

En conséquence, donner tous ses revenus à l'Etat du Québec dispensera de l'accablante obligation de traiter chaque année avec le fisc...



Machine à coudre "Zig-Zag" la plus automatique qui soit

Aiguille simple ou jumelée 3-positions. Fait automatiquement la couture invisible, les boutonnières, etc. Mécanisme d'acier garanti 25 ans.

Se vend ordinairement $169

Vrai prix de "gros": $79
assuré par contrat écrit.

Mallette adaptée à la machine.
Se vend $15 — PRIX DE "GROS" $7.25

Demandez notre dépliant

Société d'Escompte, enr.
8299, SAINT-DENIS 384-0621

soyez fin renard...

ACHETEZ VOTRE

COMPLET FAIT SUR MESURE

DÈS MAINTENANT CHEZ

SAUVÉ FRÈRES (1957) LIMITÉE

Soyez rusé comme un renard ! Bondissez sur cette occasion de vous procurer votre complet fait sur mesure à un prix unique. Faites votre choix parmi plus de 400 patrons disponibles dans une infinité de nouvelles couleurs.

Utilisez votre carte de crédit SAUVÉ FRÈRES, ou portez à votre compte AMERICAN EXPRESS, DINERS' CLUB ou CARTE BLANCHE



SUR MESURE $79 / 2 POUR $150

*Satisfaction garantie ou argent remis. *Stationnement à l'arrière du magasin. *À la sortie Beaubien du métro.

À MONTRÉAL: 6554, rue St-Hubert, 273-6392 — À SAINT-HYACINTHE: 1624, rue des Cascades, 773-7424

"Le plus important spécialiste du vêtement pour hommes et garçons"

LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 279-9983



photo René Picard, LA PRESSE

Vancouver-Montréal avec $11 en poche

Parti de Vancouver mardi dernier avec $11 en poche, Warren Derek Cone s'est retrouvé hier soir à Montréal. Seul, sans le sou (ou plutôt avec un cent !) et l'estomac vide depuis trois jours. Pris momentanément en charge par le nouveau Centre de dépannage situé rue Sainte-Catherine, Warren, qui est âgé de 18 ans, a pu ainsi passer la nuit à l'Accueil des jeunes et devrait aujourd'hui être dépanné par la Société d'aide aux voyageurs. Qu'espère-t-il trouver ici ? Un emploi comme garçon de table. Sa plus grande crainte ? Que son amie, étudiante-infirmière à Montréal, le voit "aussi mal accoutré".

Un policier de Saint-Michel perd son emploi pour lequel il aurait versé $1,000

Une nouvelle accusation contre le frère du maire

par Léopold LIZOTTE

Les "représailles" vont-elles succéder aux accusations, à Saint-Michel ? Et en aussi grand nombre et au même rythme ?

C'est ce que l'on peut se demander à la suite de la décision prise par le conseil municipal, hier après-midi, de ne plus garder à l'emploi de la force policière de cette municipalité l'un des principaux témoins entendus au cours de l'enquête conduite sur l'affaire des "pots-de-vin à gogo".

Siégeant en comité plénier, les conseillers de Saint-Michel ont en effet résolu à l'unanimité que l'agent Jean-Claude Gascon, qui venait tout juste de terminer sa période de "probation" comme agent, n'avait apparemment pas l'étoffe du policier particulièrement soumis à l'autorité municipale.

L'agent Gascon avait été témoin à deux reprises aux enquêtes préliminaires du conseiller Maurice Constantineau.

A la première occasion, il avait soutenu que ce conseiller lui avait demandé $1,000 pour faciliter son embauchage comme policier et que, effectivement, il lui avait versé cette somme rondelette.

Et, sur ce, il avait été corroboré entièrement par sa femme.

Puis, une deuxième fois, il avait soutenu que, lors d'une inondation dans sa maison, le même conseiller Constantineau lui avait demandé 10 p. 100 (soit une trentaine de dollars) du règlement des dommages qu'il avait subis.

Et il avait alors donné instruction à sa femme de verser le montant réclamé.

Mais cette dernière, qui savait qu'un pourcentage encore plus élevé devait aller à l'avocat qui avait enregistré la réclamation, s'était dit que l'on en demandait définitivement un peu trop de partout. Et elle n'avait rien envoyé à M. Constantineau.

Il n'en reste pas moins que le bilan de son aventure à Saint-Michel se solde, pour le témoin Gascon, par une double perte sèche. Et d'un emploi rémunérateur, et de la somme de $1,000 qu'il aurait versée pour l'obtenir.

A moins, évidemment, que... remboursement soit fait. Si versement a bien eu lieu, comme de bien entendu.

La semaine dernière, d'autre

Voir SAINT-MICHEL page 6



Le procès Lemay ajourné à lundi

Georges Lemay, dont la "cause", si l'on peut dire, a été portée avant terme devant un tribunal supérieur, est revenu hier pour quelques minutes devant le juge Jacques Trahan.

Le tribunal de première instance avait en effet ajourné à hier la continuation... possible du procès.

Devant la procédure en bref de prohibition inscrite par le procureur de la défense, Me Léo-René Maranda, devant le juge Peter V. Shorteno, c'est l'un des procureurs de la Couronne, Me Stephen Cuddihy, qui a lui-même proposé un autre ajournement.

Et, cette fois-ci, à lundi prochain.

Ce qui a immédiatement été accordé.

Pincourt : qui paiera s'il y a une enquête royale ?

par Claude MASSON

Y aura-t-il ou non une enquête royale sur l'administration de la ville de Pincourt au cours des dix dernières années, tel que réclamé par une résolution du nouveau conseil au début de mois de janvier ?

La décision sera vraisemblablement prise vendredi de cette semaine alors que les dirigeants de la Commission municipale de Québec rencontreront les membres du conseil municipal de cette ville de 6,000 âmes, à l'hôtel de ville.

Le président de la Commission municipale, le juge John F. Sheehan, et quelques commissaires seront présents ainsi que Me Claude Wagner, conseiller juridique du conseil dans cette affaire spéciale. Le conseil a même demandé que Me Wagner dirige l'enquête si celle-ci est accordée, même si un juge est nommé comme président.

Déjà, la Commission municipale, qui surveille de près les affaires de la municipalité qui est en tutelle depuis le mois d'août 1967, a en main le rapport soumis à ce sujet par son délégué, M. Gaston Laurent.

L'administrateur-délégué recommande de donner suite à la demande du conseil et de tenir une enquête sur l'administration municipale de Pincourt de 1958 à aujourd'hui.

Cependant, la grande question est de savoir qui paiera les nombreux déboursés d'une enquête de cette envergure. La situation financière de la municipalité est précaire. Y aurait-il lieu d'imposer une taxe spéciale ou d'utiliser des fonds à même le budget ? Cette importante question sera également soulevée vendredi

D'autre part, tout en recommandant la tenue d'une enquête, M. Laurent insiste pour que la population se prononce sur cette nécessité par voie de référendum. Selon lui, c'est la majorité des contribuables et non seulement quelques personnes qui doivent ou non être d'accord sur la tenue d'une enquête sur les agissements de l'administration précédente.

Entre-temps, l'ancien maire de Pincourt, M. Val d'Ambrosio, a fait parvenir par l'entremise de ses procureurs une mise en demeure à certains membres du conseil actuel leur demandant de rejeter la résolution adoptée et menaçant même de prendre des poursuites en dommages - intérêts.

Hier soir, Me Claude Wagner a assisté à une réunion à huis-clos du conseil et il a pris connaissance des mises en demeure adressées à quelques conseillers.

C'est en donnant de multiples exemples de prétendus détournements de fonds et maladministration que le conseil actuel a réclamé une enquête royale, en vertu de l'article 9 de la loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.

Le maire et les conseillers, en adoptant la résolution que l'on sait, avaient affirmé qu'il sera impossible de mettre autrement au jour, et dans toute leur étendue, les agissements, tractations, collusions et malversations qui ont eu pour résultat de priver la municipalité de plusieurs millions de dollars, entre le 1er janvier 1958 et le 1er janvier 1968.

Canadair : la grève pourrait être déclenchée à 6 h. ce soir

Les négociations de dernière heure entre les représentants de l'avionnerie Canadair et les négociateurs des 5,400 membres de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes n'avaient pas encore abouti ce matin.

Si les efforts des parties en cause et du conciliateur provincial, M. Lucien Malouin, ne permettaient pas la conclusion d'un accord sur une convention collective de travail avant six heures, aujourd'hui, la grève devrait être déclenchée aussitôt.

Un représentant du syndicat, M. Jean Joly, rejoint à l'hôtel Skyline, où se déroulent les négociations, n'a pas voulu se prononcer sur l'état des discussions qui se poursuivent depuis lundi matin. La veille, au cours d'une assemblée générale tenue au marché Atwater, les membres du syndicat avaient opté dans une proportion de 86 p. 100 en faveur de la grève.

Les principales revendications des employés syndiqués de la Canadair ont trait aux augmentations de salaire. La moyenne du taux horaire se situe présentement à $2.56 et les syndiqués réclament une augmentation de 65 cents répartie sur une période de trois ans. Les offres patronales s'étalaient de 63 cents pour les syndiqués du niveau le plus élevé à 49 cents pour ceux du niveau le plus bas. La classification des travailleurs comporte 15 niveaux.

La dernière convention collective avait pris fin le 30 novembre dernier et donc, techniquement, l'arrêt de travail pouvait être déclenché depuis dimanche dernier.

La région de Sorel inondée: 50 familles déjà évacuées

Les eaux du Saint-Laurent poursuivaient ce matin leur montée sur les rives des îles de Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel, à l'extrémité sud-ouest du lac Saint-Pierre, à environ 50 milles en aval de Montréal, où une cinquantaine de familles ont été chassées de leurs foyers par les inondations depuis samedi dernier à la suite des embâcles qui paralysent d'autre part le trafic fluvial.

Les inondations ont envahi non seulement le sous-sol, mais également le rez-de-chaussée de plusieurs dizaines d'habitations permanentes et de chalets d'été répartis sur un quart de mille de distance dans la région touchée, soit l'archipel comprenant notamment dans le chenal du Moine, les îles d'Embarras et aux Fantômes, où Germaine Guèvremont a situé les personnages de son célèbre roman : "Le Survenant", ainsi que la municipalité de Ste-Anne-de-Sorel, à quelques milles à l'est de Sorel.

Le nombre précis des personnes évacuées semble difficile à déterminer. "Il y a des familles comptant jusqu'à 14 enfants parmi les sinistrés," commentait ce matin un officier de la Sûreté provinciale.

Le policier a ajouté que le niveau de l'eau s'était encore élevé durant la nuit et qu'il fallait s'attendre que les inondations obligent encore d'autres familles à abandonner leur logement." Les évacuations n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun incident, mais elles s'effectuent très lentement en raison des 12 pouces d'eau qui recouvrent déjà la seule route utilisable à ces fins," a-t-il dit.

Alors que la crue du Saint-Laurent étend ses ravages, la tempête de neige qui s'est abattue hier sur le Québec a empêché les brise-glace de réaliser les progrès auxquels on s'attendait, en aval de Sorel. La mauvaise visibilité a rendu l'opération plus difficile et c'est à la Pointe-Platon, entre Cap-Santé et Portneuf, que les brise-glace se sont arrêtés, à 4 h hier après-midi.

Pour éviter des pertes de temps à la reprise du travail ce matin, la flotte rouge de la Garde côtière a passé la nuit dans les battures de Portneuf au lieu de retourner au port de Québec.

Toute navigation a été paralysée entre Montréal et Québec pour la 13e journée consécutive, à l'exception de trois navires qui sont passés de Montréal à Trois-Rivières le 13 janvier.

D'après le capitaine G.-E. Gaudreau, agent du ministère fédéral des Transports à Québec, le retour du beau temps permettrait aux brise-glace de libérer le chenal assez rapidement car les embâcles qui restent sont formés de glaces beaucoup moins épaisses que celui du pont de Québec.

Les quatre brise-glace "John A. MacDonald", "Wolfe", "D'Iberville" et "Montcalm" ont jeté l'ancre dans les environs de Portneuf pour la nuit. De son côté, le "Ernest Lapointe" a servi dans la région du pont de Trois-Rivières tandis que le "N. B. McLean" est à la tête du lac Saint-Pierre, faisant relâche à Sorel pour la nuit.

Quant aux brise-glace "Labrador" et "J. E. Bernier", ils patrouillent près du pont de Québec afin de prévenir la formation de tout nouvel embâcle. Enfin, le "Simon Fraser" a assuré le mouvement des glaces en face de Québec afin de faciliter le service des bacs entre Québec et Lévis.

Vitesse réduite

Dans un autre ordre d'idées, le ministère fédéral des Transports vient d'informer les navi-

Voir SOREL en page 6

Le jeune maniaque à la hache subira un examen psychiatrique

par Gilles NORMAND

L'adolescent de 15 ans détenu en rapport avec un attentat à la hache perpétré contre une adolescente de 12 ans, dimanche soir, a comparu hier sous une inculpation de tentative de meurtre, mais le juge en chef Jean-Paul Lavallée, de la Cour de Bien-être social, devant qui la cause devait être instruite, a refusé toute décision de la part de l'accusé quant à sa culpabilité ou sa non-culpabilité.

La cause a été reportée au 6 février prochain. En attendant le prévenu devra passer par un examen psychiatrique qui déterminera s'il est apte ou pas à subir un procès.

D'autre part, l'adolescente de 12 ans attaquée dimanche soir, Françoise Playac, du 2802, Chemin Côte-Ste-Catherine, dans le secteur Côte-des-Neiges, a enfin repris conscience tôt hier matin et son état, bien qu'encore grave, s'est légèrement amélioré, selon les autorités médicales de l'hôpital Ste-Justine.

La fillette avait eu la boîte crânienne enfoncée d'un violent coup de hache, vers 6 h dimanche soir, et elle était demeurée dans le coma jusqu'à hier matin.

Le présumé agresseur a été capturé vers 6 h lundi soir, à l'issue d'une enquête menée par les sergents-détectives Roger LeDû et Eugène Yvorchuck, de la Sûreté du poste no 15. Vu le jeune âge du détenu, les enquêteurs ont préféré ne pas fournir trop de détails. Ils ont toutefois révélé que l'adolescent avait été appréhendé chez lui, dans le secteur de l'avenue Darlington et du Chemin Côte-Ste-Catherine.

Autres agressions

Les détectives ont déclaré que l'enquête est close en ce qui concerne l'attentat contre Françoise Playac. L'adolescent qu'ils ont appréhendé n'a toutefois pas été inculpé de l'agression commise vers 7 h 10 vendredi soir, sur la personne de Louise Archambault, du 768, avenue Pratt, à Outremont, fille du juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure.

La jeune fille, âgée de 15 ans, avait été attaquée en face du 615, avenue Dunlop, près de l'intersection du Chemin Côte-Ste-Catherine, à une dizaine de rues de l'endroit où s'est déroulé l'attentat de dimanche soir.

La victime avait également été transportée à l'hôpital Ste-Justine, souffrant d'une coupure de trois pouces au cou. Après avoir reçu plusieurs points de suture, l'adolescente avait pu retourner chez elle.

Bien qu'il n'ait pas été inculpé de ce dernier attentat, l'adolescent de 15 ans, qui comparaîtra à nouveau le 6 février, pourrait bien, selon la police, en être l'auteur. Mais, dans ce cas, les détectives de la Sûreté d'Outremont poursuivent leurs recherches qui, pour le moment, semblent vouloir les conduire vers le même individu.

D'autres attentats dans les secteurs Côte-des-Neiges et Outremont pourraient fort bien lui être imputés. C'est du moins ce que laissent entendre les policiers.

D'autre part, la police intensifie son enquête en vue d'appréhender un autre maniaque qui s'est déjà attaqué à une adolescente et à une fillette dans le quartier Rosemont.

La première victime, âgée de 14 ans, avait été attaquée le 13 janvier. Deux jours plus tard, une fillette de 8 ans était empoignée et conduite dans une ruelle où le sadique a abusé de la petite victime et l'a frappée de plusieurs coups de poing à la tête avant de prendre la fuite.

L'individu a été décrit par la police comme étant un homme d'environ 30 ans, aux cheveux noirs, mesurant environ 5 pieds, 9 pouces et pesant 175 livres.

Ottawa décide de verser immédiatement à Laval un "paiement initial" de $200,000

par Pierre VENNAT

Le gouvernement fédéral a décidé hier après-midi de verser à Laval un "paiement initial" de $200,000 sur la "subvention tenant lieu de taxes" à laquelle la ville de Laval considère avoir droit pour 1966 et qui, selon la ville, s'élèverait à $294,174.95.

C'est ce qu'a annoncé en primeur, à LA PRESSE, hier après-midi, un haut fonctionnaire du ministère fédéral des Finances.

D'autre part, le gérant-adjoint de la ville de Laval, M. Claude Lamy, a annoncé lui-même à LA PRESSE qu'il avait été convoqué à Ottawa aujourd'hui pour discuter le reste de la subvention ainsi que celle de 1967, formant, selon les autorités de Laval, un montant total de $554,073.07.

M. Lamy se rendra évidemment à l'invitation des autorités fédérales et rendra public un compte rendu de son voyage vendredi.

C'est dimanche que la Fédération des ligues de propriétaires de Laval avait attaché le grelot et lancé un S.O.S. à Ottawa pour qu'il acquitte sa dette aux autorités fédérales.

C'est le 25 avril dernier que la demande de "subvention tenant lieu de taxes" pour 1966 était reçue à Ottawa. L'accusé de réception est daté du 27 avril.

Les autorités fédérales désiraient cependant avoir des renseignements supplémentaires et des autorités municipales et du ministère fédéral des Travaux publics, sur la façon d'évaluer la nouvelle aile à sécurité maximum du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, qui n'avait pas encore ouvert ses portes, bien que complétée, à la fin de 1967.

Il n'est pas question pour Ottawa de contester l'évaluation municipale, mais simplement d'obtenir des détails supplémentaires que la réunion d'aujourd'hui, probablement, éclaircira.

Le porte-parole d'Ottawa a également déclaré que les autorités fédérales n'ont pas encore reçu de demande officielle de subvention pour 1967, ce qui est normal cependant puisque l'année vient à peine de se terminer et que l'on attend toujours que l'année soit terminée pour faire la demande.

Il est d'ailleurs possible que M. Lamy la fasse aujourd'hui, quoiqu'il a été impossible de se faire confirmer ce dernier point. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en avril 1967 qu'Ottawa avait été avisé de la demande de subvention pour 1966.

Quant à la décision de faire immédiatement un paiement intérimaire qui devrait arriver à Laval dans les jours prochains, Ottawa l'a prise, "comme elle fait dans le cas de bien d'autres villes où le gouvernement fédéral a des immeubles importants" afin d'aider les autorités municipales dans leur situation financière en attendant qu'un règlement final survienne, ce qui devrait se faire sous peu.

On attribue à des tracasseries administratives le fait que l'on ait tardé plus que d'habitude pour la subvention de 1966, mais toutes les difficultés disparaîtront quand on se sera entendu sur l'évaluation de la nouvelle aile du pénitencier.

Un inspecteur du gouvernement fédéral doit justement, lui aussi, se rendre à Laval ces jours prochains afin que tout puisse rentrer dans l'ordre

ANALYSE D'URINE
EXAMEN DU SANG
Analyse complète d'urine $3.00
GROSSESSE
Examen biologique (souris blanche) (rapport après 36 heures) $6.00
EXAMEN BIOLOGIQUE NOUVEAU $8.00
(RAPPORT 2 HEURES APRES LA RECEPTION DE L'ECHANTILLON)
cueillette gratuite d'échantillon
845-7251
Examens soignés de sang à prix divers
(De 9 a.m. à 3 p.m., dimanche excepté). — Certitude absolue 8 jours après la période attendue
PHARMACIE MONTREAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée de Liesse nord, St-Laurent, Transcanadienne, sortie 18 nord.
Succursale 5272, Boul. St-Laurent
331-7559

VENTE
DE SOULIERS
Slater
Une vente unique qui ne revient qu'une fois l'an
• choix de styles
• toutes pointures
• cuir noir ou brun
• largeur A à E
PRIX ORDINAIRE
$21.95 à $25.95
Stationnement gratuit
Pas de commandes postales ou téléphoniques s.v.p.
$16.95
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du métro
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA. 1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

Le problème de la pauvreté n'est pas du ressort de la CTM

—M. Alphonse Saumier

par Pierre VENNAT

Les personnes âgées de 65 ans ne jouiront pas d'un traitement de faveur à bord des véhicules de la Commission de transport de Montréal.

Pas question de leur accorder le tarif des écoliers ou tout autre tarif en dessous du tarif exigé du commun des mortels.

La raison est bien simple selon le responsable des relations publiques de la CTM, M. Alphonse Saumier, qui a déclaré hier à LA PRESSE que ce n'est pas le rôle de la CTM de subventionner une classe de la société aux dépens d'une autre, que cela n'est nullement conforme à sa charte.

En somme, la CTM n'a pas changé d'un iota sa position de l'été dernier alors que cinq associations, le Club de l'âge d'or, le Senior Citizen's Forum, la Golden Age Association, la Canadian Pacific Pioneers Association et les Organisations grecques lui avaient présenté un mémoire en ce sens.

Les cinq associations ont en effet décidé de revenir à la charge et donner plus de vigueur à leur campagne.

On frappe à la mauvaise porte

Selon M. Saumier, les associations en question frappent à la mauvaise porte.

En effet, si les gens n'ont pas assez de revenus pour prendre l'autobus au tarif imposé, c'est que leur pension de vieillesse n'est pas assez élevée. C'est en somme le problème de la pauvreté qui se pose.

Et si les pensions de vieillesse ne sont pas assez élevées, ce n'est pas à la CTM que les personnes âgées doivent s'adresser, mais aux paliers supérieurs de gouvernement, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, ou encore aux municipalités elles-mêmes pour qu'elles subventionnent elles-mêmes le transport des gens âgés.

Mais pas à la CTM. Tel n'est pas son rôle.

Au fait, les raisons de juin dernier non seulement tiennent encore, mais depuis, la situation de la CTM est encore plus précaire : elle a dû subir une grève assez longue et consentir des augmentations à ses employés.

—Ce n'est pas le rôle de la CTM de subventionner des citoyens, de dire M. Saumier.

—Mais vous subventionnez bien les écoliers de répliquer le journaliste.

—"Malheureusement . . . depuis 60 ans".

Des pressions sur les conseillers

Les cinq associations ont décidé de procéder d'une autre façon que de s'adresser directement à la CTM.

D'ici le 4 mars prochain, prochaine séance du conseil municipal, elles tiendront une série de réunions avec des conseillers municipaux, pour tâcher de les gagner à leur cause.

Présentement, plus de 130,000 personnes, soit 1 p. 100 de la population, sont âgées de 65 ans ou plus et plus de la moitié d'entre elles vivent au niveau de la pauvreté, la plupart ne devant compter que sur leur pension mensuelle fédérale de $106.50.

Les associations reconnaissent cependant que la CTM n'est pas une entreprise philanthropique, ce qui ne l'empêche pas toutefois de jouer un rôle très important auprès des vieillards dont les déplacements sont le seul moyen de demeurer dans la communauté et de sortir des institutions.

Un cagoulard est condamné à 10 ans de pénitencier

COWANSVILLE — Les deux cagoulards, impliqués dans le vol d'une somme de $3,200 à la succursale de la Banque canadienne de commerce, à Sutton, ont connu leur sentence hier matin. Ils ont comparu devant le juge Guy Genest, en Cour des sessions de la paix, à Cowansville.

Le vol à main armée avait été perpétré lundi de la semaine passée. Le surlendemain, en rapport avec le méfait, un trio avait été appréhendé dans une maison de rapport dans la métropole. Il comprenait Marcel Chartrand, un récidiviste âgé de 31 ans, Michel Benoît, âgé de 21 ans, et une adolescente, âgée de 17 ans, tous de Montréal. Chartrand avait été élargi du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, 18 jours auparavant. Pour sa part, à Sutton, l'adolescente était demeurée dans une automobile, pendant que les deux cagoulards accomplissaient leur coup de main.

Marcel Chartrand, a reçu une condamnation à dix ans de pénitencier. Son complice, Michel Benoit, s'est vu attribuer une peine de 23 mois d'emprisonnement, à purger dans les cellules de la prison à Cowansville. Aucun dossier judiciaire n'accablait davantage le jeune homme. Quant à l'adolescente, impliquée dans le vol à main armée, elle comparaîtra en Cour du bien-être social à Montréal.

SOREL

SUITE DE LA PAGE 3

gateurs qu'ils devront limiter la vitesse de leurs bâtiments à 13 et à 10 noeuds selon qu'ils descendront ou remonteront le fleuve, aux abords de Québec et Trois-Rivières.

Selon un porte-parole, les lames créées par le mouvement trop rapide des navires auraient provoqué la rupture des battures de glace en plusieurs endroits, ce qui aurait favorisé la formation des embâcles survenus la semaine dernière.

La vitesse de chaque navire sera vérifiée par la station de contrôle du Saint-Laurent pendant tout l'hiver, tandis que des recherchistes du ministère des Transports surveilleront désormais le mouvement des glaces qui jalonnent le chenal du lac Saint-Pierre.

Amender le code du travail pour que le dialogue précède les grèves au lieu de les suivre

—Les hommes d'affaires du Nord

par Raymond MASSE

L'Association des hommes d'affaires du nord de Montréal Inc. a décidé de demander au gouvernement du Québec d'amender dès la prochaine session débutant le 20 février "le code du travail de façon que le dialogue entre employeurs et employés, tant dans le domaine privé que dans le domaine gouvernemental, précède les grèves au lieu de les suivre".

C'est ce qu'a annoncé, hier après-midi, le président de l'AHANM, M. L.-Philippe Boisvert, au cours d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Bonaventure.

En faisant part de cette demande au gouvernement, M. Boisvert a rappelé particulièrement deux importantes grèves enregistrées l'an dernier: celle des instituteurs et celle des employés de la Commission de transport de Montréal.

"Au nom de l'intérêt public, a déclaré M. Boisvert, l'AHANM a été obligée de prendre des attitudes fermes lors de l'escalade des grèves. L'AHANM affirme d'une façon très catégorique qu'elle n'est pas antisyndicale".

"Avec l'interdépendance croissante des individus, a souligné le président de l'AHANM, l'optique des défis, des affrontements et de la violence est dépassée. Le Code du travail devra prévoir des mesures énergiques régissant d'une part les discussions préalables et d'autre part la rapidité dans le règlement des questions patronales-syndicales".

On a aussi appris, hier, que les dirigeants de l'AHANM se proposent de rencontrer les autorités provinciales au sujet de cette requête.

Tout en demandant aux autorités provinciales de construire le pont Papineau (entre l'île de Montréal et l'île Jésus) puis aux autorités fédérales de "canaliser" la rivière de Prairies, l'AHANM adresse plusieurs requêtes aux autorités montréalaises.

"En face du ralentissement de l'économie et pour répondre aux inquiétudes des hommes d'affaires de l'après-expo, un bon moyen de relancer l'économie serait de concrétiser sans tarder plusieurs projets jusqu'ici retardés", a noté en effet M. Boisvert.

Le président de l'AHANM a aussitôt enchaîné: "Il reste encore beaucoup de besogne à accomplir pour l'essor de la partie nord de l'île de Montréal".

"Nous désirons féliciter bien sincèrement le maire Drapeau et son équipe pour la conservation de toutes les améliorations que représentent les îles de l'Expo. Nous considérons que le temps est venu de recommander d'autres réalisations".

Au nombre des projets prônés par l'AHANM, on compte, notamment:

a) Le prolongement, vers l'ouest, du boul. Rosemont qui ne s'étend actuellement que jusqu'à la rue Saint-Denis;

b) Le raccordement de la rue Sauvé au chemin de la Côte-Vertu;

c) Les terrains de stationnement déjà aménagés par la ville dans le voisinage de la rue Saint-Hubert sont maintenant "insuffisants" et la ville devrait construire des bâtiments pour fins de stationnement "étagé";

d) Des pourparlers devraient être entamés avec les autorités compétentes afin que des parcomètres soient installés sous les voies élevées du boul. Métropolitain;

e) L'expérience acquise par l'établissement de feux de circulation à certains ronds-points du boul. Métropolitain prouve que la formule doit s'étendre à tous les ronds-points afin de régulariser le débit de circulation;

f) Il y aurait lieu d'étager le rond-point "Rockland - L'Acadie";

g) La circulation à sens unique a été établie avec succès dans certaines rues nord-sud, mais l'encombrement progressif des rues transversales requiert l'établissement de rues à sens unique est-ouest et ouest-est entre le boul. Rosemont et le boul. Crémazie partout où il est praticable;

h) "L'île de Montréal étant un... endroit entouré d'eau, il est inconcevable que ses habitants soient privés de plages convenables. Des études sur l'épuration des eaux ont été commencées mais le processus de réalisation est extrêmement lent. De toute nécessité, ces études et les corrections doivent être accélérées immédiatement."

i) "L'AHANM insiste pour que les tuyaux d'échappement d'oxyde de carbone des autobus de la CTM soient immédiatement pourvus de mécanismes réduisant au minimum ces gaz délétères".

Outre les dirigeants de l'AHANM et d'autres groupements, on comptait parmi les personnes présentes, le conseiller municipal Euclide Laliberté, un des représentants du district d'Ahuntsic.

Deux éclipses de lune pour les Montréalais

Les Montréalais pourront voir deux éclipses de lune cette année: la première au mois d'avril et la seconde au mois de décembre. C'est ce que déclare M. Donald D. Davis, du Planétarium Dow de Montréal.

L'éclipse de lune a lieu lorsque la terre se trouve entre la lune et le soleil et forme avec ces deux une ligne droite.

La première éclipse débutera à 10 h 10 du soir le 12 avril pour se terminer le 13 avril à 1 h 25 du matin. La seconde éclipse aura lieu le 6 octobre. Elle commencera à 4 h 45 du matin et se terminera au lever du soleil.

Il y aura d'autre part deux éclipses de soleil en 1968, mais aucune d'elles ne pourra être vue à Montréal.

L'Hôtel-Dieu sera complètement rénové

QUEBEC (PCI) — L'Hôtel-Dieu de Montréal sera complètement rénové, a fait savoir hier le ministre de la Santé du Québec, M. Jean-Paul Cloutier.

Dans un communiqué, le ministre a précisé que les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal ont été autorisés à effectuer une restauration complète de l'immeuble, de façon à permettre le développement de ses différents services.

D'un autre côté, les administrateurs de l'hôpital Queen Elizabeth à Montréal ont aussi été autorisés à effectuer des travaux en vue de transformer le solarium de l'hôpital en un service de soins psychiatriques. Enfin, le ministre a annoncé, sans donner plus de détails, qu'un nouvel hôpital sera construit à Gaspé.

SAINT-MICHEL

SUITE DE LA PAGE 3

part, le comité de discipline a recommandé la suspension, pour de longues périodes, des trois autres policiers qui ont mené l'enquête sur les exactions des politiciens de Saint-Michel. Et ils ont été suspendus.

Il y a quelques heures, enfin, un nouvel ordre du jour a été affiché dans les bureaux de la police de Saint-Michel, se lisant comme suit:

"Il est strictement défendu de laisser pénétrer dans les locaux du Service de la police tous les membres qui sont sous le coup d'une suspension, à moins d'une permission spéciale accordée par le directeur".

Le frère du maire de nouveau accusé

Pendant ce temps, une nouvelle accusation était portée en Correctionnelle contre le directeur du personnel de la ville de Saint-Michel, Jean-Marc Bergeron, qui est, sans aucun hasard que ce soit, le frère du maire également accusé, mais toujours en fonction, Maurice Bergeron.

Cette fois, le directeur du personnel a été accusé d'avoir demandé ou exigé une somme de $1,000 d'un aspirant policier pour lui procurer un emploi.

Cela se passait toutefois en novembre dernier, soit très peu de temps avant qu'éclate le scandale que l'on sait. Et qui dure toujours.

La transaction ne fut pas menée à bout, et pour cause, mais la demande de pot-de-vin aurait été effectivement faite. Et c'est sur la foi de ces renseignements que le juge Paul Monty a émis une nouvelle sommation de comparaître contre Bergeron, hier après-midi.

Il y a deux semaines, on le sait, une première accusation avait été portée contre lui relativement à une demande de pot-de-vin dans l'allocation du contrat des uniformes de pompier.

Enfin, toujours hier, le juge Jacques Trahan a ajourné au 31 l'enquête d'un autre parent du maire de Saint-Michel, l'agent Gilles Daigneault.

Gendre du maire, il aurait demandé à l'un de ses futurs beaux-frères une somme de $1,500 pour lui faciliter son entrée dans la police, mais, selon ses propres dires, n'aurait pas remis cette somme à son beau-père.

D'où l'accusation de faux prétextes et de fraude portée contre lui sitôt sa déposition terminée devant le juge Paul Hurteau.

Tué dans une collision

Un jeune homme d'environ 25 ans, Jean-Claude Richer, du 740, avenue Querbes, à Outremont, a été mortellement blessé, vers 2 h 15 ce matin, dans une collision d'automobiles survenue à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Van Horne. Le malheureux, que la violence de l'accident a éjecté de son véhicule et projeté contre un mur du viaduc situé à l'intersection, a succombé à ses blessures peu après son admission à l'hôpital Ste-Justine.

Le Dr Marcel Verschelden, adjoint au directeur du Service de la tuberculose

QUEBEC — Le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, annonce la nomination du Dr Marcel Verschelden au poste d'adjoint, pour la région de Montréal, du Dr Guy Cardinal, directeur du Service de la tuberculose.

Le Dr Verschelden est spécialiste en tuberculose et maladies pulmonaires, certifié par le Collège des médecins et chirurgiens du Québec. Il détient un titre de fellow de l'American College of Chest Physicians. Il est également diplômé en organisation et direction médicales.

Après de nombreuses années comme chef de service à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, il fut nommé directeur médical de l'hôpital Saint-Joseph de Rosemont en 1949, poste qu'il abandonnera bientôt pour prendre charge de sa nouvelle fonction, laquelle comportera également un travail au niveau des cliniques externes de la tuberculose.

IL NE RESTE QU'UNE SEMAINE
POUR ÉPARGNER
de 20% à 50%
CHEZ Mappin's DURANT SA
VENTE À RABAIS DE JANVIER

* * *

La vente à rabais annuelle de janvier chez Mappin's se termine mercredi le 31 janvier. Il ne reste qu'une semaine pour choisir parmi une gamme complète de délicate bijouterie et cadeaux que vous trouverez dans chacun des rayons à prix considérablement réduits.

Des milliers de Montréalais ont déjà profité de la vente à rabais de janvier chez Mappin's pour épargner de 20% à 50% sur articles personnels, cadeaux et utilités pour le foyer. Il y a des aubaines exceptionnelles dans chaque rayon de nos magasins. Parce que Mappin's offre d'excellentes aubaines en bijouterie et cadeaux toute l'année durant, ces prix encore réduits vous permettent à coup sûr de réaliser de plus grandes économies.

Ne manquez donc pas cette extraordinaire occasion de magasiner et d'épargner chez Mappin's. Vous pourrez constater que notre service, nos facilités budgétaires, la qualité de notre marchandise et notre vaste choix sont les mêmes . . . seulement les prix seront réduits davantage. La vente se termine mercredi le 31 janvier.

* * *

BAGUES A DIAMANT . . . un grand choix de bagues de fiançailles, alliances, bagues d'apparat, bagues pour hommes. Tous des diamants Mappin's de haute qualité sertis sur des montures magnifiquement dessinées. $100 et plus.
EPARGNEZ 20%

MONTRES . . . de toilette et pour le sport dans tous les modèles y compris ceux de Mappin's. Une imposante collection au choix. $19.95 et plus.
EPARGNEZ 25% à 50%

HORLOGES . . . de toutes descriptions pour le foyer, le bureau, le voyage.
EPARGNEZ 25% à 50%

BAGUES avec pierres de naissance et autres bagues . . . unies ou serties de pierres précieuses.
EPARGNEZ 25%

CREATIONS OR 14 carats et DIAMANTS . . . broches, épinglettes et boucles d'oreilles unies ou serties de pierres précieuses. $60 à $1,000.
EPARGNEZ 25% à 50%

PERLES DE CULTURE . . . l'éclatante haute qualité Mappin's. $25 à $1,000.
EPARGNEZ 25%

COUTELLERIE EN ARGENT STERLING OU PLAQUEE ARGENT . . . un grand choix de modèles dans les styles traditionnel, contemporain et moderne.
EPARGNEZ 25%

ARGENTERIE STERLING ET PLAQUEE . . . choix considérable.
EPARGNEZ 25%

BIJOUTERIE POUR MESSIEURS . . . en or 14 carats et plaquée or, grande variété de modèles et prix.
EPARGNEZ 25%

PORCELAINE . . . services à dîner en fine porcelaine, poterie et pièces ornementales provenant des fabricants les plus renommés au monde.
EPARGNEZ 25% à 50%

VERRERIE . . . noms réputés en cristal et verre, ensembles et pièces à réassortiment.
EPARGNEZ 25% à 50%

BIJOUTERIE MODE . . . bijoux de costumes, argent sterling et autres. $2 à $25.
EPARGNEZ 25% à 50%

BOUTIQUE POUR HOMMES . . . articles pour fumeurs, accessoires de bar, nécessaires de voyage, ensembles de brosses, ensembles stylo et crayon, jumelles, et un vaste choix de cadeaux.
EPARGNEZ 25% à 50%

Compte courant ou budgétaire . . . 10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer !

Mappin's

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. pour faciliter votre magasinage. Téléphone : 866-7431

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

Gabias saisit le cabinet d'un vaste programme de protection civile

par François Trépanier

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le secrétaire de la province et coordonnateur de la protection civile pour le Québec, M. Yves Gabias, travaille actuellement à l'élaboration d'un vaste programme de protection civile pour le Québec.

Ce programme, dont les grandes lignes devaient être soumises aujourd'hui au cabinet provincial, comprendra notamment :

- La création d'une Ecole de protection civile, probablement située à Montréal;
- Une réorganisation complète du Service de protection civile;
- La nomination d'un directeur de la protection civile;
- Une campagne auprès des municipalités en vue de les inciter à se prévaloir, dans une plus grande mesure, de la Loi de la protection civile.

Ce sont là des informations qui ont été communiquées, hier, au représentant de LA PRESSE, par le secrétaire de la province, M. Yves Gabias.

Bien qu'il n'ait pas précisé les modalités de son programme, M. Gabias a révélé qu'il a rencontré lundi le ministre fédéral de l'Industrie, M. Charles Drury, afin de discuter de l'établissement d'une Ecole de protection civile au Québec.

M. Gabias a ajouté qu'en faisant son rapport au Conseil des ministres, sur le résultat de sa rencontre, il aura un projet précis à soumettre.

Selon certaines informations, ce projet précis concerne une entente éventuelle entre Québec et Ottawa sur l'établissement de l'école.

Il n'existe actuellement au Québec aucune institution du genre et les personnes intéressées à recevoir une formation en ce domaine doivent se rendre à Arnprior, en Ontario.

L'Ecole québécoise de protection civile serait vraisemblablement située à Montréal, à cause de la concentration de la population et en raison de la nécessité d'assurer une meilleure protection à cette ville en cas de conflit mondial.

L'école s'adresserait surtout aux responsables de la protection civile ainsi qu'aux responsables de l'ordre, comme les policiers, les pompiers, les surveillants de prison, les gardes forestiers et les membres de mouvement tel que l'Ambulance Saint-Jean.

Réorganisation

Le secrétaire de la province, dont la nomination comme coordonnateur de la protection civile au Québec remonte à quelques semaines seulement, n'a pas donné de détails sur la réorganisation qu'il entend effectuer au sein du Service de protection civile du Québec.

Il a indiqué, cependant, que dans le cadre de cette réorganisation il s'emploiera à améliorer le personnel du service tout en effectuant certains changements visant à assurer une plus grande efficacité.

Ces changements, contrairement à certaines rumeurs, n'affecteront pas le coordonnateur actuel du Service, M. Fernand Dostie.

Ils donneront lieu toutefois à la nomination d'un directeur du Service.

On croit savoir que celui-ci sera M. Jean Lacoste, qui était jusqu'à maintenant directeur du Service provincial de logement.

En ce qui a trait à son programme même de protection civile, le secrétaire de la province a précisé qu'il entreprendra, avant l'ouverture de la session, une tournée dans la province dans le but d'inciter les municipalités du Québec à se prévaloir de la Loi de la protection civile du Québec.

D'après M. Gabias, les municipalités du Québec pourraient par ailleurs bénéficier dans une plus large mesure des sommes qui sont versées par le gouvernement fédéral pour la protection civile.

Cette aide pour l'année en cours s'élève à $1,554,000. Quant au budget global du Québec pour la protection civile, l'aide fédérale comprise, il s'élève à $2,054,700.

Selon certaines informations, l'aide fédérale pour la protection civile serait diminuée l'an prochain, mais cette diminution n'affecterait pas fortement le Québec.

Le coordonnateur adjoint de la protection civile du Québec, M. Fernand Dostie, et le directeur du Service opérationnel de la protection civile du Québec, M. Alex Angers, seront d'ailleurs mieux informés à ce sujet, aujourd'hui, à l'occasion d'une réunion qui aura lieu en Ontario pour informer les provinces des projets du fédéral pour la prochaine année.



téléphoto PC

En français s.v.p.

Depuis qu'il a demandé que des formules de déclaration d'impôt en français soient envoyées à tous les Canadiens français, M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, reçoit toujours les siennes en anglais. Il se demande "si le fonctionnaire du ministère du Revenu ne fait pas exprès".

Cardinal aux étudiants : Formons un comité pour étudier les prêts-bourses

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a suggéré hier la formation d'un comité mixte du gouvernement et des étudiants universitaires en vue d'analyser les normes d'application des prêts-bourses pour 1968-69.

M. Cardinal recevait hier à ses bureaux de Québec quelques représentants de l'Union Générale des étudiants du Québec qui avaient rassemblé une foule de plus de 1,000 étudiants devant les édifices gouvernementaux.

En guise de solution à court terme au retard apporté cette année dans l'attribution des bourses, le ministre a déclaré qu'il étudierait ces jours-ci les suggestions des étudiants relatives à l'examen des cas spéciaux par le comité de revision du Service de l'aide aux étudiants.

Le représentant de l'UGEQ, M. Pierre Lefrançois, a semblé satisfait de la rencontre avec le ministre et a révélé que les discussions avaient mené, en particulier, à une "ouverture certaine" dans le cas de revision pour les étudiants mariés en rupture de ban et dans celui de l'évaluation du revenu réel des parents.

Il s'agit toutefois de solution à court terme, a tenu à souligner M. Lefrançois. Nous attendons encore le rapport commandé par le gouvernement à une agence privée sur la question des bourses. Il sera alors possible de discuter des normes générales d'application des prêts-bourses pour l'avenir.

M. Lefrançois n'a pas élaboré beaucoup, par ailleurs, sur la suggestion faite par le ministre de former un comité mixte Etat-étudiants.

Les universités

Les bourses n'étaient pas le seul sujet à l'ordre du jour de la rencontre entre le ministre et les étudiants de l'UGEQ.

Il fut également question de l'enseignement supérieur, de la deuxième université de langue française, des CEGEP et des centres d'études universitaires.

Sur la plupart des questions touchant à l'enseignement universitaire, l'UGEQ a semblé satisfaite de l'assurance donnée par M. Cardinal qu'il y aurait, dès la prochaine session, une loi-cadre de l'enseignement supérieur prévoyant la création d'un "office de coordination".

M. Lefrançois a cependant déclaré que les étudiants n'avaient obtenu que peu de précisions quant au degré d'autonomie qui sera laissé aux institutions universitaires.

Dans un autre ordre d'idées, les étudiants ont obtenu l'assurance que les subventions accordées jusqu'ici par le ministère de l'Education à l'action sociale étudiante seraient continuées. Un mémoire sur ce sujet a été soumis par les étudiants au ministre, en même temps que d'autres documents touchant les différentes questions à l'ordre du jour d'hier après-midi. Le ministre a laissé entendre qu'il étudierait attentivement tous ces documents.

Mille étudiants protestent contre les lenteurs de Québec

par Claude BEAUCHAMP

QUEBEC — C'est dans l'ordre, scandant slogans, brassard au bras, pancartes en main, que les étudiants universitaires du Québec ont défilé, hier, devant l'édifice du Parlement et les bureaux du ministère de l'Education.

Ils étaient plus de mille jeunes gens et jeunes filles, représentant les associations étudiantes des universités de Montréal, Laval, Sherbrooke, Ottawa, McGill et Sir George Williams.

Ils scandaient "Johnson-Duplessis", "Johnson au poteau", "Cardinal aux lépreux", mais portaient des pancartes où l'agressivité le cédait à la blague: "Les étudiants mariés sont défavorisés, Johnson favorise le concubinage", ou encore dans les mains d'une jolie jeune fille, "Les bourses ou la prostitution".

Venus officiellement pour protester contre la lenteur du ministère de l'Education à verser les bourses aux étudiants, c'est toutefois sous le signe, mis en évidence sur une immense banderolle, d'une "Journée d'action sociale étudiante" que s'est déroulée la manifestation.

En conséquence, les entretiens de près de deux heures que les dirigeants de l'Union générale des étudiants du Québec ont eus avec le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, ont débordé le problème des bourses.

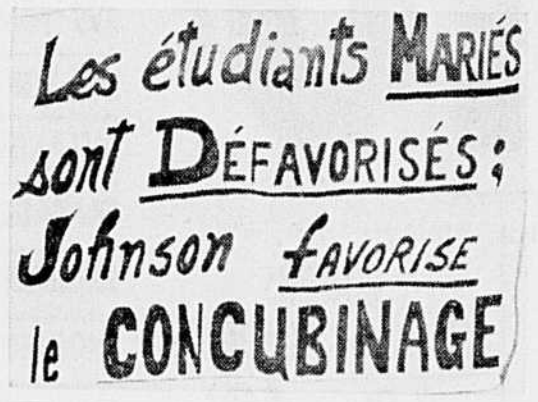
(Lire nouvelle ci-contre).

La manifestation de masse aux abords du Parlement a duré plus d'une heure. Arrivés près du Parlement vers 15.30 heures, les quelque 20 autobus bondés d'étudiants sont repartis vers la Cité universitaire à 16.45 heures, à temps pour le repas du soir.

Aucun incident désagréable n'a trahi la discipline que s'étaient imposée les étudiants, qui marchaient en rangs serrés au centre de la chaussée. Déjà éprouvée par une tempête de neige, la circulation sur le boulevard de la Grande-Allée n'en a été qu'un peu plus retardée.

En aucune circonstance, au cours de la manifestation que plusieurs observateurs considèrent comme la mieux réussie des étudiants au Parlement, la police n'a eu à intervenir.

D'ailleurs, il devient évident que la Police provinciale maîtrise de mieux en mieux ses techniques pour faire face à de telles manifestations de masse.



En fait, les policiers provinciaux n'ont effectué aucun déploiement de force. A peine une dizaine de policiers provinciaux en uniforme apparaissaient à l'extérieur du Parlement au plus fort de la manifestation et se tenaient le plus loin possible des étudiants.

Cette tactique élimine le grand inconvénient du déploiement de force, qui est de provoquer les manifestants. D'ailleurs, lors de la manifestation des grévistes du transport en commun en octobre dernier, les policiers provinciaux n'avaient mérité que des éloges.

La manifestation d'hier, qui était organisée par l'Union générale des étudiants du Québec, faisait suite à un "sit-in", qui durait depuis mercredi dernier, d'un groupe d'étudiants membres de l'UGEQ aux bureaux du ministère de l'Education.



téléphoto PC

Une sirène de la Défense

Une sirène ? Non. Plutôt une nouvelle tenue de survie pour naufragés, dont le modèle a été conçu par l'Office de recherches sur la défense à Ottawa, et qui permet à un homme perdu dans des eaux glaciales de ne pas geler tout en restant à flot. La saillie du milieu consiste en une bouée de sauvetage gonflable.

Trois bagues au dépotoir

Par mégarde, Mme Helen Huebner, de Seattle, Was. a jeté aux vidanges trois bagues évaluées à $5,000. Elle a prié St-Antoine, patron des objets perdus et elle a retrouvé ses trois bagues en passant au peigne fin les vidanges de ce camion avec l'aide de son fils et deux voisins charitables.

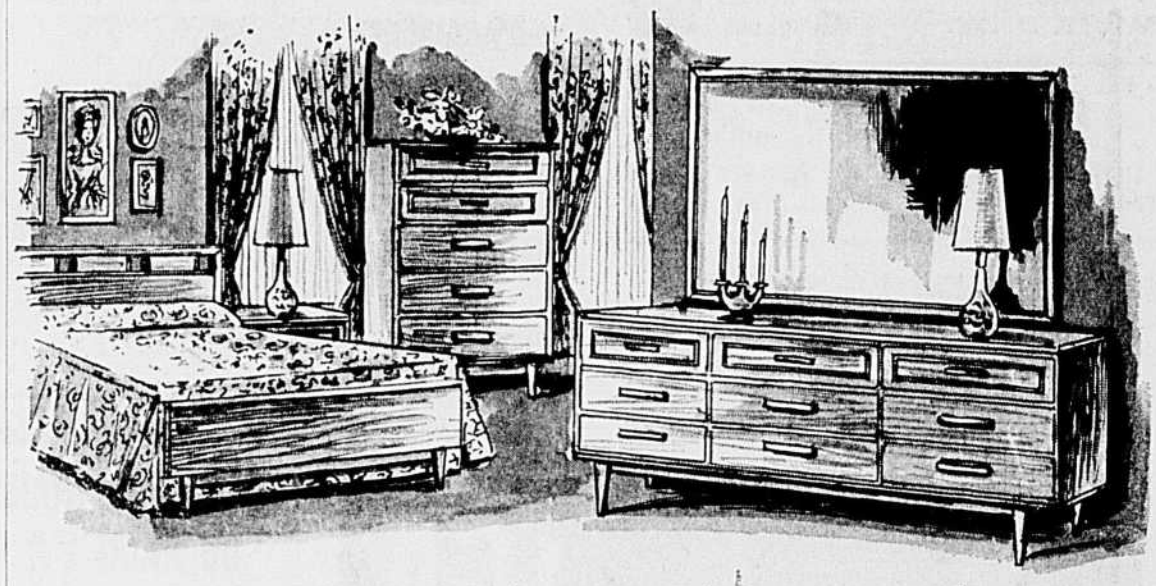


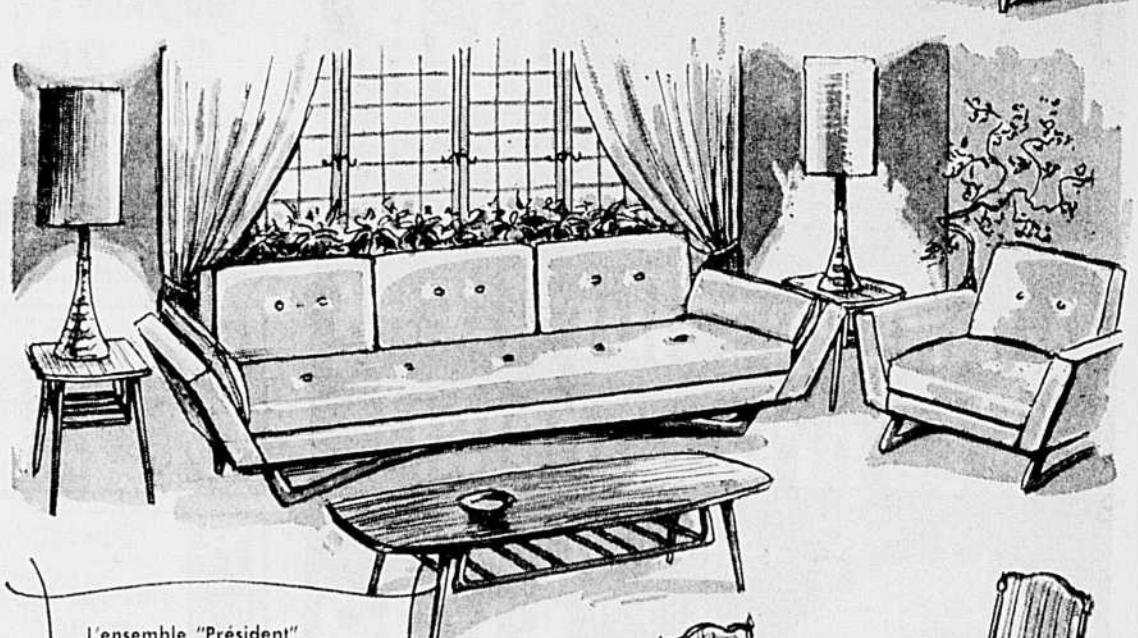
téléphoto UPI

L'ensemble Président

Une création exclusive à l'aspect distingué, valant plus de $1400

SEULEMENT $988





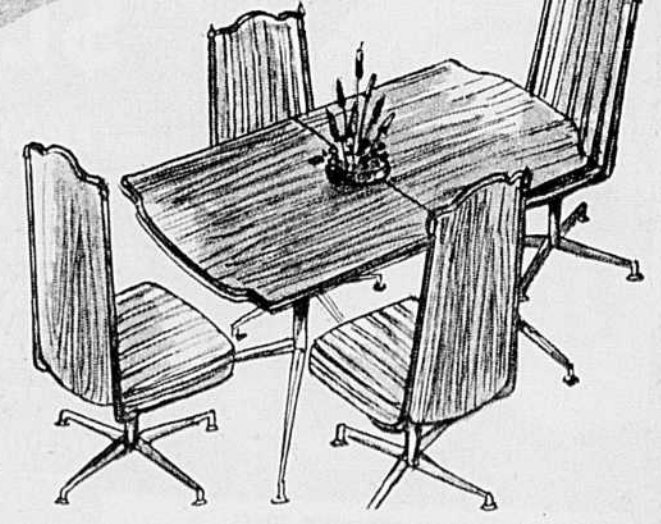
L'ensemble "Président"

3 pièces comprend :

★ Luxueux mobilier de chambre de 4 morceaux en noyer véritable. Matelas et sommier-boîte, Serta Ortho. 2 lampes de chevet.

★ Mobilier de salon aux lignes modernes. Sofa et fauteuil, table à café et 2 tables de bout en noyer. 2 lampes de table.

★ Mobilier de cuisine, cachet sobre. Table dessus arborite, 36 x 48 x 60. 4 chaises pivotantes rembourrées.



TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR DECORER VOTRE MAISON, RAFRAICHIR VOTRE MOBILIER OU COMPLETER VOTRE AMEUBLEMENT SE TROUVE CHEZ JEAN-C. LeBLANC

- CONDITIONS FACILES
- ENTREPOSAGE GRATUIT
- STATIONNEMENT à l'arrière
- A la sortie du Métro (boul. Rosemont)

Jean C. Le Blanc AMEUBLEMENT INC.

5826 rue Saint-Hubert

Tél.: 272-1122

"Surtout une crise sociale et politique"

— R. Laliberté

ROUYN — La prétendue crise syndicale est surtout une crise politique et sociale, a déclaré, dimanche, à Rouyn, M. Raymond Laliberté, selon un communiqué émis par la Corporation des enseignants du Québec.

La crise est politique, a expliqué le président de la Corporation, parce que se sentant de plus en plus concrètement responsable de la protection du bien commun, l'Etat ne semble pas encore prêt à déterminer lui-même les objectifs et les moyens d'action nécessaires.

La crise est également sociale, à son avis, parce que l'effort d'une planification de plus en plus acceptée par la population pousse l'Etat et l'entreprise privée dans une confrontation subtile.

Le président tenait ces propos au cours d'une réunion intersyndicale régionale à Rouyn, à laquelle assistaient les représentants d'une vingtaine de syndicats affiliés à la CEQ, à la FTQ et à la CSN, ou encore indépendants, comme les policiers provinciaux.

M. Laliberté soutient qu'il n'y a qu'apparence de crise dans le secteur public. A son avis, bien que les montants en cause soient énormes et que les bouchées aient été prises en double pour réaliser un certain rattrapage, les chiffres prouvent que la croissance rapide des investissements publics n'est qu'apparente, puisqu'elle est de l'ordre de 12 p. 100 par année. Ce qui n'est pas énorme, si l'on tient compte qu'un rattrapage était nécessaire dans le secteur public.

Cependant, soutient M. Laliberté, les politiciens administrateurs ont laissé traîner les conflits pour se résigner à passer des lois d'exception, comme le bill 25, et le bill 1, plutôt que de s'organiser adéquatement.

La politisation des syndiqués et la coordination syndicale

Dans le contexte actuel, M. Laliberté estime que les syndiqués doivent, en même temps, se politiser afin que le syndicalisme puisse jouer un rôle de conseiller auprès de l'Etat, et réaliser la coordination syndicale. Comment se réalisera cette coordination? M. Laliberté dit l'ignorer.

"Les syndicats étant habitués à répondre concrètement à des besoins du moment, je n'ai aucun doute qu'ils réussiront à s'entendre et à mettre en commun leurs énergies devant une situation qui l'exige."

Il s'est dit convaincu que le syndicalisme, tout au moins dans le secteur public, se dirige vers une participation de plus en plus grande aux prises de décisions dans le domaine de la coordination politico-économique et de la planification sociale.

"Les récentes déclarations ministérielles, commenta-t-il, nous laissent encore moins de choix. Nous nous politiserons par une forme quelconque de participation ou alors nous aurons à subir, sans pouvoir l'influencer le régime d'austérité que s'apprête à mettre en place le gouvernement actuel."

Nomination à l'Université de Sherbrooke

SHERBROOKE — M. Richard Joly a été nommé doyen de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke. Agé de 46 ans, M. Joly quitte ses fonctions de secrétaire général et de directeur des relations publiques de la même université. Son successeur n'a pas encore été choisi, il le sera à une date ultérieure et selon une procédure qui sera établie incessamment.

Le nouveau doyen de la faculté des sciences de l'éducation succède à M. Pierre-H. Ruel, en congé d'étude en France. Bien connu dans le monde de l'éducation, M. Joly est professeur titulaire de l'université de Sherbrooke depuis juin 1965, alors qu'il avait été nommé secrétaire général. Détenteur d'une maîtrise ès arts de l'Université d'Ottawa, il a poursuivi ses études en orientation et en psychologie à la même institution et au Teachers' College de l'Université Columbia. Il a été professeur titulaire de l'Université Laval.

Auteur d'un roman et de nombreuses publications d'information scolaire et professionnelle, il a été membre du Conseil supérieur de l'éducation et du conseil d'administration de l'ACELF, président de l'Association d'éducation du Québec et de l'Association des conseillers en orientation du Québec. Il est présentement président de la commission scolaire de North Hatley.

Des pouvoirs confirmés

OTTAWA (PC) — Dans un jugement rendu hier, la Cour suprême du Canada a confirmé les pouvoirs de la Régie des prix agricoles de déterminer les conditions et les prix suivant lesquels la Carnation Milk Company Ltd achète son lait des producteurs laitiers du Québec.

Carnation, dont le siège social est à Toronto, avait demandé à la Cour de déclarer ces pouvoirs invalides pour des raisons constitutionnelles, alléguant que la province contrôlait de la sorte le commerce interprovincial.

L'oléoduc canadien traversera la frontière américaine

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé hier aux Communes que la compagnie interprovincial Pipe Line avait reçu du président des Etats-Unis, par l'entremise de sa filiale américaine, la Lakehead Pipe Line, l'autorisation de traverser la frontière internationale par des installations de pipe-line supplémentaires.

Le ministre a précisé que le réseau de la société avait été construit dans le but d'alimenter les provinces des Prairies et l'Ontario mais qu'elle avait acquis des clients aux Etats-Unis depuis la région St-Paul-Minneapolis jusqu'à Buffalo, N.Y.

Devant ses besoins d'expansion, la société construira une boucle à ses installations situées à l'est de Superior, au Wisconsin, en passant au sud de son pipe-line existant, avant de rejoindre à nouveau la frontière canadienne.

Une première étape verra la mise en place d'un pipe-line de 34 pouces entre Superior et les environs de Chicago. Ce projet devrait être réalisé en 1968.

Dans un avenir rapproché, l'Interprovincial Pipeline construira une conduite de raccordement de 30 pouces entre Chicago et Port Huron, complétant ainsi la boucle.

Le moment de la réalisation de cette seconde étape dépendra de plusieurs facteurs, y compris les termes et conditions de la disponibilité d'utilisation entre-temps des réseaux Tecumseh et Buckeye et le taux d'augmentation de la demande dans les régions desservies par l'Interprovincial.

Le ministre a également confirmé que le réseau Aurora-Glacier qui transporte le pétrole de l'Alberta au Montana est en voie d'expansion grâce à l'émission d'un autre permis présidentiel.

Capacité

L'Interprovincial Pipeline a été constituée le 30 avril 1949 par une loi du Parlement du Canada.

Le réseau de l'Interprovincial comprend actuellement 4,024 milles de conduite principale dont 2,418 au Canada et 1,606 aux Etats-Unis.

Environ 90 pour cent des actions de la société appartiennent à des Canadiens.

Le nouveau pipe-line de 34 pouces en direction de Chicago coûtera environ $75,000,000. La conduite de 30 pouces de Chicago à Sarnia coûtera $37,000,000.

Le réseau avait une capacité de livraison de 563,000 barils de pétrole brut par jour en 1967.

La construction envisagée permettra d'augmenter la capacité quotidienne en 1969 à 821,000 barils par jour, mais cette capacité sera effectivement limitée à 742,000 barils par jour à cause de la capacité inférieure dans l'Ouest canadien.

EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel, O.D., Optométriste,
bureau chez
Peoples Credit Jewelers
1015, rue Ste-Catherine O. - VI. 9-7071

La meilleure garantie . . .
Le meilleur choix . . . Les plus bas prix . . .

LABELLE FOURRURE

DES CENTAINES DE MANTEAUX DE QUALITE LABELLE — OFFERTS A DES ECONOMIES JAMAIS VUES AILLEURS QUE CHEZ LABELLE !

	PRIX ORD.	VENTE
12 Lapin teint bleu et brun ou blanc et noir	$225	$95
5 Kalgan blanc, beige	$450	$195
4 Trotteurs chevreau gris.	$325	$75
1 Paletot ¾ pour homme de Poney brun. Taille 34	$400	$100
4 Etoles vison pastel.	$400	$150
1 Etole renard norvégien.	$250	$150
1 Jaquette mouton Perse gris.	$500	$195
2 Jaquettes pattes mouton Perse noir.	$400	$195
6 Vison Oriental teint noir.	$550	$375
1 Mouton Broadtail noir.	$950	$495
1 Mouton Perse gris. 14 ans (haute couture)	$1000	$550
2 Swakara (broadtail noir).	$1050	$650
3 Loutre canadienne.	$1100	$800
3 Castor teint huitre.	$1250	$900
6 Peaux Seal Alaska (phoque teint Kitovi)	$2400	$1450
1 Lynx naturel, 14 ans.	$1100	$800
1 Vison demi-sang. 12 ans.	$2300	$1550
2 Vison teint noir, peaux horizontales.	$1100	$850
6 Vison pastel, peaux horizontales.	$1300	$895
5 Vison pastel, peaux descendues.	$1500	$1100
6 Vison pastel, peaux descendues.	$1600	$1250
3 Vison pastel, peaux descendues.	$2000	$1475
1 Vison élevage foncé. 12 ans.	$2500	$1800
1 Vison naturel gris bleu. 16 ans.	$2950	$2000



ORDINAIRE JUSQU'A $485 — $295

10 Mouton Perse teint noir garni vison.
7 Chat sauvage teint Blaireau.
6 Chat sauvage teint Snow White.
3 Mouton Perse teint brun, peaux horizontales.
5 Chat sauvage naturel, peaux horizontales.
8 Alysha Seal (agneau traité) garni de vison.
8 Mouton Perse gris, peaux verticales, horizontales.
12 Rat musqué teint noir ou brun, peaux horizontales
3 Rat musqué teint beige, peaux horizontales.
5 Rat musqué teint vison, peaux verticales.
2 Opposum américain, teint noir.
3 Pattes de mouton Perse, teint noir.
3 Veau teint beige, brun ou noir.
1 Rat musqué naturel. 12 ans.
1 Mouton Toscane. 14 ans.

ORDINAIRE JUSQU'A $725 — $425

3 Castor Réserve du Québec.
3 Rat musqué rasé teint huitre
6 Mouton Perse gris naturel, garni vison.
4 Chat sauvage teint renard bleu.
8 Mouton Perse teint noir garni vison (qualité supérieure)
5 Chat sauvage, naturel, peaux verticales.
6 Etoles vison, pastel, peaux descendues.
1 Jaquette vison élevage, 16 ans.
1 Jaquette vison saphir. 12 ans.
1 Cape étole. Martre de Russie. 14 ans.
1 Rat musqué (Géométrique) beige et brun, peaux diagonales 10 ans.

ORDINAIRE JUSQU'A $895 — $595

8 Vison pastel, peaux horizontales, 8 à 18 ans
5 Vison élevage foncé, peaux horizontales.
1 Vison oriental peaux descendues teint noir. 14 ans.
4 Castor Labrador garni vison.
3 Loup-marin norvégien.
2 Loup-marin d'Islande.
4 Castor naturel garni vison.
1 Mouton Perse, teint noir garni vison (haute couture). 16 ans.
5 Peaux Zibeline (Parure).
1 Jaquette Ocelot. 14 ans.
1 Boléro vison blanc.

SUPER SPECIAL
CHAPEAUX DE VISON
DEPUIS $50

Nous nous spécialisons dans L'ENTREPOSAGE, La REPARATION, Le REMODELAGE, Le NETTOYAGE

6570, rue SAINT-HUBERT
près Beaubien
Station de métro Beaubien

LABELLE FOURRURE

- Paiements faciles
- Plan budgétaire
- Mise de côté

Tél. 276-3701

Le plus important marchand de fourrures au Canada

Trois des prévenus font des aveux dans l'affaire Kugiel

Trois suspects impliqués dans le double vol commis aux domiciles de Ste-Agathe et de Montréal de l'homme d'affaires Israel Kugiel, qui devaient subir sous les deux accusations de juge Armand Sylvestre, ont reconnu leur culpabilité avant que ne débute l'instruction.

Ce sont Jean-Paul Léveillé, Ronald Bourgon et Fred Grant.

Représenté par Me Paul Papineau, Léveillé a plaidé coupable sous deux accusations de hold-up dans les Laurentides et de cambriolage, rue James Morrice, dans l'extrême-nord de la ville.

Grant, qui est défendu par Me Norbert Lozier, a reconnu sa culpabilité à la seule accusation portée contre lui, soit l'agression de Sainte-Agathe.

Quant à Bourgon, il a avoué les deux délits, le montant du butin, dans le premier cas, s'élevant à près de $50,000 et dans le second cas à plus de $33,000.

Et, dans tous les cas, le prononcé de la sentence a été reporté par le tribunal au 9 février prochain.

Puis, immédiatement, le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, s'est dit prêt à procéder contre la fille du plaignant, Elizabeth Kugiel, mais à procéder dans l'affaire du cambriolage tout d'abord.

Et les articles retrouvés identifiés à la fois par Kugiel et sa compagne, il devait appeler comme son témoin le plus important le comparse Bourgon, qui a relaté comment on avait décidé d'aller fouiller la maison du nord de la métropole, au retour de la randonnée infructueuse à Sainte-Agathe.

Selon ses dires, c'est la prévenue à la barre qui les aurait conduits à cet endroit, sans leur dire préalablement l'adresse exacte, qu'elle ne connaissait apparemment pas.

En quête d'un million de dollars

Il répète que l'on croyait trouver plus d'un million de dollars, à cet endroit, et qu'en y arrivant, on constata que les clefs qu'avait la jeune fille ne pouvaient ouvrir la porte d'entrée.

Un voisin d'en face sortit alors de sa maison, et la jolie Elizabeth alla lui parler.

Puis on repartit pour le domicile de Mme Kugiel, à Mont-Royal, où on se procura un tournevis pour ouvrir la porte . . . d'en arrière.

Et, au retour, c'est ce que Léveillé réussit, apparemment sans difficultés.

Quelque quatre vingt dix minutes plus tard, on repartait effectivement avec quelque deux millions mais en . . . cruzeiros brésiliens, dont personne n'est sûr de la valeur exacte, aujourd'hui.

La demoiselle était-elle libre de ses mouvements ?

Et puis avec un certain nombre d'articles personnels de grande valeur (généralement en or), briquet, boutons de manchettes, clef, ensemble de stylos. Et, aussi, deux statuettes dont l'amie de Kugiel a fixé la valeur à $380 chacune.

Mais, pendant tout ce temps, est-ce que la jolie prévenue d'aujourd'hui était libre de ses mouvements et de ses gestes ?

C'est une réponse négative que, de toute évidence, Me Michel Proulx, le procureur de la défense veut obtenir à cette question.

Bourgon répond tout d'abord . . . qu'elle aurait pu refuser de suivre le groupe rue James Morrice.

Mais Me Proulx le met immédiatement en face d'une série de réponses qu'il a données lors d'enquêtes préliminaires précédentes, et, chaque fois, le témoin doit concéder que c'est bien la vérité qu'il a dite, à ce moment-là.

Et que, effectivement, à Sainte-Agathe, par exemple, la jeune inculpée a été littéralement retenue comme otage par les deux autres membres de la bande.

A ce moment, toutefois, Me Grenier soulève une objection à l'intrusion de Me Proulx dans la preuve touchant Ste-Agathe, et il se fait par ailleurs fort de démontrer, au cours d'un nouvel interrogatoire, que les réponses du témoin Bourgon, à l'enquête, s'appliquaient à l'incident des Laurentides, et non à celui de Montréal.

Vol de $25,000 d'autos-neige; deux aveux de culpabilité

par Maurice MORIN

La police de ville d'Anjou, après une longue et minutieuse enquête que le sergent-détective Mike Moriello a conduite, vient d'éclaircir le vol de 25 autos-neige perpétré chez un dépositaire de Bombardier, Ltée, dans la municipalité précitée, le 1er décembre dernier. Ces autos-neige valant $25,000 n'ont pas encore été retracées, toutefois, à l'exception d'une recouvré à Saint-Jean.

Et ce vol aurait été commis avec la connivence d'un dénommé Pierre Laliberté, chef du service d'expédition à l'emploi du dépositaire dont les établissements sont sis rue Ray Lawson, toujours à ville d'Anjou.

Cet individu âgé d'une trentaine d'années, actuellement détenu, devait comparaître, aujourd'hui, mercredi, pour répondre à des accusations de vol et de recel.

C'est lui qui aurait facilité l'entrée des entrepôts à quatre individus dont un autre employé et qui sont présentement devant nos Cours de justice, deux s'étant déjà reconnus coupables du forfait.

Il s'agit de Guy Lamoureux, âgé de 22 ans, de ville d'Anjou, l'employé, qui s'est reconnu coupable devant le juge André Fabien et qui connaitra son sort vendredi de cette semaine.

L'autre coupable est Guy Giroux, 22 ans, de Jacques-Cartier, qui recevra sa sentence devant le juge Armand Chevrette le 3 février prochain.

Hier après-midi, Norman Giroux, âgé de 18 ans, frère de Guy, était, à son tour, inculpé du vol et du recel des autos-neige. Il a choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 31 de ce mois-ci.

Tout cautionnement lui a été refusé après que Me Gérard Hébert, avocat de la poursuite, eut fait observer au tribunal qu'il avait à faire face à une accusation très grave et que, d'ailleurs, il n'avait pas voulu collaborer avec la police... en vue de la découverte des skis-doos volés.

Enfin, un autre individu, Réjean Guimond, âgé de 21 ans, du 142 ouest, de la rue Benoit, àJacques-Cartier également, a aussi nié sa culpabilité à des accusations de vol et de recel. Dans son cas, tout comme dans l'autre, l'enquête préliminaire a été fixée au 31. Et lui aussi attendra en prison... la prochaine instruction à laquelle il devra faire face.

les tribunaux

Apprenti rembourreur arrêté pour vol près du Mont-Saint-Antoine

Un jeune homme de Québec, Christian Bédard, qui avait apparemment choisi d'apprendre le métier de rembourreur au Mont-Saint-Antoine, aurait pratiqué ce métier avant terme et d'une façon inusitée, samedi soir. Et ce pour "bourrer" son propre porte-monnaie à l'aide des quelques dollars qu'avait dans son sac à main une jeune fille de Ville d'Anjou.

Selon la police, le vol s'est produit à portée de vue de ses gardiens, pour ainsi dire, soit rue Beaugrand, un peu au nord de la rue Sherbrooke.

Alors que la jeune fille s'engageait dans cette artère pour se rendre chez elle, le prévenu lui arracha son sac à main, qui contenait une dizaine de dollars, puis prit la fuite vers le nord.

On devait cependant l'appréhender quelques minutes plus tard, à Anjou, où, sans le savoir, il avait fui. Et précisément dans le voisinage du domicile de sa jeune victime.

Ramené sur la scène de son délit, il conduisait par la suite la police place Beaugrand, où il s'était débarrassé rapidement de la sacoche, qui ne pouvait lui être d'aucune utilité.

Devant le juge André Fabien, hier après-midi, il a par ailleurs admis sa culpabilité immédiatement.

Comme il n'avait aucun dossier antérieur (car il n'est, en fait, âgé que de dix-huit ans) le tribunal a ajourné la prononcé de sa sentence à mardi prochain, tout en priant un travailleur social de faire plus ample enquête sur ses antécédents et les possibilités d'une réhabilitation dans son cas.

La police avait d'autre part enregistré une série d'agressions du même genre, dans le même quartier, au cours des derniers mois.

Succès de la conférence des juges sur les faillites

Les juges en chef et leurs collègues des cours supérieures de chacune des provinces du Canada, au nombre de 33, se sont réunis à Montréal ces jours derniers, pour discuter avec le surintendant des faillites, Me Roger Tassé et des officiers du nouveau ministère de la Consommation et des corporations, et spécialement de la Division des faillites.

Ces sessions d'étude sur les problèmes se rattachant à la faillite, suggérées par le gouvernement canadien, se sont également déroulées en présence de M. John N. Turner, titulaire du ministère fédéral de la Consommation et des corporations, du secrétaire parlementaire du ministre, Me Ovide Laflamme, M.P., des membres du comité consultatif sur la législation en matière de faillites et de professeurs de facultés de droit d'universités canadiennes.

Cette initiative sans précédent dans les annales du gouvernement canadien et de la magistrature, par un effort conjoint en vue d'améliorer l'administration de la justice, fut bien accueillie tant par les juges que par les représentants gouvernementaux. De l'avis de chacun, ce fut là une excellente occasion d'examiner à fond certains aspects des lois en cours. Il y a lieu de prévoir pour l'avenir, grâce à une application appropriée, une amélioration sensible du point de vue de l'administration de la loi.

Les juges des cours supérieures des dix provinces du Canada et les personnes présentes à cette réunion ont déclaré avoir grandement profité de cette expérience.

25 Chinois appréhendés à Québec

QUEBEC (PCf) — Vingt-cinq Chinois ont été appréhendés, tôt hier matin, par des membres de la Sûreté municipale de Québec, dans une présumée maison de jeu de Québec.

Les agents municipaux ont aussi saisi $400 en argent, des tables, des dés et tout l'ameublement qui se trouvait dans la pièce.

Tous les inculpés ont été libérés moyennant une somme de $15, sauf le tenancier qui a pu recouvrer sa liberté provisoire moyennant un cautionnement de $100.

La cause a été remise, pro forma, à huit jours par le juge Rodolphe Létourneau, de la Cour municipale de Québec.

D'un coup de poing, un voleur s'empare de $60

Un adolescent de 16 ans, Gilles Brochu, messager à l'emploi de la pharmacie Lamarche, située au 3847 est, rue Ste-Catherine, a été attaqué et dépouillé d'une somme de $60, vers 8 h 30 hier soir, par un individu qui l'a accosté en face du 1400, rue Desjardins.

Le voleur lui a décoché un violent coup de poing en pleine figure et lui a ensuite vidé les poches.

Le messager s'en est heureusement tiré avec de légères blessures.

VOYEZ L'ANNONCE DE CHEVROLET MOTOR SALES dans LE NUMERO DE DEMAIN

CKAC/73 AU CADRAN

du LUNDI au VENDREDI,
le matin et le soir aux heures de pointe,
rapports spéciaux de JACQUES PAYAC
sur la circulation en ville

LE SAMEDI
au cours de "BON WEEK-END"
le sujet de la semaine traité par un
des éditorialistes de
LA PRESSE

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays.
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montréal 25
Téléphone 288-2152

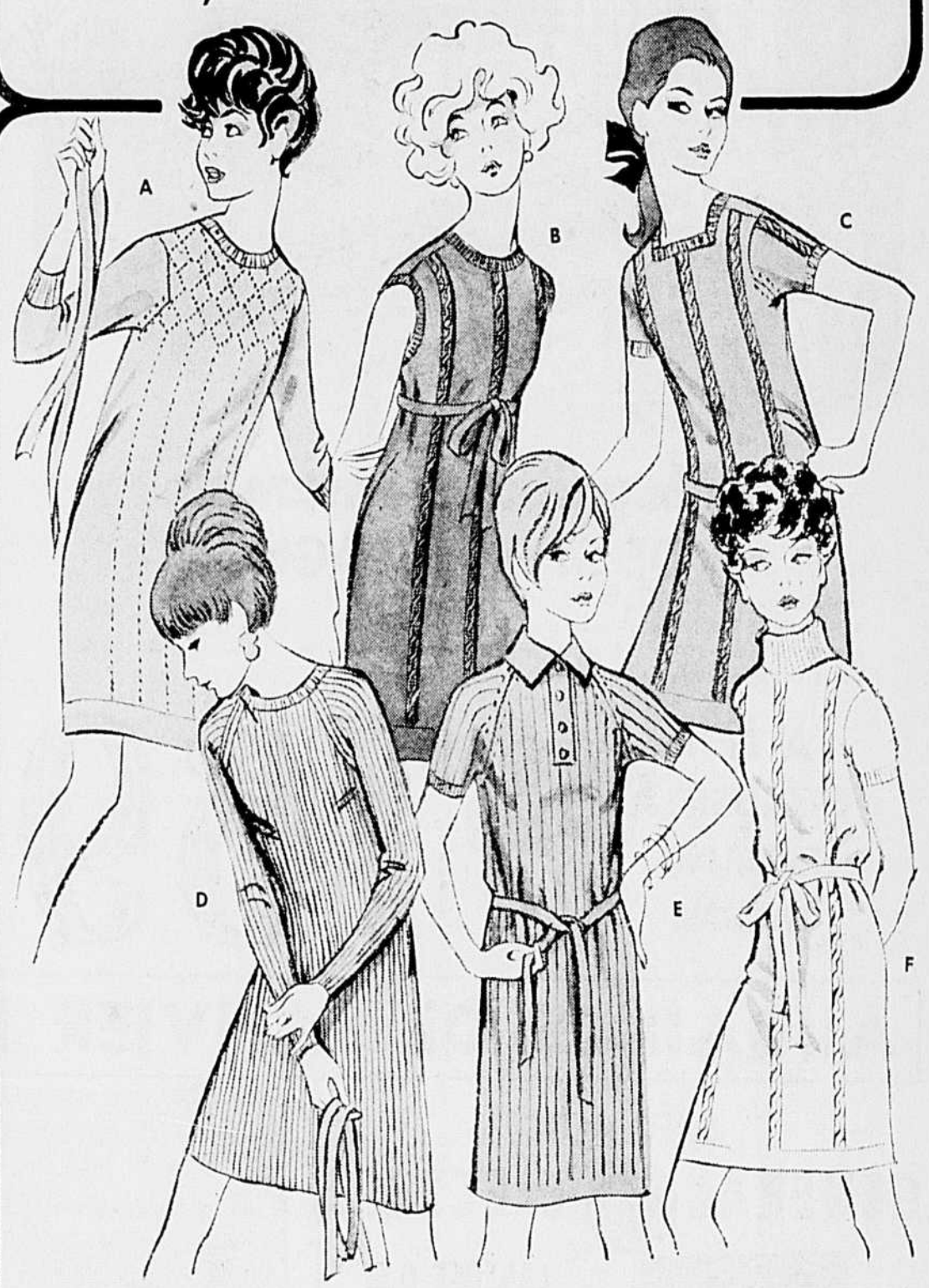
GAGNANTE DU CONCOURS D'OUVERTURE DU MAGASIN DU CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE STEINBERG



Mme E. Siwik (seconde personne à droite), domiciliée au 7098, rue Durocher, gagnante du concours d'ouverture du magasin du cinquantième anniversaire de Steinberg, se voit remettre son billet pour un voyage autour du monde pour deux personnes en jet **VC-10 de BOAC**. La remise est effectuée par **M. Stan Abramowitz**, gérant du service de la promotion des ventes de Steinberg Ltée. Son prix comprend aussi un ensemble de cinq valises de voyage Silhouette de Samsonite et $500.00 en argent. Paraissent aussi sur notre photo, **M. Gérald Cronin-Young**, officier de la promotion des ventes, et **Mlle Diana Seni**, du service des réservations, tous deux de la **BOAC**.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Le point de mode...
les tricots à moins que 1/2 prix!



Robes de tricot pure laine vierge à très bas prix vous permettant de changer aussi souvent que votre budget vous le permet. Choix de six robes coquettes que vous pouvez porter du lundi au vendredi . . . et notez leur très bas prix ! Modèles entièrement diminués, glissière au dos et ceinture-lien. Détails variés dans un vaste choix de couleurs . . . blanc, vert, bleu, marine, rose accentué, jaune ou orange dans le lot. Tailles 8 à 16 dans le lot.

A. Robe à empiècement à maille fantaisie
B. Encolure au ras du cou, maille torsadée
C. Encolure carrée, manches courtes, maille torsadée
D. Tricot gamin, manches longues
E. Fourreau chemisier amincissant
F. Col roulé, maille torsadée (Centre-ville seulement)

Ord. $16 à $20
7.99

Pas de commandes postales ni téléphoniques
VETEMENTS SPORT DU BUDGET — RAYON 21 — AU TROISIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD sauf avis contraire



Rabais de 40%
sur corsages de jersey

Vaste assortiment de corsages de jersey d'Arnel* lavable et d'entretien facile aux motifs fleuris ou dessins abstraits multicolores ou nuancés noir/blanc ou brun/blanc.
Tailles 10 à 18.

A. Plissé cristal permanent au col roulé, manches longues et glissière au dos.
B. Plissé cristal permanent au col, manches longues et glissière au dos.

*Marque déposée

Ord. $9.
5.40

Pas de commandes postales ni téléphoniques
SEPARABLES — RAYON 14 — ETAGE-MODE, AU DEUXIEME
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Téléphoner à 842-6261
HEURES D'OUVERTURE : Centre-ville et Snowdon, 9 h. 30 à 6 h., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h. 30 à 6 h.; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20



téléphoto UPI

Le surf sans vagues

Il n'est plus nécessaire d'avoir des vagues pour faire du "surfing". La planche est maintenant "motorisée". Elle permet d'atteindre une vitesse assez respectable. Dans la photo du haut, Heidi Sutton plonge alors que Sherry Haley lui fait perdre l'équilibre en inclinant la planche. Dans la photo du bas on distingue l'échappement du moteur. La planche est dotée, d'autre part, de contrôles et le moteur, un jet, s'arrête automatiquement lorsque le conducteur tombe par-dessus bord. Ces photos ont été prises à Los Angeles.

Pour tous ceux qui gagnent jusqu'à $7,800

L'Assurance-chômage haussera prestations et cotisations

par CLAUDE TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Un projet de loi de nature à hausser les prestations d'assurance-chômage a été adopté par la Chambre des communes hier en première lecture.

Les amendements proposés à la loi de l'assurance-chômage par le ministre du travail, M. John R. Nicholson, visent notamment à porter le taux de prestation de $27 à $42 pour les célibataires et de $36 à $53 pour les personnes mariées.

Un autre amendement préconise que tous les travailleurs gagnant jusqu'à $7,800 par année soient protégés par la loi de l'assurance-chômage. Présentement le salaire maximum est de $5,460 par année.

La nouvelle limite permettrait de couvrir 400,000 travailleurs additionnels, ce qui porterait à plus de 5,000,000 le nombre de personnes à pouvoir être protégées par l'assurance-chômage.

Le projet de loi mentionne en outre qu'il doit prendre force de loi le 30 juin 1968. Les personnes qui auront droit à une période de prestation avant cette date devront compléter cette période en vertu de l'ancienne échelle et non pas passer à la nouvelle le 1er juillet.

Si les prestations sont augmentées, il arrive par ailleurs que les contributions sont changées de manière à devenir un peu plus avantageuses pour ceux qui gagnent jusqu'à $70 par semaine.

Pour les autres, c'est-à-dire ceux qui gagnent au-delà de $70 mais pas plus que $7,800 par année, les contributions sont haussées.

L'échelle actuelle stipule que celui qui gagne $69 et plus paie 94 cents, tandis que celle qui est maintenant proposée demande que le travailleur qui reçoit $100 et plus par semaine débourse $1.40.

Comme c'est le cas présentement, l'employeur paiera une part égale à celle de l'employé.

Les prestations

OTTAWA, (PC) — Selon la nouvelle table des prestations d'assurance-chômage proposée mardi par le gouvernement, le montant hebdomadaire des secours au chômage s'établirait comme suit :

Nouveaux taux :

Prime	Prestations C	M
moins de .28	$13	$17
.28— .42	$16	$21
.43— .57	$19	$25
.58— .72	$22	$29
.73— .87	$26	$33
.88—1.02	$30	$38
1.03—1.17	$34	$43
1.18—1.32	$38	$48
1.33—1.40	$42	$53

Les cotisations

OTTAWA (PC) — Selon la nouvelle table, les primes hebdomadaires payables par les employeurs et les employés s'établiraient comme suit :

Nouvelle table :

Prestations	Prime
Moins de $20	.10
$20-29.99	.20
$30-39.99	.35
$40-49.99	.50
$50-59.99	.65
$60-69.99	.80
$70-79.99	.95
$80-89.99	$1.10
$90-99.99	$1.25
$100-150	$1.40

Au congrès des libéraux fédéraux du Québec

Discussions sur la constitution et course au leadership

Deux assemblées plénières, vendredi et dimanche prochains, pourraient être les points culminants du 2e congrès annuel de la section québécoise de la Fédération libérale du Canada, qui aura lieu à Montréal. Il y sera question de la constitution canadienne.

Dimanche, Jean-Pierre Goyer, M. Paul Tellier, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, Maurice Lamontagne, Maurice Sauvé et Pierre Elliot Trudeau feront des exposés sur la question.

Samedi, quatre ateliers discuteront de protection des individus, de développement régional, du rôle extérieur du Canada et de "la société et la culture".

Tout aussi importantes, sinon davantage, seront les discussions officieuses à travers lesquelles se dessinera sans doute la préférence des délégués québécois au congrès de leadership qui doit avoir lieu à Ottawa au début du mois d'avril.

C'est le maire de Montréal, Jean Drapeau, qui souhaitera vendredi soir la bienvenue aux délégués. On entendra à la même occasion le discours du leader des libéraux fédéraux du Québec, Jean Marchand. Lester Pearson prononcera le discours de clôture du congrès.

Le président de la FLC (Q), Me Jacques Dufour, a présenté hier à la presse le cahier des résolutions qui seront soumises aux délégués.

Un premier groupe de résolutions concerne la protection des consommateurs, le revenu annuel garanti et l'assurance-soins médicaux.

Un autre suggère des mesures qui visent à améliorer la situation économique des agriculteurs, la situation de l'habitation. On étudiera également la planification du développement et la pollution des eaux.

Dans le domaine des affaires étrangères, des résolutions proposent un désengagement militaire progressif de l'OTAN, avec accentuation du caractère politique de cet organisme.

On proposera également l'accroissement, jusqu'à 1 pour cent du produit national brut, de l'aide aux pays en voie de développement; un meilleur équilibre de la représentation diplomatique canadienne dans les Antilles françaises et britanniques; la reconnaissance de la Chine continentale.

Sous la rubrique "société et culture", plusieurs projets de résolutions indiquent une tentative de rapprochement avec le Québec, sans négliger pour autant les entreprises autonomes du gouvernement fédéral :

— bureau conjoint permanent de consultation en matière d'immigration (Ottawa et Québec);

— ouverture d'un consulat général à Lille;

— accroissement des relations culturelles avec les pays francophones; promotion de l'expansion de la francophonie à l'intérieur du Canada; application des recommandatons fondamentales de la commission Laurendeau-Dunton;

— contrôle fédéral sur les satellites de télécommunications, qui seraient mis à la disposition du Québec pour ses échanges d'émissions éducatives avec la France;

— enfin, accentuation du rôle du Conseil des arts du Canada, pour promouvoir l'accessibilité à la culture.

L'efficacité, le grand critère dans le partage des pouvoirs — Trudeau

"Le partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces ne doit pas s'effectuer selon la ligne de la langue et de la culture, mais en fonction de l'efficacité gouvernementale", a déclaré hier soir le ministre de la Justice, M. Pierre Elliot Trudeau, au cours d'une interview accordée à l'émission "News Magazine" du réseau anglais de Radio-Canada.

"Dans un système fédéral, une province ne peut prétendre parler au nom d'une nation, au nom d'un groupe culturel ou linguistique", a ajouté M. Trudeau.

Le ministre a dit que le principal problème de l'heure était de ne pas confiner le fait français à la seule province de Québec. Il s'est déclaré prêt à discuter toute proposition visant à attribuer aux provinces des pouvoirs comme l'assurance-maladie à condition toutefois que le critère utilisé soit l'efficacité gouvernementale.

M. Trudeau a rappelé les motifs qui avaient poussé le gouvernement fédéral à convoquer une conférence fédérale-provinciale sur les Droits de l'homme et du citoyen.

"Depuis avril 1967, a-t-il dit, les circonstances ont changé. En juin 1967, nous avions déjà quelques projets à soumettre en vue d'une conférence constitutionnelle. Et en novembre dernier, lors de la conférence de Toronto, nous avons constaté que le climat était prêt pour entamer des discussions utiles".

Le ministre Trudeau a dit qu'une Déclaration des Droits de l'homme constituait la meilleure technique pour amorcer une série d'amendements constitutionnels, parce qu'il est préférable de s'entendre sur le contenu des amendements avant de discuter le mécanisme d'amendement.



MANUFACTURES LTÉE. LaSalle FACTORIES LTD.



ROBES 'PRETTY MISS'

Orlon côtelé laminé
Tailles: 8 à 16

Vous désirez porter une robe qui convient à vos sorties et à vos activités...alors vous serez ravies de ces modèles aux couleurs unies éclatantes, aux lignes jeunes et vivantes, des robes qui rappellent les jours ensoleillés.

9.88 chacune

VOTRE CHOIX DE: - a) Modèle chemisier à manches longues avec languette et collet boutonnant. En orange, rose vif, vert lime.
b) Le modèle "Millie" sans manches, à taille surbaissée avec ceinture, deux plis creux de marche et collier de nuance assortie. En jaune, orange, vert lime, rose vif ou marine.

MANUFACTURES LTÉE. LaSalle FACTORIES LTD.

MONTREAL 7755, boul. St-Laurent — MONTREAL 545 est Fleury — MONTREAL 5680, rue Iberville — MONTREAL 3735 ouest, Notre-Dame
DORVAL : S.-E. du rond-point — PIERREFONDS : 9006 Lalande — LACHINE : 45e Ave, près St-Joseph
ST-VINCENTDE-PAUL : 4615, boul. Lévesque — BOUCHERVILLE : centre d'achats "La Seigneurie"
HEURES D'AFFAIRES : JEUDI et VENDREDI 9 h. a.m. à 9 h. 30 P.M.
AUTRES JOURS : 9 h. a.m. à 6 h. p.m.
LONGUEUIL — 210, rue St-Jean — TOUS LES JOURS de 9 h. a.m. à 10 h. p.m.

Cours de perfectionnement en France à sept fonctionnaires du Québec

QUEBEC (PC) — Sept fonctionnaires du ministère québécois de la Famille et du Bien-être social se rendront en France au début du mois de février pour y entreprendre un stage de perfectionnement.

Dans le cadre des ententes franco-québécoises, Mlle Madeleine Smith et MM. Guy Carle, Gilbert Dubé, Alfred Letendre, Pierre Germain, Jean-Louis Ouellette et Laurent Rodrigue séjourneront en France pendant 11 mois.

Les cours de perfectionnement seront donnés à l'Ecole nationale de la santé à Rennes, et les fonctionnaires québécois se joindront à un groupe de fonctionnaires français qui s'occupent d'inspection dans les secteurs de l'action sociale et sanitaire de France.

Les cours porteront notamment sur les sciences humaines, la sécurité sociale et des stages d'observation pratique dans les services gouvernementaux français.

La SSJB de Chicoutimi se prononce contre un district fédéral

A l'occasion de leur dernière réunion tenue le 18 janvier, les membres du Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Chicoutimi ont donné leur appui au mémoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de l'Outaouais Nord à la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec.

Tout comme le mémoire le stipule, la Société Saint-Jean-Baptiste de Chicoutimi croit que la création de cette capitale nationale soustrairait à la juridiction de l'Etat du Québec quelque 125,000 citoyens, dont la très grande partie est de langue française, et qui passeraient sous la juridiction d'un organisme bilingue au sein duquel ils deviendraient minoritaires.

Toujours pour les mêmes raisons, la SSJB de Chicoutimi estime que la fusion des territoires québécois et ontarien créerait des préjudices graves aux citoyens du Québec dans les domaines économique, scolaire, judiciaire et sanitaire.

Quand l'eau potable devient un problème...

VICTORIA (PC) — Environ 4,000 enfants de Campbell River, dans l'île de Vancouver, sont retournés en classe hier, avec, dans une main, une boite à lunch et dans l'autre, une bouteille d'eau purifiée. En effet, ce village en était à sa quatrième journée sans eau potable à la suite d'inondations qui ont endommagé le tuyau principal d'approvisionnement.

Le service d'approvisionnement a été rétabli dans presque toutes les écoles du district, lundi soir, mais le secrétaire de la Commission scolaire, M. P. T. Sampson, a déclaré que l'eau semblait avoir été tirée d'un marécage.

"Il faudra plusieurs jours avant que l'eau soit de nouveau potable, sans avoir été bouillie au préalable, et nous demandons aux parents de voir à ce que leurs enfants aient quelque chose à boire."

Ailleurs, en Colombie-Britannique, des pluies abondantes sont tombées, lundi, et on craignait que la route transprovinciale soit paralysée par des éboulis de neige.

La Commission BB aura englouti $7 millions à la fin de mars

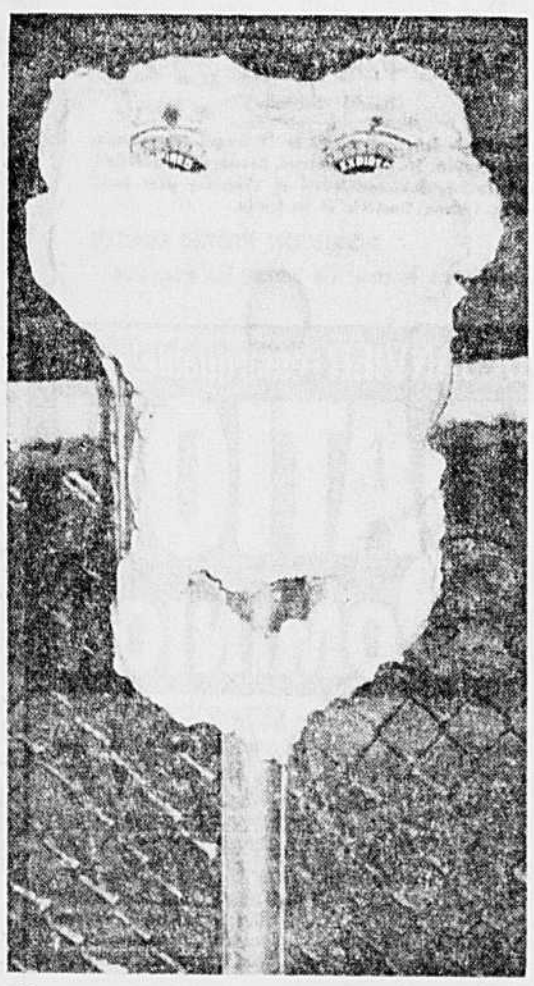
OTTAWA (PC) — Les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme auront coûté $7,000,000 aux contribuables canadiens à la fin de l'année fiscale, en mars prochain.

Répondant par écrit à une question du député créditiste de Portneuf, M. Roland Godin, le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, estime à $6,601,531 les dépenses encourues par la Commission depuis sa création durant l'été 1963 jusqu'à novembre dernier. Il faut ajouter à ce chiffre le montant des dépenses prévues jusqu'à la fin de la présente année fiscale, soit $355,051.

M. André Laurendeau, co-président de la Commission avec M. Davidson Dunton, a coûté pour sa part la somme de $107,047. Il a reclamé $16,747 pour des frais de déplacements et $90,300 en salaire, soit 903 jours de travail à $100 par jour.

De son côté, M. Dunton a réclamé $4,253 en frais de déplacements et $52,850 pour 528 jours et demi de travail.

Enfin, Mlle LaMarsh revèle que la Commission a déboursé $36,402 pour l'impression de 5,770 copies françaises et 11,431 copies anglaises du premier tome du rapport publié en décembre.



Illusion fantasmagorique

Il faut y regarder à deux fois : il ne s'agit pas d'un monstre de film d'horreur, mais d'un bonhomme carnaval façonné à même le squelette de deux parcomètres, jumelés, selon le caprice des vents et de la neige, dans un terrain de stationnement de Erie, en Pennsylvanie. Un rayon de soleil sur le coup de midi, et les yeux de sang du bonhomme auront "expiré".

La Lakeshore Unitarian Church présente
"A DOCTOR REPORTS ON VIETNAM"
conférencier : Dr. Alje Vennema
JEUDI 25 JANVIER à 8 h. p.m.
à la Lakeshore Unitarian Church
14, avenue Cedar, Pointe-Claire
VENDREDI 26 JANVIER à 8 h. p.m.
à l'auditorium du Medical Science Building
Université McGill
1200, avenue des Pins ouest
Contribution : 1.00 (pour assistance médicale)



Symbole macabre

A la suite de cette tragédie de la route, survenue à Morton, Minnesota, ce crâne ornemental, qui était installé dans la glace arrière de la voiture des victimes, affiche maintenant un rictus macabre et symbolise le passage de la mort. Une adolescente de 15 ans, Judy O'Neil, a été tuée sur le coup et deux de ses compagnes grièvement blessées, au cours de cet accident.

Des immigrants suivent des cours intensifs de langue française

QUEBEC (PC) — Trente immigrants entreprendront lundi prochain dans la capitale un cours intensif d'apprentissage de la langue française, pendant une période de 10 semaines.

Ce cours qui constituera une expérience pilote au Québec, a été décidé en collaboration par le Service de l'éducation permanente de la Commission des écoles catholiques de Québec, et le service provincial aux immigrants du ministère provincial de l'Education.

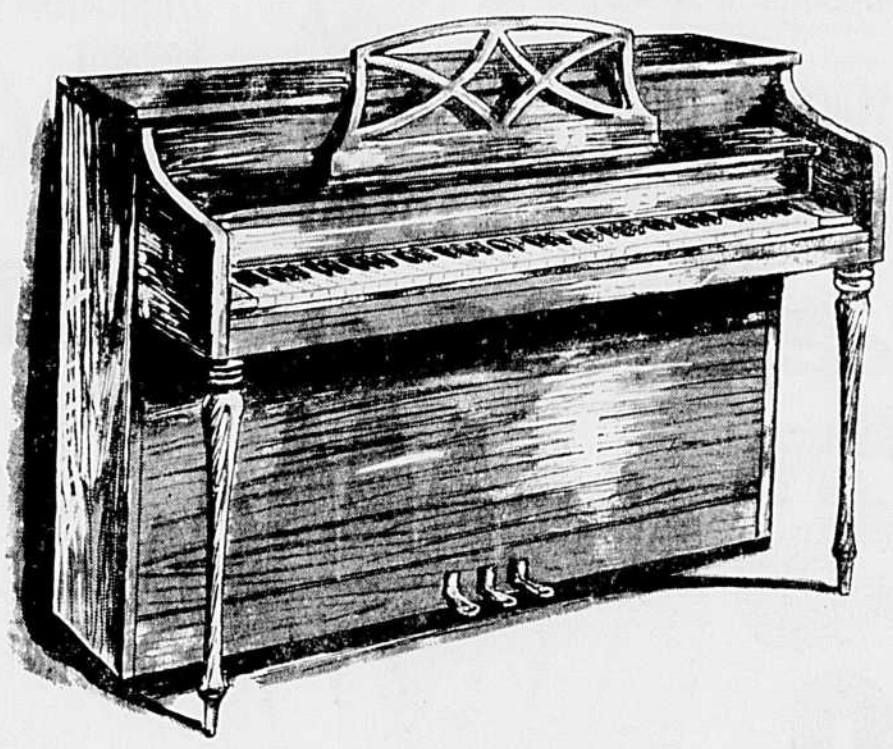
La nouvelle a été annoncée hier par le directeu rde l'éducation permanente à la CECQ, M. Marcel Désilets.

PLACAGE AU CHROME
POUR FINS INDUSTRIELLES
appeler
Dave Turnbull 851-7604
Service de cueillette et livraison
UNION SCREEN PLATE CO. LTD.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

GRANDE
VENTE
D'INVENTAIRE
PIANOS ET ORGUES

Langelier Valiquette

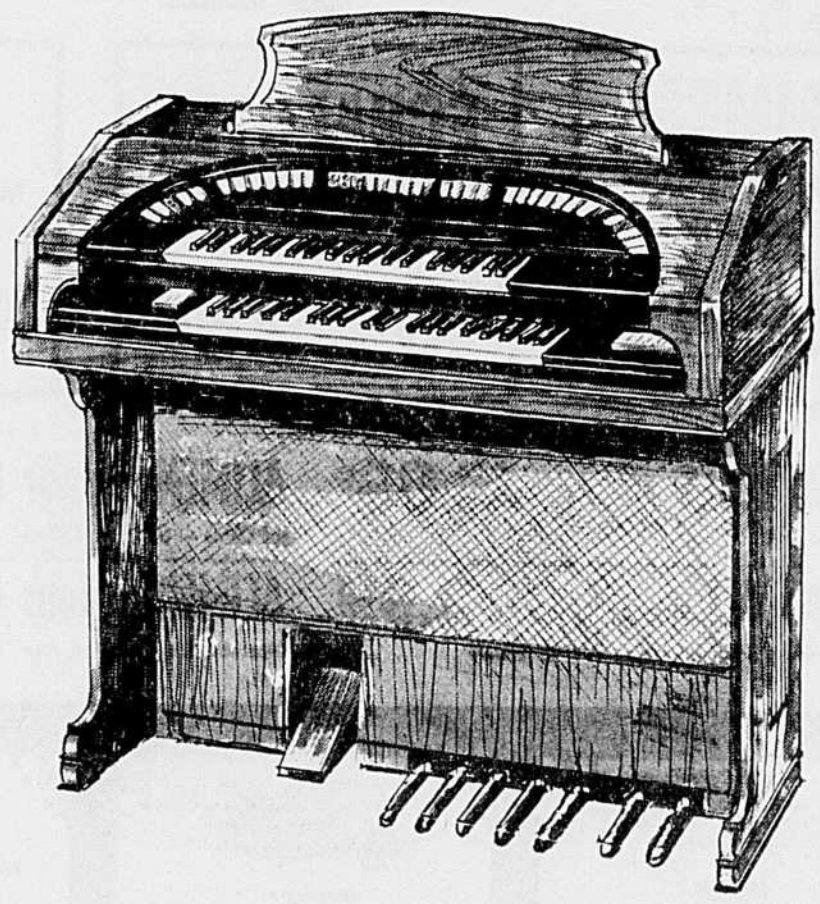


PIANOS

	Rég.	Pour
Piano fabriqué par Lesage, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette, double feutre sur les marteaux.	795.	599. banc extra
Piano Liszt par Lesage, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette, double feutre sur les marteaux.	895.	699. banc extra
Piano Hallet & Davis, style provincial français.	1095.	795. banc extra
Piano Kranick & Back fini ébène, modèle continental.	1095.	795. banc extra
Piano Yamaha M3, fini noyer, clavier de 88 notes, table d'harmonie en épinette.	1095.	895. banc extra
Piano Yamaha M2, fini noyer, style colonial, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette.	1195	950. banc extra
Piano Symphonie par Lesage, 88 notes au clavier, marteaux de 12 livres, table d'harmonie en épinette.	1295.	995. banc extra
Piano Bell par Lesage, style provincial français ou italien, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette.	1295.	995. banc extra
Piano électrique automatique Kohler & Campbell, clavier 88 notes, tirette pour mandoline, rouleaux s'enroulent et se déroulent automatiquement.	2295.	1895.
Piano à queue Yamaha 5'1", fini ébène.	2245.	1950.
Piano à queue Yamaha 5'7", fini ébène.	2445.	2095.

ORGUES

	Rég.	Pour
Orgue Electrovoice, modèle 6200, 2 claviers, 13 notes au pédalier.	995.	695. banc extra
Orgues Lowrey, 2 claviers, 13 notes au pédalier.	1200.	895.
Orgue Yamaha B 6, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1095.	945. banc extra
Orgue Conn Caprice, modèle 430, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1495.	995.
Orgue Yamaha, modèle C2, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1595.	1295.
Orgue Conn Minuet, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier, système interne de Leslie	1995.	1595.
Orgue Electrohome style provincial français, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1995.	1595.
Orgue Conn Théâtrette, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	3195.	2795.
Orgue Conn Théâtre, 2 claviers complets, 25 notes au pédalier, haut-parleur Leslie.	5995.	3300.



PLUSIEURS MODELES DE PIANOS ET ORGUES EN VENTE

PLAN MISE DE COTE

STATIONNEMENT
EN FACE OU A L'ARRIERE
DU MAGASIN.

LANGELIER - VALIQUETTE LTEE 510, Ste-Catherine est Tél. 842-8811

HEURES D'AFFAIRES :
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m. Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.00 heures.

Une lettre à l'éditeur n'est pas libelleuse si elle est d'intérêt pubic

— La Cour d'appel britannique

LONDRES (PC) — La presse britannique est "aux petits oiseaux". Lord Denning, de la Cour d'appel, vient en effet d'affirmer, en cassant un jugement de première instance, que l'opinion du lecteur exprimée par lettre et publiée dans les journaux n'a rien de libelleux, même lorsqu'elle contient des propos diffamatoires, lorsque cette opinion porte sur des questions d'intérêt public.

"Lorsqu'un citoyen s'inquiète de la tournure des événements, il devrait pouvoir écrire au journal et le journal devrait pouvoir publier sa lettre", a déclaré lord Denning.

"C'est souvent la seule façon de replacer les faits dans leur juste perspective. Bien entendu, la question discutée doit être d'intérêt public".

"Le correspondant doit être certain de ce qu'il avance et il doit exposer son opinion honnêtement. Par la suite, le journal et ce correspondant devraient pouvoir jouir de la plus entière immunité. La crainte d'une poursuite en diffamation ne devrait pas les retenir".

Ce jugement, que des commentateurs ont acclamé comme un rappel éminent de la liberté de presse et de la liberté de parole, a été rendu le 17 janvier. Il cassait une décision d'un tribunal de première instance qui, après avoir trouvé le "London Daily Telegraph" coupable de libelle en regard de certaines lettres publiées il y a quatre ans, sommait ce journal de payer $14,300 aux plaignants.

Non seulement la Cour d'appel a-t-elle ordonné aux plaignants de rembourser la somme; elle les a également sommés de payer les dépens qui s'élèvent à $52,000.

Un des collègues de lord Denning, le juge Diplock, a déclaré pour sa part que la liberté de parole "filerait un mauvais coton" s'il fallait que chaque mot prononcé au sujet de questions d'intérêt public "soit scruté à la loupe dans les Cours de justice" lorsqu'il prête à controverse.

La Cour d'appel avait à juger une cause résultant de l'opposition d'un groupe de citoyens de Hammersmith à la circulation de camions lourds sur un chemin de halage.

John Herbert, fils de l'écrivain Sir Alan Herbert, avait écrit au "Daily Telegraph" que les dissidents pouvaient perdre leur cause parce que l'ancien greffier municipal Horace Slim était devenu conseiller juridique d'une compagnie qui réclamait le droit de passage pour ses camions.

Le président de cette compagnie écrivit à son tour au journal et Herbert riposta par une autre lettre dans laquelle il laissait entendre que la compagnie n'était pas tout-à-fait honnête.

Le tribunal de première instance rendit alors un jugement tenant Herbert et le journal également coupables de libelle. Par contre, en appel, lord Denning soutint que, si les lettres étaient vraiment diffamatoires, elles portaient sans doute possible sur une question d'intérêt public.

"J'insiste à ce sujet, a-t-il dit, parce que le droit d'exprimer honnêtement son opinion est un des éléments essentiels de notre liberté de parole. Ce droit ne doit pas être affaibli en coupant légalement les cheveux en quatre".

L'intégrité fait foi de tout

La circulation de véhicules sur une voie publique est une question d'intérêt public et ce qui importe avant tout c'est de "déterminer si oui ou non celui qui a exprimé son opinion par écrit a agi avec malveillance".

"S'il est honnête et s'il exprime réellement ce qu'il pense sur une question d'intérêt public, peu importe que ses paroles prêtent au dénigrement, que son opinion soit erronée, exagérée ou préconçue, qu'il s'exprime si mal que d'autres y voient toutes sortes d'allusions, cet homme peut se prévaloir de la liberté d'expression".

"Son intégrité fait foi de tout. Il lui faut donc exprimer en toute honnêteté ce qu'il pense vraiment en son âme et conscience. Tant qu'il se conformera à cette ligne de conduite, il n'a rien à craindre, même si d'autres vont au-delà de sa pensée".

De l'avis de lord Diplock, cette cause indique le besoin d'une révision des lois sur la diffamation en Grande-Bretagne. Le Daily Telegraph abonde dans le même sens et suggère que les lois du libelle soient amendées. Pour l'instant, le jugement rendu en appel peut au moins servir de précis aux journaux qui s'interrogent sur leurs devoirs et aux correspondants qui s'interrogent sur leurs droits.

Le Daily Express souligne que lord Denning a réaffirmé cette liberté essentielle du peuple britannique qu'est la liberté d'expression.

Pour l'Evening Standard, ce serait émousser "une des rares armes" dont le public dispose contre l'Establishment s'il ne pouvait s'exprimer à "la tribune du lecteur", en raison des lois sur la diffamation. Le propre de la loi c'est de défendre la liberté.

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE



La solution idéale pour être toujours bien coiffée !

MAGNIFIQUES POSTICHES EN CHEVEUX VERITABLES

17 pouces	18 pouces	21 pouces
ch. 39.98	ch. 59.98	ch. 79.98

Pour vous qui aimeriez être toujours coiffée impeccablement, l'achat d'un postiche serait la solution la meilleure ! N'oubliez pas que ce postiche vous permettra la réalisation de mille et une coiffures différentes, selon la mode et l'heure du jour !

- Tous ces postiches ont été préalablement mis en plis.
- Peuvent être portés courts, longs ou frisés, à votre guise.
- Choix de 72 ravissantes teintes; il s'en trouve certainement une s'assortissant parfaitement à celle de vos cheveux.

Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

SIMPSON — La Boutique aux perruques (711) au rez-de-chaussée

Aussi à Fairview - Pointe-Claire



Offre annuelle !

TRAITEMENT "POLYDERM" de "PRINCE MATCHABELLI"

Rég. 5.75

Ens. 3.75

"Polyderm", un traitement de beauté pour peau sèche qui aidera votre épiderme à combattre les rigueurs de l'hiver et les rides qu'elles peuvent occasionner !

A—Crème nettoyante pour la peau. Nettoie en profondeur et hydrate l'épiderme. 2 on.

B—Lotion rafraîchissante pour l'épiderme. Action mousseuse, stimulante et nettoyante. 3 on.

C—Crème revivifiante pour le visage et le cou. Redonne à l'épiderme tout son équilibre et l'adoucit. 2 on.

Commandes postales et téléphoniques exécutées — 842-7221

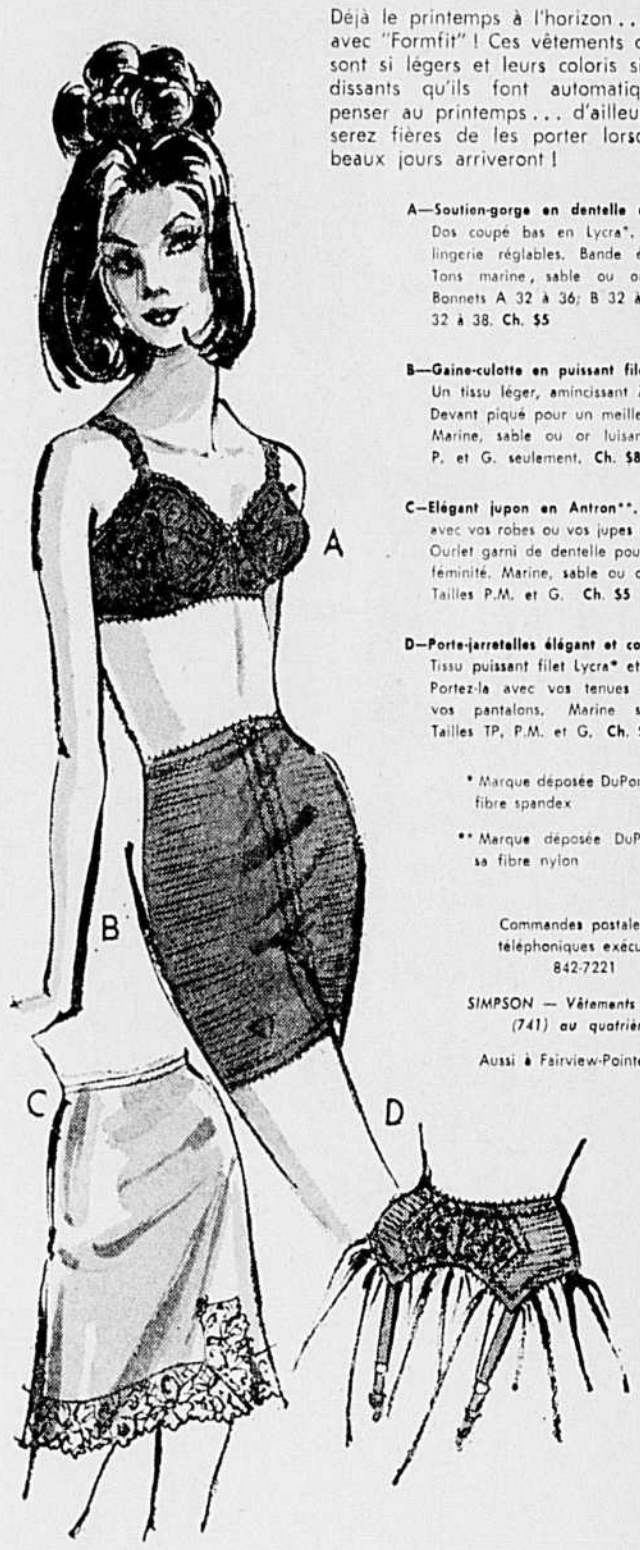
SIMPSON — Parfumerie (701) au rez-de-chaussée

Aussi à Fairview-Pointe Claire

Féminins et confortables à l'extrême !

FAMEUX DESSOUS "FORMFIT" A L'ASPECT PRINTANIER

Déjà le printemps à l'horizon . . . ? Oui, avec "Formfit" ! Ces vêtements de base sont si légers et leurs coloris si étourdissants qu'ils font automatiquement penser au printemps . . . d'ailleurs vous serez fières de les porter lorsque les beaux jours arriveront !



A—Soutien-gorge en dentelle de nylon. Dos coupé bas en Lycra*. Bretelles lingerie réglables. Bande élasticisée. Tons marine, sable ou or luisant. Bonnets A 32 à 36; B 32 à 38 et C 32 à 38. **Ch. $5**

B—Gaine-culotte en puissant filet Lycra*. Un tissu léger, amincissant à souhait. Devant piqué pour un meilleur galbe. Marine, sable ou or luisant. Tailles P. et G. seulement. **Ch. $8**

C—Elégant jupon en Antron.** Portez-le avec vos robes ou vos jupes nouvelles. Ourlet garni de dentelle pour plus de féminité. Marine, sable ou or luisant. Tailles P.M. et G. **Ch. $5**

D—Porte-jarretelles élégant et confortable. Tissu puissant filet Lycra* et dentelle. Portez-la avec vos tenues sport ou vos pantalons. Marine seulement. Tailles TP, P.M. et G. **Ch. $5**

* Marque déposée DuPont pour sa fibre spandex

** Marque déposée DuPont pour sa fibre nylon

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Vêtements de base (741) au quatrième

Aussi à Fairview-Pointe-Claire

MACHINES À COUDRE "WHITE" — RABAIS 40% À 60%!

MODELES AUTOMATIQUES CONSOLE OU PORTATIF

A. Portatif — Rég. 299.95

ch. 149.97

mens. $10

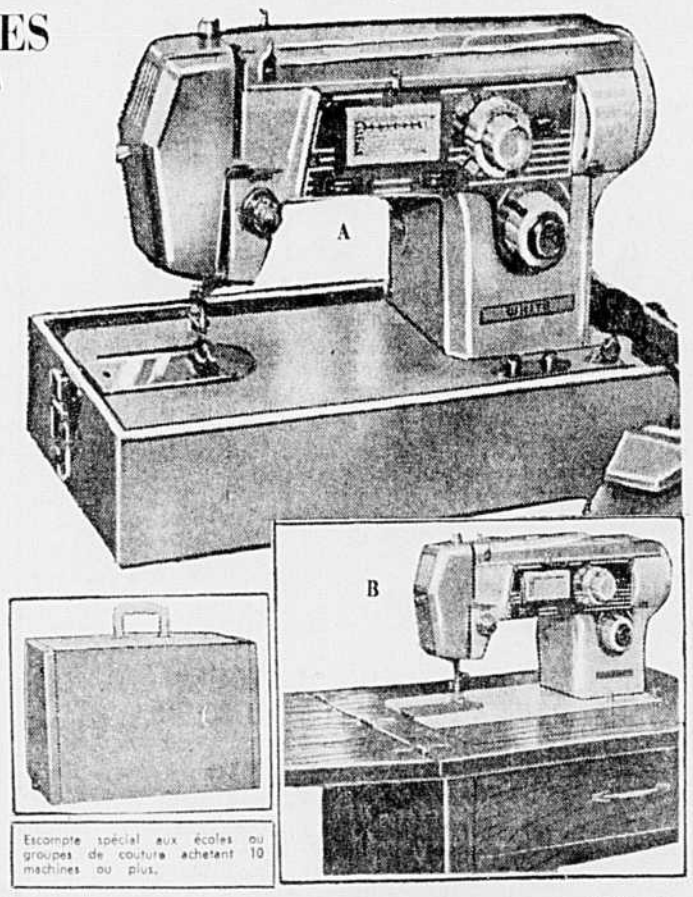
B. CONSOLE — Rég. 333.95

ch. 166.97

mens. $10

Voilà une machine à coudre qui permettra aux débutantes d'effectuer des travaux de couture dignes d'une professionnelle ! Modèle très solide qui vous assurera des années et des années de service sans problèmes ! Garantie de 20 ans par Simpson et "White" !

- Modèle avec cadran incorporé pour sélection de 73 motifs.
- Elle fait les boutonnières, coud les boutons, fait les coutures surjetées, les ourlets invisibles et coud les appliques.
- Elle fait une piqûre spéciale pour les tissus extensibles.
- Piqûre droite et précision avec marche arrière automatique par bouton poussoir.
- Moteur incorporé assurant une satisfaction absolue.



Escompte spécial aux écoles ou groupes de couture achetant 10 machines ou plus.

RABAIS 40%! MACHINE A COUDRE "ZIG-ZAG" DE WHITE



C. PORTATIVE

Rég. 199.95

ch. 118.97

mens. $9

D. CONSOLE

Rég. 233.95

ch. 138.97

mens. $10

Une machine à coudre sensationnelle que vous aurez pour des années ! Profitez dès maintenant de cette offre . . . vous serez heureuse de l'avoir fait aujourd'hui !

- Machine tout usage — Elle fait les boutonnières, coud les boutons, fait les coutures surjetées, coud les appliques et les monogrammes, coud avec une aiguille simple ou jumelée. Piqûre droite de précision avec marche arrière automatique.
- Machine de construction légère mais solide . . . Elle ne pèse que 15 livres.
- Rabais de 80.90 sur modèle portatif ou de 94.98 sur modèle console.

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Machines à coudre "White" (728) au deuxième. Aussi à Fairview - Pointe-Claire

CLIENTS HORS DE MONTRÉAL

PASSEZ VOS COMMANDES PAR LE BUREAU SIMPSONS-SEARS LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BUREAUX DE VENTE AU QUÉBEC

Alma	662-3447	Chicoutimi	549-2155	Joliette	753-7423	Rimouski	723-3341	St. Jérôme	432-9791	Sherbrooke	567-5214	Val d'Or	824-3618
Amos	732-5262	Drummondville	472-5418	La Sarre	333-2381	Rivière du Loup	862-3535	Senneterre	737-2363	Sorel	743-5575	Valleyfield	373-2333
Arvida	548-8213	Granby	372-6651	La Tuque	523-4551	Rouyn	762-6581	Sept. Iles	962-2518	Thetford Mines	335-9125	Victoriaville	752-4571
Baie Comeau	296-4951	Hawkesbury	632-2771	Malartic	305	Ste. Hyacinthe	774-5391	Shawinigan	537-6651	Trois Rivières	378-5481	Ville de Québec	529-9811
						St. Jean	347-5501						

HEURES D'AFFAIRES: EN VILLE: 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. — JEUDI et VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M. — FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE: 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. — JEUDI et VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.

Quatre Canadiennes honorées par la presse féminine internationale

Sept personnalités prestigieuses, dont quatre du Canada, viennent d'être accueillies comme membres d'honneur de l'**Association internationale des Journalistes de la presse féminine,** dont le siège social est à Bruxelles et dont la présidente est Mme Huguette Defosse, de Femmes d'Aujourd'hui. Ce sont : le **Président Hallstein** (Allemagne), premier président de la Commission de la Communauté économique européenne ; **Mme Daniel Johnson,** épouse du premier ministre du Québec ; **Mme Jean Drapeau,** épouse du maire de Montréal ; **Mme Thérèse Casgrain,** présidente de la Voix des Femmes ; **Mme Solange Chaput-Rolland,** journaliste, écrivain ; **Mme Pierrette Sartin** (France), administrateur civil au ministère de l'Industrie et chargée de mission au Commissariat du Plan, écrivain ; **Mme Ménie Grégoire** (France), écrivain.



Mme Daniel Johnson



Mme Jean Drapeau

Si tout le monde connaît **Mme Reine Johnson** en tant que première dame de la province, très peu de gens sont au courant de son passé journalistique ; elle collaborait, en effet, au "Quartier Latin" durant ses années d'étude. Mme Johnson participe à part entière à la vie mouvementée de son mari et n'hésite pas à affirmer : "Ma première responsabilité est d'être disponible." Quant à la participation des femmes à la politique, l'épouse du premier ministre la considère nécessaire surtout sur le plan de la famille, de l'éducation, du bien-être social, de la santé et des affaires culturelles.

Passant de la province à la ville de Montréal, nous rencontrons **Mme Marie-Claire Drapeau,** une femme calme et pondérée. Epouse du maire de la métropole, elle collabore à toutes ses occupations et ne se trouve jamais au dépourvu grâce à son esprit méthodique. Très élégante, elle fait tout pour valoriser la couture canadienne, sa garde-robe étant signée de noms très connus.

Sur la scène des mouvements féministes canadiens est à l'origine d'une partie de nos meilleures initiatives sociales, **Mme Thérèse Casgrain** a fait sa marque. Après avoir obtenu pour les femmes le droit de vote et le droit de pratiquer les professions libérales, elle fonda "La Voix des Femmes", section québécoise. Maintenant titulaire d'un programme télévisé, "Voix des Femmes", elle répond aux questions d'ordre politique, social et culturel.

Revenons au journalisme avec **Mme Solange Chaput-Rolland,** "femme de l'année 1967" pour les arts et les lettres. Energique, enthousiaste, sincère, pourvue d'un esprit de décision solide et d'un franc parler sûr, elle était décidée, toute jeune, à faire "quelque chose". Ce furent les journaux, la radio et la télévision, puis de nombreux livres dont "Chers ennemis", écrit en collaboration avec Gwethalyn Graham. Pour faire suite à "Mon pays : Québec ou le Canada", un livre concernant le bilinguisme canadien, elle publiera bientôt : "Regards 1967". Mme Chaput-Rolland anime un programme radiophonique quotidien : "Fémina". Elle est également vice-présidente des Etats généraux du Canada français.

Les Montréalais se souviendront certainement de Mmes **Pierrette Sartin** et **Ménie Grégoire,** toutes deux venues de France à Montréal en 1967. La première est l'auteur de "La fatigue industrielle", "La promotion des femmes", d'"Une femme à part entière", etc... La seconde, spécialiste des problèmes féminins, a écrit : "Métier de Femme", "La Belle Arsène", etc...



Mme Thérèse Casgrain



Mme S. Chaput-Rolland



téléphoto PA

Au printemps, des chapeaux par milliers ! Et surtout, des chapeaux signés Pierre Balmain. De gauche à droite : "Johan", chapeau de paille drapé d'un voile de mousseline couleur crème ; "Petra", chapeau de paille beige orné de passements noirs ; et "Margin", béret de lainage rouge.

Balmain rallonge ses créations et met l'accent sur les manches

PARIS (AFP) — Très inspiré par les prochains Jeux olympiques de Grenoble, dont il a dessiné les costumes des hôtesses d'accueil, Pierre Balmain a présenté une collection tricolore. Du bleu, du blanc, du rouge, par deux ou par trois, avec sur les tailleurs et les manteaux d'étroites bandes incrustées, comme celles qu'arborent les champions.

Première constatation : Balmain rallonge. Il rallonge même nettement. La plupart des modèles s'arrêtent à mi-genou, beaucoup descendent sous le genou. Enfin, quelques robes de fin d'après-midi effleurent le mollet.

La ligne est longue, sinueuse, fluide. C'est le triomphe de la jupe à gros plis ronds non repassés, à godets dansants.

Tous les manteaux, sans exception, du petit matin au grand soir, sont des redingotes avec une note nouvelle donnée par des manches évasées en pagode ou des pans flottants.

Les manches ont une grande importance cette saison, chez Balmain : celles des robes s'évasent en pagode au-dessus du poignet, se plissent et se gonflent comme des lanternes japonaises, s'allongent de franges ou de pétales d'organdi, s'ornent de valencienne bouillonnée, tuyautée.

Beaucoup de tailleurs et de deux-pièces (robe-manteau) en trompe-l'oeil par effet de veste ou de manteau rapporté accrochés à la robe à défaut de l'épaule.

La taille est toujours à sa place, souvent travaillée en corselet donnant un effet de taille haute. Les jupes sont dansantes, souvent très amples, les vestes courtes s'appuient sur les hanches.

Les robes et ensembles de fin d'après-midi sont taillés dans des soieries aux grands ramages fondus, des mousselines très colorées, avec des pans flottants accrochés à l'épaule comme de grandes écharpes.

Pour le début de la soirée, du noir et du blanc en piqué façonné rebrodé. Pour le soir, de longues robes emperlées de ligne Empire ou de style romantique avec des ceintures-corselets, des corselets brodés, des boléros rehaussés de pampilles.

La mariée, traditionnelle, porte une longue robe de ligne Princesse en valencienne tuyautée entre les volants de laquelle s'insèrent des plis religieuse. Pas de voile mais un énorme noeud catogan à longs pans flottants jusqu'à terre.

Très remarqués : un tailleur d'après-midi de style Colonial en toile de soie ivoire et grand chapeau malais : "Singapour". Un manteau-cape en plume d'autruche marine et blanc "Cape Town".

Beaucoup de chapeaux : de grands chapeaux de faucheurs, d'immenses bérets de chasseurs alpins, des bretons posés très en arrière et de petits bérets "Bonnie".

La mode à Paris

Fausses prédictions ?

PARIS (AFP) — Au soir de la première journée des collections printemps-été 1968, quelques constatations s'imposent. Elles seront peut-être démenties par la suite, mais il est indéniable qu'elles ont frappé d'emblée les journalistes spécialisés.

— La mini-jupe est loin d'avoir vécu : chez trois couturiers sur quatre l'ourlet se situe à mi-cuisse, parfois plus haut (Féraud).

— Aucun signe avant-coureur d'un style romantique annoncé, mais permanence de la ligne trapèze en vogue depuis un an.

— Goût marqué pour les lignes nettes, les détails "choc", les souliers plats, les bas blancs, épais, à mailles fantaisie.

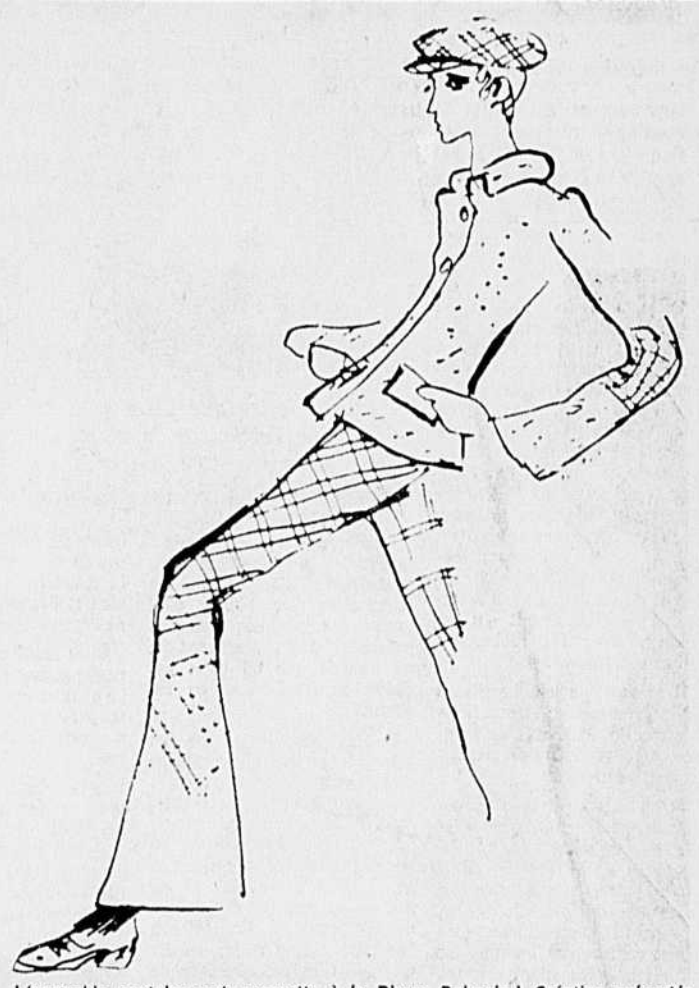
— Le style "Bonnie and Clyde" n'a pas fait, lui non plus, son apparition dans les salons et semble réservé au prêt-à-porter.

— Les couleurs en vogue : le rouge, le bleu, le blanc, souvent associés, et le noir, jamais seul, mais toujours éclairé de blanc ou de rouge.

— Du blanc au col et au poignets.

— Des cheveux courts et plats, à la garçonne ou, au contraire, bouclés et gonflés comme ceux des poupées.

— Des maquillages gais, le retour du rouge-à-joues, des faux cils aux deux paupières et beaucoup de bijoux de métal : boucles de ceintures, badges, plaques d'épaulettes, chaînes multiples reliées entre elles par des rosaces et formant plastron.



L'ensemble pantalon-veste-casquette à la Pierre Balmain ! Création présentée à Paris et retenant l'attention par ses insertions de tartan de laine aux coudes. La veste, en cuir de veau, est complétée par un pantalon et une casquette de lainage. Et vive les matelots !

jeudi samedi vendredi

T.P.S. encore trois jours d'aubaines imbattables !

SALLE DES FILS INC.

BOTTES choix de hauteurs et de styles, modèles importés de différents pays. Valeur de: $20.00 à $25.00 $9.95

SOULIERS POUR DAMES Modèles de toilette ou d'après-midi, tous de notre collection Automne '67. Valeurs de: $18.95 à $28.00 $9.95

SOULIERS SPORT dont plusieurs sont importés d'Espagne, de France ou portés de France. Talon bas. Valeurs de: $16.95 à $24.95 $7.95

PANTOUFLES Vaste choix de modèles populaires. Couleurs pour plaire à tous les goûts. Valeur de: $11.95 $3.95

bottes de loup-marin
VALEURS JUSQU'À $65.
25% DE RÉDUCTION
Chaudement doublées ces bottes connaissent une popularité qui ne se démentie pas. Leur grand confort en est la raison. Disponible en 3 hauteurs. Quantité limitée.

580 EST, STE-CATHERINE | 844-2642 — SORTIE BERRI
6575, RUE ST-HUBERT | 273-1515 — SORTIE BEAUBIEN
1, PLACE BONAVENTURE | 878-1714 — SORTIE BONAVENTURE
TOUTES VENTES FINALES. PAS DE COMMANDES POSTALES NI TÉLÉPHONIQUES.

Collection printemps '68
En grande primeur ! Voyez sans tarder les élégants modèles importés de notre collection "Printemps-68" en montre à nos trois magasins.

FORMIDABLES RÉDUCTIONS
de 33⅓% à 50%

12 x 16.5	Nylon 501	Vert mousse	No A248	$250	$170	12 x 12	Laine	Or, velours	No A191	$240	$125
12 x 18	Nylon 501	Bleu royal	A250	260	175	12 x 13.3	Acrilan	Beige, velours	A193	205	85
12 x 16.5	Nylon 501	Cuivre	A247	250	170	12 x 20	Acrilan	Epice, velours	A194	310	135
12 x 14.9	Nylon 501	Vert mousse	A279	195	100	12 x 13	Acrilan	Epice, velours	A195	205	85
12 x 20	Acrilic	Beige, ciselé	A271	225	150	12 x 12	Acrilan	Vert, ciselé	A200	175	70
12 x 8.8	Nylon 501	Turquoise, ciselé	A315	99	55	12 x 15	Acrilan	Vert, ciselé	A205	220	95
12 x 6	Nylon 501	Vert antique, ciselé	A370	100	50	12 x 10.9	Acrilan	Beige, ciselé	A206	140	70
12 x 10.6	Acrilyc	Rose, ciselé	A256	185	90	9 x 12	Nylon	Bronze	A12	108	60
12 x 6	Acrilic	Vert montagne, ciselé	A257	105	50	9 x 12	Nylon	Monnaie d'or	A13	108	60
12 x 6	Nylon 501	Or, ciselé	A304	75	40	9 x 12	Nylon	Beige	A14	108	60
12 x 5	Nylon 501	Vert mousse, ciselé	A246	85	40	9 x 12	Nylon	Vert	A16	108	60
12 x 6	Nylon 501	Or, ciselé	A172	75	40	9 x 12	Nylon 501	Bleu	A50	150	100
12 x 8	Nylon 501	Vert, ciselé	A174	85	45	9 x 12	Nylon 501	Or	A51	150	100
12 x 7	Acrilic	Epice, ciselé	A401	85	50	9 x 12	Nylon 501	Beige	A52	150	100
12 x 8	Nylon 501	Beige, ciselé	A281	85	45	9 x 12	Nylon 501	Vert	A53	150	100
12 x 6.9	Acrilic	Blé, ciselé	A402	70	35	9 x 12	Nylon 501	Bronze	A54	150	100
12 x 10	Acrilic	Beige, velours	A264	170	95	9 x 12	Nylon 501	Avocado	A55	150	100
12 x 11	Nylon	Bleu tweed	A182	105	55	9 x 12	Nylon 501	Rouge	A56	150	100
12 x 17	Nylon 501	Bois de rose, ciselé	A183	230	135	9 x 12	Nylon 501	Blanc teinté	A57	150	100
12 x 14.9	Nylon 501	Turquoise, ciselé	A184	200	120	9 x 12	Nylon 501	Vert jade	A58	150	100
12 x 17	Nylon	Rouge, tweed	A187	175	100	9 x 12	Nylon 501	Bois de santal	A59	150	100
12 x 17.4	Prestige	Beige, laine	A188	275	115	9 x 12	Nylon 501	Olive	A60	150	100
12 x 16	Acrilan	Bleu, ciselé	A189	260	135	9 x 12	Nylon 501	Turquoise	A61	150	100

DUPONT NYLON 501 Rég. 9.95 $4.95

TAPIS ACRYLIC tweed Rég. 11.95 $7.95

TAPIS "Outdoor-Indoor" $5.79

Tuile Asbestos 1/16" x 12" x 12" la tuile 18c

Tuile vinyle Asbestos 1/16" x 9" x 9" la tuile 9c

TERMES FACILES SI DESIRE

LALONDE SUR ST-HUBERT
6920, RUE SAINT-HUBERT 274-3563

Spécialistes en couvre-planchers

L'AUTOMOBILE

par ALBERT TREMBLAY



Nouveauté russe

Les constructeurs soviétiques viennent de présenter leur dernière-née : la Maksi. Pas très belle, direz-vous ? Elle a cependant une qualité indiscutable. A remarquer que la Maksi est munie de portes coulissantes. Il parait, en outre, qu'elle est particulièrement bien adaptée aux froids sibériens, ce qui la rend peut-être plus intéressante aux yeux des Québécois.

C'est fait : American Motors va lancer l'AMX sur le marché

La compagnie American Motors, qui connaît déjà un beau succès avec sa Javelin, va relancer à Détroit, probablement en mars, un modèle-automobile depuis longtemps quasi oublié le deux places.

American Motors ne l'a pas encore annoncé officiellement, mais elle va lancer sur le marché américain cette fameuse AMX dont on parle tant depuis de si nombreux mois. L'AMX est une magnifique et toute petite voiture offrant performance et de la place limitée à deux personnes, dans le style Corvette, le seul autre deux places construit aux Etats-Unis.

La différence entre les deux voitures s'arrête cependant là. La Corvette est une voiture sport, l'AMX sera une voiture sportive. Le prix de la Corvette peut facilement atteindre les $6,000, celui de l'AMX dépassera à peine les $3,000.

La dernière tentative de la part d'un manufacturier américain de vendre un deux places remonte aux débuts de la Thunderbird qui, on s'en souvient, était toute belle et toute petite jusqu'en 1957 où ce modèle commença à prendre des proportions.

L'AMX s'inspire par ses formes de la Javelin. La plage arrière a cependant été tronquée, ce qui donne à la nouvelle voiture une allure encore plus intéressante. Elle se comparera par ses dimensions intérieures aux sportives britanniques MG ou Triumph.

American Motors espère vendre environ 1,000 AMX par mois, un volume de vente qui fera de cette petite américaine la voiture de production courante sortant de la plus petite chaine d'assemblage au monde.

Jamais une voiture n'a été fabriquée, en série, à une aussi petite échelle.

Ce facteur la rend peut-être encore plus intéressante.

ANNONCE

Bien des personnes ne se soucient plus de LEURS DENTIERS

Enfin, vous pourrez parler, rire, manger et même éternuer sans craindre de sentir votre dentier bouger, basculer, voire tomber. FASTEETH tient les dentiers en place plus solidement, plus confortablement. Cette poudre d'emploi agréable ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Ne donne jamais de nausées. Formule **alcaline** (non acide). Assainit l'haleine. Demandez FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Psst !

écoutez bien . . .

Voici ce que je pense des gens

CHAUVES !

Je suis un client de la clinique

THOMAS !



La calvitie ajoute de fausses années à votre âge. Franchement dire, je n'aimerais pas perdre mes cheveux — et je n'entends non plus me laisser devenir chauve. Avant quelques années, j'ai eu la surprise de voir mon peigne et ma brosse se remplir de cheveux. J'ai consulté alors un expert capillaire Thomas et, en peu de temps, ma chute excessive de cheveux avait cessé. Mes pellicules sont disparues et les démangeaisons se sont arrêtées. Ce qui est plus important, le spécialiste Thomas m'a enseigné des soins hygiéniques des cheveux, et depuis lors, j'en suis certain, je saurai conserver ma chevelure pour la vie.

Des propos semblables sont tenus chaque jour, çà et là, par les nombreux clients satisfaits de la clinique capillaire Thomas. Durant plus de 40 années nos experts ont aidé des centaines de milliers de personnes, **hommes et femmes**, à combattre la calvitie, à contrôler la chute excessive des cheveux, à les débarrasser des pellicules et des démangeaisons, et enfin, à recouvrer les conditions qui rendent possible la croissance normale des cheveux. Alors, pourquoi donc vous laisser devenir chauve ? Venez tout de suite à la clinique Thomas pour une consultation et avis gratuits. (Nous n'acceptons que les personnes qui peuvent bénéficier de notre traitement). L'expert capillaire Thomas **vous montrera** ce qu'il peut faire pour vous. Ne remettez plus au lendemain. Vous ne le regretterez jamais.

Ecrivez à Dépt L.P. 833 ou téléphonez pour obtenir la brochure gratuite "Les soins des cheveux . . ."

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE (637, Edifice Carré Dominion) **Tél.: UN. 6-3041**

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT (309, Edifice Lombank) **Tél.: 274-3501**

11h. a.m. à 3h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.

STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux - PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE - LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

L'automobile de l'année

— *selon Motor Trend*

La publication américaine "Motor Trend" publie, dans son numéro de février, la liste de ses "awards", grands prix du monde automobile. Et pour la première fois, ces "prix" s'étendent à une plus vaste catégorie d'automobiles ou de produits.

Selon Motor Trend, un magazine qui a tout de même une certaine autorité, la Pontiac GTO 1968 réunit suffisamment de qualités pour en faire l'Automobile de l'année, un titre qui l'an dernier avait été accordé à la Mercury Cougar, alors nouvelle-venue sur le marché américain.

Ce n'est pas le cas de la GTO. Mais cette sportive voiture de catégorie "intermédiaire" a subi une telle quantité de modifications, tant par ses formes que par sa conception mécanique, qu'il est presque permis de parler de la GTO comme d'un nouveau produit.

Donc, pour 1968, la Pontiac GTO devient "Automobile de l'année".

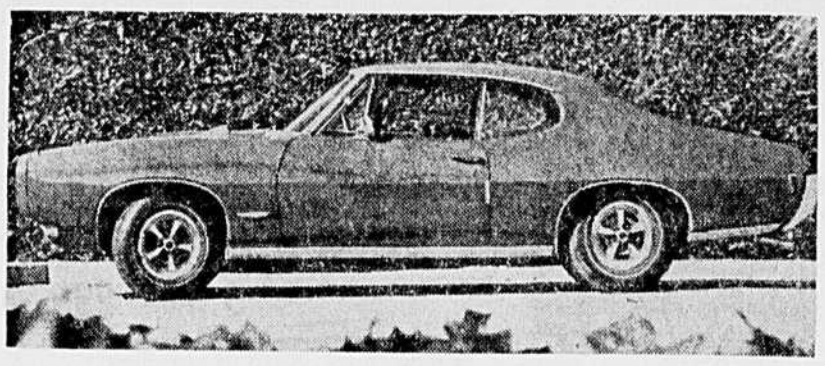
La publication Motor Trend accorde par la suite des prix ou mentions à d'autres modèles de produits américains Chevy II, dans la classe des "compacts"; Charger, chez les grosses sportives; Javelin, dans la classe du "poney-car" et Corvette, dans la catégorie des voitures sports.

Le jury a également décerné des mentions à un certain nombre de compagnies qui ont réalisé, en prévision de la saison automobile 1968, des améliorations mécaniques d'avant-garde : contrôle du klaxon à la couronne du volant, chez Oldsmobile; feux-témoins d'une défectuosité électrique par Parkard Electric; garniture de type "flottant" et auto-ajustables des freins à disque, par Kelsey Hayes et Ford Motor; collet "anti-fuite" du conduit de remplissage du réservoir à essence, par Oldsmobile.

Une mention a également été accordée à la compagnie qui a réalisé le pare-choc en matière caoutchoutée dont sont dotées les Pontiac GTO, automobile de l'année. Il s'agit de la compagnie Inland Manufacturing.

Chez les constructeurs étrangers, des "awards" vont à deux fabricants qui utilisent le moteur rotatif Wankel, l'un allemand et l'autre japonais RO 80 chez NSU et Mazda, chez Tokyo Kogyo.

Le magazine salue finalement deux personnalités du monde automobile américain Roy D. Chapin Jr., président du conseil d'administration de la compagnie American Motors Corporation et Lee A. Iacocca, vice-président de North American Automotive Operation. Les deux reçoivent un certificat "au mérite", pour des services rendus à l'industrie.



Le choix des experts se fixe sur la Pontiac GTO 1968

Avec ceinture, aucun blessé grave dans 28,295 accidents

— Sondage Volvo

Les plus grands experts de sécurité automobile au monde se sont réunis à la Conférence Stapp Car Crash à Los Angeles, Californie, et ont entendu les résultats de la plus grande analyse d'accidents jamais effectuée par un fabricant d'automobiles.

Basé sur une analyse détaillée de plus de 28,780 accidents d'automobiles, le rapport donne des nouvelles preuves qui appuient la valeur des ceintures à l'épaule. La loi fédérale exige que toutes les autos neuves soient munies de ces ceintures à partir du 1er janvier.

Le point culminant de l'analyse faite par le fabricant suédois d'automobiles Volvo, est le fait que nul des 9,345 passagers qui portaient des ceintures à l'épaule et à la taille n'a été blessé mortellement dans 28,295 accidents qui se sont produits à des vitesses allant jusqu'à 60 milles à l'heure. Les passagers sans ceinture ont été tués à des vitesses aussi basses que 12 milles à l'heure.

Les statistiques sur les blessures graves font ressortir l'efficacité des ceintures à l'épaule et à la taille. Les fractures graves du crâne ont été réduites de 69 pour cent pour les conducteurs et de 88 pour cent pour les passagers. L'emploi de ceintures à l'épaule a réduit les blessures graves au visage de 73 pour cent pour les conducteurs et de 83 pour cent pour les passagers.

Le sondage de Volvo a révélé aussi la fréquence surprenante des collisions de flanc, un sujet qui n'avait pas encore reçu l'attention complète des ingénieurs en sécurité automobile. Les collisions de côté comptent pour un tiers de tous les accidents analysés. Les collisions face à face comptent pour un autre tiers et les accidents où une seule auto dérape viennent ensuite avec 17 pour cent, suivis des capotages avec 5 pour cent. Les collisions de pare-chocs et tous les autres types de collisions ne comptent que pour 9 pour cent.

Un résumé du rapport Volvo indique un total de 42,813 personnes impliquées dans les 28,780 accidents. De ce nombre, 2,445 personnes ont été blessées et 57 tuées. La répartition des blessés et des morts pour les conducteurs et les passagers du siège avant sont comme suit:

	Morts	Blessés gravement	Blessés légèrement
CONDUCTEUR	—		
Sans ceinture à l'épaule	37	263	835
Avec ceinture à l'épaule	2	51	175
PASSAGER DU SIEGE AVANT			
Sans ceinture à l'épaule	12	160	439
Avec ceinture à l'épaule	1	22	109

La gravité des blessures a été jugée par des médecins qui, avec une compagnie d'assurance et les concessionnaires d'autos, ont coopéré avec Volvo dans la préparation de cette analyse de deux ans.

Selon l'ingénieur en chef de la sécurité chez Volvo, Nils Bohlin, l'analyse de la performance de la ceinture à l'épaule n'est que la première partie de l'étude.

Le projet complet, qui a commencé en mars 1965, comprendra des données détaillées sur les conditions de la circulation et des routes, les conducteurs et les intérieurs des automobiles. M. Bohlin qui est en charge de tout le projet, dit que les autres statistiques seront dévoilées aussitôt qu'elles seront disponibles.

Volvo, qui a lancé l'usage des ceintures à l'épaule, fut le premier fabricant d'automobiles au monde à les inclure comme équipement standard en 1959.

Par contraste avec la majorité des ceintures à l'épaule et à la taille, qui nécessitent deux agrafes, le système Volvo fonctionne avec une seule agrafe que l'on peut utiliser à l'aide d'une main seulement.

Seulement 30 pour cent de voitures de tourisme sur les routes d'URSS

MOSCOU (AFP) — "De tous les véhicules qui roulent en URSS, 30 pour cent seulement sont des voitures de tourisme alors que la proportion est de 80 pour cent dans les pays capitalistes", indique M. Valeri Loukianov, commissaire de la milice soviétique et inspecteur en chef du trafic automobile en URSS, dans une interview à la "Komsompiskaia Pravda" diffusée par l'agence Tass.

En URSS la plupart des conducteurs sont des professionnels, alors que dans les pays de l'ouest la plupart sont des amateurs. "Il s'agit là cependant d'un phénomène temporaire et bientôt l'URSS produira chaque année un million de voitures particulières", ajoute-t-il.

M. Loukianov souligne d'autre part que "les problèmes posés par la circulation automobile en URSS sont maintenant prioritaires" et que pour étudier le trafic, des hélicoptères sont utilisés et qu'un institut de recherches scientifiques de la sécurité de la route a été créé.

Un essai de Citroën avec un moteur Maserati

Une Citroën équipée d'un moteur Maserati de 2,000 cc, à six cylindres, vient de faire des essais dans la région de Modene et notamment sur l'Autoroute du Soleil, apprend-on dans les milieux de l'industrie automobile.

Ce moteur, a été spécialement préparé au cours des derniers mois à la demande des dirigeants de la société Citroën.

Il s'agit, en l'état actuel des choses, estiment les observateurs, de la confirmation des pourparlers Citroën-Maserati.

"Ce moteur a donné des résultats satisfaisants, mais il est impossible de prévoir la suite qui sera donnée à cette affaire", s'est borné à déclarer M. Orsi, président de la firme Maserati.

Selon les observateurs, Citroën et Maserati signeraient un accord aux termes duquel la société italienne monterait un certain nombre de moteurs de ce type, à Modene. La direction de cette production financée, dit-on, par Citroën, serait confiée à l'ingénieur Giulio Alfieri, actuellement directeur technique.



Moteur et freins

Cet ingénieur anglais, **Alastair Carter**, tient dans ses mains ce qui pourrait être la prochaine révolution en matière de propulsion automobile : un ensemble moteur électrique-freins qui se loge entièrement au niveau de chacune des roues. Il ne s'agit pas d'un rêve, ces petits moteurs seront utilisés dans la construction du "Coaster", première voiture électrique pour usage urbain à atteindre un stade de développement lui permettant d'aspirer à la chaine de montage.

VENTE D'ARTICLES MÉNAGERS

FORTES ÉCONOMIES SUR CES PRODUITS D'UTILITÉ COURANTE



TASSE ET SOUCOUPE

En porcelaine magnifiquement décorée

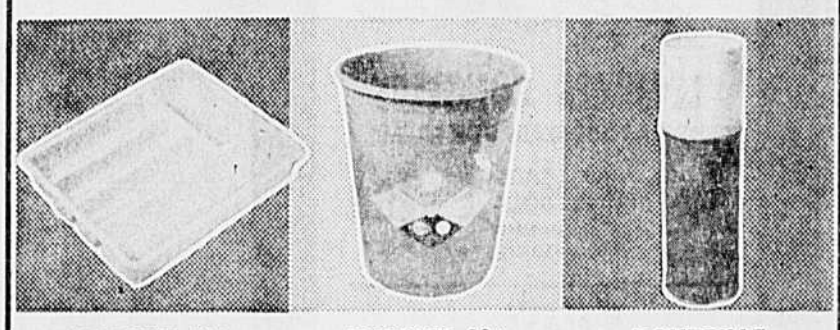
LES DEUX **29¢**



TASSE EN PORCELAINE
A LARGE REBORD DORE ET A MOTIF FLORAL
chacune **19¢**

POELON EN ALUMINIUM
POUR LA FRITURE DES OEUFS
chacun **99¢**

CURE-DENTS
DANS UN PETIT BARILLET
l'ensemble **29¢**



EPARGNEZ 10¢
PLATEAU GEANT
POUR VOTRE COUTELLERIE
chacun **77¢**

EPARGNEZ 10¢
PANIER A REBUTS
Rond, chacun **49¢**

BOUTEILLE ISOLANTE
DURABLE A MOTIF TARTAN
Bouteille 1 chopine **99¢**

CASSEROLE
EN ALUMINIUM DURABLE
chacune **99¢** à bec verseur

EPARGNEZ 20¢
PLAT A VAISSELLE
EN PLASTIQUE DURABLE
grandeur 6"x12"x15" ch. **79¢** (prix hab. de 99¢)

EPARGNEZ 10¢
BOUILLOIRE A SIFFLET
EN ALUMINIUM
chacune **1.49** (prix hab. de 1.59)

EPARGNEZ 30¢
PLATEAU – TOURNANT
ROBUSTE, A DEUX ETAGES
chacun **99¢** (prix hab. de 1.29)

EPARGNEZ 20¢
BOUTEILLE ISOLANTE
UTILE ET PRATIQUE
chacune **2.09** (prix hab. de 2.29)

EPARGNEZ 10¢
BOCAL A BISCUITS
EN VERRE, D'UNE GRANDE UTILITE
chacun **49¢** (prix hab. de 59¢)

TOUS LES ARTICLES ANNONCES SONT DISPONIBLES TANT QUE LES QUANTITES DURERONT

STEINBERG

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 5 / PAGES 57-72 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Américains à Khe Sanh



téléphoto PA

Villageois en proie à la terreur

Les civils, pris de panique, fuient dans toutes les directions pour échapper aux obus de mortiers que les troupes nord-vietnamiennes font pleuvoir sur la piste d'aviation en bordure de Khe Sanh, au Sud-Vietnam, alors que les troupes sud-vietnamiennes ont abandonné le village encerclé par les communistes. L'évacuation des réfugiés a dû être effectuée par air par des unités de "marines".

d'après AFP, Reuter et UPI

Selon une source militaire américaine autorisée, deux divisions nord-vietnamiennes complètes, la 325e "C" et la 304e—soit entre 16,000 et 20,000 hommes — assiègent actuellement la position des "marines" de Khe Sanh, à l'ouest du front de la zone démilitarisée.

Un porte-parole américain a dit qu'il se peut que les "marines" abandonnent la vallée de Khe Sanh — située dans le secteur ouest de la province de Quang Tri — plutôt que d'être impliqués dans des combats de grande envergure à cet endroit.

Tout semble indiquer, ajoute-t-il, qu'une bataille serrée est imminente. Or, il n'y a que 5,000 marines à Khe Sanh, y compris le bataillon qui y était aéroporté hier.

Ainsi donc, tout le long du 17e parallèle, soit de Khe Sanh à la mer, le commandement nord-vietnamien dispose désormais de trois divisions complètes, et probablement d'une quatrième. Chaque division comprendrait de 8,000 à 10,000 hommes, ce qui laisserait entendre que les Nord-Vietnamiens ont réussi à masser entre 32,000 et 40,000 hommes le long des secteurs situés au sud de la zone démilitarisée.

A peu près dans le même secteur, les Américains comptent environ 40,000 hommes, et les Sud-Vietnamiens 12,000.

Giap serait dans la mêlée

Voici comment se présente la situation. Les Nord-Vietnamiens sont maîtres de Khe Sanh depuis lundi. Les Américains ne détiennent plus qu'un camp retranché situé à deux milles et demi du village, et trois points d'appui autour du camp. Le camp et ses trois points d'appui sont entourés par des unités nord-vietnamiennes qui les harcèlent aux mortiers, mais n'ont pas encore essayé d'attaquer.

Un lieutenant nord-vietnamien qui s'est rendu aux Américains il y a deux jours raconte que les divisions du nord nouvellement arrivées à la zone tampon disposent d'un armement nouveau et, notamment, du nouveau roquette "RPG", plus puissant que ceux généralement utilisés au Sud-Vietnam.

Le lieutenant, dont les déclarations ne sont pas entièrement acceptées par les autorités militaires américaines, soutient que la consigne donnée aux troupes nord-vietnamiennes est de détruire les forces américaines dans la province de Quang Tri avant ou après le Tét.

Toujours selon le même lieutenant, la victoire sera suivie de négociations et il ajoute que la bataille de Khe Sanh est à ce point importante que c'est le général Giap lui-même — ministre nord-vietnamien de la Défense — qui en assume le commandement.

Selon une source américaine, il ne fait aucun doute que Khe Sanh est considéré par les Nord-Vietnamiens comme l'objectif le plus vulnérable des Américains le long de la zone démilitarisée.

Les espoirs de paix s'effritent

Le discret optimisme qui régnait à Washington depuis les déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Hanoï sur une possible ouverture de négociations fait place à Washington à un pessimisme évident et à l'abandon progressif de tout espoir de parvenir rapidement à une "ouverture" vers une discussion.

L'éditorial publié en fin de semaine par le journal "Nhan Dan" à Hanoï est considéré en effet comme un rejet catégorique de la formule énoncée par le président Johnson. Le journal officiel du gouvernement nord-vietnamien demande que les bombardements américains cessent "inconditionnellement et définitivement". Or, ce dernier mot n'avait pas apparu dans les déclarations d'Hanoï depuis le mois de novembre dernier et ne figurait pas dans les déclarations du chef de la diplomatie d'Hanoï. la présence du mot "définitivement" dans le texte de l'éditorial est jugée à Washington comme fermant pratiquement la porte à toute possibilité de rapprochement.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a exprimé hier l'espoir que les récentes déclarations publiques d'Hanoï au sujet des perspectives d'une négociation éventuelle du conflit vietnamien "ne constituent pas le dernier mot" des dirigeants nord-vietnamiens.

Un coeur en or est offert au Dr Barnard

LE CAP, Afrique du Sud (AFP) — "S'il continue comme cela, c'est lui qui aura bientôt besoin de se faire greffer un nouveau coeur", aurait dit en parlant du professeur Christian Barnard, un spectateur qui assistait hier, à la cérémonie organisée en son honnneur pour la remise de trois coeurs en or offerts par l'Association des joailliers français. Un des coeurs a été remis au Dr Barnard et les deux autres à Mmes Ann Washkansky et Eileen Blaiberg.

"Il est bien agréable, a dit le Dr Barnard, de savoir que nous comptons des amis dans un pays aussi merveilleux que la France". Le célèbre chirurgien a tenu à rendre hommage à "ses deux très courageux patients" (Louis Washkansky et Philip Blaiberg), qui ont accepté de subir une opération dont personne ne connaissait l'issue, ainsi qu'à son équipe, dont la valeur, a-t-il dit, pourra être égalée, mais non surpassée.

Outre son activité professionnelle, le professeur a en effet un agenda surchargé : conférences, réunions, dîners, et de nombreux voyages qu'il doit entreprendre incessamment à l'étranger.

Bien d'autres tâches l'attendent à son retour : d'abord se prononcer sur la sortie éventuelle de son patient Philip Blaiberg de l'hôpital, puis la mise à jour du travail accumulé pendant son absence.

Pour ce qui est du Dr Blaiberg, il continue de se bien porter et les autorités médicales de l'hôpital sont satisfaites de son état.

D'autre part, le Dr Barnard a reçu hier après-midi un chèque de $77,000, don d'une société d'assurances du Cap au "Fond Christian Barnard". "C'est un don fantastique qui contribuera à donner les moyens à nos jeunes chercheurs de rester en Afrique du Sud pour y poursuivre leurs travaux", a dit le professeur.



Joséphine Baker vient chercher aux USA $1 million pour 500 enfants du monde

NEW YORK (AFP) — "Cinq cents millions d'anciens francs, cela fait combien en dollars ?"

C'est la question que Joséphine Baker a posée, dès son arrivée à New York, aux nombreux journalistes et photographes accourus l'accueillir à l'aéroport Kennedy, après leur avoir annoncé que le but principal de son voyage aux Etats-Unis était de réunir des fonds en vue de créer, dans sa propriété des Milandes, en Dordogne, une "école universelle de la fraternité", qui hébergera 500 enfants de toutes nationalités, âgés de 12 à 18 ans.

"Vous voyez, a-t-elle ajouté, je révèle mon âge : je ne sais toujours pas compter en nouveaux francs."

Quelqu'un lui ayant indiqué que 500 millions d'anciens francs équivalent à un million de dollars, la vedette, qui s'exprimait en anglais, s'est écriée : "C'est exactement ce qu'il nous faut, le plus vite possible, pour commencer les travaux de construction, qui dureront deux ans."

Joséphine Baker compte regagner Paris dans trois ou quatre jours. Ce bref séjour à New York devrait lui permettre de jeter quelques jalons en vue de la campagne financière qu'elle déclenchera ultérieurement. "Cette fois-ci, a-t-elle déclaré, je n'ai pas l'intention de me produire. Je suis ici pour discuter en famille.

"Nous envisageons de mettre en scène une comédie musicale et de tourner un film, basés tous deux sur ma carrière. La totalité des recettes sera versée au fonds constitué pour la création de l'école."

A quelle actrice fera-t-on appel pour le premier rôle ? "C'est un secret qui ne sera divulgué qu'en temps opportun." Joséphine Baker interprétera-t-elle le rôle elle-même ? "Ah non alors, a répondu la vedette en riant à gorge déployée. Pour une fois, je vais m'installer confortablement dans un fauteuil et regarder travailler quelqu'un d'autre."

Miss Baker est également revenue, au cours de sa conférence de presse, sur les difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour obtenir son visa d'entrée aux Etats-Unis, difficultés qui, selon la version officielle américaine, auraient eu pour cause des formulaires incorrectement remplis. "A notre âge, a déclaré Joséphine Baker, il ne faut pas croire aveuglément à tout ce que l'on nous dit. Mais, puisque je suis très heureuse d'être ici, je veux bien croire que les formulaires y étaient pour quelque chose. Je suis toutefois très reconnaissante au sénateur Robert Kennedy et à M. Ralph Bunche d'avoir plaidé ma cause auprès des autorités américaines."

Après l'écrasement du B-52

Radioactivité "négligeable" décelée au Groënland, mais aucune trace des bombes

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone confirme que des marques de dérapage et de brûlure ont été découvertes sur la banquise où le B-52 s'est écrasé dimanche soir près de la baie de l'Etoile du Nord et qu'"une quantité négligeable de radioactivité" a été détectée dans la région, non loin de Thulé.

Les bombes elles-mêmes que transportait le bombardier géant n'ont apparemment pas été localisées.

Un communiqué du Pentagone précise qu'une équipe américaine avec ses conducteurs de chiens et un guide danois ont été exposés à "une quantité limitée de basse radioactivité" au cours d'une inspection de deux heures au site de l'accident. Tous les membres de l'équipe ont été soumis "à la procédure normale de décontamination" et il n'en est résulté "aucun problème".

Les radiations sur le lieu de l'accident étaient "légères, fixes et nettement limitées".

Les marques de brûlures sur la banquise paraissent indiquer que le B-52 a explosé au moment de l'impact ; des fragments de l'appareil découverts au même endroit soutiennent cette thèse.

Explosion à l'impact

Toutefois, indique le Pentagone, il n'a pas été possible de déterminer si l'appareil ou une partie de l'épave a brûlé dans la banquise et a coulé par quelque 800 pieds de fond après avoir brûlé à travers elle.

Le ministère de la défense américain affirme néanmoins qu'aucun des débris retrouvés n'"a été identifié comme étant un engin nucléaire ou une partie d'un engin nucléaire."

Les marques de brûlures sur la glace s'étendent au sud du point d'impact, sur une cinquantaine de verges de largeur et 500 de longueur. Les radiations ont été détectées au sud-ouest du point d'impact, sur 75 verges de largeur et 600 de longueur.

On conclut des premières informations ainsi obtenues que l'avion se dirigeait vers le sud et s'apprêtait à faire un atterrissage de fortune à Thulé, à quelque sept milles de là.

Le Pentagne annonce qu'une nouvelle équipe américaine s'est rendue sur les lieux mardi, mais le communiqué n'indique pas ce qu'elle y a trouvé. La première visite au point d'impact avait eu lieu lundi. On sait par ailleurs qu'une équipe de savants danois doit se rendre également sur les lieux et que des experts nucléaires américains les y rejoindront à bref délai.

La défaite des sociaux-démocrates danois signifierait un virage vers la droite

COPENHAGUE (AFP, UPI, PA) — Le parti social démocrate du Danemark a démissionné aujourd'hui après avoir subi la défaite au cours des élections générales d'hier. Le premier ministre Jens Otto Krag a remis cette démission au roi Frederik IX.

D'intenses manoeuvres politiques ont immédiatement débuté. La balance du pouvoir semble appartenir à un parti dit "bourgeois" qui est opposé à la participation du Danemark à l'OTAN.

Le parti de M. Krag a perdu la majorité qu'il détenait au parlement lorsque six députés sociaux démocrates n'ont pas été réélus tandis que le parti avec lequel il formait une coalition, le parti socialiste populaire, a remporté trois sièges de moins. L'élection semble vouloir indiquer un virement vers la droite au Danemark.

M. Krag avait décrété des élections dans le but de faire approuver son programme d'austérité en vue de faire échec à l'inflation. Il a clairement indiqué cependant qu'il restait dans la lutte et qu'il tenterait de former une autre coalition.

Son parti, qui a tout de même remporté le plus grand nombre de sièges avec 63 députés élus, chercherait à former une alliance avec le parti libéral radical qui a remporté hier 28 sièges, soit un gain de 13 sièges. Cette coalition donnerait une majorité absolue au premier ministre Krag. Le parlement est formé de 179 députés.

Ainsi, le parti radical semble détenir la clé de la situation car son appui serait indispensable aux deux grands partis "bourgeois" (conservateurs 38 sièges et libéraux agrariens 35 sièges), comme au parti social-démocrate, pour assurer une majorité gouvernementale.

Pour sa part, le chef du parti conservateur, M. Paul Sorensen, a déjà fait savoir pour attirer à lui les radicaux, qu'il ne verrait pas d'inconvénient à la rigueur à ce que le prochain ministre danois soit un radical.



téléphoto PA

Kragg entend demeurer en poste

Israël échange 465 prisonniers arabes contre 2 Israéliens

KANTARA, Canal de Suez (zone israélienne), (AFP) — Israël et l'Egypte ont procédé hier, sur les rives du canal de Suez, au septième et dernier échange de leurs prisonniers respectifs capturés pendant la guerre de juin : 465 Egyptiens contre deux Israéliens.

Ce dernier échange de prisonniers porte à 4,481 le nombre d'Egyptiens rapatriés contre 10 Israéliens.

Un seul prisonnier égyptien a refusé de rentrer dans son pays, et a préféré rester en Israël. Le chef de la délégation de la Croix-Rouge internationale en Israël, M. Michel Martin, a souligné que ce prisonnier n'était pas un officier, et qu'il avait décidé librement de son sort.

Les prisonniers égyptiens rapatriés avaient été transportés de leur camp, situé dans les environs d'Haifa, à Kantara, sur les bords du canal de Suez, à bord d'autobus civils spécialement affrétés à cette occasion. Ils avaient voyagé toute la nuit et semblaient fatigués. Aucun d'entre eux ne souriait. Tous avaient l'air grave. Leurs uniformes portaient des marques tracées à l'aide de peinture jaune ou bleue.

Leur rapatriement s'est opéré à bord de vedettes battant pavillon de la Croix-Rouge, qui faisaient la navette d'une rive à l'autre du canal. Bien que le canal ne soit large à cet endroit que de 600 pieds, il a été impossible, de la rive israélienne, de juger de l'accueil qu'ils ont reçu ; en effet sur la rive égyptienne, d'immenses couvertures érigées en dais sur le quai, les dérobaient à la vue des observateurs.

Au nombre des rapatriés égyptiens se trouvaient également quelques civils dont le consul d'Egypte dans l'ancienne zone jordanienne de Jérusalem, M. Abdel Hamid Mohammed Hussein, avec sa femme et leurs deux enfants.

Les deux prisonniers israéliens, un aviateur et un homme-grenouille, avaient l'air très jeune. Ils étaient pâles et avaient le crâne fraîchement rasé. Ils ont été accueillis par des ovations de la part de leurs compatriotes.

Selon des informations en provenance de l'étranger, un certain nombre de civils israéliens seraient encore détenus en Egypte.

Le dégagement des navires

Une lettre du général Odd Bull, chef des observateurs de l'ONU, au sujet des travaux de dégagement du canal de Suez, a été reçue hier soir au ministère israélien des Affaires étrangères. "Cette lettre est en cours d'examen", a-t-on déclaré de source officielle.

On s'attend que la réponse israélienne à cette lettre sera donnée d'ici à un ou deux jours.

Les Egyptiens, rappelle-t-on, avaient annoncé que les opérations destinées à libérer les navires immobilisés dans le canal "commenceraient samedi". Bien qu'Israël ait accepté, il y a plusieurs semaines déjà, le principe du dégagement des 15 navires immobilisés, un accord n'a pas encore été conclu officiellement sur le détail des travaux à exécuter. Un point important, qui n'a pas encore été élucidé, est de savoir si les navires bloqués pourront quitter le canal par le nord ou par le sud. On estime, cependant, que le dégagement ne se fera que par le sud du canal.

Par ailleurs, une dépêche d'Ankara mande que le colonel syrien Ibrahim El Rufai, attaché militaire auprès de l'ambassade de Syrie en Turquie, a été arrêté hier soir, pour espionnage.

Interrogé à ce sujet, le ministre grec de l'Intérieur s'est refusé à donner, pour l'instant aucune précision sur les causes et les circonstances de cette arrestation, mais ne l'a pas démentie.

Johnson demande plus de $2 milliards au Congrès pour lutter contre le chômage

WASHINGTON (AFP, PA) — Le président Johnson, dans son premier message de l'année au Congrès, a sollicité l'approbation des parlementaires d'un programme sans précédent dans l'histoire de la nation, d'assistance à la main-d'oeuvre de 2,1 milliards de dollars destiné à intensifier la lutte contre le chômage aux Etats-Unis.

Les fonds demandés par le chef de l'exécutif sont en augmentation de 25 pour cent par rapport à ceux de l'an dernier.

L'administration se propose, avec l'appui de l'industrie privée, d'assurer une formation professionnelle à quelque 500,000 personnes qui végètent dans les ghettos de 50 grandes villes américaines, et qui sont considérées comme inaptes au travail en raison de leur instruction insuffisante.

M. Johnson s'est fixé comme but de fournir un emploi à tous ces déshérités d'ici à trois ans, et d'ici au milieu de l'année prochaine à au moins 100,000 d'entre eux.

Ce programme sera placé sous la direction d'une commission spéciale d'hommes d'affaires, présidée par M. Henry Ford II, et composée de 65 chefs d'entreprises représentant les villes en cause. Cette commission sera principalement chargée d'établir des centres de formation professionnelle avec l'appui de fonds gouvernementaux.

Pendant ce temps, les espoirs de l'administration d'appliquer la surtaxe sur l'impôt sur le revenu ont été frustrés de nouveau hier, par M. Wilbur Mills, président de la puissante commission budgétaire de la Chambre des représentants.

M. Mills, démocrate de l'Arkansas, a conseillé aux autorités en cause, d'étudier au cours du prochain mois, les mesures à prendre pour réduire davantage les dépenses. Les porte-parole du président Johnson, qui ont comparu pour la troisième fois hier, devant la commission Mills, dans leur tentative d'obtenir une surcharge de 10 pour cent sur l'impôt sur le revenu individuel et des sociétés, ont présenté des réductions de budget allant jusqu'à trois milliards de dollars.

Si une augmentation des impôts doit être envisagée, a dit M. Mills il est extrêmement important que le public soit convaincu que tout ce qui est possible a été fait pour réduire les dépenses.

PISCINES
CONSULTEZ LE SPÉCIALISTE
SPORT LAB
4 boul. MARTIN, Pont-Viau, 667-8712
Documentation gratuite.
Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Tél. .....

Je ne pouvais me faire valoir...!



Je gagnais $90.00 par semaine. J'étais dans la même ligne depuis 10 ans. J'étais marié, père de 3 enfants. Je voulais gagner plus. Mais je ne savais pas comment persuader mon patron que je méritais plus. J'ai alors décidé de suivre le fameux cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce.
J'y appris à faire valoir mes idées, à exprimer mes opinions, à exposer mes points de vue, à dire mes pensées, à convaincre les autres de mes arguments, à persuader les gens de mes raisonnements. J'y ai appris à parler avec efficacité dans une conversation, une vente et un discours. Après la fin du cours, j'ai rencontré mon patron, je lui ai fait valoir mes idées, et il m'a donné une augmentation de $25.00.
Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours et s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez.
Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.
C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès".
C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.
Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi le 24, ou jeudi le 25, à 8 h p.m., ou samedi matin le 27, à 10 h a.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri, et prenez l'ascenseur). Pour un dépliant gratuit composez immédiatement 842-8186.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BARIL (Nazaire) — A Chambly, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, 7 mois, est décédé M. Nazaire Baril, époux de Yvonne Perron, demeurant à 259, rue Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
330, rue Martel,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BEAUCHAMP (Ida) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Jules Edouard Beauchamp, née Ida Maillé, demeurant à 8631 Des Belges. Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Sauveur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Edouard) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edouard Beaudoin, demeurant à 2360 Coupal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-H. Benoit,
2102 rue Fullum,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BELAIR (Omer) — A Pointe-Claire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Omer Bélair, époux de Bridget McGill, ex-employé de Dominion Oil Cloth Co., frère de Ernest, Mme Aimé Pilon (Léa), Mme Hector L'Ecuyer (Juliette), de Pointe-Claire, Paul et George, de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi après-midi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
281, rue Bord-du-Lac,
Pointe-Claire,

à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Florida) — A Verdun, le 22 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Emery Bellemare, née Florida Tousas, demeurant 3702, rue Wellington. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Tériault Inc.
512, rue de l'Eglise

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENNETT (Norman) — A Pointe-aux-Trembles, le 22 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Norman Bennett, époux d'Annette Trudel, demeurant à 560, 24ème avenue, app. 10, capitaine Norman G. Bennett, de la marine. Il laisse 4 filles et 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Omer) — Au Foyer St-Henri, le mardi 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé Omer Bergeron, fils de feu M. et Mme Théophile Bergeron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant à l'église paroissiale de St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs a.m., et de là au cimetière de Sweetsburg, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHET (Rosario) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 51 ans, 11 mois, est décédé M. Rosario Blanchet, époux de Pauline Lavigne, demeurant à Montréal. Il laisse outre son épouse ses fils Pierre, époux de Hélène Gélinas, Paul, époux de Renée Laforest, Michel, ses filles: Louise, Johanne et Danielle, ses frères: Jean, époux de Rolande Delage, Julien époux de Thérèse Bolduc et Gaston, son demi-frère: Alfred Bourassa, époux de Liliane Richard, ses soeurs, Fernande, Rollande, épouse de Rolland Ricard, ses demi-soeurs: Françoise Bourassa, épouse de Laurier Leblanc, Juliette, Madeleine et Claire Bourassa, sa belle-mère: Mme Charles Lavigne, ses beaux-frères Walter Ribeau, époux de Jeanne-d'Arc Lavigne, Paul Lavigne, époux de Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Rousseau et Frères,
445, rue Des Volontaires,
Trois-Rivières,

à 1 hr 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Brébeuf, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de St-Michel de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Roy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Ouimet et Fils, Enrg.,
3517 boul. Lévesque,

pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 hr 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSARD (Israël) — A Ville St-Pierre, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Israel Brassard, époux de feu Marie-Rose Provost, père d'Eugène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
120 rue Prevost, Lachine,

à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUSSEAU (Aline) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Charles Brousseau, née Aline Filiatreault. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Zotique, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Ladue, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Pines Funéraires,
6565, rue Papineau,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église ou Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Maxime) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans est décédé Maxime Champagne, époux de feue Marie-Louise Thérèse McCarthy, et en 2èmes noces de Blanche Cayer. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Donat) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Donat Charbonneau, époux de Rose Durand, demeurant à 2306 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHATEL (Mariette) — A Salaberry de Valleyfield, le 21 janvier 1968, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme veuve Pierre-Paul Chatel, née Mariette Lapalme, demeurant 63 rue Ellice, à Valleyfield. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Larin & Fils
317, rue Victoria

pour se rendre à la Cathédrale de Valleyfield, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOLETTE (Valérie) — A St-Laurent, le 23 janvier 1968, à l'âge de 65 ans, est décédée Valerie Bourgon, épouse de feu Noé Cholette. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lilianne Pierce, demeurant rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2541 Pierre Bernard, frère de Roméo, Béatrice, Eusèbe, Jerry et Paulette. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane & Fetterly
5301, Boul. Décarie

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jérémie Decarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Bériault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane et Fetterly,
5301 boul. Décarie

pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Malo; demeurant à 9319 St-Denis; mère de Marcel, Mme Gérard Lhéreault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean Côté (Florence). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est

à 9 h 45 pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Ambroise de Kildare, co. Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Azalias) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Azalias Desrochers, époux en 1ères noces de feu Angéline Leblanc, et en 2èmes noces de feu Ida Gosselin, autrefois du 5627 De St-Vallier. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6320, rue St-Denis,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIERICKX (Elvire) — A Montréal-Nord, le 23 janvier 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Louis Dierickx, née Nens Elvire, demeurant à 4340 Jean, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant, le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils, Inc.,
11130 boul. Pie-IX,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Doré, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Directeur: Maison J.-E. Ménard et Fils, Coteau-Landing.

DUPONT (Henri) — A Verdun, le 21 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Henri Dupont, époux d'Antoinette Forand; demeurant à 519 Régina. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Hilaire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FALARDEAU (Elphège) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Elphège Falardeau, époux de feu Joséphine Geneste, demeurant à 605 Davidson. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sauvegret Ltée,
3185, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adèle Carmelle, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Pines Funéraires,
6565, rue Papineau,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église ou Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laura) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Alfred Gagnon, née Laura Landry, mère de Mlle Alberta Camille, Bernard, Mme Léopold Coallier (Cécile), Marcel, Fernand (Gemma), Jean-Paul, Mme Marcel Chartrand (Alexia-Claire), Armand Trudeau (Madeleine). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lamarre et Fils,
Alfred, Ontario,

pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GASCON (Antoinette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Sinai Gascon, née Antoinette Vincent, demeurant à 3e Avenue, Rosemont. Elle laisse dans le deuil, 7 garçons, 6 filles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAU (Jeanne) — A l'hôpital Notre-Dame, le 22 janvier 1968, est décédée Mlle Jeanne Gaudreau, employée à la maison Henry Birks. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs et deux belles-soeurs. La dépouille mortelle sera exposée mercredi à la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526, boul. St-Laurent,

jusqua 10 h. p.m. et ré-exposée jeudi le 24 à la maison funéraire

L. Normand,
de Montmagny,

où les funérailles seront célébrées à 2 h. en l'église St-Thomas de Montmagny. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Béatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Poirier,
à St-Césaire,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angelina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEORGE (Lattifa) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Lattifa Aboud, épouse de feu Samuel George. Elle laisse 3 enfants: Mme S. David (Sadie), Joseph et Louis, 2 brus: Georgette George et Huguette Brault, 18 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
6662, rue St-Denis,

à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBRICHT (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Heinz Gilbricht, née Elisabeth St-Louis, demeurant 675, rue Milton, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Charron et Tétreault
angle St-Charles et De Laperrière
Boucherville

à 1 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Georges-Henri) — Subitement à Piedmont, le 20 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Georges-Henri Goyer, commis-voyageur, autrefois de Côte-des-Neiges, époux d'Armande Déziel, père de Marie, Renée, Diane, Georges et André. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est

à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAWKINS (James Norman) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 44 ans, est décédé James Norman Hawkins, époux de Marguerite Henrington, demeurant à 9375 Ballarger, père de Susan et Norman. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant aux salons

J.-A. Langlois,
8628, rue Hochelaga.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Marie-Louise) — A Laflèche, le 21 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Louise Dufour, épouse de feu Wilfrid Lagacé, demeurant à 3665, Mance. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Wilfrid Lagacé Jr (Irène Dufresne), sa petite-fille Lise. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.,
3219, rue Grande-Allée,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Rosa) — A Coteau-Station, le 23 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Médor Lalonde, née Rosa Chatelois. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Louis Poirier,
72, rue Lippé,

pour se rendre à l'église paroissiale de Coteau-Station, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Normand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Normand Landry, époux de Jacqueline Ducharme, demeurant à 6244 Beaulieu. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul Monk,

à 8 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de St-Patrick de Magog, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Magog, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Julien) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé M. Julien Lapointe, époux de Léonie Lemay. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650 chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Edmond) — Subitement, à Plantagenet, Ontario, le 22 janvier 1968, est décédé le docteur Edmond Larocque, époux de feu Grace Clark. Il laisse 1 frère, James, de Montréal, 2 soeurs, Mme Berthe Castonguay, de Montréal, Mme Henri Lalonde (Béatrice), de Chelmsford, 1 belle-soeur, Mme Marie-Louise Larocque, d'Alfred, Ontario. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lamarre et Fils,
Alfred, Ontario,

pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Ferdinand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Ferdinand Larose, époux de Léa Beaudin, il laisse ses frères, Conrad et Roméo. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Joseph-Jean) — A Brome, Québec, lundi le 22 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédé Joseph-Jean Larose, époux de Elizabeth Edna Stockwell. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

C.-E. Wilson and Son,
Knowlton,

pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Laura) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Hector Larose, née Laura Lamarche, demeurant à 5616 rue St-Urbain. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE MARQUAND (Philippe-John) — A Hull, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédé John-Philippe Le Marquand, anciennement de Chicoutimi, époux en 1ères noces de feu Georgette Tremblay, et en 2èmes noces de feu Gilberte Topping. Il laisse un fils, Gobeil de Hull, deux filles, Mme Guy Côté (Anita) de Montréal, Mme Michael Brown (Litha) de Hull, onze petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Racine, Robert et
Gauthier Enrg.,
101, rue Notre-Dame, Hull,

pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Hull, où le service sera célébré à 7 hrs 45, et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGNAN (Benoit) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Benoit Magnan, huissier, fils de feu Joseph-Odilon Magnan, et de feu Christianna Grégoire, frère de Laurent, Mme Angelo Catelli (Françoise). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Alexis de Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCURE (O'Leary) — A Granby, le 22 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé M. O'Leary Mercure, propriétaire de Granby Hôtel, époux de Fernande Bernard, père de Reynald, dame Louis Grenier (Yolande), Gilles, Pierre, et Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Drummond,
31, rue Drummond, Granby

pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MULLARKY (Mary-Gertrude-Margaret) — A Montréal, le 23 janvier 1968, est décédée, Mary-Gertrude-Margaret Mullarky, fille de feu Margaret Cusack et de feu Peter Mullarky. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

William Wray and
Walton,
2075 rue Université,

pour se rendre à Lady Chapel of St-Patrick church, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Demerise) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Demerise Langlais, époux de feu Eugène Ouimet. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATRY (Armand) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Armand Patry, gérant du service de la circulation Maclean-Hunter, époux d'Annette Bouchard, demeurant à 3620 Ridgewood. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, ou le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière d'Alma, comté Lac St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Edmond) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Edmond Piché, époux de feu Marguerite Beauchamp. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert

à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUEVILLON (Roméo) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Roméo Quevillon, époux d'Eugénie Desrosiers, demeurant 7385 St-Denis, pensionnaire de la Commission des Transports de Montréal, père de Jeannine (Mme Jean-Paul Noiseux). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
304, rue Jarry est,

à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIVARD (Vienney) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Vienney Rivard, fils de feu Ulderic Rivard, et de feu Clémentine Bélanger. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.,
17, avenue Laurier est

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

SEGAL (Samuel) — A Montréal, le 23 janvier 1968, est décédé Samuel Segal, époux de feu Ethel Sharp, père de Mme H. Touleh (Libby) et Eric, frère de Mme Yetta Hyman, Mme Bessie Posen, feu Jennie Kirstenberg et feu Sarah Karpman; il laisse aussi deux petits-enfant, Larry et Michael. Il y aura shiva privée au salons funéraires

Paperman and Sons,
Côte-des-Neiges,

mercredi le 24 janvier à 2 h. p.m.

ST-GERMAIN (Joseph) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Joseph St-Germain, époux de feu Antoinette Archambault, demeurant à 1543, Champigny. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1735, rue de l'Eglise,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIBAULT (Jeanne) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Honoré Thibault, née Jeanne Beauchemin, demeurant à 12,452 Notre-Dame-des-Anges, Cartierville. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et avenue
Notre-Dame-de-Grâce,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRAHAN (Gaston) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 57 ans, est décédé Gaston Trahan, époux d'Irène Ash, demeurant 6860 Delanaudière. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est,

à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Philippe, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Gilles) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Gilles Valiquette, époux de feu Laure Bourgeois, demeurant à 12205 Letellier, père de Armand. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Bordeaux, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VANASSE (Madeleine) — A Pointe-aux-Trembles, le 20 janvier 1968, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme veuve Eugène Vanasse, née Madeleine Pelletier, demeurant à 14,569 Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
11,813, rue Notre-Dame est,
Pointe-aux-Trembles,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Maskinongé, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WERBROUCK (Henri) — A St-Laurent, le 23 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Henri Werbrouck, époux de feu Laura Houthoofd, père de Julien. La dépouille mortelle est exposée mercredi aux salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix, St-Laurent,

et de là sera transportée jeudi à 9 heures au Parloir de la Maison Mère des Soeurs Ste-Croix, 815, boul. Ste-Croix. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant à 3 heures p.m., en la chapelle de la Maison Mère, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents

CAHIER No 6 / PAGES 73-80 LA PRESSE

FINANCE / CARRIERES ET PROFESSIONS

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

Domrémy se portera acquéreur d'un vaste immeuble, propriété des Pères Sainte-Croix, boul. Gouin ouest

La corporation Domrémy-Montréal, une institution qui s'occupe de la réhabilitation des alcooliques des deux sexes, achètera l'immeuble des Pères de Sainte-Croix, 15,693 ouest, boulevard Gouin, pour loger les patients dont elle assume la responsabilité et le traitement.

Cette nouvelle a été transmise par l'Office d'information et de publicité du Québec, hier. A la recommandation du ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, le Conseil des ministres autorise la corporation à se porter acquéreur de l'immeuble, en vertu des dispositions de loi de la Société Centrale d'hypothèques et de logement.

La corporation est forcée de quitter les lieux qu'elle occupe présentement, au 14,800 est, boulevard Gouin, à la suite d'une mise en demeure de la ville de Montréal lui interdisant l'usage du bâtiment comme établissement hospitalier. Le directeur de Domrémy, M. Claude Benoit, a précisé que l'immeuble n'est pas à l'épreuve du feu, qu'il ne possède pas les locaux appropriés au traitement qu'on veut dispenser et que les chambres, notamment, sont trop exiguës.

Domrémy a été fondée en 1957. Jusqu'à ces quatre dernières années, l'institution vivait de quêtes publiques ou d'organisations sociales pouvant lui rapporter quelques fonds. Puis, le ministère de la Santé l'a subventionnée.

Le nombre de lits autorisé est de 57 ; actuellement, en vue du déménagement, on a supprimé la section féminine et il reste 38 lits. Cependant, l'été prochain, Domrémy disposera de 95 lits partagés en trois unités : deux consacrées à la réhabilitation, 57 lits pour les hommes et 19 pour les femmes, et une autre de 19 lits aussi destinée uniquement à la désintoxication qui dure environ cinq jours. La durée moyenne du traitement est de trois semaines.

De plus, Domrémy-Montréal embauchera deux psychiatres à plein temps, un psychologue et on espère pouvoir faire de la thérapie de groupe. Cette institution possède aussi une clinique externe située au 6933, rue Christophe-Colomb. En décembre dernier, cette clinique a reçu 275 personnes et a procédé à 917 entrevues médicales.

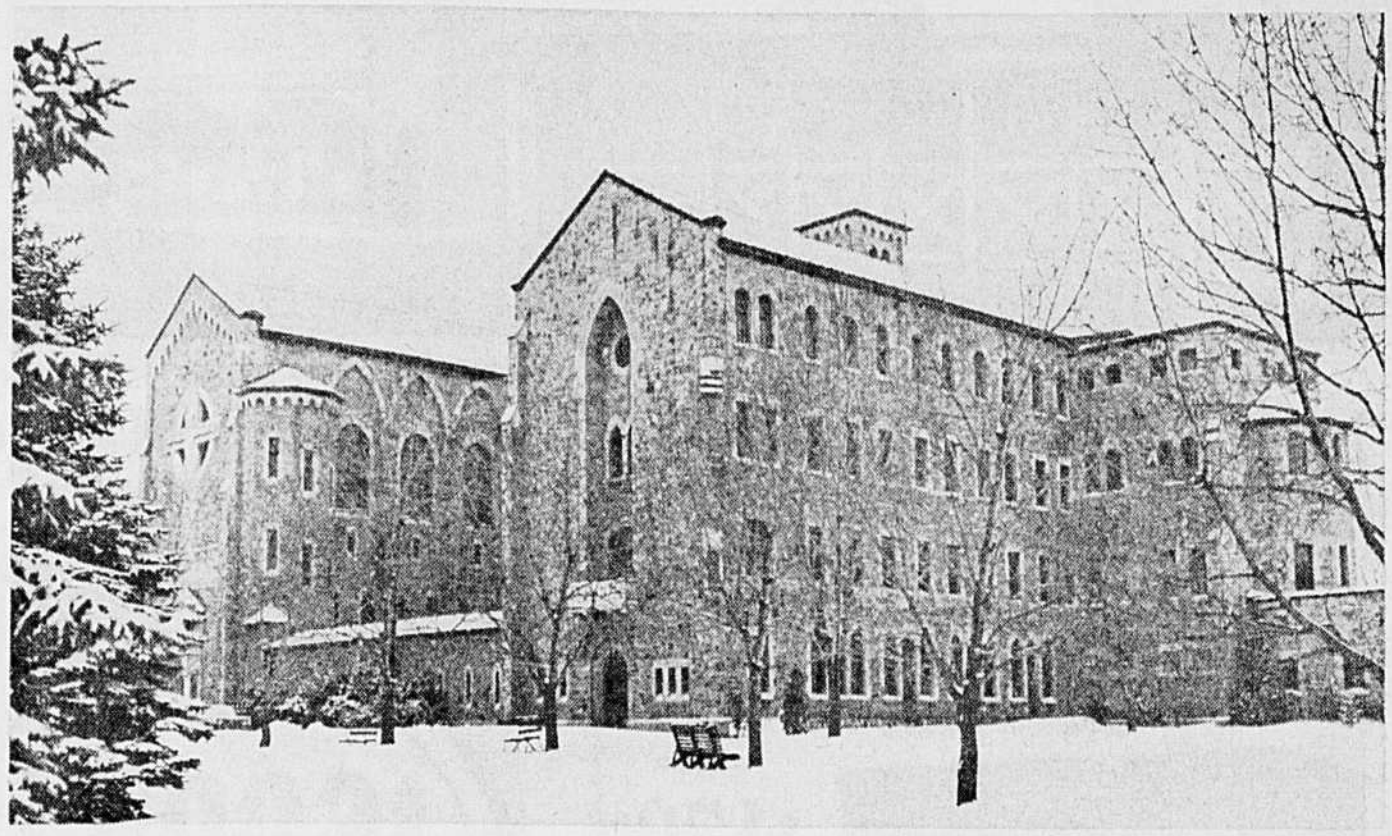


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'immeuble qui abritera l'oeuvre de la Corporation Domrémy-Montréal

Quittant l'extrémité est de l'Ile de Montréal, Domrémy s'installera dans cet immeuble, situé à l'extrême ouest du boulevard Gouin, et qui appartient aux Pères de Sainte-Croix.

Manque de logique dans le débat autour de l'assurance-maladie

—Dr Victor Goldbloom

Parlant de l'assurance-maladie, le Dr Victor C. Goldbloom, député de d'Arcy McGee, a déploré le manque de logique, de politiques générales et de gros bon sens qui marque les arguments avancés dans les débats, qui entourent ce sujet, et cela de tous côtés, spécialement par ceux qui veulent retarder l'instauration du régime.

Le Dr Goldbloom a pris la parole hier à l'issue du déjeuner-causerie du Club Kiwanis de Mont-Royal. Le conférencier a rappelé que, par deux fois, l'assurance-santé a failli devenir une réalité dans la province de Québec et qu'encore une fois, il est douteux qu'on l'obtienne dans un avenir immédiat.

"Il est un fait particulier qui doit nous frapper. Quatre provinces canadiennes, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie britannique et l'Ontario ont tour à tour été capables de mettre sur pied des régimes d'assurance-santé sans l'aide du gouvernement fédéral et sans qu'elles soient obligées de les abandonner, faute de fonds." Ces systèmes ont des modalités différentes, mais chacun a réussi suffisamment pour répondre aux exigences du gouvernement central en ce qui concerne sa contribution financière.

La moitié de la population paie des primes

"Il n'y a aucune raison logique, exception faite du choix d'une échelle relative de valeurs et de priorités, pour que le Québec ne puisse faire ce que la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie britannique et l'Ontario ont fait avant lui."

Selon le Dr Goldbloom, il est faux de prétendre que nous ne pouvons défrayer le coût de ce que nous payons déjà. "La plupart d'entre nous payons des comptes de médecins, et beaucoup paient des primes d'assurance à des compagnies pour des services médicaux. En fait, environ la moitié de la population de la province de Québec est assurée contre les frais médicaux, bien que cela ne veuille pas dire que la moitié de nos frais médicaux sont "couverts", car ces régimes d'assurances sont loin d'être complets."

Si l'on considère l'expérience d'autres pays dans le monde, quelle que soit la politique établie et quel que soit le montant des prestations, le total des dépenses au poste de la santé représente un pourcentage notablement constant du revenu national brut.

Un déboursé de $45 à $50 millions

Le conférencier s'est dit en faveur d'un régime administré par un organisme public où seraient représentés le public en général et les professions de la santé. Quand on avance le chiffre de $200,000,000 pour l'assurance-santé, c'est-à-dire trois fois plus que cela pour tout le Canada, on se trompe. Le seul supplément d'argent requis sera celui nécessaire au paiement des primes de ceux qui ne peuvent les défrayer en entier, soit 25 p.c. de la population, environ $45 à $50,000,000 pour le Québec. De ce montant, le fédéral paiera la moitié.

Le Dr Goldbloom a dit que si le gouvernement provincial était à ce point à court d'argent, il n'aurait pas dû envoyer la Commission Castonguay en Europe étudier divers régimes d'assurance-santé. La Commission aurait pu, selon le conférencier, trouver sur place tous les renseignements désirés et il a cité diverses sources d'information dont le Collège des médecins, le gouvernement fédéral, etc.

Les deux victimes avaient les yeux et la bouche scellés

MIAMI (UPI) — La police de Miami a découvert, hier soir, dans la chambre à coucher d'une luxueuse maison de Biscayne Bay, à Miami, le corps d'une blonde flamboyante et celui de son employé.

Les victimes, au moment de la découverte, étaient habillées et avaient les yeux et la bouche scellés. Les assassins, avaient pris soin de les menotter avant de les abattre.

Il s'agit de Mme Delores Costillo, âgée de 35 ans, propriétaire d'un restaurant, et de son employé Reytold Bryan Perez, âgé de 26 ans.

Selon la police, le vol n'est pas le mobile du crime puisque les bijoux de Mme Costillo, facilement accessibles, n'ont pas été touchés.

Les victimes, a déclaré un porte-parole de la police, avaient des casiers judiciaires. Mme Costillo était en liberté provisoire sous cautionnement de $7,500. Elle avait été reconnue coupable de fraude, au mois de décembre dernier, et avait porté sa cause en appel. Perez avait été condamné, il y a quelque temps, pour vol avec effraction et fraude.

L'ancienne femme de Perez, une jolie rousse, a fait une crise d'hystérie en apprenant le meurtre de son ex-mari. Elle a déclaré à la police que Perez vivait chez Mme Costillo depuis plus d'un an.

Selon des témoins qui habitent non loin de l'endroit du crime, vers 2 h du matin, un bateau a accosté au quai de Mme Costillo et qeulques instants plus tard des cris et des coups de feu ont été entendus.

La police de Miami ne possède aucun autre indice pour le moment qui lui permet d'arrêter les criminels rapidement. Elle doit d'autre part, continuer à enquêter sur une vague de crimes commis cette année, dont des vols et des meurtres.



téléphoto UPI

Dolores Castillo, il y a quelque temps.

SUPER SPÉCIAL
4 JOURS SEULEMENT

VENTE DE BOEUF DE L'OUEST

CHOISISSEZ UN DE CES 3 ITEM POUR LE MEME PRIX

GARANTIE TENDRE ET DELICIEUSE. INSPECTEE PAR LE GOUVERNEMENT

SPECIAL ECONOMIE !
VARIETE de BOEUF
Biftacks de côtes
Biftecks de paleron
Biftecks B.B.Q.
Pâtés de boeuf
185 lb de boeuf
PLUS
10 lb de poulet
ET
5 lb de saucisse pour chiens-chauds
TOTAL
200 lb

SEULEMENT $20.42
TOTAL $61.25
pour n'importe lequel de ces 3 spéciaux
PAR MOIS DURANT 3 MOIS

SPÉCIAL VARIÉTÉ
• Biftecks de Porterhouse
• Biftecks T-bone
• Biftecks de surlonge
• Biftecks de ronde
• Biftecks suisse
• Filet mignon
• Rôtis de surlonge
• Rôtis de croupe
• Boeuf haché
• 125 lb de boeuf tendre
PLUS
• 10 lb de côtelettes de porc
• 10 lb de poulet
TOTAL
145 lb

SPECIAL VARIETE DE STEAKS
• 90 lb de boeuf tendre
• Biftecks de surlonge
• Biftecks Porterhouse
• Biftecks de T-bone
• Biftecks de côtes
• Boeuf haché
• 20 lb de poulet
• 15 lb de saucisses pour chiens-chauds
TOTAL DE
125 lb

GARANTIE
Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la qualité et la tendreté de votre viande, nous vous la remplacerons SANS FRAIS si vous la retournez dans les 10 jours.

100 COTELETTES
Seulement $1.00

½ BOEUF
35¢ lb

90 JOURS POUR PAYER SANS INTERET
OU
PRENEZ DES MOIS POUR PAYER

100 HOT-DOGS
SEULEMENT $1.00

20 lb de POULET
CANADA CATEGORIE "A"
Seulement $1.00

Aussi MOITIE de ½ PORC
SEULEMENT $1.00

GRATIS
EXTRA SPECIAL
A tous les clients qui répètent des commandes
10 FILETS MIGNONS
1" D'EPAIS OU
10 LIVRES DE POULET

VOTRE CHOIX DES SPECIAUX à $1.00 avec l'achat d'un côté de BOEUF

Les clients de la ville de Québec appeler : 833-2179

R. & G. CALGARY MEAT INC.
10544, boul. L'ARCHEVEQUE, Mtl-Nord
Au nord du boulevard Industriel, quelques rues à l'est du boulevard Pie-IX, à l'arrière du centre commercial Forest.
VENEZ OU TELEPHONEZ
323-2512

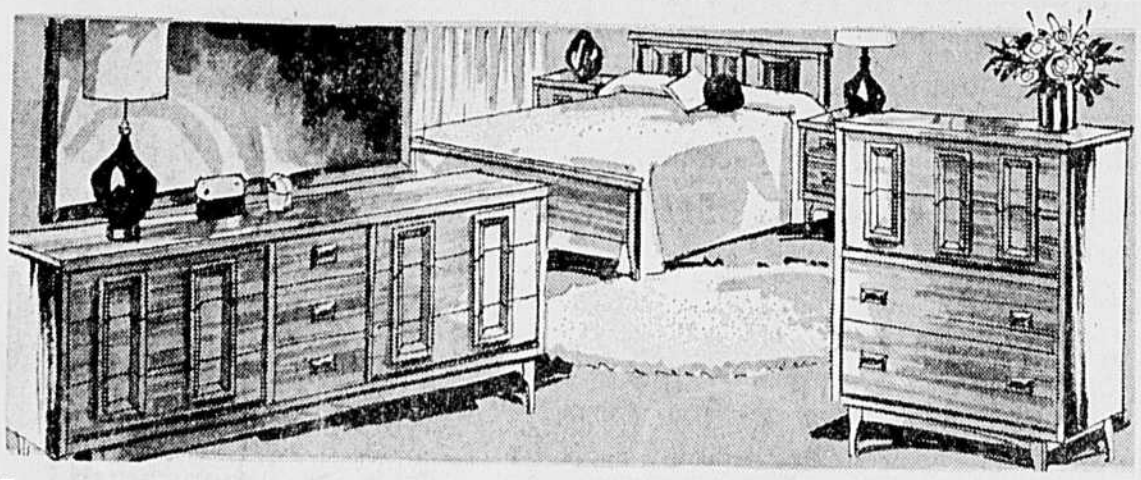
R. & G. SOUTH SHORE MEAT INC.
3671, BOUL. TASCHEREAU
vis-à-vis de la Plaza Greenfield Park. A SEULEMENT 5 minutes du tunnel Wellington et 10 minutes des rues Atwater et Ste-Catherine.
Ouvert de 10 h. a.m. à 9 h. p.m. du lundi au vendredi ; jusqu'à 6 h. p.m. le samedi ; fermé le dimanche.
676-0306

Nous vous attendons tous! Hâtez-vous!

MEUBLES DE STYLES, FORMES ET COLORIS LES PLUS VARIES!

PROFITEZ SANS TARDER DE NOS AUBAINES DU "JOUR-J"!

L'APUIS **Jour J**

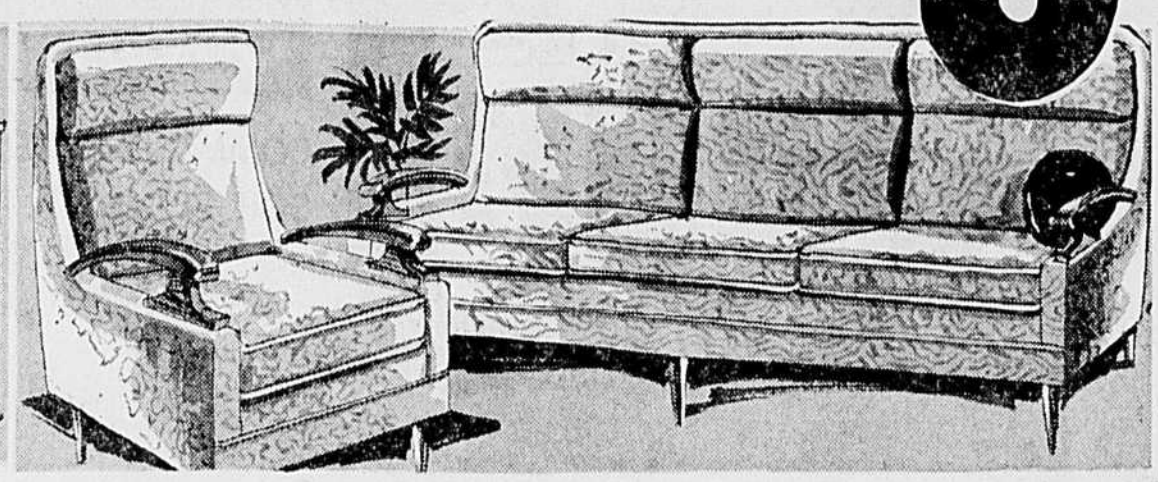


Epargnez 45.00 sur ce mobilier trois-pièces de ton noyer!

Mobilâier de chambre de trois pièces de fabrication solide. L'ensemble comprend: un bureau triple à 9 tiroirs (L. 68" x P. 17½" x H. 31") avec miroir encadré de 33" x 55"; une commode-chiffonier de 34" x 17½" x 42"; un lit avec tête de style "claire-voie" largeur double 54".

TABLE DE CHEVET Prix courant 34.95 SPECIAL JOUR-J **27.97** chacune
Table de chevet à 2 tiroirs de même fabrication. 20" x 15" x 25".

Prix courant 259.00
SPECIAL JOUR-J
214.00
l'ensemble

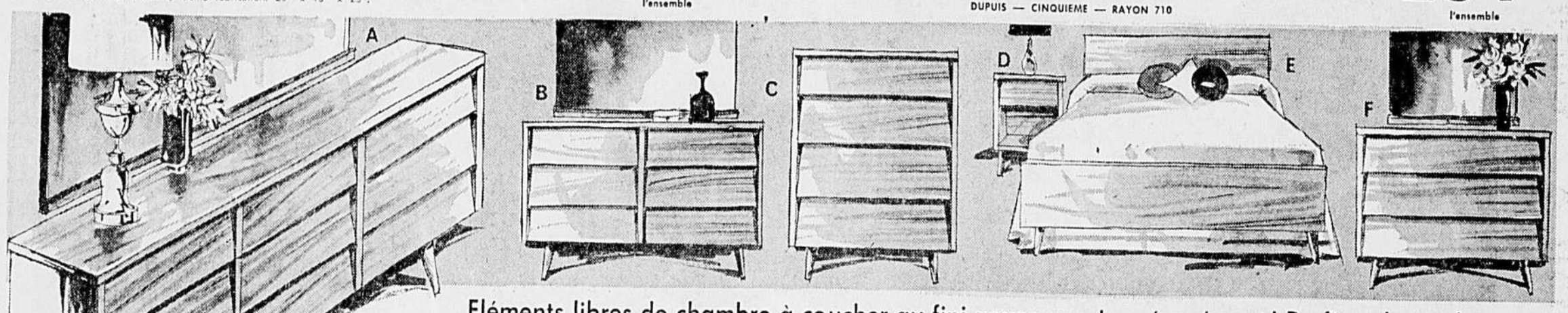


Mobilier de salon de deux pièces fini noyer à prix avantageux!

Canapé 85" de largeur, dossier à coussins semi-détachés, siège à coussins amovibles, réversibles et rembourrés de mousse latex. Appuis-bras en bois de ton noyer, base à ressorts. Fauteuil de même fabrication. Recouvrement en tissu d'ameublement à gais motifs de ton vert et rouille.

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 710

Prix courant 279.00
SPECIAL JOUR-J
234.00
l'ensemble



Eléments libres de chambre à coucher au fini noyer, vendus séparément! Profitez de nos bas prix!

A. BUREAU TRIPLE, 9 TIROIRS — 66" l. x 18" p. x 31" h.
AVEC MIROIR DE 28" x 48". **Prix courant 89.00**
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **69.00**

B. BUREAU DOUBLE, 6 TIROIRS. Dimensions 48" l. x 18" p. x 31" h.
AVEC MIROIR DE 28" x 38". **Prix courant 69.00**
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **57.00**

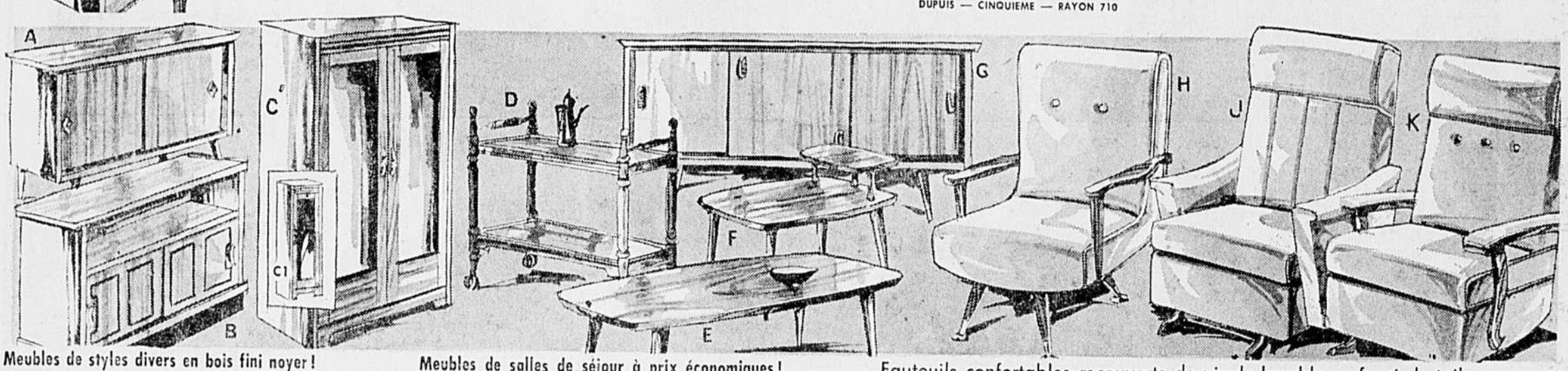
C. COMMODE-CHIFFONNIER. Dimensions 32" l. x 18" p. x 38" h.
Prix courant 44.00
SPECIAL JOUR-J, chacune **36.00**

D. TABLE DE NUIT, 1 TIROIR. Dimensions 19" x 12" x 24".
Prix courant 23.95
SPECIAL JOUR-J, chacune **19.95**

E. LIT 54" à PANNEAUX PLEINS — Largeurs 39" ou 54".
Prix courant 23.95
SPECIAL JOUR-J, chacun **19.95**

F. BUREAU SIMPLE, 3 TIROIRS. Dimensions 32" l. x 18" p. x 31" h.
AVEC MIROIR DE 24" x 24". **Prix courant 45.00**
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **38.00**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 710



Meubles de styles divers en bois fini noyer!

A) BAHUT-DISCOTHEQUE à 2 portes coulissantes, tablette intérieure. — 42" x 16" x 29". **Prix courant 31.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **25.77**

B) BIBLIOTHEQUE-ETAGERE à portes coulissantes. 36" x 12" x 30". **Prix courant 34.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **26.88**

C) GARDE-ROBE DOUBLE. Bois dur fini ton noyer. Modèle à 2 portes avec miroir pleine longueur. Dim. 36" x 22" x 65". **Prix courant 52.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **42.88**

C1) Modèle une porte avec miroir, 22" x 21½" x 65". **Prix courant 42.95.**
SPECIAL JOUR-J, ch. **33.88**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 710

Meubles de salles de séjour à prix économiques!

D) TABLE POUR TELEVISEUR en bois de ton noyer. Sur roulettes. 27"x13"x27". **Prix courant 34.95.** SPECIAL JOUR-J, ch. **32.83**

TABLES DE SALLE DE SEJOUR — Bois dur fini noyer, surface "Arborite" et simili-bois à l'épreuve des taches et des égratignures.

E) TABLE A CAFE: 36" x 16" x 15" — **F) TABLE-ETAGERE:** 24" x 16" x 21½". **Prix courant 9.95.** SPECIAL JOUR-J, chacune **7.48**

G) BAHUT EN BOIS, ton noyer. 3 portes coulissantes et tablette. 60"x16"x29". **Prix courant 44.95.** SPECIAL JOUR-J, ch. **36.88**

DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 710

Fauteuils confortables recouverts de vinyle lavable renforcé de toile

H) FAUTEUIL "T.V." berçant à siège et dossier à ressorts, rembourrés de feutre. Appuis-bras en bois de ton noyer, recouvrement vinyle renforcé de toile, lavable et durable. Brun, vert, ton or ou mandarine. **Prix courant 39.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **29.95**

J) FAUTEUIL BERÇANT à recouvrement vinyle renforcé, lavable. Siège et dossier à ressorts, rembourrés de polymousse. Appuis-bras confortables. Brun, vert, beige. **Prix courant 79.00**
Prix courant 79.00
SPECIAL JOUR-J, ch. **64.00**

K) FAUTEUIL BERÇANT monté sur plate-forme. Haut dossier, siège rembourré de polymousse. Recouvrement vinyle renforcé et lavable. Bois de ton noyer. Appuis-bras rembourrés. Brun, vert, ton or, mandarine. **Prix courant 49.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **39.88**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 710



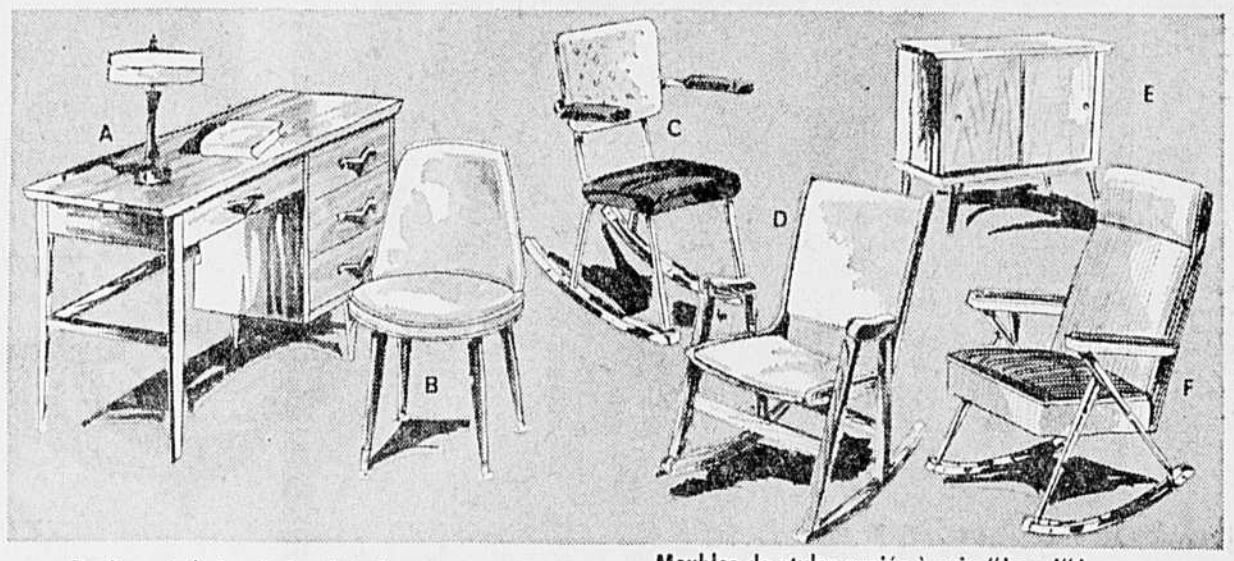
Mobiliers de cuisine à surface "Arborite"

A— MOBILIER DE CUISINE de trois pièces — Table à rallonge, surface "arborite" de ton noyer à l'épreuve des égratignures. Dim.: (ouverte) 24" x 36", (fermée) 24" x 18". 2 chaises rembourrées et recouvertes de vinyle lavable. Deux tons combinés de beige et brun. Cadre de métal tubulaire chromé.
Prix courant 36.95
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **25.87**

B— MOBILIER DE CUISINE de cinq pièces. Table extensible 36" x 48" x 60", surface "Arborite" de ton gris veiné à l'épreuve des taches et égratignures. 4 chaises rembourrées de polymousse et recouvertes de vinyle renforcé de jersey lavable. Deux tons combinés en gris contrastant. Cadre en métal chromé.
Prix courant 125.00
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **98.00**

C— MOBILIER DE CUISINE de sept pièces. Table extensible 36" x 48" x 60", surface "Arborite" de ton noyer veiné avec motif incrusté. A l'épreuve des taches et égratignures. Bordure vinyle moulé. 6 chaises rembourrées de mousse latex et recouvertes de vinyle renforcé de jersey lavable. Deux tons combinés de beige et brun noyer. Cadre en métal de ton brun.
Prix courant 119.00
SPECIAL JOUR-J, l'ensemble **94.00**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 714



Pupitre et chaise de boudoir de noyer

A— PUPITRE A SURFACE "ARBORITE" à l'épreuve des égratignures. Modèle 4 tiroirs spacieux. Dim. 42" x 18" x 31". Prix courant 44.95.
SPECIAL JOUR-J **36.88**

B— CHAISE DE BOUDOIR à siège et dossier rembourrés. Recouvrement vinyle lavable de ton beige, mandarine ou bleu. Siège 17" de large. Pieds coniques en bois de ton noyer. Prix courant 8.95.
SPECIAL JOUR-J **6.97**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 714

Meubles de styles variés à prix "Jour-J"!

C) BERÇANTE DE CUISINE recouverte de vinyle lavable. Siège et dossier rembourrés et recouverts de vinyle. Appuis-bras, cadre métal fini chromé. Brun, beige, turquoise ou corail.
Prix courant 16.95 SPECIAL JOUR-J, ch. **12.87**

D) BERÇANTE DE LUXE. Pour cuisines, salles à manger ou vivoirs. Fabrication bois dur fini noyer. Siège et dossier rembourrés de mousse latex et recouverts de vinyle renforcé et lavable. Appuis-bras. Brun, ton or, beige ou rouge. **Prix courant 34.95**
SPECIAL JOUR-J, ch. **29.88**

E) DISCOTHEQUE en bois fini ton noyer. Deux portes coulissantes. Dimensions: 24" x 16" x 26". **Prix courant 13.49**
SPECIAL JOUR-J, ch. **10.87**

F) BERÇANTE DE CUISINE à haut dossier. Siège et dossier à ressorts, rembourrés. Recouvrement vinyle renforcé de toile jersey, lavable. Deux tons combinés de brun et beige. Cadre métal tubulaire chormé. **Prix courant 44.95** SPECIAL JOUR-J, ch. **37.00**

COMPOSEZ : 842-6171
DUPUIS — CINQUIEME — RAYON 714

Pourquoi pas chez Dupuis... ENTREPOSAGE GRATUIT JUSQU'À DEMANDE

DUPUIS MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES : 842-6171 — TROIS-RIVIERES • COMPOSEZ : 374-2411

Montréal a servi de base aux assassins de Kennedy, selon Garrison

REGINA (PC) — Le procureur de la Nouvelle-Orléans, M. Jim Garrison, qui poursuit son enquête personnelle pour découvrir les assassins du président John F. Kennedy, à Dallas, en 1963, a déclaré que Montréal avait été utilisée comme base des opérations qui ont conduit à l'assassinat.

Le surintendant Raymond Duchesneau, de la gendarmerie royale, a déclaré à midi au cours d'une conversation téléphonique qu'en aucun temps, à sa connaissance, la police américaine ou le FBI n'avait communiqué avec son corps policier pour lui demander son concours dans la recherche des présumés assassins du président Kennedy.

Lors d'une entrevue téléphonique de 25 minutes qu'il a accordée au poste de radio CKCK, de Regina, M. Garrison a ajouté que deux villes en dehors des Etats-Unis avaient servi de bases aux opérations, Montréal et Mexico.

Il a cependant précisé que seuls des Américains et quelques latino-Américains étaient impliqués dans le complot pour assassiner le président des Etats-Unis. Il y aurait eu, selon lui, des instructions qui seraient venues de Montréal et de Mexico.

Mais il a tenu encore à ajouter qu'il s'agissait d'une "initiative américaine . . . et d'un contrôle américain".

M. Garrison a par ailleurs accusé le Federal Bureau of Investigation (FBI) et la Central Intelligence Agency (CIA) d'avoir participé au complot pour l'assassinat de M. Kennedy.

Plusieurs des accusés de M. Garrison ont mystérieusement disparu.

LA PRESSE a tenté ce matin de rejoindre M. Garrison à son bureau. Sa secrétaire l'attendait d'un instant à l'autre. Elle ne savait pas où le rejoindre.

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Augmentation de l'assurance-chômage en juin. — *Page 25*

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱ 10¢ — Montréal, mercredi 24 janvier 1968 / saint Timothée / 84e année, No 20 / 8 cahiers / 112 pages / Les prévisions météorologiques : généralement ensoleillé, plus froid / Minimum 5° / Maximum 15°

Des milliers de locataires se plaignent: 1,500 en un jour!

par François TREPANIER

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des milliers de plaintes parviennent depuis quelques jours aux bureaux de la Régie des loyers de Montréal, alors que propriétaires et locataires s'apprêtent à renouveler leurs baux.

La hausse moyenne des loyers exigée par les propriétaires de logements de la ville de Montréal se chiffre par $30 par mois, quand ce n'est pas $40 et $45.

Au cours de la seule journée de lundi, les employés de la régie ont reçu plus de 1,500 griefs de locataires ayant à se plaindre d'augmentations exagérées. Hier également, les appels à la Régie des loyers dépassaient le millier.

Ces chiffres ont été communiqués, hier, au secrétaire de la province et ministre responsable de la Régie des loyers, M. Yves Gabias, par l'administrateur de la Régie pour la région de Montréal, M. Marcel Lamoureux.

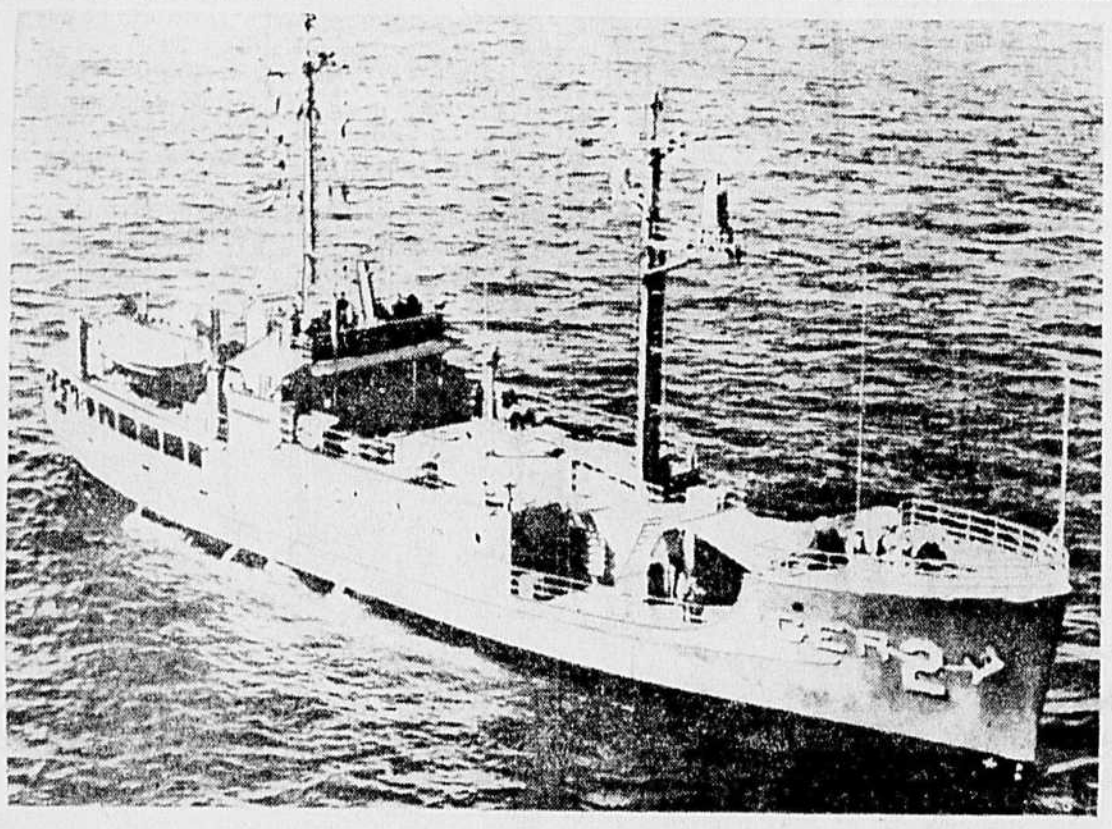
M. Lamoureux a été chargé, la semaine dernière, d'effectuer une enquête sur les augmentations du coût des loyers à Montréal, à la suite de plusieurs plaintes formulées au secrétariat de la province.

L'enquête vise à déterminer dans quelle proportion les logements sont augmentés et quels sont les pourcentages des hausses.

Depuis le début de l'enquête, les bureaux de la Régie des loyers, auparavant situés rue Notre-Dame et récemment aménagés au 19 rue Leroyer, ne cessent de recevoir des visiteurs et une dizaine de téléphonistes, dont quelques-unes engagées pour les besoins de l'enquête, n'arrêtent d'enregistrer des plaintes.

Dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE samedi, le secrétaire de la province avait dit que si la hausse des loyers menaçait de compromettre le projet d'exposition permanente du maire Jean Drapeau, l'Assemblée législative du Québec pourrait être appelée à voter une loi, comme celle de l'an dernier, gelant le coût des loyers.

M. Gabias a réitéré hier ces propos et précisé qu'il prendra une décision à ce sujet lorsque les résultats de l'enquête seront connus.



téléphoto UPI

Le "navire-espion" américain "Pueblo" qui fut arraisonné et conduit au port de Wonsan, en Corée du Nord, par des bâtiments de la Marine de ce pays. Le "Pueblo" est équipé d'appareils électroniques ultra-modernes pour intercepter et déchiffrer les messages en code.

Pour obtenir la restitution du "Pueblo"

Démonstration de force des USA au large de la Corée du Nord

d'après UPI, AFP, PA, Reuter

Les Etats-Unis organisent actuellement une démonstration de force au large de la Corée du Nord afin d'obtenir de ce pays le relâchement du navire-espion "Pueblo" qui a été capturé en haute mer avec 83 hommes à bord.

Alors que certains membres du Congrès américain réclamaient des représailles immédiates contre la Corée du Nord, le porte-avions nucléaire "Enterprise", qui était en route pour le Vietnam après avoir fait relâche au Japon, se dirigeait à la tête d'une force navale dans la mer du Japon, vers la côte nord-coréenne.

La saisie du "Pueblo" a provoqué un affrontement direct entre les Etats-Unis et la Corée du Nord dès aujourd'hui, au cours d'une réunion de la commission d'armistice convoquée à Panmunjom, sur la ligne de démarcation entre la Corée du Nord et la Corée du Sud.

Réponse évasive de Pyong Yang

Les Etats-Unis ont réclamé le retour du navire et de son équipage, en affirmant que la Corée du Nord avait violé le droit international, mais le représentant nord-coréen, le général Pak Chung Kuk a soutenu que le navire avait été saisi parce qu'il se livrait à l'espionnage à l'intérieur des eaux territoriales nord-coréennes.

Selon certaines dépêches, le général Pak aurait rejeté la demande américaine et affirmé que "le navire demeurera entre nos mains". Mais d'après d'autres sources, il a évité de donner aucune indication sur les suites que la Corée du Nord entend donner à l'incident. En utilisant les formules ambiguës que permet la langue coréenne, dit

Voir FORCE, page 2

Autres informations, page 69

Washington se demande s'il s'agit de l'ouverture d'un second front vietnamien

LOUIS WIZNITZER

CORRESPONDANT DE LA PRESSE À NEW YORK



"Souvenons-nous de l'incident du Tonkin, conservons notre calme et ne nous hâtons pas de conclure". C'est en ces termes que le "New York Times" tempère, ce matin, l'ardeur belliqueuse de certains congressmen qui veulent "qu'on frappe du poing sur la table", qu'on "donne aux rouges une bonne leçon", et qu'on "libère le "Pueblo" par la force des armes".

L'enquête menée par le sénateur Fullbright fait, en effet, peser les doutes les plus graves sur l'attaque dont les deux destroyers américains auraient été l'objet, en août 1964, de la part de vedettes nord-vietnamiennes. Bien que le voile soit loin d'avoir été levé sur cette affaire, on sait d'ores et déjà que les deux navires américains avaient, ce jour-là, "zigzagué" entre les eaux internationales et les eaux nord-vietnamiennes.

Les chasseurs sont restés au sol

Le fait même que les chasseurs à réaction américains, dont les bases coréennes n'étaient qu'à trente minutes de vol du lieu d'arraisonnement du "Pueblo", ne furent pas envoyés à son secours, incite à accueillir avec prudence l'affirmation du Pentagone selon laquelle ce dernier se trouvait en eaux internationales lorsqu'il fut capturé par quatre vedettes nord-coréennes. Le "Pueblo" partie de la flotte "navires-espions", équipés d'appareils électroniques sophistiqués que les Etats-Unis envoient régulièrement longer les côtes de pays hostiles comme la Sibérie, Cuba et Chypre.

La mission de ces "navires-espions" est d'écouter les communications-radio de ces pays et de repérer la fréquence de leurs radars.

Voir WASHINGTON, page 2



12 heures qui ont duré 6 mois

Grève de la faim

La prise de contact avec la prison d'Insein a été difficile. Le régime est maigre ; Guy est atteint de dysenterie, Bernard n'est guère en meilleure forme.

Guy Lalonde et Bernard Pineault refusent, pendant huit jours, leur pitance quotidienne : un bol de riz brun accompagné d'une sauce faite d'herbes.

Pendant huit jours, ils refusent de manger. Malades, décharnés et n'ayant plus la force de réagir, ils sont transportés à l'hôpital de la prison d'Insein, une drôle de prison où l'eau courante et les lits n'existent pas.

— Page 5

Accord Londres-Moscou pour une conférence sur la sécurité européenne

MOSCOU (PA, Reuter, UPI, AFP) — Le premier ministre Wilson a annoncé aujourd'hui que la Grande-Bretagne et l'URSS sont d'accord pour entreprendre des discussions en vue de préparer une conférence sur la sécurité européenne.

C'est ce qu'il a déclaré aux journalistes à l'issue de sa visite de trois jours à Moscou, où il a discuté avec les dirigeants soviétiques "tous les grands problèmes mondiaux". Ces entretiens ont porté principalement sur le Vietnam mais M. Wilson a également abordé avec ses hôtes soviétiques le Moyen-Orient, la sécurité européenne, la non-prolifération des armes nucléaires et les relations anglo-soviétiques.

Au sujet du Vietnam, M. Wilson a dit que ce sujet a absorbé une "grande partie de notre temps". Il ne saurait y avoir de solution militaire à cette guerre et le problème doit être orienté sur la voie politique, a-t-il affirmé.

"Nous n'avons pas perdu notre temps, comme au cours de nos précédentes rencontres, à nous exposer mutuellement des positions connues", a précisé le premier ministre britannique, qui n'a pas voulu s'élen-

Voir ACCORD, page 2

AUJOURD'HUI

Profonde réforme de la constitution

Le premier ministre Pearson aurait l'intention, en février, de présenter une série d'amendements constitutionnels qui contiendrait les germes d'une réforme en profondeur de la constitution canadienne.

— Page 17

Vaste programme de protection civile

Le secrétaire de la province, M. Yves Gabias, qui est également chargé de la Protection civile, saisit le cabinet d'un vaste programme de protection civile et sa réorganisation complète.

— Page 17

Nouvelles mains pour les victimes de la thalidomide

L'Institut de réhabilitation de Montréal a présenté hier à la presse une double prothèse activée par un système électro-hydraulique qui permettra aux victimes de la thalidomide et aux amputés des bras d'avoir de nouvelles mains leur obéissant parfaitement.

— Page 33

La baisse des investissements

Selon l'économiste Otto Thur, il est abusif de relier trop facilement la baisse des investissements au Québec à la turbulence politique car les chiffres pour cette période ne seront publiés qu'en mars ou avril 1968.

— Page 76

Les clubs d'étoiles

Cette année, les deux clubs d'étoiles de la Ligue Nationale de Hockey ont été choisis non plus par les journalistes et commentateurs sportifs, mais par les instructeurs eux-mêmes. Parmi ces joueurs-vedettes, on note le gardien de buts du Canadien, Lorne Worsley.

— Page 81



Les étudiants chez le ministre

Un millier d'étudiants sont allés manifester hier à Québec. Le ministre Cardinal n'accède pas à leurs demandes quant aux normes régissant l'octroi des prêts-bourses pour l'année en cours ; il invite cependant les étudiants à faire partie d'un comité mixte dans l'avenir.

— Page 17

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Marines à Khe Sanh

— Page 57

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 69
Arts et Spectacles / 46 - 47
Bandes dessinées / 54
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, naissances, etc. / 70
Editorial / 4
Finance / 76 à 78
Horoscope / 36
Informations étrangères / 57
L'auto / 44
Loisirs et récréations / 54
Mots croisés / 60
Radio et télévision / 50 - 51
Sports / 81 à 87
Tribunaux / 22 à 24
Vie féminine / 34 à 39
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 37

CKAC 73

FORCE

SUITE DE LA PAGE 1

l'agence France-Presse, il a donné l'impression qu'un certain nombre de marins américains, probablement quatre, avaient trouvé la mort au cours de l'opération.

D'autre part, les Etats-Unis ont sollicité par la voie diplomatique l'intervention de l'Union soviétique auprès de la Corée du Nord pour obtenir la restitution du "Peublo". A Moscou, on estime que l'intervention soviétique se limitera vraisemblablement à la transmission de messages, et que l'URSS n'exercera pas la moindre pression sur Pyong Yang.

Le président Johnson, pour sa part, a convoqué une réunion du Conseil de la sécurité à la Maison blanche. Le Conseil s'était réuni la dernière fois le 29 novembre. A la Maison blanche, on décrit la séance d'aujourd'hui comme une "réunion régulière".

A Séoul, on a annoncé qu'une partie de la septième flotte a été mise en état d'alerte. Par ailleurs, la huitième armée américaine, basée en Corée du Sud, ainsi que les forces sud-coréennes auraient été mises en état d'alerte. Le Pentagone s'est refusé à confirmer cette dernière information qui semble cependant plausible vu les circonstances.

Le porte-parole du Pentagone s'est également refusé à confirmer ou infirmer diverses informations émanant des milieux militaires, les unes affirmant que les Coréens avaient ouvert le feu sur le "Pueblo" avant de l'arraisonner, d'autres déclarant qu'il n'est pas certain que les Coréens aient tiré et laissant entendre que les blessures survenues à quatre des hommes d'équipage du navire américain auraient pu être occasionnées par une tentative infructueuse de faire sauter l'équipement électronique secret du "Pueblo". Le porte-parole s'est contenté de déclarer que quatre hommes avaient effectivement été blessés dans des circonstances non encore élucidées et d'affirmer que le "Pueblo" n'avait jamais fait usage des armes qui se trouvaient à bord.

Version nord-coreene

Donnant sa version de l'incident, la radio de Pyong Yang, captée à Tokio, a affirmé que le navire avait pénétré profondément dans les eaux territoriales nord-coréennes afin d'y



télephoto UPI

Le "commander" Lloyd M. Bucher, 40 ans, capitaine du "Pueblo".

mener une action hostile. La Corée du Nord prétend que ses eaux territoriales s'étendent à 12 milles des côtes. Toutefois, cette prétention n'est pas acceptée par les Etats-Unis, qui ne reconnaissent qu'une bande d'eaux territoriales de trois milles. Quoi qu'il en soit, les autorités américaines soulignent que le "Pueblo" se trouvait à 25 milles de tout lieu terrestre au moment de sa capture.

L'émission de la radio nord-coréenne a en outre déclaré que plusieurs Américains avaient été blessés ou tués à la suite de la saisie du navire par des unités de la Marine de la Corée du Nord.

Les observateurs à Washington tentent d'élucider le mystère entourant les circonstances de la capture du "Pueblo".

Circonstances mystérieuses

Ils se demandent si le navire ne se serait pas par hasard aventuré avant sa capture dans les eaux territoriales nord-coréennes. Ils signalent par ailleurs que le "Pueblo", cargo transformé, est doté d'un matériel électronique ultra-moderne, qui ne pouvait servir qu'à recueillir des informations secrètes, c'est-à-dire à intercepter et déchiffrer des messages et aussi repérer des activités insolites le long de la côte.

L'incident est considéré à Washington comme la plus grande confrontation navale depuis l'attaque du golfe du Tonkin du mois d'août de 1964 dont les répercussions se font sentir encore aujourd'hui. Il rappelle également un autre événement non moins grave: celui qui avait entraîné l'attaque du navire américain "Liberty" par des avions et des vedettes lance-torpilles israéliennes en plein conflit israélo-arabe; le 8 juin dernier. Cet incident en Méditerranée avait entraîné la mort de 34 Américains et provoqué une centaine de blessés.

A l'époque, le secrétariat à la Défense des Etats-Unis s'était insurgé contre l'attaque dont ce navire de communications avait été l'objet à une quinzaine de milles au nord de la péninsule du Sinaï et avait affirmé que le gouvernement américain ne pouvait considérer comme "plausible" une attaque contre un navire américain voguant dans les eaux internationales.

La grève semble maintenant inévitable chez Chrysler

WINDSOR (PC) — Même si les négociations se sont poursuivies toute la nuit durant, il semble bien que midi, aujourd'hui, sera l'heure à laquelle le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile déclenchera la grève contre la compagnie Chrysler Canada. Déjà, ce matin, 2,500 ouvriers de Windsor ont débrayé.

Chrysler et le syndicat négocient depuis 15 jours en vue de la signature d'un contrat de travail de trois ans.

On s'attend à ce que 11,000 employés aux usines Chrysler de Windsor, Ajax et Toronto abandonnent le travail à midi, heure fixée pour le début de la grève. A cette heure-là, les grévistes commenceront probablement à faire du piquetage et tout travail aux usines Chrysler cessera.

Mardi soir, un porte-parole de la compagnie a déclaré que les négociations avaient commencé sur un ton amical, le 8 janvier, mais que la situation s'était quelque peu envenimée dans les derniers jours des entretiens. Le même porte-parole avait déclaré que de l'avis de nombre d'observateurs, la grève semblait inévitable.

Ford et GM suivront

Les chefs syndicaux ont été appelés à maintes reprises, dans le cours de la journée de mardi, à conseiller aux employés de demeurer au travail.

Le syndicat a dit à maintes reprises que le contrat de travail que l'on entend conclure avec Chrysler servira de modèle pour celui que l'on négociera avec les succursales canadiennes des compagnies Ford et General Motors. Ces deux dernières compagnies produisent encore des voitures même si le contrat de travail avec leurs employés a expiré en décembre dernier.

A Chrysler, le dernier contrat de trois ans a expiré le 15 novembre 1967. En vertu d'ententes spéciales renouvelées à deux reprises, la production s'est poursuivie pendant 69 jours après l'expiration du contrat.

Le principal objectif du syndicat — la parité des salaires avec les employés américains — était virtuellement atteint avant même que ne commencent les négociations. C'est un point qui a été obtenu dans les négociations entre le syndicat et Chrysler de Détroit. Les négociations ont donc porté sur les conditions de travail plutôt que sur la question des salaires.

WASHINGTON

SUITE DE LA PAGE 1

La deuxième mission est de beaucoup plus importante que la première: en s'approchant du territoire "ennemi" le navire-écoute peut obliger ce pays à braquer sur lui son radar dont il peut alors déterminer la fréquence, ce qui permettrait de prendre des disposotions pour échapper à sa surveillance lors d'une guerre véritable. Selon les analystes militaires du "Washington Post" et du 'New York Times", il ne fait pas de doute que le "Pueblo" avait pour mission d'enregistrer les fréquences électroniques des fusées sol-air" et des radars chargés de les guider qui sont de construction soviétique.

L'histoire du "Liberty"

Au mois de juin dernier, on se souvient que des chasseurs israéliens avaient mitraillé et mis hors d'action un "navire-écoute", le Liberty, dont les oreilles indiscrètes s'étaient dangereusement approchées de la zone des combats. Il s'agit d'une erreur, avait affirmé le gouvernement israélien. Mais l'explication n'avait pas entièrement convaincu.

Le "Liberty" et le "Pueblo" relèvent directement de l'Agence Nationale de Sécurité et non pas de la marine américaine. Un navire-écoute est amarré en permanence depuis quelques années à quelques kilomètres de la Havane où il constitue une attraction pour les touristes et les promeneurs du dimanche qui l'aperçoivent à la lorgnette.

L'histoire des arraisonnements des navires en haute mer, aussi bien qu'en eaux territoriales, fourmille d'exemples étonnants. Citons-en deux En 1866, un vaisseau américain, le "Général Sherman", fut incendié sur les ordres du monarque coréen. Il remontait le fleuve Han pour tenter de rompre l'isolement de ce pays et entendait l'ouvrir "manu militari" au commerce américain.

En 1807, durant les guerres de Napoléon, la frégate américaine "Chesapeake" fut arraisonnée par un navire de guerre britannique en eaux internationales et fut fouillée par des marins de Sa Majesté.

Un acte de piraterie ?

Certains journaux et quelques congressmen protestent, ce matin, contre ce qu'ils appellent un acte de piraterie. S'il s'est avéré que le "Pueblo", pour indiscrètes qu'étaient ses intentions, fut saisi en haute mer, il est certain que les lois internationales sur la navigation auront été violées. Par ailleurs, la "quarantaine" imposée par les Etats-Unis, en 1962, à Cuba par la flotte américaine, les missions des U-2 au-dessus de la Chine et de l'URSS, les bombardements du Nord-Vietnam constituent également des violations non moins flagrantes de la souveraineté de ces pays et des lois internationales en vigueur.

Si le gouvernement réagit avec une prudence à laquelle il ne nous avait pas accoutumé, ces temps derniers, c'est que le président Johnson n'a rien à gagner en s'engageant dans une deuxième guerre sur le continent asiatique.

Des porte-parole du département d'Etat ne cachent cependant pas, ce matin, leur crainte que la saisie du "Pueblo" ne fasse partie d'un plan de diversion communiste visant à créer plusieurs fronts vietnamiens.

Le 16 décembre dernier, Kim Il Sung, premier ministre de la Corée du Nord, avait déclaré dans un communiqué officiel: "Les pays socialistes et les forces révolutionnaires du monde entier doivent s'unir pour créer des fronts devant l'impérialisme américain."

A moins d'utiliser des armes atomiques et de risquer un conflit thermo-nucléaire avec l'URSS, les Américains risqueraient fort en s'engageant dans une nouvelle guerre coréenne d'être saignée à blanc alors que l'URSS continuerait de faire la guerre par personne interposée.

Pour Johnson, cela signifierait politiquement l'arrêt de mort.

ACCORD

SUITE DE LA PAGE 1

dre sur cette question devant la presse "pour ne pas gêner les sondages en cours".

Aussi le communiqué commun qui sera émis cet après-midi "sera informatif, instructif et suffisamment évasif là où ce sera nécessaire", a-t-il ajouté.

M. Wilson avait commencé sa dernière journée à Moscou par un entretien de 90 minutes au Kremlin avec le président Nicolas Podgorny, avant de rencontrer le premier ministre Alexis Kossyguine. Cet entretien devait durer une heure, mais les conversations se sont prolongées durant cinq heures, d'abord au bureau de M. Kossyguine au Kremlin, puis au déjeuner à l'ambassade britannique.

Selon des sources autorisées, MM. Wilson et Kossyguine ont longuement discuté la teneur du communiqué devant résumer leurs conversations.

Hier, le leader britannique avait eu de longs entretiens avec M. Kossyguine et le chef du parti, M. Brejnev. M. Wilson avait alors déclaré qu'en dépit "de désaccord sur plusieurs questions... je crois que les divergences sur ce problème particulièrement difficile (Vietnam) se sont rétrécies".

M. Wilson a demandé hier aux leaders soviétiques de l'aider à "éviter d'encourager les eperviers, qu'ils se trouvent à Washington ou à Hanoi".

"Baisse du taux d'escompte aussi tôt que possible"

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, est "raisonnablement satisfait" de la tournure des événements sur le marché des changes.

C'est du moins ce qu'il a indiqué hier à la Chambre des communes, sans toutefois pouvoir préciser quand il serait possible de ramener le taux d'escompte à 6 pour cent comme il était avant la décision de la Banque du Canada de le porter à 7 pour cent dimanche dernier.

"C'est le désir du gouverneur de la banque aussi bien que le mien que de réduire le taux d'escompte dès que la confiance sera rétablie."

Les parlementaires américains s'émeuvent

WASHINGTON, (AFP) — Les milieux parlementaires américains partagent l'inquiétude du gouvernement fédéral à la suite de l'arraisonnement, lundi, du navire-patrouilleur américain "USS Pueblo" par des bâtiments nord-coréens au large des côtes de la Corée du Nord.

"Nous nous sommes fait prendre à l'improviste", a déclaré le sénateur William Fulbright (démocrate-Arkansas), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, pour qui l'incident serait très grave "si, comme on l'a rapporté, le bateau se trouvait en haute mer". Le Pentagone a indiqué, hier soir, que le "Pueblo" se trouvait en dehors des eaux internationales, à 25 milles marins de toute terre.

"Les activités du genre auquel se livrait le "Pueblo" ne peuvent qu'exposer les Etats-Unis à de tels incidents", a ajouté le sénateur Fulbright.

Les parlementaires républicains se montrent de leur côté moins réservés dans leur jugement et qualifient la capture du patrouilleur "d'acte de guerre manifeste". C'est le cas notamment du représentant Bob Wilson (Californie) et du sénateur Strom Thrumond (Caroline du Sud). Ce dernier a demandé au président Johnson d'adresser un véritable ultimatum au gouvernement de Pyong-Yang afin d'exiger la restitution du "Pueblo" dans un délai bien précis. La mise en demeure devrait spécifier que, dans le cas d'une réponse négative, le navire serait "repris par la force."

Des rumeurs dont l'origine n'a pu être identifiée indiquent que d'autres parlementaires républicains auraient adressé une requête analogue au chef de l'exécutif.

L'ONU contre le LSD

GENEVE (UPI) — Une commission spéciale des Nations-Unies s'est prononcée aujourd'hui en faveur de l'abolition, à travers le monde, de l'utilisation du LSD.

La commission des drogues et des narcotiques, qui groupe 24 pays, a en effet adopté une résolution qui condamne l'utilisation du LSD chez les jeunes et recommande à tous les pays d'en interdire la vente et la distribution.

L'épidémie de grippe régresse à Québec

QUEBEC, (PC) — L'épidémie de grippe après avoir atteint un sommet, semble en voie de régression dans la région de Québec alors que les 30,000 élèves de la Commission des écoles catholiques de Québec retournent en classe aujourd'hui.

Tous ces élèves avaient été mis en congés forcés jeudi soir devant les absences de plus en plus nombreuses causées par la grippe, tant chez les élèves que chez les professeurs.

Une vingtaine de milliers d'élèves d'autres écoles de la région de Québec furent aussi mis en congé le lendemain et la plupart d'entre eux doivent retourner à l'école jeudi matin.

Par contre, les élèves de la régionale Louis-Fréchette et de quelques écoles privées et publiques de la région ont été mis en congé au début de la semaine, jusqu'à lundi prochain.

La plupart des hôpitaux de la région continuent cependant à interdire l'entrée aux visiteurs afin de minimiser le danger de contagion même si la maladie semble régresser.

La grippe fait maintenant ses ravages dans les régions de Chicoutimi, du Bas du Fleuve et de la Côte-Nord. On signale que plusieurs écoles sont fermées dans certaines localités de ces régions et que l'hôpital de Chicoutimi, tout comme celui de Rimouski, a fermé ses portes aux visiteurs.

Enfin, la maladie ne semble pas avoir encore atteint la Gaspésie, du moins à l'état épidémique.

La météo

MINIMUM : 2°
MAXIMUM : 15°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides: généralement ensoleillé et plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'ouest. Minimum et maximum à Montréal 5 et 15, Ottawa et Ste-Agathe zéro et 10.

Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et froid.

Régions des Cantons de l'Est, du Québec, du St-Maurice et du Lac-St-Jean: ensoleillé avec périodes nuageuses, plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'est, devenant de 15 à 20 milles durant la nuit. Minimum et maximum à Québec zéro et 10, Sherbrooke zéro et 15, La Tuque et Chicoutimi 5 sous zéro et 10 au-dessus.

Aperçu pour demain: généralement ensoleillé et froid.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Iles et de Gaspésie: Neige cessant le matin. S'éclaircissant durant l'après-midi et plus froid. Vents de 15 à 20 milles du Nord-ouest. Minimum et maximum à Baie-Comeau zéro et 10, Riviere-du-Loup et Mont-Joli 5 et 15, Sept-Iles 10 et 15, Gaspé 15 et 20.

Aperçu pour demain: périodes nuageuses et chutes de neige tard dans la journée, plus froid.

Nouvelle analyse de 3,600 médicaments, aux Etats-Unis

WASHINGTON (UPI)—Presque tous les médicaments fabriqués aux Etats-Unis entre 1938 et 1962 seront analysés de nouveau pour savoir quels sont vraiment leurs usages.

Un certain nombre des 3,600 médicaments — avec leurs 14,000 variantes — devront être retirés du marché et la publicité de presque tous les médicaments devra être modifée, a annoncé le Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Administration des drogues et aliments. Les analyses seront faites par des experts de la National Academy of Science et du National Research Council, deux organismes indépendants.

Dès hier, l'Administration des drogues déclarait qu'aucune preuve n'assure que les médicaments suivants sont utiles à l'homme, quelles que soient les conditions: Rutin, Quercetin, Hesperidin. Depuis des années, on présentait ces drogues comme efficaces dans les cas d'hémorragie ou de déficience alimentaire.

(Le Rutin et l'Herperidin sont en vente au Canada, mais il semble que le marché soit assez restreint).

La loi Kefauver-Harris de 1962 exige que tous les médicaments vendus au pays soient prouvés efficaces et sûrs pour fins auxquelles ils sont destinés; c'est en vertu de cette loi que l'Administration des drogues fait reprendre l'analyse de 3,600 produits pharmaceutiques vendus ou non sous ordonnance.

La chute du DC-8 à Ottawa : une erreur du pilote

OTTAWA — La chute du DC-8 d'Air Canada le 20 mai dernier à Ottawa est attribuable à une fausse manoeuvre du pilote au moment de l'atterrissage.

L'appareil exécutait un exercice simulant l'arrêt de deux moteurs d'un même côté: or l'avion volait à une vitesse trop réduite pour que le pilote puisse en garder le contrôle au moment d'atterrir. L'appareil est tombé au sol sur le côté et a capoté.

Ce genre d'entrainement est courant depuis plusieurs années chez plusieurs compagnies.

Les victimes de l'accident furent le capitaine A. Robinson, âgé de 46 ans, de Pointe-Claire, le capitaine Donald J. Orr, 46 ans, de Brampton, Ont., et le capitaine Clark Henning, 48 ans, d'Oakville, Ont.

Dons déductibles pour fins d'impôt

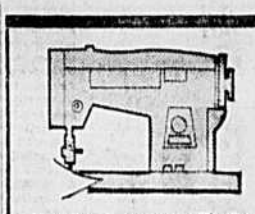
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La dernière édition de la Gazette officielle du Québec contient une excellente nouvelle... pour ceux qui font des dons à la province de Québec.

En effet, un arrêté en conseil adoptée le 21 décembre dernier a décrété une modification à la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre que les dons faits à la Province soient, en totalité, admis en déduction dans le calcul du revenu imposable.

Jusqu'à maintenant, les dons faits à la Province ne pouvaient être déduits, dans le calcul du revenu imposable, que jusqu'à concurrence de 10 p. cent du revenu net.

En conséquence, donner tous ses revenus à l'Etat du Québec dispensera de l'accablante obligation de traiter chaque année avec le fisc...



Machine à coudre "Zig-Zag" la plus automatique qui soit

Aiguille simple ou jumelée 3-positions. Fait automatiquement la couture invisible, les boutonnières, etc. Mécanisme d'acier garanti 25 ans.

Se vend ordinairement $169

Vrai prix de "gros": $79
assuré par contrat écrit

Mallette adaptée à la machine. Se vend $15 — PRIX DE "GROS" $7.25

Demandez notre dépliant

Société d'Escompte, enr.
8299, SAINT-DENIS 384-0621



LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 273-9983



photo Rene Picard, LA PRESSE

Vancouver-Montréal avec $11 en poche

Parti de Vancouver mardi dernier avec $11 en poche, Warren Derek Cone s'est retrouvé hier soir à Montréal. Seul, sans le sou (ou plutôt avec un cent !) et l'estomac vide depuis trois jours. Pris momentanément en charge par le nouveau Centre de dépannage situé rue Sainte-Catherine, Warren, qui est âgé de 18 ans, a pu ainsi passer la nuit à l'Accueil des jeunes et devrait aujourd'hui être dépanné par la Société d'aide aux voyageurs. Qu'espère-t-il trouver ici ? Un emploi comme garçon de table. Sa plus grande crainte ? Que son amie, étudiante-infirmière à Montréal, le voit "aussi mal accoutré".

Un policier de Saint-Michel perd son emploi pour lequel il aurait versé $1,000

Une nouvelle accusation contre le frère du maire

par Léopold LIZOTTE

Les "représailles" vont-elles succéder aux accusations, à Saint-Michel ? Et en aussi grand nombre et au même rythme ?

C'est ce que l'on peut se demander à la suite de la décision prise par le conseil municipal, hier après-midi, de ne plus garder à l'emploi de la force policière de cette municipalité l'un des principaux témoins entendus au cours de l'enquête conduite sur l'affaire des "pots-de-vin à gogo".

Siégeant en comité plénier, les conseillers de Saint-Michel ont en effet résolu à l'unanimité que l'agent Jean-Claude Gascon, qui venait tout juste de terminer sa période de "probation" comme agent, n'avait apparemment pas l'étoffe du policier particulièrement soumis à l'autorité municipale.

L'agent Gascon avait été témoin à deux reprises aux enquêtes préliminaires du conseiller Maurice Constantineau.

A la première occasion, il avait soutenu que ce conseiller lui avait demandé $1,000 pour faciliter son embauchage comme policier et que, effectivement, il lui avait versé cette somme rondelette.

Et, sur ce, il avait été corroboré entièrement par sa femme.

Puis, une deuxième fois, il avait soutenu que, lors d'une inondation dans sa maison, le même conseiller Constantineau lui avait demandé 10 p. 100 (soit une trentaine de dollars) du règlement des dommages qu'il avait subis.

Et il avait alors donné instruction à sa femme de verser le montant réclamé.

Mais cette dernière, qui savait qu'un pourcentage encore plus élevé devait aller à l'avocat qui avait enregistré la réclamation, s'était dit que l'on en demandait définitivement un peu trop de partout. Et elle n'avait rien envoyé à M. Constantineau.

Il n'en reste pas moins que le bilan de son aventure à Saint-Michel se solde, pour le témoin Gascon, par une double perte sèche. Et d'un emploi rémunérateur, et de la somme de $1,000 qu'il aurait versée pour l'obtenir.

A moins, évidemment, que... remboursement soit fait. Si versement a bien eu lieu, comme de bien entendu.

La semaine dernière, d'autre part, le comité de discipline a recommandé la suspension, pour de longues périodes, des trois autres policiers qui ont mené l'enquête sur les exactions des politiciens de Saint-Michel. Et ils ont été suspendus.

Il y a quelques heures, enfin, un nouvel ordre du jour a été affiché dans les bureaux de la police de Saint-Michel, se lisant comme suit :

"Il est strictement défendu de laisser pénétrer dans les locaux du Service de la police tous les membres qui sont sous le coup d'une suspension, à moins d'une permission spéciale accordée par le directeur".

Le frère du maire de nouveau accusé

Pendant ce temps, une nouvelle accusation était portée en Correctionnelle contre le directeur du personnel de la ville de Saint-Michel, Jean-Marc Bergeron, qui est, sans aucun hasard que ce soit, le frère du maire également accusé, mais toujours en fonction, Maurice Bergeron.

Cette fois, le directeur du personnel a été accusé d'avoir demandé ou exigé une somme de $1,000 d'un aspirant policier pour lui procurer un emploi.

Cela se passait toutefois en novembre dernier, soit très peu de temps avant qu'éclate le scandale que l'on sait. Et qui dure toujours.

La transaction ne fut pas menée à bout, et pour cause, mais la demande de pot-de-vin aurait été effectivement faite. Et c'est sur la foi de ces renseignements que le juge Paul Monty a émis une nouvelle

Voir SAINT-MICHEL page 6



Le procès Lemay ajourné à lundi

Georges Lemay, dont la "cause", si l'on peut dire, a été portée avant terme devant un tribunal supérieur, est revenu hier pour quelques minutes devant le juge Jacques Trahan.

Le tribunal de première instance avait en effet ajourné à hier la continuation... possible du procès.

Devant la procédure en bref de prohibition inscrite par le procureur de la défense, Me Léo-René Maranda, devant le juge Peter V. Shorteno, c'est l'un des procureurs de la Couronne, Me Stephen Cuddihy, qui a lui-même proposé un autre ajournement.

Et, cette fois-ci, à lundi prochain.

Ce qui a immédiatement été accordé.

L'affaire Savignac: la Chambre des notaires, jusqu'à maintenant, a accepté de rembourser $160,000

par Maurice MORIN

Le notaire Maurice Savignac, qui est sous le coup de plusieurs accusations présentement en Correctionnelle, doit subir un premier procès devant un juge seul de la Cour des sessions de la paix, le 20 février.

Il est vrai que la Chambre des notaires, avons-nous appris, au cours de la matinée, de la bouche même de Me J.-Bernard Coupal, secrétaire de cet organisme, a accepté de payer, par son Comité d'indemnisation, des réclamations de l'ordre de $160,000, réclamations faites par des clients du notaire Maurice Savignac, clients dont nous n'avons pu, toutefois, obtenir le nombre exact.

De plus, le notaire Coupal nous a appris qu'une première tranche de ces réclamations acceptées, soit $80,000, avait été payée. Et que la seconde serait acquittée dès que la faillite du prévenu laquelle est présentement devant le syndic sera définitivement réglée, ainsi que les poursuites judiciaires au criminel.

On sait, aussi, que le notaire Maurice Savignac, que Mes Raymond Daoust et Rolland Blais représentent, a subi de nombreuses enquêtes préliminaires au cours de l'an dernier, qu'il a été cité à son procès, aux Assises, sous des accusations de vol et de fraude, mais que depuis, il a fait option, comme c'était son droit, pour subir son procès devant un juge seul qui a les qualités de magistrat et de jury.

Le procès du 20 février : une prétendue fraude de $702,095.99

La Couronne a décidé de procéder dans ce qu'il est convenu d'appeler la plus grave accusation contre le notaire Maurice Savignac. La plaignante dans cette affaire est Mme Liliane Scott-Meunier que Me Jacques Mongeau représente à titre de procureur privé.

Mais lorsque le procès débutera, ce sera un procureur de la Couronne, tout probablement

Voir SAVIGNAC en page 6

Canadair : la grève pourrait être déclenchée à 6 h. ce soir

Les négociations de dernière heure entre les représentants de l'avionnerie Canadair et les négociateurs des 5,400 membres de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes n'avaient pas encore abouti ce matin.

Si les efforts des parties en cause et du conciliateur provincial, M. Lucien Malouin, ne permettaient pas la conclusion d'un accord sur une convention collective de travail avant six heures, aujourd'hui, la grève devrait être déclenchée aussitôt.

Un représentant du syndicat, M. Jean Joly, rejoint à l'hôtel Skyline, où se déroulent les négociations, n'a pas voulu se prononcer sur l'état des discussions qui se poursuivent depuis lundi matin. La veille, au cours d'une assemblée générale tenue au marché Atwater, les membres du syndicat avaient opté dans une proportion de 86 p. 100 en faveur de la grève.

Les principales revendications des employés syndiqués de la Canadair ont trait aux augmentations de salaire. La moyenne du taux horaire se situe présentement à $2.56 et les syndiqués réclament une augmentation de 65 cents répartie sur une période de trois ans. Les offres patronales s'étalaient de 63 cents pour les syndiqués du niveau le plus élevé à 49 cents pour ceux du niveau le plus bas. La classification des travailleurs comporte 15 niveaux.

La dernière convention collective avait pris fin le 30 novembre dernier et donc, techniquement, l'arrêt de travail pouvait être déclenché depuis dimanche dernier.

La région de Sorel inondée: 50 familles déjà évacuées

Les eaux du Saint-Laurent poursuivaient ce matin leur montée sur les rives des îles de Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel, à l'extrémité sud-ouest du lac Saint-Pierre, à environ 50 milles en aval de Montréal, où une cinquantaine de familles ont été chassées de leurs foyers par les inondations depuis samedi dernier à la suite des embâcles qui paralysent d'autre part le trafic fluvial.

Les inondations ont envahi non seulement le sous-sol, mais également le rez-de-chaussée de plusieurs dizaines d'habitations permanentes et de chalets d'été répartis sur un quart de mille de distance dans la région touchée, soit l'archipel comprenant notamment dans le chenal du Moine, les îles d'Embarras et aux Fantômes, où Germaine Guèvremont a situé les personnages de son célèbre roman : "Le Survenant", ainsi que la municipalité de Ste-Anne-de-Sorel, à quelques milles à l'est de Sorel.

Le nombre précis des personnes évacuées semble difficile à déterminer. "Il y a des familles comptant jusqu'à 14 enfants parmi les sinistrés," commentait ce matin un officier de la Sûreté provinciale.

Le policier a ajouté que le niveau de l'eau s'était encore élevé durant la nuit et qu'il fallait s'attendre que les inondations obligent encore d'autres familles à abandonner leur logement." Les évacuations n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun incident, mais elles s'effectuent très lentement en raison des 12 pouces d'eau qui recouvrent déjà la seule route utilisable à ces fins," a-t-il dit.

Alors que la crue du Saint-Laurent étend ses ravages, la tempête de neige qui s'est abattue hier sur le Québec a empêché les brise-glace de réaliser les progrès auxquels on s'attendait, en aval de Sorel. La mauvaise visibilité a rendu l'opération plus difficile et c'est à la Pointe-Platon, entre Cap-Santé et Portneuf, que les brise-glace se sont arrêtés, à 4 h hier après-midi.

Pour éviter des pertes de temps à la reprise du travail ce matin, la flotte rouge de la Garde côtière a passé la nuit dans les battures de Portneuf au lieu de retourner au port de Québec.

Toute navigation a été paralysée entre Montréal et Québec pour la 13e journée consécutive, à l'exception de trois navires qui sont passés de Montréal à Trois-Rivières le 13 janvier.

D'après le capitaine G.-E. Gaudreau, agent du ministère fédéral des Transports à Québec, le retour du beau temps permettrait aux brise-glace de libérer le chenal assez rapidement car les embâcles qui restent sont formés de glaces beaucoup moins épaisses que celui du pont de Québec.

Les quatre brise-glace "John A. MacDonald", "Wolfe", "D'Iberville" et "Montcalm" ont jeté l'ancre dans les environs de Portneuf pour la nuit. De

Voir SOREL en page 6

Le jeune maniaque à la hache subira un examen psychiatrique

par Gilles NORMAND

L'adolescent de 15 ans détenu en rapport avec un attentat à la hache perpétré contre une adolescente de 12 ans, dimanche soir, a comparu hier sous une inculpation de tentative de meurtre, mais le juge en chef Jean-Paul Lavallée, de la Cour de Bien-être social, devant qui la cause devait être instruite, a refusé toute décision de la part de l'accusé quant à sa culpabilité ou sa non-culpabilité.

La cause a été reportée au 6 février prochain. En attendant le prévenu devra passer par un examen psychiatrique qui déterminera s'il est apte ou pas à subir un procès.

D'autre part, l'adolescente de 12 ans attaquée dimanche soir, Françoise Playac, du 2302, Chemin Côte-Ste-Catherine, dans le secteur Côte-des-Neiges, a enfin repris conscience tôt hier matin et son état, bien qu'encore grave, s'est légèrement amélioré, selon les autorités médicales de l'hôpital Ste-Justine.

La fillette avait eu la boîte crânienne enfoncée d'un violent coup de hache, vers 6 h dimanche soir, et elle était demeurée dans le coma jusqu'à hier matin.

Le présumé agresseur a été capturé vers 6 h lundi soir, à l'issue d'une enquête menée par les sergents-détectives Roger LeDu et Eugène Yvorchuck, de la Sûreté du poste no 15. Vu le jeune âge du détenu, les enquêteurs ont préféré ne pas fournir trop de détails. Ils ont toutefois révélé que l'adolescent avait été appréhendé chez lui, dans le secteur de l'avenue Darlington et du Chemin Côte-Ste-Catherine.

Autres agressions

Les détectives ont déclaré que l'enquête est close en ce qui concerne l'attentat contre Françoise Playac. L'adolescent qu'ils ont appréhendé n'a toutefois pas été inculpé de l'agression commise vers 7 h 10 vendredi soir, sur la personne de Louise Archambault, du 766, avenue Pratt, à Outremont, fille du juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure.

La jeune fille, âgée de 15 ans, avait été attaquée en face du 615, avenue Dunlop, près de l'intersection du Chemin Côte-Ste-Catherine, à une dizaine de rues de l'endroit où s'est déroulé l'attentat de dimanche soir.

La victime avait également été transportée à l'hôpital Ste-Justine, souffrant d'une coupure de trois pouces au cou. Après avoir reçu plusieurs points de suture, l'adolescente avait pu retourner chez elle.

Bien qu'il n'ait pas été inculpé de ce dernier attentat, l'adolescent de 15 ans, qui comparaîtra à nouveau le 6 février, pourrait bien, selon la police, en être l'auteur. Mais, dans ce cas, les détectives de la Sûreté d'Outremont poursuivent leurs recherches qui, pour le moment, semblent vouloir les conduire vers le même individu.

D'autres attentats dans les secteurs Côte-des-Neiges et Outremont pourraient fort bien lui être imputés. C'est du moins ce que laissent entendre les policiers.

D'autre part, la police intensifie son enquête en vue d'appréhender un autre maniaque qui s'est déjà attaqué à une adolescente et a une fillette dans le quartier Rosemont.

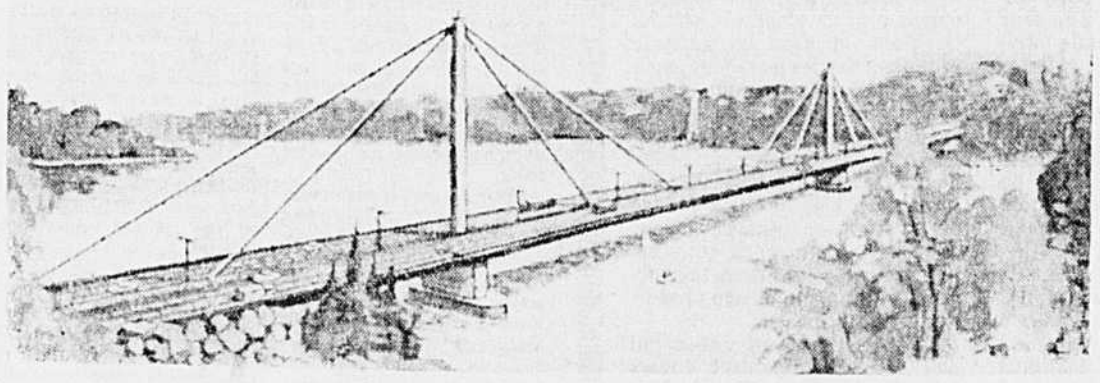
La première victime, âgée de 14 ans, avait été attaquée le 13 janvier. Deux jours plus tard, une fillette de 8 ans était empoignée et conduite dans une ruelle où le sadique a abusé de la petite victime et l'a frappée de plusieurs coups de poing à la tête avant de prendre la fuite.

L'individu a été décrit par la police comme étant un homme d'environ 30 ans, aux cheveux noirs, mesurant environ 5 pieds, 9 pouces et pesant 175 livres.

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée de Liesse nord St-Laurent, Transcanadienne, sortie 18 nord
Succursale 5272, Boul. St-Laurent
331-7550

VENTE
DE SOULIERS
Slater
Une vente unique qui ne revient qu'une fois l'an
• choix de styles
• toutes pointures
• cuir noir ou brun
• largeur A à E
PRIX ORDINAIRE
$21.95 à $25.95
Stationnement gratuit
Pas de commandes postales ou téléphoniques s.v.p.
$16.95
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du métro

ANALYSE D'URINE
EXAMEN DU SANG
Analyse complète d'urine $3.00
GROSSESSE
Examen biologique (souris blanche) (rapport après 36 heures) $6.00
EXAMEN BIOLOGIQUE NOUVEAU $8.00
(RAPPORT 2 HEURES APRES LA RECEPTION DE L'ECHANTILLON)
(De 9 a.m. à 3 p.m. dimanche exclu) — Certitude absolue 8 jours après la période attendue
845-7251
Examens soignés de sang à prix divers
PHARMACIE MONTREAL
Pharmacie de Détroit au Monde



Pont Papineau : premier pont haubanné à Montréal

par Pierre VENNAT

Le pont Papineau, qui reliera dans quelques mois Laval à Montréal, sera un pont haubanné, le premier du genre dans la région métropolitaine et fort probablement au Québec.

Un pont "haubanné" est en somme un pont suspendu.

A la différence des ponts ordinaires, toutefois, il s'agit d'un pont soutenu par des haubans, gros cordages d'acier servant à soutenir et à assujettir les pylônes par le travers et par l'arrière.

En conséquence, ces pylônes, au lieu d'être situés à chaque extrémité du pont, comme dans les ponts suspendus ordinaires, seront plutôt situés vers le centre du pont.

C'est la firme Gendron, Lefebvre et Associés, ingénieurs-conseils chargés par le ministère de la Voirie de préparer les plans du pont qui ont révélé ces détails d'une façon bien simple, en présentant la maquette que l'on aperçoit plus haut.

Ils ont tout simplement envoyé une carte de Noël à leurs amis, carte de Noël montrant la dite maquette et précisant qu'il s'agissait d'un pont haubanné.

Quant à la "vraie" maquette, celle montrée à la télévision par le maire Tétreault pour le seul bénéfice des spectateurs de sa télémission "Anatomie d'une ville", il y a longtemps, nous a dit M. Claude Lefebvre, un des deux par-

Voir FONT en page 6

Louis Desautniers Ltée. H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2313 • 1500 Mt. Royal E., LA 1-3164
4029 Ontario E., LA 1-9476

Le problème de la pauvreté n'est pas du ressort de la CTM

— M. Alphonse Saumier

par Pierre VENNAT

Les personnes âgées de 65 ans ne jouiront pas d'un traitement de faveur à bord des véhicules de la Commission de transport de Montréal.

Pas question de leur accorder le tarif des écoliers ou tout autre tarif en dessous du tarif exigé du commun des mortels.

La raison est bien simple selon le responsable des relations publiques de la CTM, M. Alphonse Saumier, qui a déclaré hier à LA PRESSE que ce n'est pas le rôle de la CTM de subventionner une classe de la société aux dépens d'une autre, que cela n'est nullement conforme à sa charte.

En somme, la CTM n'a pas changé d'un iota sa position de l'été dernier alors que cinq associations, le Club de l'âge d'or, le Senior Citizen's Forum, la Golden Age Association, la Canadian Pacific Pioneers Association et les Organisations grecques lui avaient présenté un mémoire en ce sens.

Les cinq associations ont en effet décidé de revenir à la charge et donner plus de vigueur à leur campagne.

On frappe à la mauvaise porte

Selon M. Saumier, les associations en question frappent à la mauvaise porte.

En effet, si les gens n'ont pas assez de revenus pour prendre l'autobus au tarif imposé, c'est que leur pension de vieillesse n'est pas assez élevée. C'est en somme le problème de la pauvreté qui se pose.

Et si les pensions de vieillesse ne sont pas assez élevées, ce n'est pas à la CTM que les personnes âgées doivent s'adresser, mais aux paliers supérieurs de gouvernement, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, ou encore aux municipalités elles-mêmes pour qu'elles subventionnent elles-mêmes le transport des gens âgés.

Mais pas à la CTM. Tel n'est pas son rôle.

Au fait, les raisons de juin dernier non seulement tiennent encore, mais depuis, la situation de la CTM est encore plus précaire : elle a dû subir une grève assez longue et consentir des augmentations à ses employés.

—Ce n'est pas le rôle de la CTM de subventionner des citoyens, de dire M. Saumier.

—Mais vous subventionnez bien les écoliers de répliquer le journaliste.

—"Malheureusement... depuis 60 ans".

SAINT-MICHEL

SUITE DE LA PAGE 3

sommation de comparaitre contre Bergeron, hier après-midi.

Il y a deux semaines, on le sait, une première accusation avait été portée contre lui relativement à une demande de pot-de-vin dans l'allocation du contrat des uniformes de pompier.

Enfin, toujours hier, le juge Jacques Trahan a ajourné au 31 l'enquête d'un autre parent du maire de Saint-Michel, l'agent Gilles Daigneault.

Gendre du maire, il aurait demandé à l'un de ses futurs beaux-frères une somme de $1,500 pour lui faciliter son entrée dans la police, mais, selon ses propres dires, n'aurait pas remis cette somme à son beau-père.

D'où l'accusation de faux prétextes et de fraude portée contre lui sitôt sa déposition terminée devant le juge Paul Hurteau.

SOREL

SUITE DE LA PAGE 3

son côté, le "Ernest Lapointe" a servi dans la région du pont de Trois-Rivières tandis que le "N. B. McLean" est à la tête du lac Saint-Pierre, faisant relâche à Sorel pour la nuit.

Quant aux brise-glace "Labrador" et "J. E. Bernier", ils patrouillent près du pont de Québec afin de prévenir la formation de tout nouvel embâcle. Enfin, le "Simon Fraser" a assuré le mouvement des glaces en face de Québec afin de faciliter le service des bacs entre Québec et Lévis.

Vitesse réduite

Dans un autre ordre d'idées, le ministère fédéral des Transports vient d'informer les navigateurs qu'ils devront limiter la vitesse de leurs bâtiments à 13 et à 10 noeuds selon qu'ils descendront ou remonteront le fleuve, aux abords de Québec et Trois-Rivières.

Selon un porte-parole, les lames créées par le mouvement trop rapide des navires auraient provoqué la rupture des battures de glace en plusieurs endroits, ce qui aurait favorisé la formation des embâcles survenus la semaine dernière.

La vitesse de chaque navire sera vérifiée par la station de contrôle du Saint-Laurent pendant tout l'hiver, tandis que des recherchistes du ministère des Transports surveilleront désormais le mouvement des glaces qui jalonnent le chenal du lac Saint-Pierre.

Ottawa décide de verser immédiatement à Laval un "paiement initial" de $200,000

par Pierre VENNAT

Le gouvernement fédéral a décidé hier après-midi de verser à Laval un "paiement initial" de $200,000 sur la "subvention tenant lieu de taxes" à laquelle la ville de Laval considère avoir droit pour 1966 et qui, selon la ville, s'élèverait à $294,174.95.

C'est ce qu'a annoncé en primeur, à LA PRESSE, hier après-midi, un haut fonctionnaire du ministère fédéral des Finances.

D'autre part, le gérant-adjoint de la ville de Laval, M. Claude Lamy, a annoncé lui-même à LA PRESSE qu'il avait été convoqué à Ottawa aujourd'hui pour discuter le reste de la subvention ainsi que celle de 1967, formant, selon les autorités de Laval, un montant total de $554,073.07.

M. Lamy se rendra évidemment à l'invitation des autorités fédérales et rendra public un compte rendu de son voyage vendredi.

C'est dimanche que la Fédération des ligues de propriétaires de Laval avait attaché le grelot et lancé un S.O.S. à Ottawa pour qu'il acquitte sa dette aux autorités fédérales.

C'est le 25 avril dernier que la demande de "subvention tenant lieu de taxes" pour 1966 était reçue à Ottawa. L'accusé de réception est daté du 27 avril.

Les autorités fédérales désiraient cependant avoir des renseignements supplémentaires et des autorités municipales et du ministère fédéral des Travaux publics, sur la façon d'évaluer la nouvelle aile à sécurité maximum du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, qui n'avait pas encore ouvert ses portes, bien que complétée, à la fin de 1967.

Il n'est pas question pour Ottawa de contester l'évaluation municipale, mais simplement d'obtenir des détails supplémentaires que la réunion d'aujourd'hui, probablement, éclaircira.

Le porte-parole d'Ottawa a également déclaré que les autorités fédérales n'ont pas encore reçu de demande officielle de subvention pour 1967, ce qui est normal cependant puisque l'année vient à peine de se terminer et que l'on attend toujours que l'année soit terminée pour faire la demande.

Il est d'ailleurs possible que M. Lamy la fasse aujourd'hui, quoiqu'il a été impossible de se faire confirmer ce dernier point. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en avril 1967 qu'Ottawa avait été avisé de la demande de subvention pour 1966.

Quant à la décision de faire immédiatement un paiement intérimaire qui devrait arriver à Laval dans les jours prochains, Ottawa l'a prise, "comme elle fait dans le cas de bien d'autres villes où le gouvernement fédéral a des immeubles importants" afin d'aider les autorités municipales dans leur situation financière en attendant qu'un règlement final survienne, ce qui devrait se faire sous peu.

On attribue à des tracasseries administratives le fait que l'on ait tardé plus que d'habitude pour la subvention de 1966, mais toutes les difficultés disparaitront quand on se sera entendu sur l'évaluation de la nouvelle aile du pénitencier.

Un inspecteur du gouvernement fédéral doit justement, lui aussi, se rendre à Laval ces jours prochains afin que tout puisse rentrer dans l'ordre

Tué dans une collision

Un jeune homme d'environ 25 ans, Jean-Claude Richer, du 740, avenue Querbes, à Outremont, a été mortellement blessé, vers 2 h 15 ce matin, dans une collision d'automobiles survenue à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Van Horne. Le malheureux, que la violence de l'accident a éjecté de son véhicule et projeté contre un mur du viaduc situé à l'intersection, a succombé à ses blessures peu après son admission à l'hôpital Ste-Justine.

Les commissions scolaires de la région de Montréal ne veulent pas se départir de l'impôt foncier

Les commissions scolaires de la région de Montréal s'opposent énergiquement à la prétention des administrations municipales de s'approprier le champ de taxation foncière.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, M. André Saint-Onge, critiquant l'Union des municipalités d'avoir prié le gouvernement provincial de laisser l'exclusivité de l'impôt foncier aux municipalités.

Dans sa déclaration, il a cité des spécialistes en matière de taxation et notamment la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, "qui soutient qu'après avoir examiné les arguments et critiques soulevés contre l'utilisation de la taxe foncière pour le financement de l'enseignement public, elle persiste à croire que cette taxe reste une source de financement des commissions scolaires."

Selon M. Saint-Onge, l'abolition de cette taxe engendrerait de nombreux problèmes, dans la majorité des cas "plus considérables et sérieux que ceux causés par le maintien du système actuel de taxation".

Rappelant que les délégués au dernier congrès de l'Union des municipalités ont insisté pour que celles-ci conservent leur part du revenu de la taxe de vente, le président de l'ACSRM a demandé :

"Mais alors, si on doit éliminer ces différentes sources de financement, à quelles sources les commissions scolaires s'approvisionneront-elles ?

"Le système de taxation doit être utilisé pour atteindre des objectifs d'ordre social et économique. Il existe et existera toujours des conflits entre les objectifs poursuivis, et parce que différentes gens attribuent des valeurs différentes à différents objectifs, il y aura toujours des mésententes sur les politiques de taxation."

Pour défendre le droit des commissions scolaires à leur part du gâteau foncier, M. Saint-Onge évoque les arguments suivants :

"En premier lieu, le principe des bénéfices reçus, qui justifie ordinairement l'imposition foncière pour les besoins municipaux, s'applique aussi, puisque les services de l'enseignement profitent à la population locale. Il est bien clair que la présence d'écoles valorise un milieu, et par ricochet, les propriétés qui s'y trouvent.

"En outre, il faut reconnaître que les commissions scolaires ont tiré de l'impôt foncier $275 millions en 1965-66. Si l'Etat avait dû fournir une telle somme, il aurait été forcé d'augmenter sensiblement les impôts... ou de réduire les montants affectés à certains services aussi essentiels que la voirie, la santé et la sécurité sociale.

"Il n'est pas dit, par ailleurs, contrairement à ce que plusieurs prétendent, que la suppression de l'impôt foncier entrainerait une baisse correspondante du coût des logements...

"A une époque où on parle de plus en plus de la participation au plan scolaire, il ne faudrait pas ignorer non plus le facteur de participation directe que constitue la taxation foncière."

M. Saint-Onge reprenait ainsi plusieurs des arguments avancés déjà par le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Maurice Lavallée, qui avait affirmé en juillet que "si le gouvernement donne suite à son projet d'enlever les pouvoirs de taxation aux commissions scolaires, il se produira une hausse d'environ 37 p. 100 dans les taxes générales."

Projet de rénovation à l'Hôtel-Dieu

L'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal est autorisé, par un arrêté ministériel, à étudier une rénovation complète de l'institution. Les détails de cette rénovation ne sont pas encore déterminés mais le président de la Corporation, le juge Jean-Paul Lavallée, a déclaré qu'il s'agissait d'une planification complète de l'hôpital dans les trois domaines suivants: le secteur hospitalier, celui de l'enseignement universitaire et celui de la recherche.

On envisage la construction d'une nouvelle aile et les pavillons relativement récents, Le Royer et De Bullion s'intégreront au plan d'ensemble.

D'un autre côté, les administrateurs de l'hôpital Queen Elisabeth, à Montréal, ont aussi été autorisés à effectuer des travaux en vue de transformer le solarium de l'hôpital en un service de soins psychiatriques.

Ces nouvelles ont été transmises à la presse, hier, par le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier. Sans donner plus de détails, le ministre a annoncé qu'un nouvel hôpital sera construit à Gaspé.

SAVIGNAC

SUITE DE LA PAGE 3

Me Gérard Girouard, qui agira pour le ministère public. Et l'instruction se déroulera plus que probbalement devant le juge Henri-Masson Loranger.

C'est Me Bernard Bilodeau qui devait agir pour la poursuite, mais il a été forcément remplacé vu qu'à compter du 5 février prochain, il sera appelé à remplir un nouveau poste important, celui d'avocat en chef de la Cour municipale de Montréal.

Rappelons que l'enquête préliminaire du notaire Maurice Savignac touchant les accusations que Mme Scott-Meunier avait portées contre lui avait débuté le 18 janvier 1967 pour se poursuivre pendant plusieurs séances.

Pas moins de 16 témoins ont été assignés au procès.

L'instruction aurait trait à cinq actes d'accusation dont voici un résumé :

"D'avoir à Saint-Laurent volé des titres d'une valeur de $541,333.33, entre le 10 décembre 1964 et le 8 juillet 1965;

"d'avoir obtenu les dits titres frauduleusement;

"d'avoir, étant autorisé par procuration d'hypothéquer des immeubles, converti le produit de l'hypothèque, soit $51,095.99 à son propre usage;

"d'avoir par la supercherie et le mensonge frustré Mme Liliane Scott-Meunier de titres immobiliers et de valeurs hypothécaires d'une somme globale de $702,095.99 et, enfin,

"avoir volé une somme de $1,200 à Mme Liliane Scott-Meunier".

Voilà toutes les accusations pesant contre le notaire Maurice Savignac et qui donneront lieu au procès du 20 février.

PONT

SUITE DE LA PAGE 3

tenaires de Gendron, Lefebvre & Associés, qu'elle a été remise à son véritable propriétaire, le ministère de la Voirie.

Le pont Papineau reliera Laval à Montréal à la hauteur de la rue Papineau, à Montréal et du boulevard Leblanc, à Laval.

On sait d'ores et déjà que le boulevard Leblanc sera converti en voie rapide, sous le nom d'"Autoroute Papineau" pour rejoindre les Laurentides.

Bien que M. Saulnier n'ait jamais voulu le confirmer, on a également laissé courir la rumeur, à l'hôtel de ville de Montréal, que la dite "Autoroute Papineau" se continuerait des bords du St-Laurent à la rivière des Prairies, transformant la rue Papineau d'aujourd'hui en voie rapide.

Un porte-parole du ministère de la Voirie a annoncé la semaine dernière qu'une conférence de presse doit avoir lieu prochainement pour dévoiler aux journalistes montréalais tous les renseignements désirés au sujet de ce fameux pont annoncé par le premier ministre Johnson, l'an dernier, lors de la présentation du "Bill de Laval".

IL NE RESTE QU'UNE SEMAINE POUR ÉPARGNER de 20% à 50% CHEZ Mappin's DURANT SA VENTE À RABAIS DE JANVIER

* * *

La vente à rabais annuelle de janvier chez Mappin's se termine mercredi le 31 janvier. Il ne reste qu'une semaine pour choisir parmi une gamme complète de délicate bijouterie et cadeaux que vous trouverez dans chacun des rayons à prix considérablement réduits.

Des milliers de Montréalais ont déjà profité de la vente à rabais de janvier chez Mappin's pour épargner de 20% à 50% sur articles personnels, cadeaux et utilités pour le foyer. Il y a des aubaines exceptionnelles dans chaque rayon de nos magasins. Parce que Mappin's offre d'excellentes aubaines en bijouterie et cadeaux toute l'année durant, ces prix encore réduits vous permettent à coup sûr de réaliser de plus grandes économies.

Ne manquez donc pas cette extraordinaire occasion de magasiner et d'épargner chez Mappin's. Vous pourrez constater que notre service, nos facilités budgétaires, la qualité de notre marchandise et notre vaste choix sont les mêmes... seulement les prix seront réduits davantage. La vente se termine mercredi le 31 janvier.

* * *

BAGUES A DIAMANT ... un grand choix de bagues de fiançailles, alliances, bagues d'apparat, bagues pour hommes. Tous des diamants Mappin's de haute qualité sertis sur des montures magnifiquement dessinées. $100 et plus.
EPARGNEZ 20%

MONTRES ... de toilette et pour le sport dans tous les modèles y compris ceux de Mappin's. Une imposante collection au choix. $19.95 et plus.
EPARGNEZ 25% à 50%

HORLOGES ... de toutes descriptions pour le foyer, le bureau, le voyage.
EPARGNEZ 25% à 50%

BAGUES avec pierres de naissance et autres bagues ... unies ou serties de pierres précieuses.
EPARGNEZ 25%

CREATIONS OR 14 carats et DIAMANTS ... broches, épinglettes et boucles d'oreilles unies ou serties de pierres précieuses. $60 à $1,000.
EPARGNEZ 25% à 50%

PERLES DE CULTURE ... l'éclatante haute qualité Mappin's. $25 à $1,000.
EPARGNEZ 25%

COUTELLERIE EN ARGENT STERLING OU PLAQUEE ARGENT ... un grand choix de modèles dans les styles traditionnel, contemporain et moderne.
EPARGNEZ 25%

ARGENTERIE STERLING ET PLAQUEE ... choix considérable.
EPARGNEZ 25%

BIJOUTERIE POUR MESSIEURS ... en or 14 carats et plaquée or, grande variété de modèles et prix.
EPARGNEZ 25%

PORCELAINE ... services à dîner en fine porcelaine, poterie et pièces ornementales provenant des fabricants les plus renommés au monde.
EPARGNEZ 25% à 50%

VERRERIE ... noms réputés en cristal et verre, ensembles et pièces à réassortiment.
EPARGNEZ 25% à 50%

BIJOUTERIE MODE ... bijoux de costumes, argent sterling et autres. $2 à $25.
EPARGNEZ 25% à 50%

BOUTIQUE POUR HOMMES ... articles pour fumeurs, accessoires de bar, nécessaires de voyage, ensembles de brosses, ensembles stylo et crayon, jumelles, et un vaste choix de cadeaux.
EPARGNEZ 25% à 50%

Compte courant ou budgétaire... 10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer !

Mappin's

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. pour faciliter votre magasinage. Téléphone : 866-7431

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

Gabias saisit le cabinet d'un vaste programme de protection civile

par François Trépanier

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le secrétaire de la province et coordonnateur de la protection civile pour le Québec, M. Yves Gabias, travaille actuellement à l'élaboration d'un vaste programme de protection civile pour le Québec.

Ce programme, dont les grandes lignes devaient être soumises aujourd'hui au cabinet provincial, comprendra notamment :

- La création d'une Ecole de protection civile, probablement située à Montréal;
- Une réorganisation complète du Service de protection civile;
- La nomination d'un directeur de la protection civile;
- Une campagne auprès des municipalités en vue de les inciter à se prévaloir, dans une plus grande mesure, de la Loi de la protection civile.

Ce sont là des informations qui ont été communiquées, hier, au représentant de LA PRESSE, par le secrétaire de la province, M. Yves Gabias.

Bien qu'il n'ait pas précisé les modalités de son programme, M. Gabias a révélé qu'il a rencontré lundi le ministre fédéral de l'Industrie, M. Charles Drury, afin de discuter de l'établissement d'une Ecole de protection civile au Québec.

M. Gabias a ajouté qu'en faisant son rapport au Conseil des ministres, sur le résultat de sa rencontre, il aura un projet précis à soumettre.

Selon certaines informations, ce projet précis concerne une entente éventuelle entre Québec et Ottawa sur l'établissement de l'école.

Il n'existe actuellement au Québec aucune institution du genre et les personnes intéressées à recevoir une formation en ce domaine doivent se rendre à Arnprior, en Ontario.

L'Ecole québécoise de protection civile serait vraisemblablement située à Montréal, à cause de la concentration de la population et en raison de la nécessité d'assurer une meilleure protection à cette ville en cas de conflit mondial.

L'école s'adresserait surtout aux responsables de la protection civile ainsi qu'aux responsables de l'ordre, comme les policiers, les pompiers, les surveillants de prison, les gardes forestiers et les membres de mouvement tel que l'Ambulance Saint-Jean.

Réorganisation

Le secrétaire de la province, dont la nomination comme coordonnateur de la protection civile au Québec remonte à quelques semaines seulement, n'a pas donné de détails sur la réorganisation qu'il entend effectuer au sein du Service de protection civile du Québec.

Il a indiqué, cependant, que dans le cadre de cette réorganisation il s'emploiera à améliorer le personnel du service tout en effectuant certains changements visant à assurer une plus grande efficacité.

Ces changements, contrairement à certaines rumeurs, n'affecteront pas le coordonnateur actuel du Service, M. Fernand Dostie.

Ils donneront lieu toutefois à la nomination d'un directeur du Service.

On croit savoir que celui-ci sera M. Jean Lacoste, qui était jusqu'à maintenant directeur du Service provincial de logement.

En ce qui a trait à son programme même de protection civile, le secrétaire de la province a précisé qu'il entreprendra, avant l'ouverture de la session, une tournée dans la province dans le but d'inciter les municipalités du Québec à se prévaloir de la Loi de la protection civile du Québec.

D'après M. Gabias, les municipalités du Québec pourraient par ailleurs bénéficier dans une plus large mesure des sommes qui sont versées par le gouvernement fédéral pour la protection civile.

Cette aide pour l'année en cours s'élève à $1,554,000. Quant au budget global du Québec pour la protection civile, l'aide fédérale comprise, il s'élève à $2,054,700.

Selon certaines informations, l'aide fédérale pour la protection civile serait diminuée l'an prochain, mais cette diminution n'affecterait pas fortement le Québec.

Le coordonnateur adjoint de la protection civile du Québec, M. Fernand Dostie, et le directeur du Service opérationnel de la protection civile du Québec, M. Alex Angers, seront d'ailleurs mieux informés à ce sujet, aujourd'hui, à l'occasion d'une réunion qui aura lieu en Ontario pour informer les provinces des projets du fédéral pour la prochaine année.



téléphoto PC

En français s.v.p.

Depuis qu'il a demandé que des formules de déclaration d'impôt en français soient envoyées à tous les Canadiens français, M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes, reçoit toujours les siennes en anglais. Il se demande "si le fonctionnaire du ministère du Revenu ne fait pas exprès".

Cardinal aux étudiants : Formons un comité pour étudier les prêts-bourses

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a suggéré hier la formation d'un comité mixte du gouvernement et des étudiants universitaires en vue d'analyser les normes d'application des prêts-bourses pour 1968-69.

M. Cardinal recevait hier à ses bureaux de Québec quelques représentants de l'Union Générale des étudiants du Québec qui avaient rassemblé une foule de plus de 1,000 étudiants devant les édifices gouvernementaux.

En guise de solution à court terme au retard apporté cette année dans l'attribution des bourses, le ministre a déclaré qu'il étudierait ces jours-ci les suggestions des étudiants relatives à l'examen des cas spéciaux par le comité de revision du Service de l'aide aux étudiants.

Le représentant de l'UGEQ, M. Pierre Lefrançois, a semblé satisfait de la rencontre avec le ministre et a révélé que les discussions avaient mené, en particulier, à une "ouverture certaine" dans le cas de revision pour les étudiants mariés en rupture de ban et dans celui de l'évaluation du revenu réel des parents.

Il s'agit toutefois de solution à court terme, a tenu à souligner M. Lefrançois. Nous attendons encore le rapport commandé par le gouvernement à une agence privée sur la question des bourses. Il sera alors possible de discuter des normes générales d'application des prêts-bourses pour l'avenir.

M. Lefrançois n'a pas élaboré beaucoup, par ailleurs, sur la suggestion faite par le ministre de former un comité mixte Etat-étudiants.

Les universités

Les bourses n'étaient pas le seul sujet à l'ordre du jour de la rencontre entre le ministre et les étudiants de l'UGEQ.

Il fut également question de l'enseignement supérieur, de la deuxième université de langue française, des CEGEP et des centres d'études universitaires.

Sur la plupart des questions touchant à l'enseignement universitaire, l'UGEQ a semblé satisfaite de l'assurance donnée par M. Cardinal qu'il y aurait, dès la prochaine session, une loi-cadre de l'enseignement supérieur prévoyant la création d'un "office de coordination".

M. Lefrançois a cependant déclaré que les étudiants n'avaient obtenu que peu de précisions quant au degré d'autonomie qui sera laissé aux institutions universitaires.

Dans un autre ordre d'idées, les étudiants ont obtenu l'assurance que les subventions accordées jusqu'ici par le ministère de l'Education à l'action sociale étudiante seraient continuées. Un mémoire sur ce sujet a été soumis par les étudiants au ministre, en même temps que d'autres documents touchant les différentes questions à l'ordre du jour d'hier après-midi. Le ministre a laissé entendre qu'il étudierait attentivement tous ces documents.

Mille étudiants protestent à Québec

par Claude BEAUCHAMP

QUEBEC — C'est dans l'ordre, scandant slogans, brassard au bras, pancartes en main, que les étudiants universitaires du Québec ont défilé, hier, devant l'édifice du Parlement et les bureaux du ministère de l'Education.

Ils étaient plus de mille jeunes gens et jeunes filles, représentant les associations étudiantes des universités de Montréal, Laval, Sherbrooke, Ottawa, McGill et Sir George Williams.

Ils scandaient "Johnson-Duplessis", "Johnson au poteau", "Cardinal aux lépreux", mais portaient des pancartes où l'agressivité le cédait à la blague : "Les étudiants mariés sont défavorisés, Johnson favorise le concubinage", ou encore dans les mains d'une jolie jeune fille, "Les bourses ou la prostitution".

Venus officiellement pour protester contre la lenteur du ministère de l'Education à verser marchaient en rangs serrés au centre de la chaussée. Déjà éprouvée par une tempête de neige, la circulation sur le boulevard de la Grande-Allée n'en a été qu'un peu plus retardée.

En aucune circonstance, au cours de la manifestation que plusieurs observateurs considèrent comme la mieux réussie des étudiants au Parlement, la police n'a eu à intervenir.

D'ailleurs, il devient évident que la Police provinciale maîtrise de mieux en mieux ses techniques pour faire face à de telles manifestations de masse. Ser les bourses aux étudiants, c'est toutefois sous le signe, mis en évidence sur une immense banderolle, d'une "Journée d'action sociale étudiante" que s'est déroulée la manifestation.

En conséquence, les entretiens de près de deux heures que les dirigeants de l'Union générale des étudiants du Québec ont eus avec le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, ont débordé le problème des bourses.

(Lire nouvelle ci-contre).

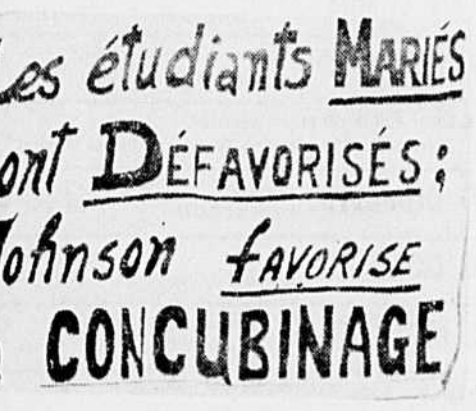
La manifestation de masse aux abords du Parlement a duré plus d'une heure. Arrivés près du Parlement vers 15.30 heures, les quelque 20 autobus bondés d'étudiants sont repartis vers la Cité universitaire à 16.45 heures, à temps pour le repas du soir.

Aucun incident désagréable n'a trahi la discipline que s'étaient imposée les étudiants.

En fait, les policiers provinciaux n'ont effectué aucun déploiement de force. A peine une dizaine de policiers provinciaux en uniforme apparaissaient à l'extérieur du Parlement au plus fort de la manifestation et se tenaient le plus loin possible des étudiants.

Cette tactique élimine le grand inconvénient du déploiement de force, qui est de provoquer les manifestants. D'ailleurs, lors de la manifestation des grévistes du transport en commun en octobre dernier, les policiers provinciaux n'avaient mérité que des éloges.

La manifestation d'hier, qui était organisée par l'Union générale des étudiants du Québec, faisait suite à un "sit-in", qui durait depuis mercredi dernier, d'un groupe d'étudiants membres de l'UGEQ aux bureaux du ministère de l'Education.



Les propositions fédérales de février contiennent les germes d'une profonde réforme de la Confédération

par Maurice GIROUX

La série d'amendements constitutionnels que le premier ministre Pearson a l'intention de proposer aux provinces lors de la conférence fédérale-provinciale qui débutera le 5 février à Ottawa contient dans l'esprit du gouvernement fédéral les germes d'une réforme en profondeur de la Confédération canadienne.

Jusqu'ici, le but avoué de la prochaine rencontre des premiers ministres a été d'insérer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et de voir à l'application des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton. Mais le projet fédéral comportera également d'autres mesures importantes, dont la réforme de la Cour Suprême du Canada en tant que tribunal constitutionnel.

L'expression "nouvelle Confédération" a été utilisée la semaine dernière par le chef du gouvernement canadien lors du congrès libéral des provinces de l'Ouest. Le gouvernement fédéral aurait, depuis quelque temps, pris la décision d'entreprendre énergiquement la refonte et la revision du texte constitutionnel de 1867.

Si les premiers ministres réussissaient à s'entendre sur un projet de Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, M. Pearson proposerait alors d'autres amendements substantiels à la constitution.

Ces amendements viseraient, outre la Cour Suprême, le pouvoir de desaveu et de réserve des lois provinciales, la souveraineté interne des provinces, la coordination des politiques économiques, la formule d'amendement de la constitution.

Il pourrait même être question de modifier substantiellement le rôle et le mode de nomination des sénateurs.

Bien qu'aucune limite n'ait été fixée pour aborder des sujets précis de discussion, la conférence d'Ottawa ne semble pas devoir s'acheminer vers un examen approfondi du partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement.

Depuis trois mois, les provinces ont été invitées à inscrire à l'ordre du jour de la conférence les sujets de leur choix. A ce jour, une seule province s'est prévalue de ce privilège, en faisant inscrire la question des disparités économiques régionales.

Pour sa part, le gouvernement du Québec n'aurait pas demandé l'étude de points spécifiques. Ce qui ne l'empêchera pas de présenter un mémoire traitant de tous les aspects du fédéralisme canadien.

Quant au gouvernement fédéral, il n'a pas inscrit lui non plus le problème du partage des pouvoirs entre lui et les provinces.

Position et proposition

M. Pearson fera tout probablement porter ses remarques sur des paliers distincts : 1- une déclaration d'ouverture dans laquelle il cernera de plus près la position générale de son gouvernement en matière constitutionnelle ; 2 — des propositions précises concernant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et les recommandations de la commission Laurendeau-Dunton.

La méthode avec laquelle le gouvernement fédéral entend procéder a déjà été expliquée par le ministre Pierre Elliot Trudeau dans son discours du 4 septembre 1967 prononcé devant les membres du Barreau canadien. "Par le truchement d'une Déclaration des droits, a déclaré alors en substance M. Trudeau, c'est toute grande que s'ouvrirait la porte à une réforme importante et nécessaire de la constitution canadienne".

La seule pierre d'achoppement qui menace encore sérieusement le cheminement du projet fédéral est l'absence d'un consensus sur une méthode d'amendement constitutionnel. Même dans le cas d'un accord sur la substance des réformes à adopter, il faudra tôt ou tard trouver une formule d'amendement.

Déclaration et tribunaux

Il n'y aurait qu'un pas entre la Déclaration des droits et l'institution d'un véritable tribunal constitutionnel. Avec une Déclaration des droits inscrite dans la constitution, il faudrait nécessairement une Cour Suprême dont l'organisation serait également prévue par la constitution et non par les seules lois fédérales. Au surplus, l'interprétation judiciaire de la Déclaration entrainerait pour les tribunaux, à tous les échelons, une nouvelle orientation.

La présence d'un tribunal constitutionnel rendra inacceptable le pouvoir de réserve et de désaveu des lois provinciales par l'autorité centrale. Même si ce droit est tombé en désuétude depuis de nombreuses années, il est encore inscrit dans la constitution.

Le gouvernement fédéral est également prêt à jeter du lest quant à la fonction de lieutenant-gouverneur, qui est actuellement nommé par lui et dont la fonction échappe au contrôle de l'autorité provinciale.

En résumé, la Déclaration des droits que le gouvernement fédéral a l'intention de proposer aux provinces entraine avec elle tout un cortège d'amendements possibles à la constitution canadienne. Les différents éléments de ce cortège constituent l'essentiel du projet fédéral.

Paris n'a pas ignoré volontairement Pépin

PARIS (Reuter) — Le gouvernement français a donné l'assurance à l'ambassade canadienne à Paris qu'il n'avait pas intentionnellement ignoré l'arrivée d'un ministre canadien dans la capitale française, plus tôt ce mois-ci, déclarait hier une source officielle.

L'ambassade a été informée que s'il n'y avait personne à l'aéroport pour accueillir le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, M. Jean-Luc Pépin, c'est qu'il y avait eu malentendu.

Suivant le protocole, la présence d'un représentant du gouvernement français n'était requise qu'au vernissage de l'exposition canadienne, puisque c'était là le but principal de la visite de M. Pépin.

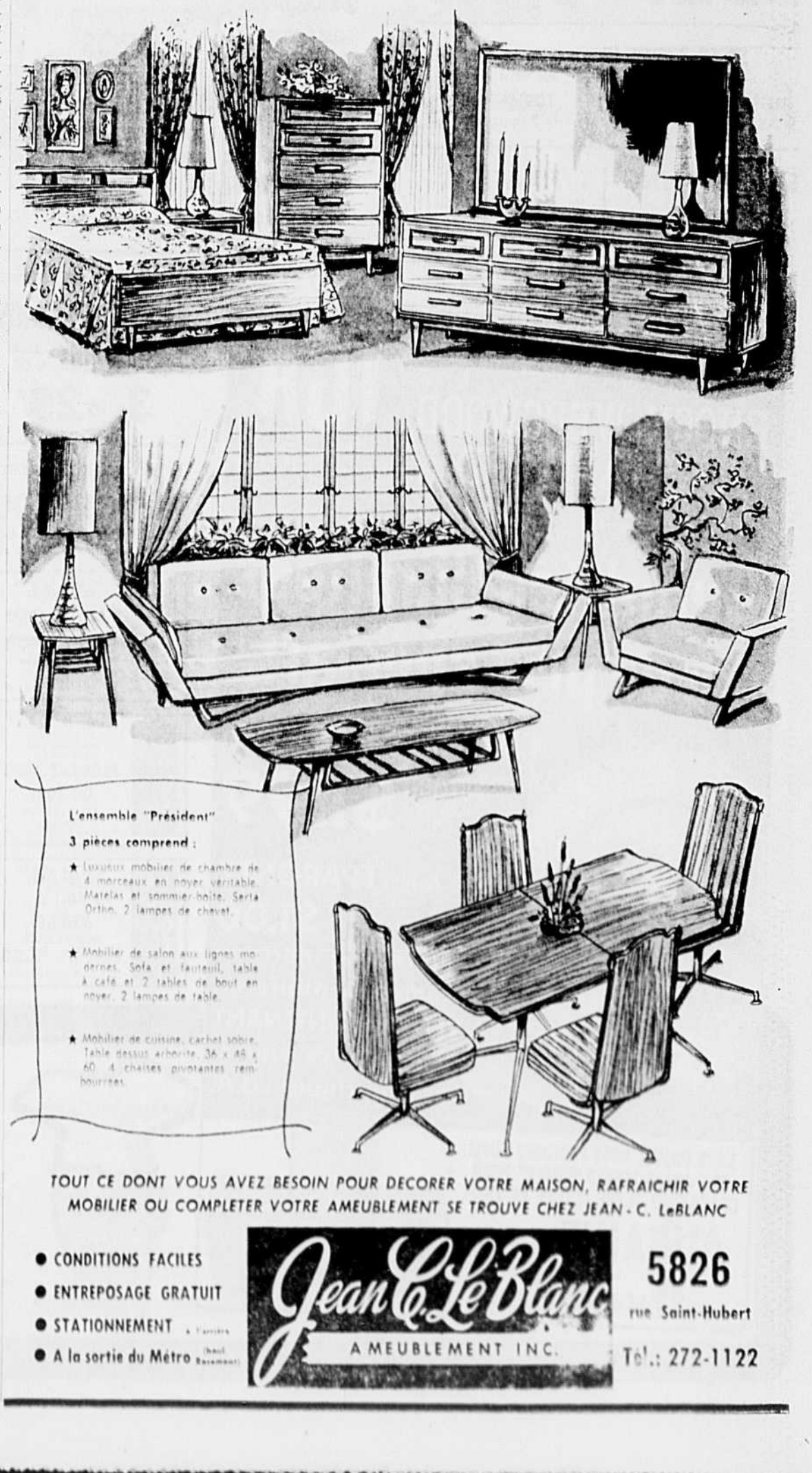
L'exposition a été inaugurée par le ministre français des Affaires culturelles, M. André Malraux. Cependant, mande la source, le fait de s'en tenir au strict protocole n'était pas intentionnel. Ceci a été clairement exposé aux représentants canadiens à Paris et il a été précisé qu'il n'y avait pas là matière à incident.

M. Pépin lui-même a fait ces révélations dans une entrevue accordée au Canada, lorsqu'on lui a demandé s'il avait été délibérément ignoré par le gouvernement français.

L'ensemble Président

SEULEMENT $988

Une création exclusive à l'aspect distingué, valant plus de $1400



L'ensemble "Président"

3 pièces comprend :

★ Luxueux mobilier de chambre de 4 morceaux en noyer véritable. Matelas et sommier-boîte, Serta Ortho, 2 lampes de chevet.

★ Mobilier de salon aux lignes modernes. Sofa et fauteuil, table à café et 2 tables de bout en noyer, 2 lampes de table.

★ Mobilier de cuisine, cachet sobre. Table dessus arborite, 36 x 48 x 60, 4 chaises pivotantes rembourrées.

TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR DECORER VOTRE MAISON, RAFRAICHIR VOTRE MOBILIER OU COMPLETER VOTRE AMEUBLEMENT SE TROUVE CHEZ JEAN-C. LeBLANC

- CONDITIONS FACILES
- ENTREPOSAGE GRATUIT
- STATIONNEMENT à l'arrière
- A la sortie du Métro (haut, Rosemont)

Jean C. Le Blanc AMEUBLEMENT INC.

5826 rue Saint-Hubert

Tél.: 272-1122

Le vol du camion postal : la Cour d'appel permet une preuve additionnelle

par Jean DENECHAUD

Trois juges de la Cour d'appel ont permis d'interroger l'agent de police Raymond Gauthier et sa femme relativement à une conversation téléphonique apportée en preuve dans l'affaire sensationnelle du vol du contenu d'un camion postal perpétré il a quelque trois ans et pour lequel trois individus ont été condamnés à 35 ans de pénitencier et quatre autres à 25 ans.

L'interrogatoire aura lieu devant le juge Montgomery ou tout autre juge que pourra désigner le juge en chef après avis de l'une ou l'autre des parties.

Le tribunal a autorisé également la production des pièces et de la sentence imposée à un complice, Pierre Talon, qui avait été le témoin-clé en cette affaire.

Par l'intermédiaire de leurs avocats, Mes Jacques Bellemare, Dollard Dansereau, Jean Bienvenu et Jean Salois, les sept condamnés ont allégué devant la Cour d'appel que depuis le procès des faits avaient été dévoilés.

La poursuite, lors du procès, avait tenté d'établir une conversation téléphonique le 27 juin 1964 entre l'accusé Wilfrid Leclerc et son épouse, conversation qui aurait été enregistrée au moyen d'un magnétophone installé chez l'agent Gauthier, à Ville Saint-Michel.

Or, le 9 janvier 1968 l'agent Raymond Gauthier aurait déclaré à Me Jean Salois, l'un des procureurs des appelants que le 25 juin 1964 et les mois suivants personne n'avait installé chez lui un appareil pour enregistrer les conversations téléphoniques.

D'autre part, la Cour d'appel autorise la production de la sentence de Pierre Talon qui avait avoué sa culpabilité à une accusation de vol. La sentence mentionne qu'une condamnation à une journée de cellule a été rendue: "vu la longue détention préventive de l'accusé d'environ deux ans, vu une collaboration extraordinaire de l'inculpé avec la justice et vu les très grands risques encourus par l'accusé".

les tribunaux p. 7

Murray accusé de voies de fait

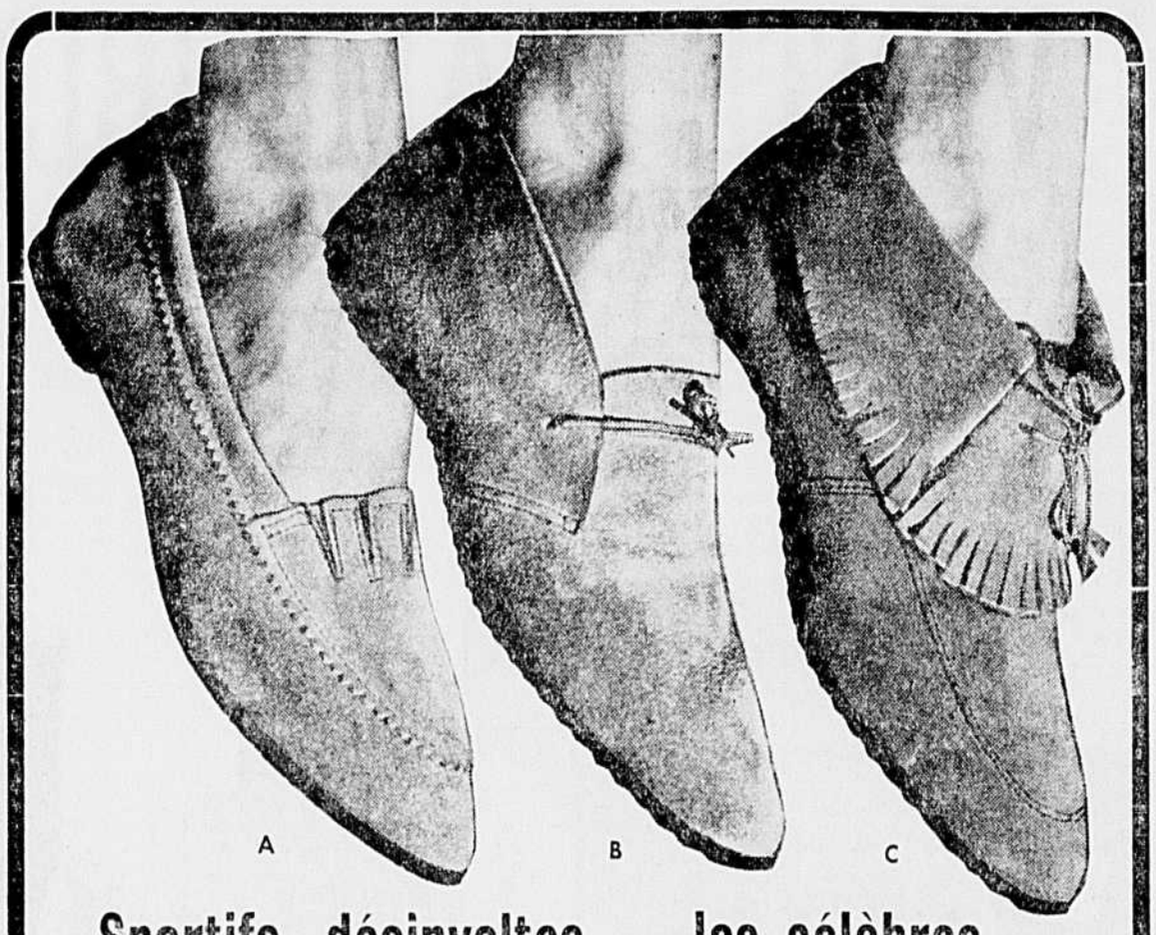
Stanley Murray, un jeune homme de 24 ans, de la cité de Laval, a été inculpé, hier après-midi, devant le juge André Fabien, sous la double accusation d'avoir causé des voies de fait et des blessures corporelles.

Représenté par Me Franklin D. Shoofey, il a choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée au 29 de ce mois-ci. Il a été remis en liberté provisoire après avoir fourni deux cautionnements de $950 chacun.

Murray a été appréhendé à la suite d'une bagarre survenue dans un restaurant du boul. Décarie, à Saint-Laurent, au cours de laquelle il aurait blessé deux personnes.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON





Sportifs, désinvoltes... les célèbres souliers *"Happy Hopper"* offerts à prix d'aubaine !

Non seulement des souliers sport... mais des souliers tout confort. Les "Happy Hopper" sont exécutés en daim souple, à semelles de caoutchouc gonflant... et ils sont du dernier cri.
Ils vous sont offerts à ce bas prix d'aubaine... parce que les couleurs sont hors séries.

A. Soulier "Original" Happy Hopper en daim souple : marine, prune, pain grillé, or, gris, blanc, brun, rose, vert, rouge ou crème. Pointures : 5, 6, 7, 8 et 9. Aussi en blanc et marine, pointure 10. **2300 paires. Ord. 3.49**

B. Soulier lacé en daim, Happy Hooper. Brun élan, marine, prune ou gris. Pointures : 5, 6, 7, 8 ou 9. **2000 paires. Ord. 4.00**

C. Bottillon "Happy Hooper" avec revers frangé. Gris, prune, marine ou rouge. Pointures : 5, 6, 7, 8 et 9. (Centre-ville seulement) **725 paires. Ord. 5.00**

2.59

Veuillez mentionner une deuxième couleur

Téléphoner à 842-6261

BAS — RAYON 19 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD, A MOINS D'AVIS CONTRAIRE



La silhouette chemisier-mode au goût du jour !

La mode printanière met en vedette la mode chemisier qui préside à la longueur, à la forme et aux styles des robes nouvelles. La robe chemisier donne cette allure confortable, aisée et flatteuse recherchée par la femme moderne. Les prix sont de plus très abordables ! Tailles 8 à 20 dans le lot.

A. Tricot d'acetate avec longue glissière, col transformable et manches courtes. Combinaisons de rayures et de tons unis en blanc/marine, brun/blanc, lilas/blanc ou marine/vert. *$20.*

B. Robe chemisier à long boutonnage, col cranté et manches longues. Tissure d'aspect toile d'Irlande de ton beige. *$20.*

C. (Non représentée). Robe à devant croisé, col, manches courtes et martingale dos. Tricot d'acétate bicolore marine/blanc, gris/blanc ou brun/blanc. *$22.*

Pas de commandes postales ni téléphoniques

ROBES DU BUDGET, RAYON 49, AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Trio de beauté Max Factor
Offre à moitié prix !

A. **Coupe de jeunesse "Cup of Youth"** contenant une riche crème de nuit humidifiante qui redonne à la peau sa souplesse naturelle. A base d'hormones. 4 on. *Ord. $7* **3.50**

B. **Lotion humidifiante active** pour le jour, protège et adoucit la peau sous le maquillage. Riche lotion en flacon 3 on. *Ord. 4.50* **2.25**

C. **Crème nettoyante humidifiante,** fait disparaître toutes les impuretés, les traces de maquillage, humidifie l'épiderme. Flacon 9 on. *Ord. 5.00* **2.50**

Téléphoner à 842-6261

ARTICLES DE TOILETTE — RAYON 42 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



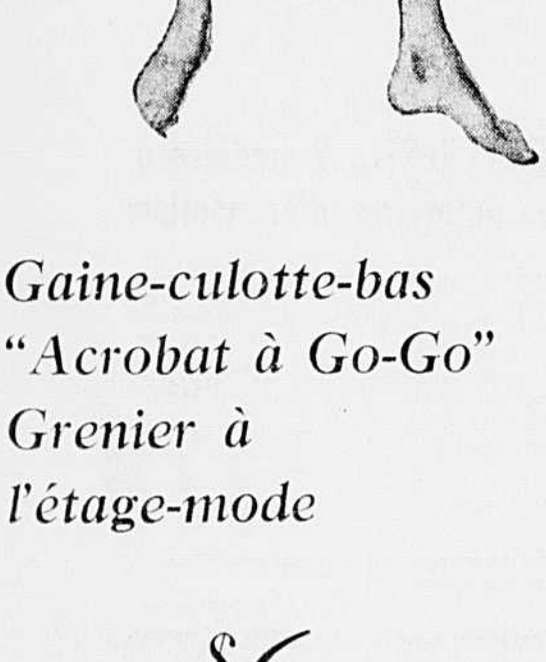
Apprenez à le faire vous-même...
cours gratuits de maquillage

L'allure "modèle" s'acquiert par une technique perfectionnée et l'usage de produits de beauté de qualité. Les experts-maquilleurs d'Ahni sous la direction de Mlle Barbara vous invitent à des cours gratuits de maquillage afin de vous aider à découvrir les possibilités de votre charme naturel. Le nombre d'élèves est limité pour chaque leçon... faites vos réservations maintenant en vous adressant au Bar de Beauté, au Salon de Beauté, eLs lundi, mardi et mercredi, 29, 30 et 31 janvier de 10 h à 12 h ou de 2 h à 4 h p.m.

Téléphoner à 844-1515

SALON DE BEAUTE — RAYON 71 — AU CINQUIEME

CENTRE-VILLE SEULEMENT



Gaine-culotte-bas "Acrobat à Go-Go" Grenier à l'étage-mode

$6.

Une gaine qui n'en n'est pas complètement une... une culotte qui se prolonge en bas... la réponse de la mini-mode à la jeune fille moderne. Gaine extensible en Helanca* souple à rayures, bas opaques à même en tricot extensible. La nouvelle gaine que vous porterez maintenant et toute la saison printanière ! Choix de couleurs-mode... brun, ivoire, marine ou fusain. Une taille pour toutes. Pour une aisance absolue vous permettant toutes les gambades et les acrobaties !

Téléphoner à 842-6261

VETEMENTS DE SOUTIEN — RAYON 78 — ETAGE-MODE, AU DEUXIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Acquittement pour un accusé de possession de faux timbres

Richard Garon, âgé de 23 ans, du 8673-A, de la rue Berri, inculpé de conspiration et de possession de faux timbres-poste qui, s'ils avaient été vrais, auraient eu une valeur de $400,000, a été acquitté, hier après-midi, par le juge Henri-Masson Loranger.

Me Jehan Perdriau occupait en défense.

Le procès avait duré sept jours et pas moins de 16 témoins avaient été convoqués tant pour la poursuite que pour la défense.

L'imprimeur qui doit subir son procès dans la même affaire avait été entendu comme témoin de la défense. Questionné par Me Perdriau, il a déclaré "que Garon n'était pas au courant qu'il s'agissait de l'impression éventuelle de timbres contrefaits".

De son côté, Garon a dit que cet imprimeur lui avait remis de l'équipement d'imprimerie, mais qu'il n'avait jamais pensé "que c'était pour imprimer de faux timbres". Il a dit qu'il avait plutôt cru que c'était pour imprimer des feuillets publicitaires.

Fait aussi à souligner, aucun faux timbre n'avait été trouvé chez lui.

les tribunaux

Un idéal d'étudiant : trimer dur!

TORONTO (PC) — Dans son genre, Lawrence Mayles, 22 ans, est un phénomène aussi rare qu'un coelacanthe: non seulement il aime travailler, mais plus le travail est dur plus ça lui plaît.

Cet étudiant, qui obtiendra son baccalauréat de l'Université de Toronto en mai, a fait insérer dans le Toronto Daily Star une demande d'emploi ainsi libellée:

"Je désire du travail qui soit vraiment dur, pas en ville mais à la campagne... le genre d'ouvrage dont les autres ne veulent pas, comme par exemple creuser le sol dix heures par jour, sept jours par semaine ou transporter des roches toute la journée".

Mayles a ajouté, au cours d'une interview, qu'il ne tient pas à s'enliser dans l'ornière de tout le monde.

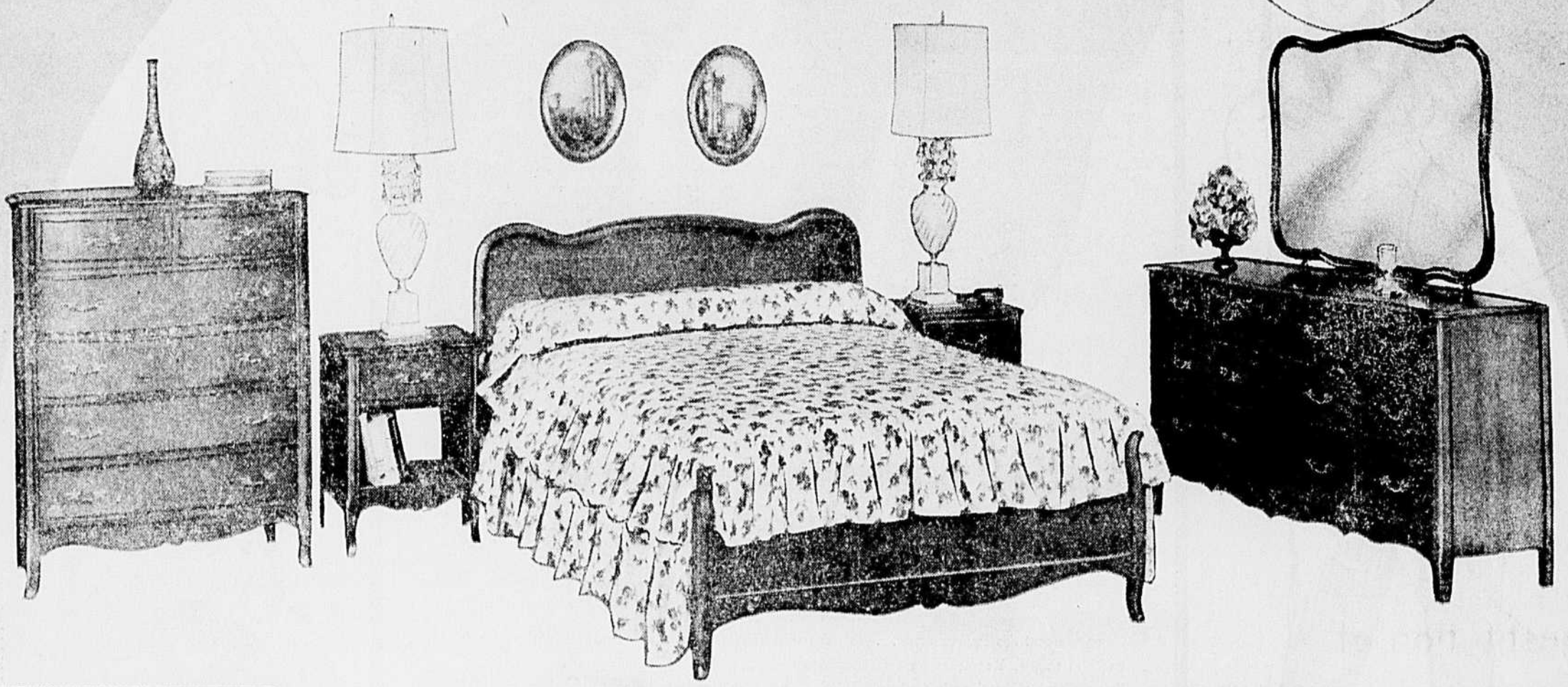
"Je vais à l'université, dit-il, et tous les autres étudiants sont pareils. Ils travaillent tous pour obtenir un diplôme, pour se marier, pour vivre dans un beau petit appartement avec une belle petite femme et avoir une belle petite famille. Ce n'est pas mon genre".

"Si je dois travailler, je fais tout aussi bien de quitter la ville pour aller respirer le bon air pur. Si je suis payé pour travailler, je crois que je devrais faire un travail qui me gardera en forme, physiquement".

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Commençant aujourd'hui

VENTE D'AMEUBLEMENT
SEMESTRIELLE



Un versement mensuel de $34 vous permet d'acheter pour un montant de $1,000 d'ameublement sur un compte MTP* Morgan

*Compte à versements mensuels

Chambre à coucher de style "Provincial italien" signée Knechtel — *Ord. $595* — **$499** — 24 mensualités de 23.80

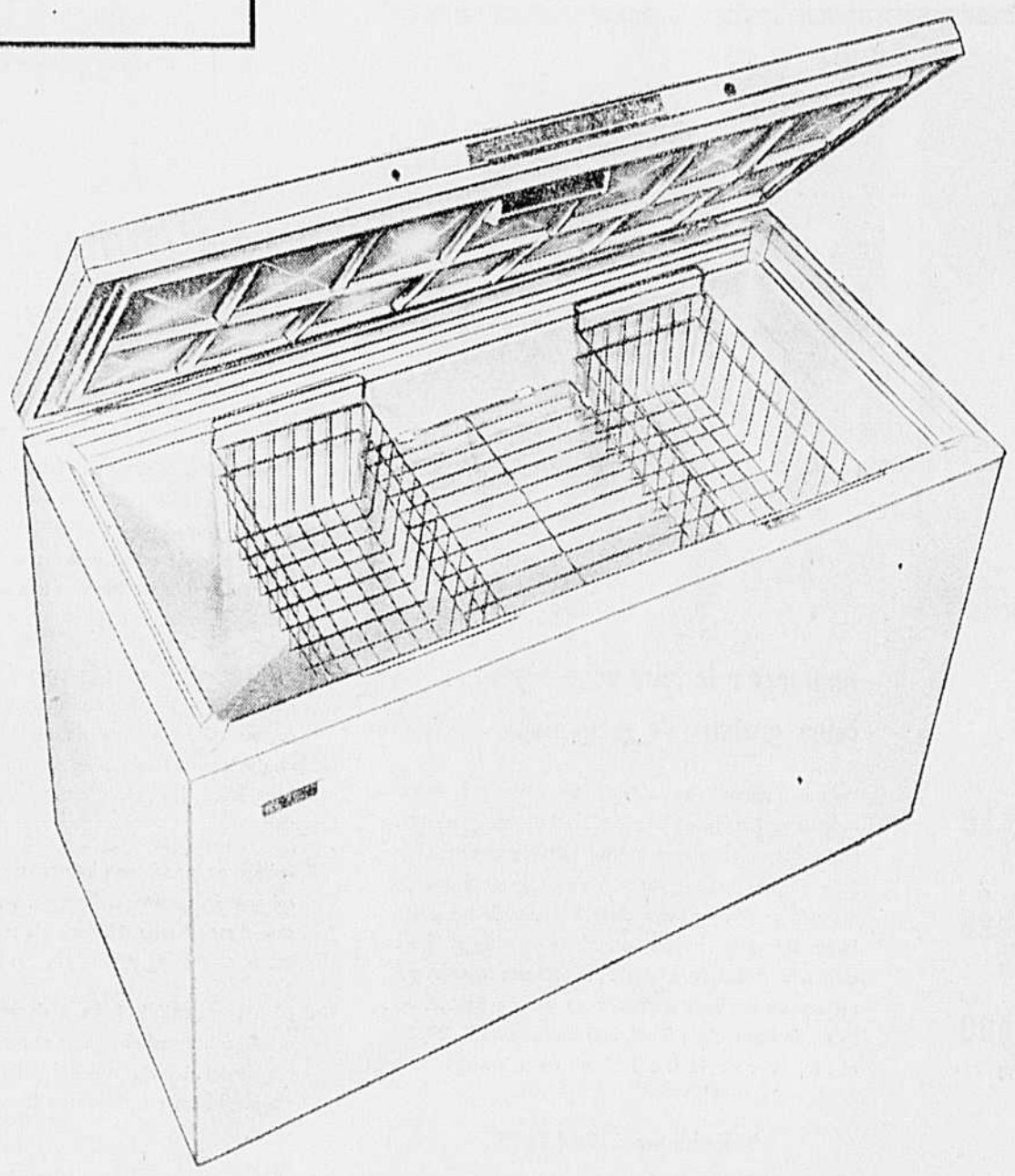
Chambre à coucher gaie et gracieuse de style méditerranéen. Exclusivité Morgan à Montréal. Structure robuste, en partie avec du bois franc, décors moulures et poignées en cuivre au fini ancien. Bois teint bois d'arbre fruitier, lustré de Milan, légèrement vieilli, et fini "Kaydura" de grande résistance aux taches et aux éraflures. Les tiroirs sont à l'épreuve de la poussière. C'est une "vraie" aubaine de la vente d'Ameublement Morgan. Composition :

- Bureau de toilette triple, 64" sur 19" sur 32"
- Commode, 38" sur 19" sur 46"
- Tête de lit 5'

Aussi : table de chevet assortie, 24" sur 16" sur 24" ..... *Ord. 99.00* **$89**

Téléphoner à 842-6261

MEUBLES — RAYON 51 — AU SIXIEME
Centre-ville, Dorval et Rockland



Congélateurs coffrets BAYCREST... 2 modèles à prix très bas pour vous permettre d'économiser

Ces fameux congélateurs coffrets Baycrest de grande capacité de rangement vous permettront de faire provision de viandes, aliments congelés divers à l'occasion de ventes d'aliments à prix réduits... et vous permettront de les déguster plus tard, sans crainte de voir s'altérer leur saveur tout en vous permettant d'économiser d'une manière appréciable. Les deux modèles ci-contre présentent les caractéristiques suivantes :

- Serpentins de congélation rapide en acier enrobé de cuivre dans les quatre parois.
- Système de refroidissement empêchant la condensation et laissant les parois intérieures absolument sèches sous n'importe quel climat.
- Contrôle de sécurité du refroidissement, loquet magnétique et étanche, serrure et clé, éclairage à l'intérieur du couvercle.
- Modèle Baycrest exclusif à Morgan, garantie de 5 ans et service assuré par Morgan.

Modèle DS 16 F — 13 pi. cu.
28" de profondeur
47" de longueur,
36" de hauteur.

Vente **$178**

18 mensualités de 11.10

Modèle DS21F
60" de longueur,
36" de hauteur,
28" de profondeur.

Vente **$208**

24 mensualités de 9.95

Pas de paiement comptant — La taxe de vente payable à l'achat

Téléphoner à 842-6261

APPAREILS MENAGERS — RAYON 73 — AU QUATRIEME
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

Venez visiter notre

RAYON DE MACHINES À COUDRE

mettant en vedette la célèbre

Machine à coudre BERNINA

de Suisse. Vous y verrez des démonstrations intéressantes données par des experts.
Prix à compter de $109

MACHINES A COUDRE, RAYON 11, AU TROISIEME
Centre-ville

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 — 9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

DORVAL, au centre commercial, 631-6741 — 9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 10h

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 — 9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 10h

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 — 9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 10h

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 — 9h30 à 6h, jeudi et vendredi jusqu'à 9h

LA PLUS GRANDE · VENTE · DE L'ANNÉE

Vente d'inventaire Valiquette

LES 3 DERNIERS JOURS

DINETTE 3e ETAGE

	REG.	POUR
Dinette 5 mcx, table 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base brune. Chaises avec dossier de noyer et siège de vinyle blanc.	129.00	75.00
Dinette 5 mcx, table rect. 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer, Ton sur ton sur base brune. Chaises, dossier de noyer et siège de vinyle blanc.	129.00	69.00
Dinette 5 mcx, table 36 x 48 x 60, Arborite blanc et noir sur b... chromée. Chaises de vinyle noir et blanc.	159.00	99.00
Dinette 5 mcx, table ovale 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base brune. Chaises recouvertes de vinyle corail, turquoise, blanc antique ou or.	149.00	99.00
Dinette 5 mcx, table 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base brune. Chaises recouvertes de vinyle blanc.	149.00	99.00
Dinette 5 mcx, table oct. 36 x 48 x 60, Arborite fini noyer sur base piédestal brune. Chaises pivotantes, vinyle. Blanc antique.	179.00	129.00
Dinette 5 mcx, table ronde de 42" de diamètre, Arborite fini noyer sur base piédestal chromé. Chaises recouvertes de vinyle noir et de tissu à motifs multicolores	229.00	149.00
Dinette 5 mcx, table rect. 36 x 48 x 60 Arborite fini chêne antique sur base piédestal brune. Chaises pivotantes vinyle vert avec motifs floraux multicolores.	199.00	159.00
Dinette 5 mcx, table ovale 36 x 48 x 60. Arborite fini bois de palissandre sur base piédestal chromée, chaises pivotantes, vinyle noir.	195.00	139.00
Dinette 5 mcx, "Bantam Products" mahou fini laqué rouge table 42" de diamètre. Formica blanc pur. Fauteuils pivotants coussin de tissu à motifs multicolores.	550.00	429.00

ADOLESCENTS 3e ETAGE

3 mcx, chambre influence espagnole fini bois fruitier. Incluant: bureau simple, meuble de coin et bureau deux portes.	176.00	135.00
3 mcx, chambre laqué blanc avec poignées or, Incluant: bureau simple, meuble de coin et pupitre.	199.00	149.00
3 mcx, chambre influence espagnole fini bois fruitier. Incluant: bureau simple, meuble de coin et pupitre.	225.00	159.00
3 mcx, chambre noyer foncé. Incluant: bureau simple, meuble de coin et pupitre.	225.00	179.00
3 mcx, chambre adolescente de "Thomasville" blanc antique et or. Incluant: pupitre, bureau deux portes et tête de lit 3'3".	409.00	199.00
3 mcx, chambre style Provincial Italien blanc antique et bleu. Incluant: pupitre, meuble de coin et bureau simple.	306.00	245.00
3 mcx, chambre de "Thomasville" bois fruitier fini bambou blanc antique et bleu pâle. Incluant: pupitre, meuble de coin et bureau deux portes.	485.00	325.00
Bassinette fini émail blanc. Grandeur 30 x 54.	49.50	29.95

COLONIAL 2e ETAGE

Table de bout rectangulaire avec tablette, bois fini salem.	99.00	44.50
Fauteuil berçant avec valance, recouvert d'un velours côtelé or.	99.00	54.50
Pupitre avec tablette, bois couleur grenat fini distress.	209.00	99.00
Sofa colonial de "Sklar" à dossier haut, coussins semi-détachés au dossier, recouvert d'un imprimé sur fond naturel, appuie-bras fini salem.	249.00	169.00
Fauteuil, même description.	149.00	89.00
Sofa style colonial à oreilles avec valance, dossier haut, coussins semi-détachés au dossier, recouvert d'un imprimé sur fond rouge.	299.00	169.00
Fauteuil, même description.	159.00	99.00
Fauteuil à dossier haut avec valance, recouvert d'un tissu laineux dans les tons de rouge.	199.00	129.00
Sofa style colonial avec valance, coussins semi-détachés et capitonnés au dossier et réversibles au siège, recouvert d'un tweed gold, bois fini cannelle.	369.00	249.00
Fauteuil, même description.	179.00	129.00

SOFA-LITS 3e ETAGE

Sofa-lit avec dossier à quatre boutons recouvert d'un imprimé, choix de couleurs	249.00	169.00
Sofa-lit à dossier haut de "Sklar" matelas à ressorts, coussins semi-détachés au dossier, recouvert d'un imprimé à tons vifs sur fond vert	349.00	239.00
Sofa-lit avec matelas à ressorts recouvert d'un bouclé vert foncé	199.00	109.00
Sofa recouvert d'un imprimé moderne dans les tons de beige et rouille	229.00	159.00
Sofa-lit léger, dossier amovible recouvert d'un tweed de laine or ou vert olive	139.00	89.00
Sofa-lit matelas à ressorts "Serta" recouvert d'un imprimé aux couleurs vives sur fond beige	299.00	229.00
Sofa-lit coussins en forme de "T" choix de couleurs	299.00	229.00
Sofa-lit de "Simmons" matelas à ressorts "Slumber King" choix de or ou bleu	349.00	249.00
Sofa-lit avec matelas à ressorts, recouvert d'un bouclé bleu royal	199.00	129.00
Sofa-lit matelas à ressorts "Serta" recouvert d'un imprimé or et rouille	329.00	249.00
Sofa-lit matelas à ressorts "Serta" recouvert d'un imprimé moderne dans les tons de bleu et vert	339.00	279.00

MEUBLES AUXILIAIRES 1er ETAGE

Chaise pour table de bridge, siège en cuirette beige, base et dossier en métal gris	13.95	5.95
Pupitre, 2 tiroirs, fini noyer.	30.00	19.95
Porte-revues, métal fini ton or	89.00	39.00
Ecran style espagnol, 6' de haut, 3 panneaux, fini noyer foncé	150.00	59.00
Banc style italien, 14 x 22, recouvert de tissu olive, base fini noyer.	140.00	69.00
Miroir style italien, 44 x 44, cadre blanc et or	210.00	99.00
Console style italien 48 x 10, dessus marbre blanc, base blanche et or.	249.00	119.00
Console et bibliothèque style "Bamboo", 3 tablettes au haut, 1 porte et 4 tablettes à la base, fini pecane.	339.00	199.00
Armoire à bibelots, 3 tablettes en verre, lumière, 1 porte à la base, fini "Distress"	325.00	225.00

BIBELOTS 1er ETAGE

Jardinière suspendue cuivre et brun	9.95	3.95
Tabatière de céramique vert pâle avec motifs floraux	11.50	6.50
Cendrier de table de verre "Murano", tons de bleus	12.50	5.50
"Planter" laqué noir ou rouge découpé or	19.50	6.95
Coffret à deux tiroirs de style colonial laqué vert et or	21.50	8.50
Assiette murale de métal brun avec motifs coloniaux	21.50	9.95
Vase décoratif de verre couleur améthyste	24.50	11.50
Bibelot de style colonial représentant fanal. Tons de or et vert. Tel que vu	39.50	15.00
Vase décoratif de terre cuite turquoise sur pied de fer forgé noir	45.00	19.00
Cendrier de table verre "Murano" tons de lime et améthyste	39.50	19.50

LIVRAISON

Cette vente débute jeudi matin à 9.30 A.M. Nous requérons un délai de 3 à 4 jours pour la livraison des achats effectués durant cette vente. S.V.P. pas de commandes téléphoniques ou postales. Pas d'échange, toute vente est finale.

MOBILIERS de CHAMBRE 1e ETAGE

	REG.	POUR
Bureau triple 66", 9 tiroirs, miroir encadré 50" x 31", chiffonnier 4 tiroirs, lit 4-6. Style moderne, fini noyer	329.00	209.00
Bureau triple 72", miroir encadré 30" x 62", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4-6. Noyer influence espagnole	395.00	239.00
Set d'influence espagnole comprenant, bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 28" x 60", chiffonnier 4 tiroirs, lit 4-6. Noyer fini satin.	425.00	239.00
Ensemble 3 mcx. de style Contemporain, bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 32" x 60", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4-6. Fini pecan	350.00	249.00
Bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 28" x x 60", chiffonnier 4 tiroirs, lit 4-6. Style moderne, noyer fini satin	399.00	259.00
Ensemble de style Italien, bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 36" x 60", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4-6. Fini noyer	495.00	269.00
Ensemble de 4 morceaux, bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 36" x 60", chiffonnier 4 tiroirs, lit 4-6. Fini noyer	499.00	299.00
Bureau triple 72", 9 tiroirs, miroir encadré 35" x 62", chiffonnier 5 tiroirs, lit 4-6. Acajou fini antique, style espagnol	495.00	369.00
Bureau triple 60", 9 tiroirs, miroir encadré 29" x 49", chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 4-6. Acajou fini distress. Style espagnol	550.00	395.00
Set 4 mcx influence espagnole, bureau triple 80", 9 tiroirs, miroir horizontal, chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 4-6. Noyer, fini satin	559.00	399.00
Bureau triple 84", miroir encadré 62" x 38", chiffonnier 4 tiroirs, tête de lit 104". Noyer, style moderne	595.00	429.00
Bureau triple 76", 6 tiroirs, 2 portes, miroir encadré 30" x 50", chiffonnier 2 tiroirs 2 portes, lit 4-6. Fini noyer, style espagnol	650.00	469.00
Bureau double 72" 6 tiroirs, miroir encadré 30" x 42", chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 6-6. Style Italien.	795.00	499.00
Bureau triple 66", 12 tiroirs, chiffonnier 5 tiroirs, miroir encadré 52" x 35", tête de lit 4-6. Chêne fini antique, style espagnol	1095.00	595.00
Set espagnol d'Hibriten, bureau triple 74" 6 tiroirs 2 portes, miroir encadré 58" x 40", chiffonnier 5 tiroirs, tête de lit 80". Fini vieillot.	1095.00	595.00
Bureau triple 78", 6 tiroirs 2 portes, miroirs, armoire, lit 6-6. Style espagnol, fini pécan	1750.00	1050.00

CHESTERFIELD 2e ETAGE

	REG.	POUR
Sofa style californien 108", longs coussins réversibles au siège et dossier, recouvert d'un imprimé bleu vert	359.00	249.00
Fauteuil, même description	179.00	119.00
Sofa style classique avec valance, 4 placet coussins semi-détachés au dossier, recouvert d'un tissu tons de vert.	199.00	129.00
Fauteuil même description	99.00	59.00
Sofa moderne, recouvert d'un tweed, choix de couleurs, appuie-bras noyer	159.00	99.00
Fauteuil, même description	89.00	49.00
Sofa moderne 4 places 108 long, tissu tweed rouge et vert	249.00	119.00
Fauteuil, même description	129.00	79.00
Sofa style classique avec valance, dossier capitonné, coussin semi-détaché au dossier et réversible au siège, recouvert d'un tissu couleur melon, petit coussin aux appuie-bras	439.00	269.00
Sofa style scandinave recouvert d'un tissu laineux vert et or, appuie-bras noyer	299.00	199.00
Sofa de "Mueller" coussins en duvet synthétique detachables au siège et dossier, recouvert d'un tissu soyeux dans les tons de brun	699.00	299.00
Fauteuil, même description	299.00	159.00
Sofa provincial français dossier capitonné recouvert d'un tissu soyeux avec motifs couleur ivoire	389.00	289.00
Fauteuil même description	189.00	149.00
Sofa de "Du Barry" à dossier arrondi recouvert d'un tweed de laine couleur "nugget" coussins réversibles siège et dossier	479.00	299.00
Sofa style espagnol, coussins réversibles, siège et dossier recouverts d'un imprimé rouge et vert, encadrement fini noyer	299.00	199.00
Fauteuil, même description	149.00	99.00
Sofa style espagnol de "Mueller" recouvert d'un tissu soyeux dans les tons de vert et melon, double valance, petits coussins aux appuie-bras	849.00	449.00
Sofa de "Du Barry" dossier capitonné, coussins réversibles au siège, recouvert d'un velours bronze	699.00	499.00
Sofa style espagnol, coussins réversibles au siège et dossier, tissu soyeux dans les tons de orange et vert, chêne fini distress	659.00	349.00

FAUTEUILS 3e ETAGE

	REG.	POUR
Fauteuil moderne recouvert d'une cuirette bleu royal, bras et pattes fini noyer foncé	89.00	29.50
Fauteuil basculant "Importation Européenne" recouvert d'un tweed de laine turquoise et vert	109.00	49.00
Chaise de plastique, couleur orange, beige, ou turquoise	12.95	6.95
Fauteuil berçant et pivotant recouvert d'une cuirette verte	79.00	49.00
Fauteuil "Sklar" avec valance recouvert d'un tissu imprimé dans les tons de bleu	169.00	69.00
Fauteuil style italien à dossier arrondi, coussin réversible au siège, recouvert d'un tissu soyeux vert olive	169.00	99.00
Fauteuil de "Sklar", coussin semi-détaché et capitonné au dossier et réversible au siège recouvert d'un velours coupé rouge vif	149.00	79.00
Fauteuil à dossier arrondi de "Du Barry" avec valance, coussin réversible au dossier, recouvert d'un tissu soyeux couleur or	199.00	89.00
Fauteuil moderne à dossier arrondi, coussin réversible au siège, recouvert d'un tissu couleur orange, base en métal	149.00	79.00
Fauteuil à dossier haut coussin en forme de "T" réversible au siège, recouvert d'un tweed de laine dans les tons de brun et noir	149.00	79.00
Fauteuil "Braemore" recouvert d'un tissu vert, bois fini fruitier	179.00	99.00
Fauteuil à dossier haut avec valance de "Tomlinson", dossier capitonné, coussin réversible en forme de "T" au siège, recouvert d'un tissu soyeux bleu océan	399.00	229.00

MEUBLES D'EPOQUE et ESPAGNOL

Statue en pierre représentant la Vierge et l'enfant	24.50	12.95
Table console, 43 x 12, 2 tiroirs, fini noyer	119.00	59.00
Bahut de style espagnol, 51" de long, 2 tiroirs, 2 portes dissimulant tablettes, fini noyer	349.00	139.00
Table commode ovale de style français, 22 x 17, 2 tiroirs, fini blanc decoré de fleurs bleus	359.00	229.00
Secrétaire de style espagnol, 2 portes dissimulant tablette, 1 panneau tombant, 1 tiroir et 2 portes à la base, fini orme	695.00	395.00

PIANOS ET ORGUES

Piano fabriqué par Lesage, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette, double feutre sur les marteaux.	795.00	599.00 banc extra
Piano Listz par Lesage, 88 notes au clavier, table d'harmonie en épinette, double feutre sur les marteaux.	895.00	699.00 banc extra
Piano électrique automatique Kohler & Campbell, clavier 88 notes, tirette pour mandoline, rouleaux s'enroulent et se déroulent automatiquement.	2295.00	1895.00
Piano à queue Yamaha 5'1", fini ébène	2245.00	1950.00
Orgue Conn Théâtrette, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	3195.00	2795.00
Orgue Yamaha B-6, 2 claviers indépendants, 13 notes au clavier.	1095.00	945.00 banc extra
Orgue Conn Caprice, modèle 430, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1495.00	995.00
Orgue Yamaha, modèle C2, 2 claviers indépendants, 13 notes au pédalier.	1595.00	1295.00

CADRES et PEINTURES 1er ETAGE

Peinture à l'eau de "Cosette" représentant paysage dans des tons neutres, encadrement noir et or	26.95	9.95
Peinture à l'eau de "Cosette" représentant paysage dans des tons neutres, encadrement noir et or	26.95	9.95
Peinture à l'huile moderne de "Makin" dans les tons de noir et rouge, encadrement noir et or	90.00	29.95
Peinture à l'huile de "Fleming" dans des tons neutres, encadrement fini noyer.	110.00	85.00
Peinture à l'huile moderne représentant personnage. Encadrement noir et or.	120.00	39.00
Peinture à l'huile de "G. Egregor" représentant nature morte, encadrement fini noyer	140.00	45.00
Peinture à l'huile moderne de "Gagneron" dans des tons neutres, encadrement fini noyer	150.00	52.50
Peinture à l'huile de style canadien de "Millo", encadrement en érable	160.00	59.95
Peinture à l'huile de "G. Egregor" représentant fleurs, encadrement fini antique	150.00	62.50
Peinture à l'huile de "Linda" représentant jeune fille, encadrement noir et or	175.00	69.00
Peinture à l'huile de "Gagneron" représentant nue dans les tons de bleu, encadrement de style provincial français blanc et or.	250.00	139.00

TAPIS 6e ETAGE

1 Nylon 501 avocado 3'2" x 12"	ch.	58.00	10.95
1 Nylon 501 or 3'3" x 12"	ch.	59.95	11.95
1 Nylon 501 turquoise 4'6" x 12"	ch.	79.95	15.95
1 Nylon 501 avocado 4'4" x 12"	ch.	59.95	16.95
1 Acétate bouclé tweed or 25'6" x 27"	ch.	51.00	19.95
1 Acrylique velour or 3'7" x 12"	ch.	99.00	19.95
1 Ozite bleu 6' x 9'	ch.	89.00	29.95
1 Nylon bouclé beige 9' x 12'	ch.	96.00	44.95
1 Acétate ciselé café 9' x 12'	ch.	92.50	47.00
1 Acétate bouclé bleu 11'10" x 12'	ch.	109.00	54.50
1 Acétate bouclé bleu et vert 9' x 12'	ch.	108.00	66.00
1 Nylon 501 avocado 8'7" x 12'	ch.	119.00	67.00
1 Nylon 501 gris, finit velour 8'6" x 12'	ch.	135.00	69.95
1 Acétate bouclé tweed bleu 9'9" x 12"	ch.	119.00	71.50
1 Nylon 501 ciselé or 9' x 12'	ch.	144.00	79.00
1 Nylon 501 rose rouge 9' x 12'	ch.	144.00	79.00
1 Nylon 501 tangerine 10'4" x 12'	ch.	159.00	89.00
1 Nylon 501 tangerine 12'4" x 12'	ch.	189.00	95.00
1 Paragon olive 12'7" x 12'	ch.	169.00	99.00
1 Propylon or 9' x 12'	ch.	175.00	99.00
1 Acétate bouclé tweed bleu 14'7" x 12'	ch.	169.00	109.00
1 Nylon 501 bleu vénitien 12'3" x 12'	ch.	199.00	109.00
1 Nylon café 12' x 15'	ch.	179.00	109.00
1 Acétate bouclé orange brûlé 12' x 15'3"	ch.	189.00	115.00
1 Nylon 501 bleu azur 12' x 15'	ch.	239.00	139.00
1 Laine or espagnol finit velour 12' x 15'	ch.	359.00	269.00
10 Carpettes crochetées 9' x 12', choix de couleurs	ch.	99.00	59.95
90 v.c. Paragon brun café	v.c.	8.95	5.95
160 v.c. Nylon 501, pour trafic lourd, choix de couleurs	v.c.	9.95	6.95

Acétate bouclé, motif ciselé
Choix de couleurs — **Rég. 9.95 pour 6.95**
Posé et feutre inclus

TABLES 1er ETAGE

Table commode, 16 x 24, 2 portes coulissantes, formica fini noyer	29.95	6.95
Table "Boomerang" 46" de long, formica, fini noyer	39.50	9.95
Table commode de style italien, 18 x 28, fini noyer foncé	65.00	35.00
Table à lampe ronde de style italien, 22" de diamètre, fini noyer foncé	65.00	39.50
Table à café de style italien, 60" de long, fini noyer foncé	72.50	39.50
Table à café de style italien, 54" de long, fini noyer.	69.00	29.00
Table utilitaire, base en noyer, 18 x 22, dessus "Plate Glass".	79.50	32.50
Table de coin de style espagnol, 28 x 28, fini noyer.	99.00	49.00
Table à lampe de style espagnol, 28 x 20, fini noyer	99.00	69.00
Table à café de style espagnol, 54" de long, fini noyer	99.00	69.00
Table de bout de style espagnol, 30 x 20, dessus fini chêne, base en fer forgé noir	139.00	97.00

20% - 40% ET PLUS

SALLE à DINER 4e ETAGE

	REG.	POUR
Buffet 42", table 39" x 40", 4 chaises recouvertes d'un tissu olive. Noyer, style moderne	440.00	195.00
Buffet 50", table 36" x 48", 4 chaises recouvertes d'un tissu rouille. Noyer style moderne	350.00	199.00
Ensemble de style moderne, buffet 66", table 36" x 48", 4 chaises recouvertes d'un tissu or. — Noyer fini satin	399.00	255.00
Buffet 66", 5 tiroirs 2 portes, table 36" x 54", 4 chaises recouvertes de velours rayé rouge gris or et blanc. Style contemporain. Noyer fini satin.	539.00	329.00
Mobilier de salle à diner incluant buffet 74", 4 portes dissimulant tablettes et tiroirs, table 66" x 72" sur base en métal noir, 4 chaises, 1 fauteuil recouverts de velours or, Jade, fini "Antique".	1395.00	895.00
Ensemble de style espagnol, buffet 66", 4 portes dissimulant tablettes et tiroirs, huche 4 portes, table 66" x 40", 4 chaises 2 fauteuils recouverts d'un tissu imprimé or et beige. Pecan, fini distress.	2500.00	1595.00

LITERIE 3e ETAGE

Matelas à ressorts "Special Quilt" de "Johnston", Grandeur 3'3" et 4'6"	59.50	35.00
Matelas à ressorts "Bed Rest" de "Marshall", Grandeurs 3'3" et 4'6"	59.50	36.50
Lit continental sur pattes avec tête de lit de vinyle beige. Grandeur 4'6" seulement	79.00	49.00
Lit continental, sur pattes "Quilted Foursome" de "Johnston". Grandeurs 3' et 3'3"	79.50	59.00
Lit continental sur pattes avec tête de lit de vinyle blanc "Ortho Guard" de "Marshall". Grandeur 3'3" seulement	89.50	59.95
Lit continental sur pattes "Lux-O-Quilt" de "Sealy", Grandeur 3'3" et 3'. Unit ede 312 ressorts.	89.50	64.50
Lit continental sur pattes "Commodore" de "Sealy" Grandeur 4'6" seulement	126.50	75.00
Lit continental sur pattes "Garland Quilt" de "Simmons", Grandeur 4'6" seulement	139.50	94.50

LAMPES 1er ETAGE

Lampes de céramique de modèles assortis. Abat-jour conique beige	19.95	9.95
Lampe de table base laquée vert avocado ou blanc découpé de noir. Globe de verre blanc opaque.	39.95	19.50
Lampe suspendue de verre ambre et cuivre fini antique. Chaîne dorée de 15 pieds	49.50	21.50
Base de céramique de couleurs et modèles assortis. Abat-jour beige.	59.50	24.50
Lampe ajustable de forme ovale recouverte de tissu aqua, ivoire ou or.	45.00	24.95
Base de céramique noire à motifs ciselés influence mexicaine. Abat-jour or natique.	49.50	25.00
Base de bambou naturel avec abat-jour de jute beige.	89.00	39.00
Plafonnier de style colonial chêne antique avec deux chandelles et abat-jour de cuivre poli. Chaîne dorée de 15 pieds.	75.00	45.00
Lampe de plancher bambou naturel et blanc. Abat-jour de jute beige.	139.00	59.00
Lampe murale de style espagnol vert antique et bronze, 3 chandelles de même couleur. Telle que vue.	159.00	79.00
Lampe de style contemporain, métal or antiqué et blanc. Abat-jour de soie beige.	149.00	95.00

DRAPERIES 5e ETAGE

		REG.	POUR
24	Fibre de verre imprimé bleu vg.	3.95	.79
93	Fertrel batiste imprimé bleu ou or vg.	3.50	.79
95	Satin antique imprimé or ou bleu vg.	2.95	.89
32	Rhovyl uni blanc vg.	2.95	.99
23	Coton uni bleu royal vg.	2.95	.99
60	Acétate ambré tangerine vg.	2.95	1.29
99	Fibre de verre bouclé uni blanc beige ou vert vg.	3.50	1.39
34	Fibre de verre bouclé imprimé bleu vg.	4.75	1.49
59	Fibre de verre bouclé imprimé bleu et vert vg.	4.75	1.59
96	Satin antique imprimé vert ou or vg.	3.50	1.59
22	Satin antique imprimé bleu et vert vg.	3.95	1.89
21	Coton imprimé vert vg.	5.95	1.99
95	Fibre de verre "Beta" imprimé sur fond beige ou blanc, choix de couleurs	5.25	1.99
28	Coton imprimé or et noir vg.	6.95	2.19
90	Satin antique uni blanc, or, vert ou bleu vg.	3.95	2.29
27	Fibre de verre "Beta" imprimé rouge vg.	5.50	2.69
31	Fibre de verre "Beta" imprimé vert vg.	6.95	2.89
60	Coton 54" rayé or, turquoise et gris vg.	6.95	2.95
60	Panneaux arnel et fortrel imprimé bleu, rouille ou or ch.	12.95	5.50
5	Couvre-lit double seulement, choix de couleurs ch.	29.95	9.95
29	Couvre-lit simple ou double, tout piqué genre jeté, choix de couleurs ch.	24.95	13.33
8	Couvre-lit "Smith Watson" piqûre à main levé, "King Size" seulement (78 x 80), choix de motifs et de couleurs ch.	299.00	129.00
9	Chaises de chambres, tissus uni ou imprimé, choix de couleurs ch.	329.00	159.00
10	Chaises d'Hôtesse, siège recouvert de velours choix de couleurs ch.	49.95	19.95

OFFRE SPECIALE

GALERIE DES DECORATIONS

20% DE REDUCTION SUR MARCHANDISES COMMANDEES

BOIS DE TECK — Rez-de-chaussée

3 Mcx comprenant 2 sofa-lits et table de coin, tissu vert turquoise, espace pour couvertures, teck.	549.00	399.00
Buffet-harde 84" de long divisé en 3 sections fermés par 4 portes, teck	459.00	359.00
Fauteuil pivotant recouvert de cuirette noire, base de métal	110.00	69.00
Buffet de 60" de long, 2 portes coulissantes	119.00	85.00
Table rectangulaire de 42" de long, avec panneau, teck	119.00	65.00
Chaise de salle à manger, siège de teck, dossier et pattes en frêne fini naturely	16.00	11.00
Mobilier de chambre 9 Mcx, bureau triple, tête de lit murale avec 2 lampes, miroir, base teck-orange, matelas caoutchouc-mousse ainsi que 2 tables de chevet. (Mobilier exposé à Habitat 67)	700.00	499.00
Bureau double 65", 1 miroir, lit 3'3", matelas caoutchouc-mousse et base de teck, ainsi que 1 table de chevet, devant des tiroirs de cuirette noire. (Mobilier exposé à Habitat 67)	563.00	399.00
Sofa à 4 places, base de teck et coussins en caoutchouc-mousse recouvert de tissu vert	321.00	245.00
Fauteuil à dossier bas, même description	159.00	125.00
Fauteuil à dossier haut, même description	175.00	135.00
Table à café de 60" de long, teck	79.00	49.00

JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

PREMIER VERSEMENT EN MARS

N. G. VALIQUETTE Ltée **Tél. : 842-8811**

510 est, rue Ste-Catherine, près *BERRI au carrefour du métro*

STATIONNEMENT EN FACE OU A L'ARRIERE DU MAGASIN

Une lettre à l'éditeur n'est pas libelleuse si elle est d'intérêt pubic

— La Cour d'appel britannique

LONDRES (PC) — La presse britannique est "aux petits oiseaux". Lord Denning, de la Cour d'appel, vient en effet d'affirmer, en cassant un jugement de première instance, que l'opinion du lecteur exprimée par lettre et publiée dans les journaux n'a rien de libelleux, même lorsqu'elle contient des propos diffamatoires, lorsque cette opinion porte sur des questions d'intérêt public.

"Lorsqu'un citoyen s'inquiète de la tournure des événements, il devrait pouvoir écrire au journal et le journal devrait pouvoir publier sa lettre", a déclaré lord Denning.

"C'est souvent la seule façon de replacer les faits dans leur juste perspective. Bien entendu, la question discutée doit être d'intérêt public".

"Le correspondant doit être certain de ce qu'il avance et il doit exposer son opinion honnêtement. Par la suite, le journal et ce correspondant devraient pouvoir jouir de la plus entière immunité. La crainte d'une poursuite en diffamation ne devrait pas les retenir".

Ce jugement, que des commentateurs ont acclamé comme un rappel éminent de la liberté de presse et de la liberté de parole, a été rendu le 17 janvier. Il cassait une décision d'un tribunal de première instance qui, après avoir trouvé le "London Daily Telegraph" coupable de libelle en regard de certaines lettres publiées il y a quatre ans, sommait ce journal de payer $14,300 aux plaignants.

Non seulement la Cour d'appel a-t-elle ordonné aux plaignants de rembourser la somme; elle les a également sommés de payer les dépens qui s'élèvent à $52,000.

Un des collègues de lord Denning, le juge Diplock, a déclaré pour sa part que la liberté de parole "filerait un mauvais coton" s'il fallait que chaque mot prononcé au sujet de questions d'intérêt public "soit scruté à la loupe dans les Cours de justice" lorsqu'il prête à controverse.

La Cour d'appel avait à juger une cause résultant de l'opposition d'un groupe de citoyens de Hammersmith à la circulation de camions lourds sur un chemin de halage.

John Herbert, fils de l'écrivain Sir Alan Herbert, avait écrit au "Daily Telegraph" que les dissidents pouvaient perdre leur cause parce que l'ancien greffier municipal Horace Slim était devenu conseiller juridique d'une compagnie qui réclamait le droit de passage pour ses camions.

Le président de cette compagnie écrivit à son tour au journal et Herbert riposta par une autre lettre dans laquelle il laissait entendre que la compagnie n'était pas tout-à-fait honnête.

Le tribunal de première instance rendit alors un jugement tenant Herbert et le journal également coupables de libelle. Par contre, en appel, lord Denning soutint que, si les lettres étaient vraiment diffamatoires, elles portaient sans doute possible sur une question d'intérêt public.

"J'insiste à ce sujet, a-t-il dit, parce que le droit d'exprimer honnêtement son opinion est un des éléments essentiels de notre liberté de parole. Ce droit ne doit pas être affaibli en coupant légalement les cheveux en quatre".

L'intégrité fait foi de tout

La circulation de véhicules sur une voie publique est une question d'intérêt public et ce qui importe avant tout c'est de "déterminer si oui ou non celui qui a exprimé son opinion par écrit a agi avec malveillance".

"S'il est honnête et s'il exprime réellement ce qu'il pense sur une question d'intérêt public, peu importe que ses paroles prêtent au dénigrement, que son opinion soit erronée, exagérée ou préconçue, qu'il s'exprime si mal que d'autres y voient toutes sortes d'allusions, cet homme peut se prévaloir de la liberté d'expression".

"Son intégrité fait foi de tout. Il lui faut donc exprimer en toute honnêteté ce qu'il pense vraiment en son âme et conscience. Tant qu'il se conformera à cette ligne de conduite, il n'a rien à craindre, même si d'autres vont au-delà de sa pensée".

De l'avis de lord Diplock, cette cause indique le besoin d'une révision des lois sur la diffamation en Grande-Bretagne. Le Daily Telegraph abonde dans le même sens et suggère que les lois du libelle soient amendées. Pour l'instant, le jugement rendu en appel peut au moins servir de précis aux journaux qui s'interrogent sur leurs devoirs et aux correspondants qui s'interrogent sur leurs droits.

Le Daily Express souligne que lord Denning a réaffirmé cette liberté essentielle du peuple britannique qu'est la liberté d'expression.

Pour l'Evening Standard, ce serait émousser "une des rares armes" dont le public dispose contre l'Establishment s'il ne pouvait s'exprimer à "la tribune du lecteur", en raison des lois sur la diffamation. Le propre de la loi c'est de défendre la liberté.

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE



La solution idéale pour être toujours bien coiffée !

MAGNIFIQUES POSTICHES EN CHEVEUX VERITABLES

17 pouces ch. 39.98 — 18 pouces ch. 59.98 — 21 pouces ch. 79.98

Pour vous qui aimeriez être toujours coiffée impeccablement, l'achat d'un postiche serait la solution la meilleure ! N'oubliez pas que ce postiche vous permettra la réalisation de mille et une coiffures différentes, selon la mode et l'heure du jour !

- Tous ces postiches ont été préalablement mis en plis.
- Peuvent être portés courts, longs ou frisés, à votre guise.
- Choix de 72 ravissantes teintes; il s'en trouve certainement une s'assortissant parfaitement à celle de vos cheveux.

Pas de commandes postales ni téléphoniques s.v.p.

SIMPSON — La Boutique aux perruques (711) au rez-de-chaussée

Aussi à Fairview - Pointe-Claire



Offre annuelle !

TRAITEMENT "POLYDERM" de "PRINCE MATCHABELLI"

Rég. 5.75

Ens. 3.75

"Polyderm", un traitement de beauté pour peau sèche qui aidera votre épiderme à combattre les rigueurs de l'hiver et les rides qu'elles peuvent occasionner !

A—**Lotion rafraîchissante pour l'épiderme.** Action mousseuse, stimulante et nettoyante. 3 on.

B—**Crème nettoyante pour la peau.** Nettoie en profondeur et hydrate l'épiderme. 2 on.

C—**Crème revivifiante pour le visage et le cou.** Redonne à l'épiderme tout son équilibre et l'adoucit. 2 on.

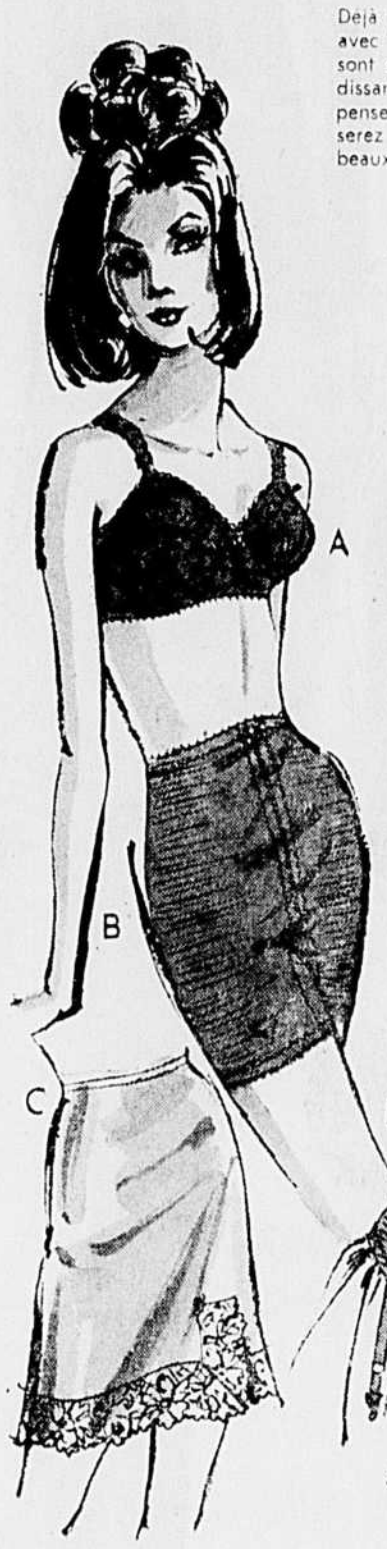
Commandes postales et téléphoniques exécutées — 842-7221

SIMPSON — Parfumerie (701) au rez-de-chaussée

Aussi à Fairview-Pointe Claire

Féminins et confortables à l'extrême !

FAMEUX DESSOUS "FORMFIT" A L'ASPECT PRINTANIER



Déjà le printemps à l'horizon . . .? Oui, avec "Formfit" ! Ces vêtements de base sont si légers et leurs coloris si étourdissants qu'ils font automatiquement penser au printemps . . . d'ailleurs vous serez fières de les porter lorsque les beaux jours arriveront !

A—**Soutien-gorge en dentelle de nylon.** Dos coupé bas en Lycra*. Bretelles lingerie réglables. Bande élasticisée. Tons marine, sable ou or luisant. Bonnets A 32 à 36; B 32 à 38 et C 32 à 38. **Ch. $5**

B—**Gaine-culotte en puissant filet Lycra*.** Un tissu léger, amincissant à souhait. Devant piqué pour un meilleur galbe. Marine, sable ou or luisant. Tailles P. et G. seulement. **Ch. $8**

C—**Elégant jupon en Antron**.** Portez-le avec vos robes ou vos jupes nouvelles. Ourlet garni de dentelle pour plus de féminité. Marine, sable ou or luisant. Tailles P.M. et G. **Ch. $5**

D—**Porte-jarretelles élégant et confortable.** Tissu puissant filet Lycra* et dentelle. Portez-le avec vos tenues sport ou vos pantalons. Marine seulement. Tailles TP, P.M. et G. **Ch. $5**

* Marque déposée DuPont pour sa fibre spandex

** Marque déposée DuPont pour sa fibre nylon

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Vêtements de base (741) au quatrième

Aussi à Fairview-Pointe-Claire

MACHINES À COUDRE "WHITE" — RABAIS 40% À 60%!

MODELES AUTOMATIQUES CONSOLE OU PORTATIF

A. Portatif — Rég. 299.95

ch. 149.97

mens. $10

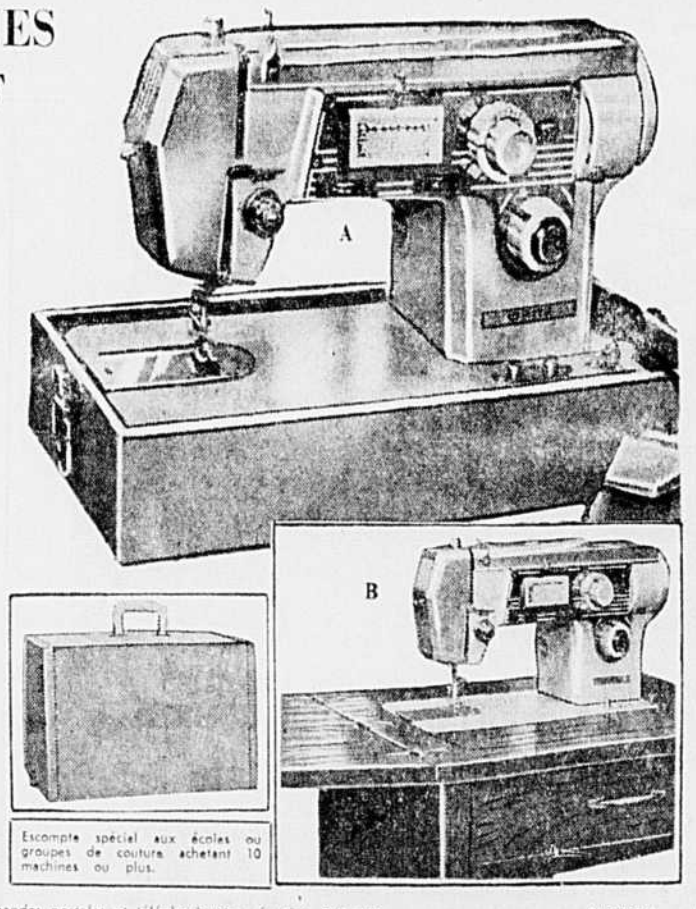
B. CONSOLE — Rég. 333.95

ch. 166.97

mens. $10

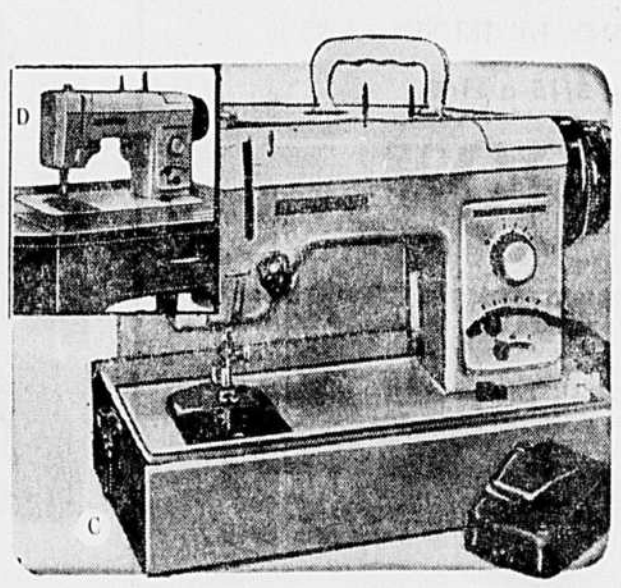
Voilà une machine à coudre qui permettra aux débutantes d'effectuer des travaux de couture dignes d'une professionnelle ! Modèle très solide qui vous assurera des années et des années de service sans problèmes ! Garantie de 20 ans par Simpson et "White" !

- Modèle avec cadran incorporé pour sélection de 73 motifs.
- Elle fait les boutonnières, coud les boutons, fait les coutures surjetées, les ourlets invisibles et coud les appliques.
- Elle fait une piqûre spéciale pour les tissus extensibles.
- Piqûre droite et précision avec marche arrière automatique par bouton poussoir.
- Moteur incorporé assurant une satisfaction absolue.



Escompte spécial aux écoles ou groupes de couture achetant 10 machines ou plus.

RABAIS 40%! MACHINE A COUDRE "ZIG-ZAG" DE WHITE



C. PORTATIVE

Rég. 199.95

ch. 118.97

mens. $9

D. CONSOLE

Rég. 233.95

ch. 138.97

mens. $10

Une machine à coudre sensationnelle que vous aurez pour des années ! Profitez dès maintenant de cette offre . . . vous serez heureuse de l'avoir fait aujourd'hui !

- Machine tout usage — Elle fait les boutonnières, coud les boutons, fait les coutures surjetées, coud les appliques et les monogrammes, coud avec une aiguille simple ou jumelée. Piqûre droite de précision avec marche arrière automatique.
- Machine de construction légère mais solide . . . Elle ne pèse que 15 livres.
- Rabais de 80.90 sur modèle portatif ou de 94.98 sur modèle console.

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSON — Machines à coudre "White" (728) au deuxième. Aussi à Fairview-Pointe-Claire

CLIENTS HORS DE MONTRÉAL

PASSEZ VOS COMMANDES PAR LE BUREAU SIMPSONS-SEARS LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BUREAUX DE VENTE AU QUÉBEC

Alma	662-3447	Chicoutimi	549-2155	Joliette	753-7423	Rimouski	723-3341	St. Jérôme	432-9791	Sherbrooke	567-5214	Val d'Or	824-3618
Amos	732-5262	Drummondville	472-5418	La Sarre	333-2381	Rivière du Loup	862-3535	Senneterre	737-2363	Sorel	743-5575	Valleyfield	373-2333
Arvida	548-8213	Granby	372-6651	La Tuque	523-4551	Rouyn	762-6581	Sept. Iles	962-2516	Thetford Mines	335-9125	Victoriaville	752-4571
Baie Comeau	296-4951	Hawkesbury	632-2771	Malartic	305	Ste. Hyacinthe	774-5391	Shawinigan	537-6651	Trois Rivières	378-5481	Ville de Québec	529-9811
						St. Jean	347-5501				

HEURES D'AFFAIRES: EN VILLE: 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. — JEUDI et VENDREDI SOIRS JUSQU'A 9 H. P.M. — FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE: 9 H. 30 A.M. à 6 H. P.M. — JEUDI et VENDREDI SOIRS JUSQU'A 10 H. P.M.



téléphoto UPI

Qui dort dîne...

Un an ! Blondinet ! Amoureux d'une boîte de carton ... Tellement amoureux qu'il en fait son lit ! Confortable ? Qui sait ... réveillez-le si vous voulez savoir !

L'Autriche accède à la convention des Nations unies sur la nationalité de la femme mariée

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — L'Autriche a accédé à la convention des Nations unies sur la nationalité de la femme mariée. Cette convention, entrée en vigueur en août 1958, stipule notamment que ni la célébration ni la dissolution d'un mariage entre un ressortissant d'un pays et un étranger, ni le changement de nationalité du mari pendant la durée du mariage n'entraîneront automatiquement un changement de la nationalité de l'épouse et que celle-ci pourra toutefois, sur sa demande, acquérir la nationalité de son mari par une procédure de naturalisation exceptionnelle.

Trente-huit gouvernements font actuellement partie de cette convention.

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR rechercheront une vie tranquille et sans heurts trop violents. Aussi pourront-ils embrasser comme carrières: la littérature et la musique (car la plupart d'entre eux seront, de plus, doués). Ils devront se méfier d'une certaine instabilité de caractère, d'un manque d'énergie et d'un excès de caprice.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous serez bien inspiré dans la plupart de vos activités notamment dans le réglement d'une affaire privée. La soirée sera propice aux distractions que vous partagerez avec vos proches ou avec de fidèles amis.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous prendrez d'heureuses initiatives dans votre vie domestique, et les succès que vous obtiendrez vous inciteront à un entrain qui influera bénéfiquement sur votre entourage, et plus particulièrement sur l'être aimé.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Gardez-vous de mêler à vos affaires toute personne étrangère à votre milieu intime. En dehors de celui-ci, votre confiance pourrait vous valoir d'heureuses réalisations, surtout dans le domaine du coeur.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Vous aurez des occupations variées, aujourd'hui; aussi, conviendra-t-il que vous organisiez méthodiquement votre emploi du temps, afin de ne pas vous exposer à des complications qui vous énerveraient. Evitez les divertissements bruyants.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vous feriez bien de vous abstenir d'intervenir dans les discussions ou dans les affaires d'autrui. Si vous faites preuve de souplesse dans votre milieu habituel, vous parviendrez à sauvegarder votre tranquillité personnelle.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

La matinée sera favorable à vos intérêts utilitaires, notamment si vous devez régler une question concernant vos affaires domestiques. Prenez garde, toutefois, à ne pas commettre d'étourderies qui pourraient être néfastes à vos intérêts.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous aurez un entretien qui vous inspirera bénéfiquement dans la conduite de vos affaires sentimentales ou professionnelles. Mais évitez la fatigue nerveuse, car elle pourrait avoir de fâcheuses répercussions sur votre organisme.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Il est prévisible que vous commettrez une maladresse dont les conséquences vous tracasseront. Mais vous serez réconforté à la fin de la journee par une satisfaction que vous obtiendrez grâce à quelqu'un qui vous est cher.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Votre pouvoir de séduction sera particulièrement efficace aujourd'hui. Aussi aurez-vous intérêt à vous mettre directement en rapport avec la ou les personnes que vous désirez influencer. Ce soir, soirée agréable.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous vous réjouirez du comportement à votre égard de diverses personnes aussi sociables que loyales. Dans l'après-midi ou dans la soirée, vous aurez un entretien au cours duquel vous prendrez une judicieuse résolution.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Un problème délicat vous préoccupera. Soumettez-le sans hésiter à l'homme de votre vie : un grand réconfort et un heureux résultat suivront votre entretien. Ce soir, veillez à votre sécurité si vous faites une sortie en voiture.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Des difficultés compliqueront votre emploi du temps. Mais si vous gardez votre sang-froid, vous aurez des compensations réconfortantes. Ce soir, il conviendra de vous offrir des dérivatifs paisibles plutôt que de participer à une réunion amicale.

OU ALLER DANSER
CELIBATAIRES, COUPLES
COURS DE DANSE GRATUIT DE 8 A 9 P.M.
Centre culturel d'Outremont
Air climatisé
1357 VAN HORNE CR. 2-7040

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON



Cheveux frisés
à très bas prix pendant tout le mois

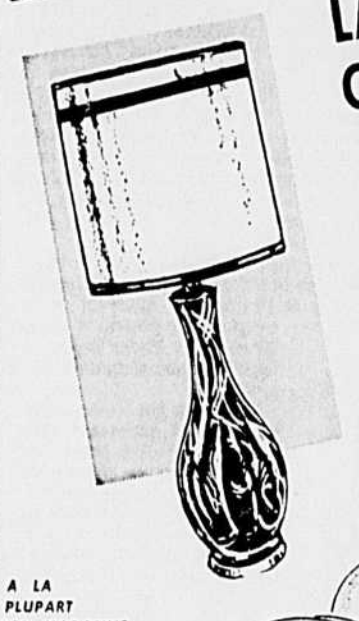
Les mèches couronnent les têtes élégantes cette année ... Jeunes, et féminines à souhait elles auréolent les jolis minois. Venez consulter nos maîtres-coiffeurs pour une ondulation permanente appropriée et une mise en plis au goût du jour. Prenez rendez-vous ... et sachez profiter de cette aubaine.

Ord. 20.00
$10

Perruques et postiches "Rochetti"
... souples, naturels et soyeux.
Perruques et postiches de cheveux de haute qualité. Renseignez-vous au sujet de la nouvelle perruque extensible Rochitti ... elle coiffe à merveille toutes les têtes.
A compter de $300
CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND

Centre-ville 844-1515 Rockland 739-5521
Dorval 631-6741 Boulevard 728-4571
SALON DE BEAUTE — RAYON 71 — AU CINQUIEME

KRESGE'S SK
AUBAINES DE JANVIER



LAMPES EN CERAMIQUE
Prix rég. Kresge 6.83
SPECIAL DE JANVIER
4.99
JEU. VEN. SAM.
Jolies lampes hautes en céramique aux motifs et couleurs élégants, à base métallique. Choix de formes pour convenir à votre intérieur. Comportent un abat-jour assorti.

A LA PLUPART DES MAGASINS KRESGE



SERVICE A DINER 16 PIECES
Prix rég. Kresge 3.99 SPECIAL DE JANVIER
2.99
Ce joli service en faïence comprend 16 pièces : 4 assiettes à dîner, 4 bols, 4 tasses et 4 soucoupes.
JEU. VEN. SAM.



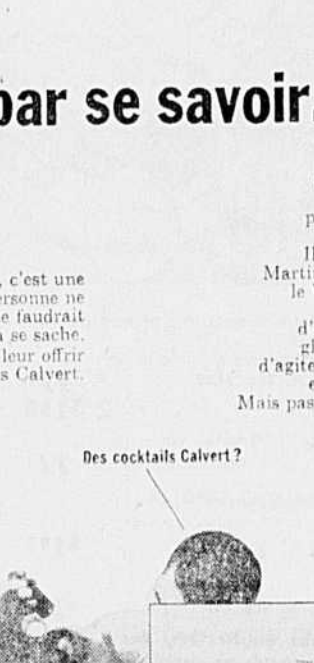
SPECIAUX DE JANVIER
12 CRAYONS DE COULEUR
Prix rég. Kresge 98¢
58¢
12 crayons Laurentian dans pochette de plastique
24 CRAYONS DE COULEUR
Prix rég. Kresge 1.98
1.18
24 couleurs d'artistes dans pochette de plastique.
JEUDI, VENDREDI SAMEDI



CACHE-POUSSIERE
en coton imprimé pour dames
PRIX KRESGE
1.99
JEU. — VEN. — SAM.
Coton gaufré imprimé pour ces cache-poussière frais et froufroutants. Choix d'imprimés fleuris variés dans plusieurs teintes. Tailles P-M-G.

NYLONS à talon nu
Prix rég. Kresge 2 pres pour 1.00
SPECIAL DE JANVIER
3 pres pour 87¢
Nylons micromailles sans couture au talon "nu" pour convenir aux souliers découverts au talon. Choix de Tender Beige, Tip Taupe et Spark O'Spice, pointures 9 à 11.

SERVIETTES A THE
Prix rég. Kresge 39¢
SPECIAL DE JANVIER
3 pour 83¢
Jolies serviettes à thé aux attrayantes rayures de couleur, mesurant 24 x 36". Achetez-en plusieurs à ce prix de grande aubaine.



LAINE 50-50
Prix rég. Kresge 37¢ l'oz
SPECIAL DE JANVIER
3 oz pour 77¢
Laine 50% nylon, résistant au rétrécissement et à l'étirement. Idéale pour vêtements de bébés, chaussettes, chandails, etc. Choix de blanc, rose, bleu, jaune, poudre, cerise, noir et autres teintes.

CHOCOLATS BOULE DE NEIGE
McCormick
Prix rég. Kresge 65¢ lb
Délicieuses boules de neige à la crème, recouvertes de chocolat et recouvertes de flocon de noix de coco.
SPECIAL DE JANVIER
JEU., VEN., SAM.
47¢ lb.

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS SANS HESITATION

Tôt ou tard, ça finira par se savoir.



Les cocktails Calvert prêts-à-servir

R.A.Q.160-Martini, R.A.Q.160A-Manhattan, R.A.Q.160B-Daiquiri, R.A.Q.160C-Whisky Sour. Calvert of Canada Limited, Montréal

La Commission Prévost se penche sur le cas de Boomhower qui se plaint de brutalités policières

par Maurice GIROUX

La commission d'enquête Prévost a commencé hier l'audition de l'affaire Carl Boomhower, un fermier de 30 ans qui se plaint d'avoir été brutalisé par deux policiers provinciaux de Cowansville, Maurice Roy et Jean Noiseux. Un autre policier, Léo Jetté, accompagnait ses deux collègues lors de l'arrestation — sans mandat — de Boomhower à Stanbridge East, le 16 mars 1966.

Celui-ci a déclaré hier "qu'il avait été battu à coups de pieds et à coups de poings, qu'on lui avait frappé la tête contre un mur, qu'on lui avait arraché des cheveux". Bilan des blessures, toujours selon Boomhower: l'ongle de l'orteil droit arraché, ecchymose de cinq pouces de largeur à la jambe gauche, ecchymose grande comme une pièce de cinquante cents près des organes génitaux, une autre blessure de la grosseur d'une olive près de l'occiput droit, une autre boursouflure à la mâchoire droite.

L'affaire se complique du fait que Carl Boomhower a un dossier judiciaire important, en commençant par un recel commis en décembre 1965 jusqu'à un vol qualifié perpétré en mai 1967. Il purge actuellement une sentence de cinq ans de prison à cause de ce dernier délit.

Les accusations de brutalité se rapportent à des faits survenus le 10 mars 1966, à Cowansville, dans les locaux de la police municipale. C'est là que pendant environ quarante minutes les agents provinciaux ont amené Boomhower pour l'interroger relativement à un vol d'automobile. Immédiatement après, le détenu fut incarcéré à la prison de Sweetsburg.

Treize témoins

Les avocats de la commission Prévost, Me Jacques Coderre, Jean Bruneau et Michel Gagnon, ont fait défiler hier treize témoins. Le ministère de la Justice et la Sûreté provinciale étaient représentés par Me Roger Garneau, qui a contre-interrogé les témoins.

Le Dr Adrien Tougas, de Bedford, a établi à cinq le nombre des blessures spécifiques infligées à Carl Boomhower. Cet examen du "patient" a cependant eu lieu le 16 mars 1966, soit six jours après le "traitement" allégué.

Mme Lillian Chrysler, une amie et voisine, de même que la famille immédiate de Boomhoower, ont constaté les marques de coups ainsi que les blessures. Mme Carl Boomhower, les père et mère de Carl, ainsi que le frère de ce dernier, ont tous déclaré devant la commission d'enquête que la veille du 10 mars 1966 le jeune fermier se trouvait dans un excellent état physique. Ce fait a été corroboré par des détenus qui avaient vu Carl Boomhower la semaine précédente à la prison de Sweetsburg.

Ni avocat, ni médecin

Boomhower a déclaré hier qu'à aucun moment de son incarcération il n'avait pu voir un avocat ou un médecin. Il a cependant admis que sa femme, sa mère, son père de même que le député provincial de Brome, M. Glen Brown, étaient venus le voir à la prison de Sweetsburg, quelques jours après son arrestation.

Un gardien de cette prison, M. Noel Bachand, a cependant déclaré qu'il avait offert les secours d'un médecin à Carl Boomhower, le soir même de son entrée en cellule, mais que ce dernier avait répondu que cela ne valait pas la peine.

La commission Prévost a eu du mal à faire dire au gardien Noël Bachand ce qu'il avait constaté au juste dans l'état physique du détenu. Affirmant qu'il ne se souvenait pas trop bien des circonstances exactes, "vu que cela fait presque deux ans déjà", M. Bachand a dit "ne pas se rappeler si Boomhower boitait ou non".

Bachand affirme au surplus que les blessures que lui montrait Boomhower consistaient en "de petites marques rouges, des rougeurs mais pas plus que ça, une petite rougeur près de l'aine". Il ne se souvient pas de bosses sur la tête ou sur les organes génitaux.

Noël Bachand, pressé de questions par les procureurs, admet cependant avoir déclaré au mois de novembre 1966 que Carl Boomhower marchait en boitant dans sa cellule. Il se reprend en disant que peut-être Boomhower "actait". Dans ce même témoignage de 1966, le gardien Bachand a déclaré que le détenu "n'avait pas d'oeil au beurre noir, qu'il avait l'air normal, et qu'il n'avait aucune marque au visage".

Le témoignage de Noël Bachand a été ajourné à aujourd'hui.

UNE BRILLANTE CARRIERE



"Un vieux proverbe anglais prétend que la beauté n'est pas plus profonde que la peau. Un nouveau concept français prouve au contraire que l'esthétique repose sur des données véritablement scientifiques. La science de l'esthétique est une étude biologique et physiologique et ce n'est pas seulement l'emploi de crème et de maquillage". Ainsi s'exprime Josette Ghédin, esthéticienne, auteur de "Savoir se maquiller", "Votre visage madame" et "Embellissez votre corps".

Arrivez à une carrière brillante en apprenant la méthode scientifique d'esthétique du visage, massothérapie, manucurie, maquillage.

"Des situations fascinantes vous attendent et vous éprouverez de grandes satisfactions à dispenser une auréole de beauté", dit Josette Ghédin, directrice du Centre d'Etudes Esthétiques.

Le Centre d'Etudes Esthétiques est une école détenant un permis en vertu de la Loi des Ecoles Professionnelles Privées. Cette école décerne un certificat professionnel aux élèves ayant réussi leurs examens.

Demandez votre test d'aptitudes, sans obligation de votre part.

Ecrivez au Centre d'Etudes Esthétiques, 1231 ouest, Sainte-Catherine, suite 115, Montréal, ou mieux encore, téléphonez aujourd'hui à 842-5475.

Le plus grand danger de cette guerre : la paix !

L'HUMOUR À L'AMÉRICAINE

par ART BUCHWALD

L'autre jour, j'ai trouvé Joe Bigerapper dans tous ses états. Exactement, le fameux Bigerapper, le Saint-Esprit envoyé par qui vous savez pour éclairer les esprits des chroniqueurs de Washington.

"Mais qu'as-tu, Joe ?"

"Ce sont ces énergumènes qui ne cessent de parler de paix au Vietnam. Ils me mettent en rage avec leur paix !"

"Tu parles du président Johnson et de Dean Rusk ?"

"Pas de sottise, je t'en prie, rétorqua Joe, plus exaspéré encore. Je parle des apaiseurs, des apôtres et champions de la paix.

"Bah, pas la peine de se mettre en colère contre ces hurluberlus."

"Ils font le jeu d'Hanoï qui voudrait nous amener à faire la paix."

"Mais, n'est-ce pas pour rétablir la paix que nous sommes là-bas ?"

"Mais, ne te rends-tu pas compte qu'en parlant de négociations de paix les Nord-Vietnamiens reconnaissent par le fait même qu'ils sont durement touchés, et que s'ils en sont là nous nous devons de commencer à vraiment leur taper dessus ?"

"On nous a dit qu'il fallait frapper plus dur parce qu'ils refusaient la paix . . ."

"Précisément ! Nous les avons pilonnés parce qu'ils refusaient de négocier avec nous. Ils croyaient pouvoir gagner la guerre. Maintenant qu'ils parlent de négociation, ce qui prouve qu'ils sont sur le point de succomber, c'est évidemment le moment par excellence de frapper vraiment fort."

"Enfin, si nous ne pouvons pas nous asseoir avec eux à la table de négociation ni lorsqu'ils croient pouvoir gagner la guerre, ni lorsqu'ils se croient en danger d'être vaincus, quand pourrons-nous, nous, accepter la négociation ?"

"Il n'y a pas de moment propice pour négocier avec Hanoï. C'est pourquoi nous devons continuer à les anéantir. J'ai ici des documents ultra-secrets, pris sur un espion capturé. Ils prouvent que dans le Grand Plan d'Hanoï on a prévu des négociations de paix au cas où le Nord-Vietnam ne pourrait pas gagner la guerre."

"Cela me paraît normal . . ."

"Goddam it ! ne vois-tu pas que tout ce qu'ils veulent c'est une trêve des bombardements ?"

"Mais il me semblait que nous les bombardions pour les amener à négocier."

"Exactement. Mais ils ne veulent pas négocier tant que nous ne cesserons pas nos bombardements. Pourquoi, grand Dieu, cesserions-nous nos bombardements pour les apaiser ? Rien ne serait plus dangereux !"

"Alors, si je comprends bien, le grand danger de cette guerre c'est la paix ?"

"Enfin, tu as saisi ! C'est pourtant d'une logique fulgurante. Nous ne pouvons pas nous exposer aux dangers de la paix. Parler de paix, de négociations de paix, c'est d'abord parler de concessions ; or, nous ne sommes absolument pas en mesure de faire des concessions aux communistes. Après tout, nous avons des obligations envers le Sud-Vietnam, non pas envers le Nord."

"Si je te comprends bien, nous ne pouvons pas parler de paix avec les communistes parce que ce serait interprété comme un aveu de faiblesse de notre part."

"Enfin, tu as saisi ! soupira Bigerapper. Si nous mettons fin aux bombardements et passons à la table de négociation, ce sera une victoire morale pour eux."

"Partant, si nous continuons à les bombarder, après leur offre de négociation, ce sera une victoire morale pour nous", débitai-je triomphalement.

"C'est tellement simple et logique . . . Je ne comprends pas qu'il me faille répéter, expliquer et réexpliquer cela à tous ces imbéciles. Heureusement que les hommes que nous avons aux postes de commande sont tout le contraire de ces stupides propagandistes de la paix."

Marcel Pepin en tournée de conférences au Canada

Le président général de la CSN, M. Marcel Pepin, donnera la première d'une série de conférences de presse dans les principales villes du Canada.

Vendredi, à Toronto, il parlera sur la controverse qui s'amorce sur le bill C-186.

"Les journaux du Canada ont publié un volume imposant de conjectures sur le projet de loi. Une grande partie de ce qui a été publié nous semble avoir été le résultat d'adaptations de textes de propagande du Congrès du travail du Canada," déclare le président général.

"Nous recevons des lettres et des appels téléphoniques de travailleurs d'un peu partout, même de Vancouver. Ils nous demandent de les informer sur notre position dans cette affaire. Il y en a qui nous appuient. Nous n'avons pas les moyens du puissant Congrès du travail du Canada pour faire connaître notre point de vue. Je crois que les média d'information du Canada prendraient le temps nécessaire pour au moins entendre un point de vue qui diffère considérablement de celui qui est répandu par les agences de nouvelles depuis quelques semaines, si ce point de vue était connu. Du moins, je l'espère.

"On comprend que le CTC, dominé par le syndicalisme américain, fait tout pour soulever des arguments démagogiques, pour protéger son monopole sur les travailleurs canadiens. Mais il y a d'autres points de vue dans ce pays. Des points de vue canadiens qui me semblent mériter au moins une certaine attention.



SODA *Il rend les réfrigérateurs propres — sans odeur*

Pour nettoyer votre réfrigérateur d'une façon économique, utilisez une solution de soda à pâte Cow Brand (3 cuillerées à table dans une pinte d'eau). Les fabricants de réfrigérateurs le recommandent. Il supprime les taches, ne raye pas, désodorise. Viandes et légumes conservent fraîcheur et saveur.

LE SODA À PÂTE COW BRAND
BICARBONATE DE SOUDE PUR

Une vedette de nos soldes de janvier



TRICOTS PASTELS A TORSADES

Rég. $13 $7 Ch.

Chandails quatre-saisons en pure fibre d'acrylique qui se lave à la main. Choix de deux modèles à manches longues et devant à torsades.

a) Pullover : avec col ras-du-cou.

b) Cardigan : à boutons harmonisés.

En blanc, beige, banane, rose ou bleu. Petites, moyennes et grandes tailles.

Téléphonez chez Ogilvy, 842-7711

OGILVY — *Bazar des Modes, au Troisième*

OGILVY

OCCASION D'ÉPARGNE FORMIDABLE CHEZ J. WALSH

VENTE AU RABAIS DE

Fourrures



Nous avons avancé de quelques mois notre vente fin de saison — il vous reste donc une bonne période de temps pour porter des fourrures. Achetez maintenant et portez-les immédiatement. J. Walsh Fourrures offre de grands rabais sur le prix du castor, de la loutre, du seal, du rat musqué, du chat sauvage et du mouton . . . dans un magnifique choix des styles les plus en vogue cette saison. Toutes ces fourrures ont été créées pour rencontrer les normes sévères de J. Walsh. Venez voir la collection complète de vos fourrures préférées, dans vos styles préférés . . . toutes à des prix d'épargne sensationnels !

VEDETTES DE NOTRE IMPORTANTE VENTE DE MI-SAISON

MOUTON DE PERSE	Beautés, teints noir	$395
MOUTON DE PERSE	Gracieux, gris naturel	$445
LOUTRE CANADIENNE	Un modèle magnifique	$895
RAT MUSQUE	Rasé et teint brun	$495
SEAL HUDSON	Rat musqué teint	$595
CASTOR CANADIEN	Rasé et teint	$445
CHAT SAUVAGE	Rasé et teint	$445
RAT MUSQUE (dos)	Teint	$345

"Les fourrures vendues consciencieusement peuvent être achetées en toute confiance"

J. Walsh Furs Inc.
FOURRURES

Termes budgétaires si désiré

Un seul magasin : 3416 av. du PARC – 849-8328

Stationnement à l'arrière du magasin OUVERT SAMEDI

Une vedette de nos soldes de janvier



ENSEMBLES LEGERS A SURFACE GRENUE

Rég. $21 $13 Ch.

Ils sont infroissables, confortables et faciles d'entretien car faits de fibre acrylique. Le corsage : pull à manches courtes et faux devant de cardigan. La jupe : fourreau mince entièrement doublé. En bleu marine, blanc os, rose ou turquoise. Petites (10-12), moyennes (14-16) et grandes (18) tailles.

Téléphonez chez Ogilvy, 842-7711 en mentionnant 2e choix

S.V.P. Pas de commandes postales

OGILVY — *La Bagatelle, au Rez-de-chaussée Ainsi qu'à Fairview - Pointe-Claire*

OGILVY

Ogilvy

Soldes de Janvier

•

Rabais de

10% à 33⅓%

et même jusqu'à 50%

sur presque tout notre stock

•

Centre-Ville et Fairview

OGILVY

Pincourt : qui paiera s'il y a une enquête royale ?

par Claude MASSON

Y aura-t-il ou non une enquête royale sur l'administration de la ville de Pincourt au cours des dix dernières années, tel que réclamé par une résolution du nouveau conseil au début de mois de janvier ?

La décision sera vraisemblablement prise vendredi de cette semaine alors que les dirigeants de la Commission municipale de Québec rencontreront les membres du conseil municipal de cette ville de 6 âmes, à l'hôtel de ville.

Le président de la Commission municipale, le juge John F. Sheehan, et quelques commissaires seront présents ainsi que Me Claude Wagner, conseiller juridique du conseil dans cette affaire spéciale. Le conseil a même demandé que Me Wagner dirige l'enquête si celle-ci est accordée, même si le juge est nommé comme président.

Déjà, la Commission municipale, qui surveille de près les affaires de la municipalité qui est en tutelle depuis le mois d'août 1967, a en main le rapport soumis à ce sujet par son délégué, M. Gaston Laurent.

L'administrateur-délégué recommande de donner suite à la demande du conseil et de tenir une enquête sur l'administration municipale de Pincourt de 1956 à aujourd'hui.

Cependant, la grande question est de savoir qui paiera les nombreux déboursés d'une enquête de cette envergure. La situation financière de la municipalité est précaire. Y aurait-il lieu d'imposer une taxe spéciale ou d'utiliser des fonds à même le budget ? Cette importante question sera également soulevée vendredi

D'autre part, tout en recommandant la tenue d'une enquête, M. Laurent insiste pour que la population se prononce sur cette nécessité par voie de référendum. Selon lui, c'est la majorité des contribuables et non seulement quelques personnes qui doivent ou non être d'accord sur la tenue d'une enquête sur les agissements de l'administration précédente.

Entre-temps, l'ancien maire de Pincourt, M. Val d'Ambrosio, a fait parvenir par l'entremise de ses procureurs une mise en demeure à certains membres du conseil actuel leur demandant de rejeter la résolution adoptée et menaçant même de prendre des poursuites en dommages - intérêts.

Hier soir, Me Claude Wagner a assisté à une réunion à huis-clos du conseil et il a pris connaissance des mises en demeure adressées à quelques conseillers.

C'est en donnant de multiples exemples de prétendus détournements de fonds et maladministration que le conseil actuel a réclamé une enquête royale, en vertu de l'article 9 de la loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales.

Le maire et les conseillers, en adoptant la résolution que l'on sait, avaient affirmé qu'il sera impossible de mettre autrement au jour, et dans toute leur étendue, les arrangements, tractations, collusions et malversations qui ont eu pour résultat de priver la municipalité de plusieurs millions de dollars, entre le 1er janvier 1958 et le 1er janvier 1968.

Une dame, l'air pressé, monte dans un taxi et lance au chauffeur: "A la maternitée..." Puis, elle ajoute: "Ne roulez pas comme un fou, j'y travaille seulement!" (tp)



Woodhouse **vous invite cordialement à admirer leurs nombreux**

ENSEMBLES 3-PIÈCES

Des meubles et accessoires de toute première qualité, ont été groupés de façon à créer dans votre foyer, un décor de bon goût. Nous n'illustrons ci-bas que deux styles de notre vaste sélection. Venez voir aujourd'hui même les autres ensembles 3 pièces, disponibles au magasin Woodhouse de votre voisinage. Prix à partir de $499.95.

LIVRAISON ET ENTREPOSAGE GRATUITS ! *SATISFACTION GARANTIE !*

Galaxie

139 morceaux

$799

$8 PAR SEMAINE



Vendu séparément pour 319.95 — 3.25 par semaine

2 lampes de table avec ampoules incluses

2 tables-étagères et table à café incluses

Matelas, sommier-boîte et 2 oreillers inclus

Couvre-lit de chenille couleur à votre choix

2 lampes de boudoir avec ampoule

Vendu séparément pour 360.95 — 3.75 par semaine

ENSEMBLE 7 MORCEAUX AVEC SOFA DE 80" A 4 COUSSINS

Le mobilier de style moderne, comprend un sofa à 4 coussins et fauteuil appareillé avec dossiers moulés de mousse, coussins réversibles remplis de mousse et bois apparent d'un riche fini noyer. Recouvrement de frise de nylon. En plus : 2 tables-étagères fini noyer, table à café et 2 lampes de table.

ENSEMBLE COMPRENANT 10 MORCEAUX AVEC BUREAU DE 72"

Ensemble de chambre à coucher 10 morceaux, comprenant un mobilier 3 morceaux avec bureau triple de 72" à 9 tiroirs et miroir ajustable, commode à 4 tiroirs, et lit à panneaux de 4'6". Les dessus, devants et côtés, sont d'un riche fini noyer. Aussi inclus : matelas à ressorts spiraux, sommier-boîte, 2 oreillers de mousse, couvre-lit de chenille et 2 lampes de boudoir.

Service de vaisselle 53 mcx inclus Motif floral

Verrerie de 32 mcx incluse Motif de "Feuille"

Vendu séparément pour 179.95 — $2 par semaine

Coutellerie de 32 mcx incluse — Motif "d'Arc-En-Ciel"

ENSEMBLE 122 MORCEAUX AVEC MOBILIER DE 5 MORCEAUX

Mobilier de cuisine "haut dossier", comprenant table ovale de 60" avec dessus d'Arborite et pattes effilées renforcées. Quatre chaises "haut dossier" recouvertes d'un tissu de vinyle lavable, au motif floral. Cadre de phénol. Aussi inclus : service de vaisselle 53 mcx, verrerie 32 mcx et coutellerie 32 mcx.

Madrid

22 morceaux

$1499

$15 PAR SEMAINE



Vendu séparément pour 599.95 — $6 par semaine

ENSEMBLE DE SALON 6 MORCEAUX DE STYLE ESPAGNOL

L'ensemble comprend un sofa à 4 coussins et fauteuil appareillé avec appuis-bras incurvés et finement sculptés. Coussins de mousse amovibles au siège et au dossier. Recouvrement de soie damassée de haute qualité. En plus : table à lampe, table à "cocktail", et une lampe suspendue (ampoule incluse).



Vendu séparément pour 849.95 — 8.50 par semaine

ENSEMBLE DE CHAMBRE 10 MCX DE STYLE ESPAGNOL

Ensemble comprend un mobilier de chambre 3 morceaux, avec bureau triple à 2 miroirs encadrés. Autres morceaux : commode superposée et lit à panneaux de 4'6" avec tête de lit sculptée. Fini noyer plaqué. PLUS : matelas de 837 ressorts spiraux, sommier-boîte, 2 oreillers de mousse, couvre-lit "Bolero" et 2 jolies lampes de boudoir.



Magnifique bol à fruits "Vénitien" inclus !

Vendu séparément pour 219.95 — 2.25 par semaine

MOBILIER DE CUISINE 6 MORCEAUX DE STYLE ESPAGNOL

Cet ensemble comprend un mobilier 5 morceaux avec cadre de métal noir de style espagnol. Table avec dessus d'Arborite au motif espagnol, montée sur une base à double piédestal. Les quatre chaises à "haut dossier" sont recouvertes de vinyle lavable de teintes de rouge et noir. Aussi inclus : magnifique plat à fruits "Vénitien".

AUCUN DEPOT REQUIS — JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER DETAILS COMPLETS DU MODE DE FINANCEMENT DISPONIBLES A CHAQUE SUCCURSALE

Woodhouse

Les plus grands détaillants d'ameublement au Canada. Etabli en 1911

915 EST, rue STE-CATHERINE

TEL. : 845-9261 — 6 ETAGES

FACE A LA PHARMACIE MONTREAL — STATIONNEMENT A L'ARRIERE

AUTRES SUCCURSALES WOODHOUSE :

6346 rue ST-HUBERT (entre Beaubien - Bellechasse)	TEL. : 277-2159
3913 rue WELLINGTON, VERDUN	TEL. : 766-2343
43 rue GREEN, ST-LAMBERT	TEL. : 671-7270 - 9
3956 est, rue ONTARIO, près Boul. Pie Pie-IX	TEL. : 527-9251 - 2
1180 boul. LABELLE, CHOMEDEY	TEL. : 688-9750 - 1
10672 boul. PIE-IX, MONTREAL-NORD	TEL. : 324-1610

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H P.M. LE SAMEDI JUSQU'À 6 H P.M.



Joséphine Baker vient chercher aux USA $1 million pour 500 enfants du monde

NEW YORK (AFP) — "Cinq cents millions d'anciens francs, cela fait combien en dollars?"

C'est la question que Joséphine Baker a posée, dès son arrivée à New York, aux nombreux journalistes et photographes accourus l'accueillir à l'aéroport Kennedy, après leur avoir annoncé que le but principal de son voyage aux Etats-Unis était de réunir des fonds en vue de créer, dans sa propriété des Milandes, en Dordogne, une "école universelle de la fraternité", qui hébergera 500 enfants de toutes nationalités, âgés de 12 à 18 ans.

"Vous voyez, a-t-elle ajouté, je révèle mon âge; je ne sais toujours pas compter en nouveaux francs."

Quelqu'un lui ayant indiqué que 500 millions d'anciens francs équivalent à un million de dollars, la vedette, qui s'exprimait en anglais, s'est écriée: "C'est exactement ce qu'il nous faut, le plus vite possible, pour commencer les travaux de construction, qui dureront deux ans."

Joséphine Baker compte regagner Paris dans trois ou quatre jours. Ce bref séjour à New York devrait lui permettre de jeter quelques jalons en vue de la campagne financière qu'elle déclenchera ultérieurement. "Cette fois-ci, a-t-elle déclaré, je n'ai pas l'intention de me produire. Je suis ici pour discuter en famille.

"Nous envisageons de mettre en scène une comédie musicale et de tourner un film, basés tous deux sur ma carrière. La totalité des recettes sera versée au fonds constitué pour la création de l'école."

A quelle actrice fera-t-on appel pour le premier rôle? "C'est un secret qui ne sera divulgué qu'en temps opportun." Joséphine Baker interprétera-t-elle le rôle elle-même? "Ah non alors, a répondu la vedette en riant à gorge déployée. Pour une fois, je vais m'installer confortablement dans un fauteuil et regarder travailler quelqu'un d'autre."

Miss Baker est également revenue, au cours de sa conférence de presse, sur les difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour obtenir son visa d'entrée aux Etats-Unis, difficultés qui, selon la version officielle américaine, auraient eu pour cause des formulaires incorrectement remplis. "A notre âge, a déclaré Joséphine Baker, il ne faut pas croire aveuglément à tout ce que l'on nous dit. Mais, puisque je suis très heureuse d'être ici, je veux bien croire que les formulaires y étaient pour quelque chose. Je suis toutefois très reconnaissante au sénateur Robert Kennedy et à M. Ralph Bunche d'avoir plaidé ma cause auprès des autorités américaines."

Israël et l'Egypte ont échangé leurs derniers prisonniers



TEL AVIV (PA, AFP) — Israël et l'Egypte ont procédé hier, sur les rives du canal de Suez, au dernier échange de leurs prisonniers respectifs: 465 Egyptiens contre 2 Israéliens.

Ces deux derniers, un pilote et un mari des forces israéliennes, ont été photographiés à leur arrivée dans la zone israélienne du canal de Suez où ils ont été accueillis par leurs compagnons d'armes.

Ce dernier échange porte à 4,481 le nombre d'Egyptiens rapatriés contre une dizaine d'Israéliens. Un seul prisonnier égyptien a préféré rester en Israël et c'est de plein gré qu'il l'a fait, a précisé un porte-parole de la Croix-Rouge en Israël.

Les Egyptiens, détenus dans un camp situé dans les environs d'Haïfa, ont été amenés sur les bords du canal par des autobus spécialement affrétés. A leur arrivée, ils semblaient tous très fatigués et aucun ne souriait. Ils sont alors montés à bord de vedettes battant pavillon de la Croix-Rouge qui faisait la navette d'une rive à l'autre du canal. Quelques civils se trouvaient au nombre des rapatriés égyptiens dont un consul, M. Abdel Hamid Mohammed Hussein, ainsi que sa femme et ses deux enfants.

Début de la plus vaste offensive communiste de la guerre

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Américains à Khe Sanh

d'après AFP, Reuter, PA et UPI

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Américains barricadés dans un camp retranché de la vallée de Khe Sanh, et pour la première fois ce matin ont attaqué en lançant 150 rondes d'artillerie. Selon des porte-parole militaires, l'explosion gigantesque des gros obus de 150 mm (six pouces), autour du camp retranché pourrait bien marquer le début de la plus vaste offensive communiste de la guerre.

Le porte-parole ajoute qu'il se peut que les fusiliers marins des Etats-Unis abandonnent la vallée de Khe Sanh — située dans le secteur ouest de la province de Quang Tri — plutôt que de se trouver impliqués dans des combats d'envergure à cet endroit. Il précise qu'il n'y a que 5,000 "marines" à Khe Sanh, y compris le bataillon qui y était aéroporté hier.

Ainsi donc, tout le long du 17e parallèle, soit de Khe Sanh à la mer, le commandement nord-vietnamien dispose désormais de trois divisions complètes, et probablement d'une quatrième. Chaque division comprendrait de 8,000 à 10,000 hommes, ce qui laisserait entendre que les Nord-Vietnamiens ont réussi à masser entre 32,000 et 40,000 hommes le long des secteurs situés au sud de la zone démilitarisée.

A peu près dans le même secteur, les Américains comptent environ 40,000 hommes, et les Sud-Vietnamiens 12,000.

Giap serait dans la mêlée

Voici comment se présente la situation. Les Nord-Vietnamiens sont maîtres de Khe Sanh depuis lundi. Les Américains ne détiennent plus qu'un camp retranché situé à deux milles et demi du village, et trois points d'appui autour du camp. Le camp et ses trois points d'appui sont entourés par des unités nord-vietnamiennes qui les harcèlent aux mortiers.

Un lieutenant nord-vietnamien qui s'est rendu aux Américains il y a deux jours raconte que les divisions du nord nouvellement arrivées à la zone tampon disposent d'un armement nouveau et, notamment, du nouveau roquette "RPG", plus puissant que ceux généralement utilisés au Sud-Vietnam.

Le lieutenant, dont les déclarations ne sont pas entièrement acceptées par les autorités militaires américaines, soutient que la consigne donnée aux troupes nord-vietnamiennes est de détruire les forces américaines dans la province de Quang Tri avant ou après le Tet.

Toujours selon le même lieutenant, la victoire sera suivie de négociations et il ajoute que la bataille de Khe Sanh est à ce point importante que c'est le général Giap lui-même — ministre nord-vietnamien de la Défense — qui en assume le commandement.

Selon une source américaine, il ne fait aucun doute que Khe Sanh est considéré par les Nord-Vietnamiens comme l'objectif le plus vulnérable des Américains le long de la zone démilitarisée.

Les espoirs de paix s'effritent

Le discret optimisme qui régnait à Washington depuis les déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Hanoi sur une possible ouverture de négociations fait place à Washington à un pessimisme évident et à l'abandon progressif de tout espoir de parvenir rapidement à une "ouverture" vers une discussion.

L'éditorial publié en fin de semaine par le journal "Nhan Dan" à Hanoï est considéré en effet comme un rejet catégorique de la formule énoncée par le président Johnson. Le journal officiel du gouvernement nord-vietnamien demande que les bombardements américains cessent "inconditionnellement et définitivement". Or, ce dernier mot n'avait pas apparu dans les déclarations d'Hanoi depuis le mois de novembre dernier et ne figurait pas dans les déclarations du chef de la diplomatie d'Hanoi, la présence du mot "définitivement" dans le texte de l'éditorial est jugée à Washington comme fermant pratiquement la porte à toute possibilité de rapprochement.



téléphoto PA

Les civils, pris de panique, fuient dans toutes les directions pour échapper aux obus de mortiers que les troupes nord-vietnamiennes font pleuvoir sur la piste d'aviation en bordure de Khe Sanh, au Sud-Vietnam, alors que les troupes sud-vietnamiennes ont abandonné le village encerclé par les communistes. L'évacuation des réfugiés a dû être effectuée par air par des unités de "marines".

Les communistes s'emparent de Nam Nga au Laos

VIENTIANE (UPI) — Selon un communiqué militaire émis aujourd'hui, des troupes communistes ont délogé les forces laotiennes qui étaient stationnées à Nam Nga, une localité située à seulement 35 milles de la cité impériale de Luang Prabang.

Le communiqué précise que les forces gouvernementales se sont repliées sur Ban Coc Nang (30 milles de la cité impériale) à la suite d'une série d'escarmouches. La semaine dernière, le gouvernement laotien annonçait que des unités (communistes) du Pathet Lao, secondées par des unités régulières nord-vietnamiennes, avaient chassé les troupes gouvernementales de Nam Bac, une forteresse importante dominant une ville à 60 milles au nord de Luang Prabang. La descente constante vers le sud, et le long de la vallée du Mékong, des armées communistes, constitue désormais une menace pour Luang Prabang où le roi Savang Vatthana vit retiré dans son palais. Vientiane, la capitale administrative du Laos, et siège du gouvernement, est située à 135 milles au sud de la cité impériale.

On signale que les communistes ont provoqué des attaques de guérilleros contre l'aérodrome de la région de Luang Prabang dans le but de paralyser la force aérienne du Laos qui utilise notamment des bombardiers T26 contre les communistes.

Dans un autre ordre d'idée, le gouvernement laotien a nié aujourd'hui que les autorités américaines lui avaient fait part de son intention d'ériger une barrière électronique à travers le Laos au niveau de la zone démilitarisée au Vietnam, et les autorités laotiennes font savoir qu'elles protesteront énergiquement si cette initiative de Washington allait se matérialiser.

Ban Coc Nang, où les gouvernementaux se sont repliés, est défendu par un bataillon complet de quelque 600 hommes.

Après l'écrasement du B-52

Radioactivité "négligeable" décelée au Groënland, mais aucune trace des bombes

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone confirme que des marques de dérapage et de brûlure ont été découvertes sur la banquise où le B-52 s'est écrasé dimanche soir près de la baie de l'Etoile du Nord et qu'"une quantité négligeable de radioactivité" a été détectée dans la région, non loin de Thulé.

Les bombes elles-mêmes que transportait le bombardier géant n'ont apparemment pas été localisées.

Un communiqué du Pentagone précise qu'une équipe américaine avec ses conducteurs de chiens et un guide danois ont été exposés à "une quantité limitée de basse radioactivité" au cours d'une inspection de deux heures au site de l'accident. Tous les membres de l'équipe ont été soumis "à la procédure normale de décontamination" et il n'en est résulté "aucun problème".

Les radiations sur le lieu de l'accident étaient "légères, fixes et nettement limitées".

Les marques de brûlures sur la banquise paraissent indiquer que le B-52 a explosé au moment de l'impact; des fragments de l'appareil découverts au même endroit soutiennent cette thèse.

Explosion à l'impact

Toutefois, indique le Pentagone, il n'a pas été possible de déterminer si l'appareil ou une partie de l'épave a brûlé dans la banquise et a coulé par quelque 800 pieds de fond après avoir brûlé à travers elle.

Le ministère de la défense américain affirme néanmoins qu'aucun des débris retrouvés n'"a été identifié comme étant un engin nucléaire ou une partie d'un engin nucléaire."

Les marques de brûlures sur la glace s'étendent au sud du point d'impact, sur une cinquantaine de verges de largeur et 500 de longueur. Les radiations ont été détectées au sud-ouest du point d'impact, sur 75 verges de largeur et 600 de longueur.

On conclut des premières informations ainsi obtenues que l'avion se dirigeait vers le sud et s'apprêtait à faire un atterrissage de fortune à Thulé, à quelque sept milles de là.

Le Pentagone annonce qu'une nouvelle équipe américaine s'est rendue sur les lieux mardi, mais le communiqué n'indique pas ce qu'elle y a trouvé. La première visite au point d'impact avait eu lieu lundi. On sait par ailleurs qu'une équipe de savants danois doit se rendre également sur les lieux et que des experts nucléaires américains les y rejoindront à bref délai.

Les sociaux-démocrates ont perdu le pouvoir politique au Danemark

COPENHAGUE (AFP, UPI, PA) — Le parti social démocrate du Danemark a démissionné aujourd'hui après avoir subi la défaite au cours des élections générales d'hier. Le premier ministre Jens Otto Krag a remis cette démission au roi Frederik IX.

D'intenses manoeuvres politiques ont immédiatement débuté. La balance du pouvoir semble appartenir à un parti dit "bourgeois" qui est opposé à la participation du Danemark à l'OTAN.

Le parti de M. Krag a perdu la majorité qu'il détenait au parlement lorsque six députés sociaux démocrates n'ont pas été réélus tandis que le parti avec lequel il formait une coalition, le parti socialiste populaire, a remporté trois sièges de moins. L'élection semble vouloir indiquer un virement vers la droite au Danemark.

M. Krag avait décrété des élections dans le but de faire approuver son programme d'austérité en vue de faire échec à l'inflation. Il a clairement indiqué cependant qu'il restait dans la lutte et qu'il tenterait de former une autre coalition.

Son parti, qui a tout de même remporté le plus grand nombre de sièges avec 63 députés élus, chercherait à former une alliance avec le parti libéral radical qui a remporté hier 28 sièges, soit un gain de 13 sièges. Cette coalition donnerait une majorité absolue au premier ministre Krag. Le parlement est formé de 179 députés.

Ainsi, le parti radical semble détenir la clé de la situation car son appui serait indispensable aux deux grands partis "bourgeois" (conservateurs 38 sièges et libéraux agrariens 35 sièges), comme au parti social-démocrate, pour assurer une majorité gouvernementale.

Pour sa part, le chef du parti conservateur, M. Paul Sorensen, a déjà fait savoir pour attirer à lui les radicaux, qu'il ne verrait pas d'inconvénient à la rigueur à ce que le prochain ministre danois soit un radical.



téléphoto PA

Kragg entend demeurer en poste

Johnson demande plus de $2 milliards au Congrès pour lutter contre le chômage

WASHINGTON (AFP, PA) — Le président Johnson, dans son premier message de l'année au Congrès, a sollicité l'approbation des parlementaires d'un programme sans précédent dans l'histoire de la nation, d'assistance à la main-d'oeuvre de 2,1 milliards de dollars destiné à intensifier la lutte contre le chômage aux Etats-Unis.

Les fonds demandés par le chef de l'exécutif sont en augmentation de 25 pour cent par rapport à ceux de l'an dernier.

L'administration se propose, avec l'appui de l'industrie privée, d'assurer une formation professionnelle à quelque 500,000 personnes qui végètent dans les ghettos de 50 grandes villes américaines, et qui sont considérées comme inaptes au travail en raison de leur instruction insuffisante.

M. Johnson s'est fixé comme but de fournir un emploi à tous ces déshérités d'ici à trois ans, et d'ici au milieu de l'année prochaine à au moins 100,000 d'entre eux.

Ce programme sera placé sous la direction d'une commission spéciale d'hommes d'affaires, présidée par M. Henry Ford II, et composée de 65 chefs d'entreprises représentant les villes en cause. Cette commission sera principalement chargée d'établir des centres de formation professionnelle avec l'appui de fonds gouvernementaux.

Pendant ce temps, les espoirs de l'administration d'appliquer la surtaxe sur l'impôt sur le revenu ont été frustrés de nouveau hier, par M. Wilbur Mills, président de la puissante commission budgétaire de la Chambre des représentants.

M. Mills, démocrate de l'Arkansas, a conseillé aux autorités en cause, d'étudier au cours du prochain mois, les mesures à prendre pour réduire davantage les dépenses. Les porte-parole du président Johnson, qui ont comparu pour la troisième fois hier, devant la commission Mills, dans leur tentative d'obtenir une surcharge de 10 pour cent sur l'impôt sur le revenu individuel et des sociétés, ont présenté des réductions de budget allant jusqu'à trois milliards de dollars.

Si une augmentation des impôts doit être envisagée, a dit M. Mills il est extrêmement important que le public soit convaincu que tout ce qui est possible a été fait pour réduire les dépenses.

PISCINES
CONSULTEZ LE SPÉCIALISTE
SPORT LAB
4 boul. MARTIN, Pont-Viau, 667-8712
Documentation gratuite.
Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Tél. .....

Je ne pouvais me faire valoir...!



Je gagnais $90.00 par semaine. J'étais dans la même ligne depuis 10 ans. J'étais marié, père de 3 enfants. Je voulais gagner plus. Mais je ne savais pas comment persuader mon patron que je méritais plus. J'ai alors décidé de suivre le fameux cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce.

J'y appris à faire valoir mes idées, à exprimer mes opinions, à exposer mes points de vue, à dire mes pensées, à convaincre les autres de mes arguments, à persuader les gens de mes raisonnements. J'y ai appris à parler avec efficacité dans une conversation, une vente et un discours. Après la fin du cours, j'ai rencontré mon patron, je lui ai fait valoir mes idées, et il n'a donné une augmentation de $25.00.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez.

Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume: "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi le 24, ou jeudi le 25, à 8 h p.m., ou samedi matin le 27, à 10 h a.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri, et prenez l'ascenseur). Pour un dépliant gratuit composez immédiatement 842-8186.

940 AUTOS A VENDRE

Pourquoi geler ?

Voyez nos autos à l'intérieur

1965 OLDSMOBILE SEDAN $1995
4 portes, 8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1963 PONTIAC HARDTOP $1295
Parisienne, 4 portes, 8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1964 METEOR ST.-WAGON $1695
8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1966 PONTIAC HARDTOP $2595
Super Sport, 2 portes. Vitres électriques, tous servos, tout équipée. Balance de garantie.

1967 CHEVELLE S.-WAGON $2445
6 cylindres automatique, radio. Balance de garantie.

1966 FORD ST.-WAGON $2395
8 cylindres, automatique, radio, très bas millage.

1967 OLDSMOBILE H.TOP $3095
Modèle Cutlass, toit de vinyle, entièrement équipée. Garantie de neuf.

1966 CORVAIR CONV. $2295
6 cylindres automatique, radio parfaite condition. Balance de garantie.

1965 CHRYSLER HARDTOP $2195
4 portes, entièrement équipée. Vrai bijou à ce prix spécial.

1964 PONTIAC CONV. $1595
8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1966 CHEVY II VAN $1995
Genre autobus scolaire. Balance de garantie.

1967 PLYMOUTH EX-TAXI $1195

CLERMONT MOTORS LTD.

DEPOSITAIRE G.M.

5363 St-Denis - 274-7497

(TERRAIN AUTOS USAGEES)

Prix d'ouverture

Prix réduit de $200 à $300

PRIX REDUIT

1967 OLDSMOBILE conv., sièges baquets $3175
7,000 MILLES POLICE DE GARANTIE
1967 Meteor sedan, V-8, ... $2150
12,000 MILLES POLICE DE GARANTIE
1966 Cadillac Fleetwood, équipée au complet $4250
1966 CHRYSLER Newport sedan, équipée $1995
1966 BUICK 4 p., hardtop, toit vinyle $2150
1965 FORD LTD 4 portes, h.t. $1975
EQUIPEE AU COMPLET, BIJOU, 23,000 MILLES
1965 VOLVO sedan 122-S $1695
19,000 MILLES, PROPRE, ORIGINALE, COMME NEUVE
1965 Valiant hardtop, V-8, aut., radio $1675
COMME NEUVE, POLICE DE GARANTIE
1965 METEOR coach très propre $1225
1965 RAMBLER coach Classic $1175
6 AUTOMATIQUE, RADIO, IMPECCABLE
1965 ACADIAN hardtop, V-8, radio $1675
1964 CHEVY II station-wagon 6, aut., radio ..... $ 975
1963 CHEVROLET Impala, 2 portes, h.t. $1195
V-8, S.F., S.D., AUT., RADIO, BELLE VOITURE
1963 RAMBLER station-wagon, radio, aut. ..... $ 795
PORTE BAGAGE CHROME
1965 VIVA, COACH, TRES PROPRE $750
1964 Corvair conv., Monza, aut., radio, très propre $995
TOUTES CES AUTOS PORTENT UNE GARANTIE. FINANCE JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER.

Blackie Auto Ltée

7630 LEMANS — 255-2853

A 1000 PIEDS JEAN-TALON ET LACORDAIRE — ALLONS VOUS CHERCHER SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

PONTIAC Parisienne 1959, hardtop, automatique, sacrifierais. Particulier. 722-3061.

PONTIAC 1962, 4 portes, 6 cylindres, très propre, parfait ordre, après 6 h. 667-7142.

PONTIAC 1957, station, 6, bon ordre. Propre, $225. 384-0438.

PONTIAC 66 Laurentien, V8, automatique, radio, servo-freins - direction. Accepterais échange ou petit comptant. 527-1811.

PONTIAC 1963, automatique, original, comme neuf, dame abandonnerait $900. 387-8182.

PONTIAC 1960, automatique, 6, très propre, $195, radio. 725-6371.

PONTIAC STATION 58, MECANISME PARFAIT, RADIO, $75. 526-5463.

PONTIAC CONVERTIBLE 1965, 6, STANDARD, RADIO, $1,400. — 381-8217.

PONTIAC 1957, STANDARD, MOTEUR EN BONNE CONDITION, 270-1023.

PONTIAC 1963, Laurentien, très propre, vente privée. 721-8023, soir après 6 heures.

1964 PONTIAC Parisienne convertible, tout équipée. Voiture originale, $100 comptant. Balance 30 mois. M. ALBERT — 273-4211.

PONTIAC 65, Laurentien, V8, radio. Doit vendre. Conditions acceptées. $1,375. 861-6691.

PONTIAC 1963, radio, standard, $750 $11 comptant, $31 mois. 849-9461.

PONTIAC 1964, automatique, radio $995, $11 comptant, $10 mois. 849-9461.

RAMBLER 1963, sedan, 6, automatique, radio, $775. 1085 Girouard, 488-4343, 482-3512.

RAMBLER 1964, station-wagon, 8 cylindres, automatique, radio. Voiture très propre. Paiements faciles. 254-4524.

RAMBLER convertible 1965, automatique, parfaite condition, $985. Particulier, DU. 7-8534.

RAMBLER 1963, sedan, automatique, radio, crédit accepté, 254-4524.

RAMBLER Ambassador DPL 1966, hardtop, 2 portes, 12,000 milles, comme neuf, très bon prix. 353-0540.

RAMBLER toutes sortes. Faillite, garanties American Motor. 1850, Nicolet. 525-2559.

RAMBLER 1964, sedan, automatique, modèle American, très bonne condition, bas prix. 738-1143.

RAMBLER 1961, station-wagon, radio. Bon état. Aubaine. $125. Blais Auto, 469-8439.

RENAULT R-10, 1966, RADIO AM-FM STEREO, 663-2098.

RENAULT Gordini, 1964, 4 vitesses. Radio. Etat voiture neuve. Peu de parcours. Un seul propriétaire. $475. Tél. 276-7496.

RENAULT convertible, 1962, très propre, prix raisonnable, 527-4244.

RENAULT 1966, R-8, 21,000 milles, 4 vitesses, pneus Pirelli, excellente condition, doit vendre. Appelez Jacques 631-1410, après 6 heures.

RENAULT, 1965, R4, St-wagon, très bonne condition, voiture utilitaire. 738-1143.

RENAULT 1963 à 1968, tous modèles, automatique et standard. 526-3781.

RENAULT Canada 1964, automatique, excellente condition, garantie complète, Renault Canada, 735-1331.

RENAULT 1965, R4, St-wagon, petite voiture économique, très pratique, garantie Renault Canada. 937-9551.

RENAULT 1966, R10, major, voiture en excellente condition, financerai à 6% banquaire. 937-9551.

RENAULT 1965, R8, automatique, excellente condition, garantie Renault Canada. 738-1143.

RENAULT 1964, Dauphine, automatique, voiture en très bonne condition, bas prix. 738-1143.

RENAULT, R10 Major, démonstrateur, vendue avec garantie usine, échange accepté. Renault Canada. 738-1143.

SPORT Corvair 1964, Spyder 4 vitesses, radio. Excellente condition. Peut financer. Blais Auto, 469-8439.

STUDEBAKER 8, Lark, 60, 677-7043.

STUDEBAKER 1963, 8, automatique, 4 portes, $1,000, 322-1098.

TOYOTA Corolla 68, neuve. Prix total $1,798. Aucun comptant, $68 par mois, voiture économique, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD, 1964, convertible, entièrement équipé. Demander C. Latendresse, FE. 4-3449 après 6 h. p.m.

THUNDERBIRD 1964, 1 seul propriétaire, auto d'exécutif, peinture originale, 34,000 milles, taxe, licence comme comptant, termes faciles. 725-7566.

THUNDERBIRD 66, Landau tout équipée, toit vinyle, sacrifierais, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD 1960, 2 portes, hard top, moteur Cobra, 440 h.p., de la Californie, V-8, automatique, radio, impeccable, 40,000 milles, originale, power steering, power brakes, pneus 855 x 14, conduite par dame, $1,450. Cause décès. 729-9092.

TRIUMPH TR4 1963, propre, sacrifierais $750. Particulier. 688-0128.

TR-4A, IRS, 1966, 15,000 milles, steering bois, radio, $1,700, vente rapide, soir, DU. 7-3892, jour 343-6892.

TRIUMPH TR-4A, 1966, 12,000 milles, neuve, $1,900. 738-9465.

TRIUMPH TR4, 1967, pneus Michelin, 365-0351, 631-6078.

VALIANT 1965, convertible, comme neuve, moteur V8 peinture, metal flake, 4 pneus neufs, faut voir. 625-1585, soir, 661-1466.

VALIANT 1963 V-100, automatique, 6, sedan, tout équipée, radio, très peu de parcours, conduite par femme, moteur, carrosserie et intérieur en parfait état, pneus neufs, faut vendre cause maladie, $550. 273-5356.

VALIANT 1965, convertible, 145 H.P. automatique, radio, en bon état, particulier, $1,450, soir 5 à 9, 259-4802.

VAUXHALL 1961, moteur de 3,000 milles. Tel quel. Après 5 heures, 525-8429.

VIVA deluxe, 1966, particulier, parfaite condition, garantie, financerait, $700, 388-3439.

VOLKSWAGEN 1963, complètement convertible, à vendre. 676-6782.

VOLKSWAGEN 1962, bonne condition, particulier, 5739, 17e Avenue, Rosemont, 728-8701.

VOLKSWAGEN 1964, coach, $10 comptant. Balance facile. 254-4524.

Etes-vous observateur ?

SOLUTION:

1—Oreille du porteur de pancartes incomplète en haut.
2—Son avant-bras gauche est orienté différemment.
3—Son pied gauche a été légèrement abaissé.
4—Epaisseur de la pancarte "Frappez fort" non indiquée.
5—Sur l'épaule droite du malfaiteur, bretelle plus longue.
6—Sur sa nuque, col de la veste non indiqué.
7—Ceinture de son pantalon non indiquée.
8—Sur le canon du révolver, point de mire non indiqué.

940 AUTOS A VENDRE

$10 COMPTANT

REPRISE DE FINANCE
65 CHEV. IMPALA

Convertible
On pourra voir cette voiture dans un entrepôt intérieur chauffé, entre 9 a.m. et 8 p.m. Pour rendez-vous contacter Mlle Pierrette. Transport fourni, si désiré. Le prix comprend taxes, plaques d'enregistrement et assurance. 100% de garantie par compagnie de finance. Venez la voir en tout confort dans un entrepôt bien chauffé et éclairé. Ouvert samedi.

481-1155

$10 COMPTANT

REPRISE DE FINANCE
64 PLYMOUTH FURY

Convertible, 4 vitesses au plancher, sièges baquets, extérieur rouge, intérieur noir, roue en magnésium, 2 carburateurs, 427 c.v., arbre à came spécial, unique au Canada.
On pourra voir cette voiture dans un entrepôt intérieur chauffé, entre 9 a.m. et 8 p.m. Pour rendez-vous contacter Mlle Pierrette. Transport fourni, si désiré. Le prix comprend taxes, plaques d'enregistrement et assurance. 100% de garantie par compagnie de finance. Venez la voir en tout confort dans un entrepôt bien chauffé et éclairé. Ouvert samedi.

481-1155

VOLKSWAGEN 1964, modèle 1500, comme neuve, 21,000 milles, sacrifierais, termes si désiré. RA. 2-3061.

VOLKSWAGEN, station-wagon, 1963, en bon état, cause départ, 273-6275.

VOLKSWAGEN 1962, $350. 1085 GIROUARD, 488-4343, 482-3512.

VOLKSWAGEN 1964, original, comme neuf. 1850, Nicolet. 525-2559.

VOLKSWAGEN 1963 de luxe, radio, $675, $11 comptant, $28 mois. 849-9461.

1968 VOLKSWAGEN SONT ARRIVEES
VENEZ LES VISITER CHEZ FORTIN AUTOMOBILE INC.
DEPOSITAIRE AUTORISE,
315, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY LAVAL — INF. 681-1666 - 7 - 8
Aussi choix dans voitures d'occasion

1966 VOLVO, Canadian, 122S, $1600, 932-7448.

VOLVO 1965, P.V. 544, tachomètre Smith, échappement Stebro, en excellent état, 4 pneus neufs. Appeler 334-2535, après 6 heures.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat, signé le 16 janvier 1968, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Forrest Lithographing Limited, furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 22 janvier 1968 au Bureau d'enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2038717.

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
Par P. H. Nickels
Gérant-Adjoint

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la Cité de Dorval, une corporation municipale dûment incorporée et ayant son siège social dans ses limites dans la Province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, durant la présente session ou à une session prochaine, pour l'adoption d'une loi "autorisant à construire un pont entre l'Ile Bushy dans le Lac Saint-Louis et l'Ile de Montréal, au pied de l'avenue Dorval, dans ladite Cité de Dorval.

DATE à Dorval, Québec, ce 8e jour de janvier, 1968.

AMARON et STEAD,
Procureurs de la requérante.

VILLAGE DE CONTRECOEUR

CENTRALE D'EAU POTABLE

SOUMISSIONS CONSTRUCTION ET MECANIQUE

AVIS est par la présente donné que des soumissions pour la construction d'une centrale d'eau potable, d'une capacité de un million de gallons par jour, seront reçues par le Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Village de Contrecoeur, dans le comté de Richelieu, le 12 février 1968, à 8:00 p.m. H.N.E. à la salle des délibérations du Conseil, à l'Hôtel de Ville.

Les plans, devis, formules de soumission et renseignements peuvent être obtenus au bureau de BEAUDRY & FOURNIER, Ingénieurs-Conseils, à 1622 rue Barré, Ville St-Laurent, Montréal 9, moyennant un dépôt de $100.00 qui sera retourné sur remise des documents bien conservés quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront déposées dans une enveloppe scellée portant l'inscription : "Soumission — Centrale d'eau potable — Contrecoeur" et seront accompagnées d'un chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une Caisse Populaire reconnue à l'ordre de la Corporation Municipale du Village de Contrecoeur pour un montant de 10% de la valeur de la soumission, ou, un cautionnement d'une Compagnie d'Assurance reputée et incorporée dans la Province de Québec, représentant 10% de la valeur de la soumission.

Il est entendu que le soumissionnaire désigné par le Conseil sera en mesure de produire un cautionnement pour 50% de la valeur des travaux au moment de la signature du contrat ; à défaut de quoi, la Corporation se réserve le droit de garder le dépôt de 10% à titre de dommages liquides.

Le Conseil Municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et se reserve le droit de les rejeter toutes, sans encourir de responsabilité vis-à-vis de quiconque.

Donné ce 17ième jour de janvier 1968.

Romuald Cormier, sec. trés.

GERANT DU SERVICE DES PIECES

Par suite de ses progrès, une importante société de transport a présentement besoin d'un homme énergique de calibre supérieur. Il devra connaître à fond les pièces de camions et de tracteurs, à essence ou diesel, être expérimenté dans la direction d'un atelier de pièces. Doué d'aptitudes administratives, il sera en mesure d'adopter et de mettre en oeuvre les directives et pratiques de la société. Il verra à sa propre correspondance, sera nécessairement bilingue. Si vous répondez à ces exigences, veuillez écrire à

CASE 10,470, "LA PRESSE"

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 825" concernant

LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UN FEU DE NAVIGATION ET D'UN SYSTEME DE REPERAGE DE NAVIRE AUX ECLUSES DE BEAUHARNOIS — VOIE MARITIME, REGION DE L'EST

seront reçues au bureau de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e, ou à l'immeuble de la Voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.), jusqu'à 15 heures, le mercredi 7 février 1968.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur régional, immeuble de la Voie maritime, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars ($100), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L. E. Béland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 19 janvier 1968

IMMEUBLE

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Quartiers Ahuntsic — 1694 rue Fleury. Lot No 213-21-1 et 3, cad. Paroisse Sault-au-Récollet, terrain 52 x 52. Mainville H, F, ép. à Maltais L, M, ép. $49,000. — 2014977.

Dollard-des-Ormeaux — Sunshine Drive. Lot No 297-124 et 298-333, cad. paroisse Ste-Geneviève, terrain sup. 6,300 p.c. Belcourt Const Co. à Burford R,G, et al. $25,990. — 2014840.

Jacques-Cartier — Rue St-Georges. Lot No 195-42 et 43, cad. paroisse Ste-Anne, terrain 55 x 96. Robillard E. à Daoust F. $19,000. — 2014922.

Lafontaine — 11,140 Dorchester Est. Lot No 87-230 à 232, cad. paroisse Pointe-aux-Trembles, terrain sup. 6,000 p.c. Morel A, ép. à Picard C. $15,398. — 2015004.

Outremont — 60 Avenue Holyrood. Lot No 12-17-2. cad. paroisse de Montréal, terrain 33 x 120. Lamontagne H. à Courtois G. $42,000. — 2015014.

Pierrefonds — 4724, rue Meloche. Lot No 194-277, dad. paroisse Ste-Geneviève, terrain sup. 6.650 p.c. J. B. Entrepreneur Inc. à Burnett M. L. $18,320. — 2014925.

St-Louis — 4377-79, Avenue Coloniale. Lot No Ptie 183, cad. Village St-Jean-Baptiste, terrain sup. 1,861 p.c. Mainville H, ép. à Maltais L, M. ép. $19,000. — 2014878.

St-Louis — 148-150, rue Villeneuve et 4677-79 Esplanade. Lot No 14-169 et pt 170, cad. Village Côte-St-Louis, terrain sup. 4,200 p.c. Rapatsoulas D. et al, à Krassakapoulos J, et al. $30,00.. — 2015095.

Ste-Marie — 2059-61, rue Hogan. Lot No 148-1794, Village Hochelaga, terrain sup. 2,000 p.c. Hologiwaski W, et al. à Lauzon N. $10,000. — 2014974.

Viauville — 4854 à 62, rue Ste-Catherine est, Lot No 1A-35, cad. Village Hochelaga, terrain 27 x 100. Mtl-Steel et Foundry Union et al. à Martineau P. $42,000. — 2014975.

Viauville — 473-474 Sicard. Lot No 2-1363, cad. Village Hochelaga, terrain sup. 1,741 p.c. Gélinas M, J, L. à Moisan P, E. $13,500. — 2014994.

Villes Beaconsfield — 259 Brigton Drive. Lot No 21-85-3, c a d. Paroisse Pointe-Claire, terrain sup. 9,170 p.c. Home Builders Inc. à Nicholson D, H, et al. $27,860. — 2014927.

Dorval — (Vacants) Ave Cloverdale. Lot No 865-141 et 142, cad. Paroisse de Lachine, terrain sup. 11,136 p.c. Turcot A, es-qual et al. à Cardinal H. $5,000. — 2015005.

St-Léonard — (Vacants) Rue Rondeau. Lot No 418-74 et 77, cad. Paroisse Longue-Pointe, terrain sup. 3,500 p.c. Kerr J, A, Vve, à Les Entrep G, et S, Inc. $575. — 2014973.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 janvier 1968, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Don's Marine & Sporting Goods Ltd, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly le 11ème jour de janvier 1968, sous le numéro 292992. Ce 22ème jour de janvier 1968.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAFONTAINE
CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA CITE DE POINTE-AUX-TREMBLES ET A TOUS LES AUTRES INTERESSES

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné que la Cité de la Pointe-aux-Trembles, représentée par ses procureurs présentera à la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Montréal, à la Chambre 31, le 14 février 1968, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une requête à l'effet de faire confirmer par la Cour Supérieure, un plan préparé par monsieur Lucien Landry, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1967, montrant une partie du territoire comprise dans la Cité de la Pointe-aux-Trembles et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture d'un boulevard entre les rues Sherbrooke et Victoria, s'étendant sur les lots numéros 190 et 191, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles, Division d'Enregistrement de Montréal et leurs dimensions.

DONNE SOUS MON SEING, en la Cité de la Pointe-aux-Trembles, ce vingt-quatrième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-huit.

PAUL-A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

L'affaire du Pueblo

Réactions de colère et de prudence chez les parlementaires américains

WASHINGTON. (AFP - UPI-PA) — Les milieux parlementaires américains sont la scène depuis hier de réactions les plus diverses à la suite de l'annonce de la saisie d'un navire-espion des Etats-Unis par la Corée du Nord. Ces réactions vont de la demande de représailles immédiates aux appels à la prudence.

Comment se fait-il que le bateau n'avait aucune protection? est la question le plus souvent posée au Capitole depuis hier.

Le sénateur républicain Strom Thurmond considère la capture du navire comme une bourde des services de renseignements et un geste que les Etats-Unis ne devraient pas tolérer. Il a expédié un télégramme au président Johnson le priant d'aviser la Corée du Nord que le "USS Pueblo" sera repris par la force s'il n'a pas retrouvé sa liberté dans une limite de temps spécifique.

Le sénateur démocrate Thomas Dodd a fait parvenir une note semblable à M. Johnson. La note déclare que la Corée du Nord devrait être avertie que si elle ne relâche pas le "Pueblo" et son équipage dans les 24 heures, les forces navales américaines recevront l'ordre de se saisir de tous les navires battant pavillon nord-coréen où qu'ils se trouvent en haute mer.

Cependant, les réactions de ces deux sénateurs ne représentent pas l'opinion de la majorité des parlementaires américains qui semblent plutôt en faveur d'utiliser des canaux diplomatiques pour régler cette affaire.

Le sénateur républicain Karl Mundt, membre de la Commission des Affaires étrangères, tout en reconnaissant le caractère provocateur de la saisie du navire, a déclaré que "nous avons les mains assez pleines de problèmes de guerre sans en chercher un autre".

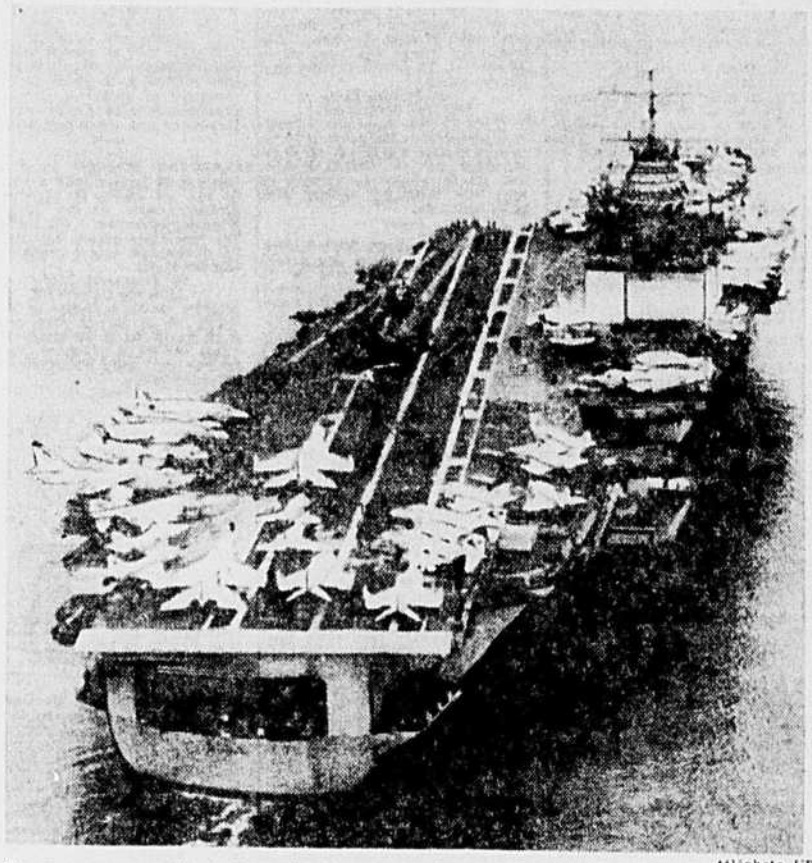
Pour leur part, les sénateurs démocrates William Fulbright, adversaire acharné de la politique Johnson au Vietnam, et Stuart Symington, un partisan de la politique Johnson, ont tous deux exprimé l'opinion que les préoccupations américaines au Vietnam permettent à d'autres pays d'agir impunément contre les Etats-Unis.

Le fait que nous soyons aussi profondément engagés au Vietnam contribue sans aucun doute à faire sentir à d'autres pays qu'ils peuvent agir plus librement sans craindre de sérieuses représailles, a dit M. M. Fulbright.

Il a ajouté : "Nous nous sommes fait prendre à l'improviste. L'incident est très grave si, comme on l'a rapporté, le "Pueblo" se trouvait en haute mer. Mais les activités du genre aujuel se livrait le navire ne peuvent qu'exposer les Etats-Unis à de tels incidents".

Le sénateur Symington a déclaré de son côté que les préoccupations américaines au Vietnam permettent à d'autres nations "de s'exercer les muscles" sans craindre les représailles. Il a ajouté que le geste de la Corée du Nord semble confirmer les réserves que je fais quant au degré de notre engagement au Vietnam.

Le Pentagone ne saurait encore répondre à la question de savoir pourquoi de l'aide n'a pas été envoyée au "Pueblo". De nombreux militaires croient que le commandant du bateau, le commodore Lloyd Mark Bucher, n'a pas réalisé que les Nord-Coréens mettraient leur menace à exécution. Comme son bateau naviguait dans les eaux internationales, ce n'est qu'au moment où les vedettes et les avions nord-coréens l'ont encerclé qu'il a reconnu tout le sérieux de la menace.



téléphoto UPI

Dans une manifestation de force vis-à-vis la Corée du Nord, les Etats-Unis ont dépêché le porte-avions "Enterprise", le plus grand bâtiment de la Marine américaine, qui faisait route vers le Vietnam.

La Corée du Nord durcit sa politique après un remaniement au sommet

LONDRES. (UPI) — Un important remaniement à la direction du gouvernement et du parti communiste nord-coréen a entraîné un durcissement politique qui expliquerait la capture du navire américain "Uueblo", si l'on en croit des sources autorisées.

L'épuration, qui s'est effectuée sans éclat, a éliminé quelques personnalités importantes aux échelons supérieurs en Corée du Nord. Ces hommes ont été remplacés par des partisans de la ligne dure. De plus, un certain nombre de militaires ont été admis dans le comité central du parti, soit comme membres pléniers soit comme membres substituts.

L'une des conséquences immédiates de ce remaniement a été l'intensification systématique d'une campagne de subversion et d'infiltration en Corée du Sud, disent ces informateurs. Bien que les objectifs ultimes de cette campagne n'apparaissent pas clairement, elle manifeste un durcissement évident envers la Corée du Sud et les Etats-Unis.

Ce changement aurait été le résultat de divergences internes aussi bien que du désir de venir en aide au Nord-Vietnam en détournant l'attention des Américains. La capture du navire-espion "Pueblo" ferait partie d'une nouvelle stratégie visant à défier les Etats-Unis.

Un nouveau cabinet aurait été formé le mois dernier à Pyong Yang, après l'élimination de certains leaders, comme le vice-président du Praesidium, Pak Kum Chol, et le vice-premier ministre Ko Hyok. La purge aurait également touché des membres du parti à des échelons inférieurs.

Sur le plan militaire, la Corée du Sud a l'avantage numérique sur le Nord

PARIS. (AFP) — Un million d'hommes sont sous les armes en Corée, mais l'avantage du nombre revient à la Corée du Sud: l'armée de la Corée du Nord comprend en effet 368,000 hommes, celles de la Corée du Sud 612,000, selon "The Military Balance", revue de l'Institut d'études stratégiques de Londres.

En outre, 55,000 hommes de troupe américains stationnent en Corée du Sud.

La disproportion des forces en présence se retrouve dans l'analyse de ces forces. La Corée du Nord a une armée de terre de 340,000 hommes équipés d'environ 500 chars moyens de construction soviétique et de 450 véhicules blindés, et de quelque 3,000 pièces d'artillerie. Sa marine rassemble 8,000 hommes, 2 sous-marins (d'origine soviétique), deux bâtiments de surveillance côtière, 10 dragueurs de mines, 80 petits bâtiments de patrouille.

Son armée de l'air met en ligne 20,000 hommes et 400 appareils de combat, la plupart de fabrication soviétique (40 bombardiers légers "IL-28", 25 MIG-21 d'interception, 400 Mig-15 bombardiers légers à réaction, et quelques avions de transport et d'entrainement). Les forces para-militaires nord-coréennes, enfin, s'élèvent à 25,000 hommes.

La Corée du Sud aligne : 540,000 soldats pour l'armée de terre (y compris les 46,000 hommes envoyés au Vietnam), 110 bataillons de chars de construction américaine ancienne (N47 et M-48 Patton) 10 bataillons d'artillerie, ce qui met l'armée sud-coréenne à égalité au moins dans le domaine des blindés et de l'artillerie avec l'armée nord-coréenne. En outre, les Sud-Coréens ont reçu des Américains des missiles sol-air "Hawk", particulièrement efficaces contre les appareils volant à basse altitude.

La marine sud-coréenne emploie 17,000 marins et met en ligne 4 destroyers, dont trois d'escorte, quatre frégates, 15 bâtiments pour la surveillance des côtes, trois bâtiments de transport, onze dragueurs de mines côtiers, huit transports de chars, 12 bâtiments moyens de débarquement de troupes, une douzaine de bâtiments divers. A l'image des Américains, les Sud-Coréens ont des "marines" (30,000) dont une division récemment constituée et une brigade servent au Vietnom. L'armée de l'air de la Corée du Sud est forte de 25,000 hommes et de 200 avions de combat, soit 200 de moins que la Corée du Nord.

Tous ces appareils sont de fabrication américaine : 30 "F-5" de chasse, 60 "F-86 S" d'interception tout temps dont quelques-uns sont armés de missiles "side-winder", 100 "F-86F" chasseurs bombardiers, 10 "RF-86" de reconnaissance et des appareils de transport et d'entrainement divers.

Telles sont les forces immédiatement en présence sur le sol coréen. Tout autour s'étalent : des forces chinoises évaluées par la "Revue de défense nationale" française à quelque 2,800,000 pour l'infanterie équipée de chars soviétiques, à 2,500 avions dont 2,000 chasseurs à réaction . . . et des forces américaines rapprochées constituées surtout par la considérable puissance de feu de la VIIème flotte.

L'espionnage électronique, une activité de routine pour les grandes puissances

WASHINGTON. (UPI-PA) — L'arraisonnement du navire américain "USS Pueblo" par la Corée du Nord et l'admission par le Pentagone qu'il s'agit d'un bateau-espion remettent en lumière le fait qu'en cette ère de surveillance continuelle, l'espionnage électronique est pratiqué à travers le monde par les grandes puissances.

L'aveu du Pentagone marque toutefois un changement important dans l'attitude des dirigeants américains qui, encore en juin dernier, affirmaient que le navire "Liberty" coulé accidentellement par les forces d'Israël, était "un bateau de recherches scientifiques".

La recherche de renseignements secrets par des navires équipés à cette fin est une activité de routine chez les grandes puissances, a déclaré hier un des dirigeants de la Défense américaine.

Il a ajouté que c'est un fait connu que depuis des années, des navires-espions se glissent dans le sillage des bateaux américains dans différentes parties du monde.

Il faisait ainsi allusion aux "navires de pêche" soviétiques qui croisent sur toutes les mers du monde à proximité de navires américains en manoeuvres ou près des bases de sous-marins Polaris.

Ces chalutiers soviétiques se tiennent dans les eaux internationales, au large des côtes américaines et de celles d'autres nations.

De leur côté, les navires-espions américains sont à l'écoute des conversations-radio des autres pays, repèrent les emplacements des postes de radar de façon à pouvoir brouiller les ondes au besoin.

Cet espionnage électronique qui a pris toute son ampleur durant la guerre froide fait appel également, chez les Américains comme chez les Soviétiques, à des satellites qui sillonnent le cosmos et, qui sont équipés de caméras de grande précision ainsi que de dispositifs d'écoute auxquels rien n'échappe.

Il y a aussi des destroyers équipés de "boîtes noires" et qui s'approchent des côtes de pays hostiles afin d'intercepter les communications-radio, d'enregistrer les messages en code et de recueillir tout autre renseignement.

L'un des deux destroyers américains impliqués dans l'incident du golfe du Tonkin en août 1964, incident qui a provoqué l'escalade de la guerre au Vietnam, aurait été en mission d'espionnage lorsqu'il a été attaqué par des bateaux patrouilleurs du Nord-Vietnam.

La Marine américaine s'est souvent plainte de l'activité des chalutiers soviétiques qui s'approchent tellement des navires américains en manoeuvres que parfois il y a risque d'accidents. C'est ainsi qu'en juin 1966, le chalutier soviétique "Anemometer" est entré en collision avec un navire-espion américain, le "Banner", dans la Mer du Japon.

On a souvent repéré des "bateaux de pêche" russes à proximité des bases de sous-marins Polaris à Holy Loch, en Ecosse, à Rota, en Espagne, à Guam, et à Charleston, en Caroline du Sud. Ces bateaux ont surveillé les essais nucléaires américains dans le Pacifique en 1962 comme les navires américains ont pris position, dans le Pacifique également, pour assister à la rentrée dans l'atmosphère de missiles intercontinentaux soviétiques.

Le "Pueblo" et trois autres navires similaires font aussi de vraies recherches scientifiques sur la température de l'eau à différents niveaux, sa densité et sa teneur en sel. Cependant, ces renseignements ont aussi une grande importance pour les sous-marins en période de guerre.

Nous sommes loin du temps où le secrétaire d'Etat américain Henry L. Stimson, élu en 1929, a congédié un groupe d'experts en déchiffrage de messages en code en leur disant que "des gentlemen ne lisent pas le courrier des autres".

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BARBE (Antoinette) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Ovila Barbe, née Antoinette Painchaud. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie,

pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Sauveur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Nazaire) — A Chambly, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, 7 mois, est décédé M. Nazaire Baril, époux de Yvonne Perron, demeurant à 259, rue Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
330, rue Martel,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Ida) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Jules Edouard Beauchamp, née Ida Maille, demeurant à 8631 Des Belges. Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Sauveur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Edouard) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Edouard Beaudoin, demeurant à 2360 Coupal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-H. Benoit,
2102 rue Fullum,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BELAIR (Omer) — A Pointe-Claire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Omer Bélair, époux de Bridget McGill, employé de Dominion Oil Cloth Co., frère de Ernest, Mme Aimé Pilon (Léa), Mme Hector L'Ecuyer (Juliette), de Pointe-Claire, Paul et George, de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi après-midi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
281, rue Bord-du-Lac,
Pointe-Claire,

à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Florida) — A Verdun, le 22 janvier 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme veuve Emery Bellemare, née Florida Touzas, demeurant 3702, rue Wellington. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Tériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENNETT (Norman) — A Pointe-aux-Trembles, le 22 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Norman Bennett, époux d'Annette Trudel, demeurant à 560, 24ème avenue, apt. 10, capitaine Norman-G. Bennett, de la marine. Il laisse 4 filles et 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Omer) — Au Foyer St-Henri, le mardi 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé Omer Bergeron, fils de feu M. et Mme Théophile Bergeron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant à l'église paroissiale de St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs a.m. et de là au cimetière de Sherbrooke, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHET (Rosario) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 51 ans, 11 mois, est décédé M. Rosario Blanchet, époux de Pauline Lavigne, demeurant à Montréal. Il laisse outre son épouse ses fils Pierre, époux de Hélène Gélinas, Paul, époux de Renée Laforest, Michel, ses filles Louise, Johanne et Danielle, ses frères: Jean, époux de Rollande Delage, Julien, époux de Thérèse Boisdur et Gaston, son demi-frère Alfred Bourassa, époux de Liliane Richard, ses soeurs, Fernande, Rollande, épouse de Rolland Ricard, ses demi-soeurs: Françoise Bourassa, épouse de Laurier Leblanc, Juliette, Madeleine et Claire Bourassa, sa belle-mère: Mme Charles Lavigne, ses beaux-frères Walter Bibeau, époux de Jeanne d'Arc Lavigne, Paul Lavigne, époux de Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Rousseau et Frères,
445, rue Des Volontaires,
Trois-Rivières,

à 1 hr 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Brébeuf, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de St-Michel, de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Ros. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Ouimet et Fils, Enrg.,
3517 boul. Levesque,

pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 hr 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSARD (Israel) — A Ville St-Pierre, le 23 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé Israel Brassard, époux de feu Marie-Rose Provost, père d'Eugène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,

à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUSSEAU (Aline) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Charles Brousseau, née Aline Filiatreault. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Zotique, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcia, demeurant à 7009 Fabre, père de Mme Noël Cousineau (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Leduc, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Léo Lamoureux,
Ste-Philomène,

pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Maxime) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédé Maxime Champagne, époux en 1ères noces de Vitaline McCarthy, et en 2èmes noces de Blanche Casey. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier
2503, rue Papineau,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Donat) — A Montréal le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Donat Charbonneau, époux de Rose Durand, demeurant à 2306 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Soeur Marie-Michel) — A la Maison Mère des Soeurs Jésus-Marie, à Outremont, le 21 janvier 1968, est décédée Soeur Marie-Michel, née Marguerite Charbonneau. Exposée à la Maison Mère, 1410, boul. Mont-Royal ouest. Les Funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à la chapelle, à 2 heures, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHATEL (Mariette) — A Salaberry de Valleyfield, le 21 janvier 1968, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme veuve Pierre-Paul Chatel, née Mariette Lapalme, demeurant 81 rue Ellice, à Valleyfield. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Larin & Fils
317, rue Victoria

pour se rendre à la Cathédrale de Valleyfield, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOLETTE (Valérie) — A St-Laurent, le 23 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Valérie Bourgon, épouse de feu Noé Cholette. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lilianne Pierce, demeurant à 4284, rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
4504, rue Ste-Catherine est,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Aurore) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Francis David, née Aurore Dumont, demeurant 9222 Lajeunesse; mère d'Yvette, Paul-Emile, et soeur d'Anna Dumont. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2541 Pierre Bernard, frère de Roméo, Beatrice, Eusèbe, Jerry et Paulette. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane & Fetterly
5301, boul. Décarie

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jérémie Decarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Beriault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane et Fetterly,
5301 boul. Décarie

pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Malo; demeurant à 9319 St-Denis; mère de Marcel, Mme Gérard Lhéreault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean-Côté (Florence). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h 45 pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Ambroise de Kildare, co. Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Hughes) — A l'hôpital Général de Verdun, le mardi 23 janvier 1968, est décédé Hughes Desgroseilliers, époux d'Aurore St-Amour. La dépouille mortelle est exposée au salon

J. P. Feron and Sons,
2252, rue Saint-Antoine

Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Cunégonde vendredi le 26 janvier, à 9 h a.m. Inhumation à Saint-Timothée, P.Q.

DESROCHERS (Azarias) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Azarias Desrochers, époux en 1ères noces de feu Angélina Leblanc, et en 2èmes noces de feu Ida Gosselin, autrefois du 5527 De St-Vallier. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIERICKX (Elvire) — A Montréal-Nord, le 23 janvier 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Louis Dierickx, née Nens Elvire, demeurant à 4370 Jean, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Gérroux et Fils, Inc.,
11120 boul. Pie-IX,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Doré, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale, à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Maison J.-E. Menard et Fils, Coteau-Landing.

DUNN (Patrick J. "Paddy") — A Sainte-Dorothée, le 23 janvier 1968, est décédé Patrick J. (Paddy) Dunn, époux de feu Catherine Skelly, père de Mme G. Cymihot (Patricia) et Gerald, grand-père de Theresa et Johnny, frère d'Helen Dunn. La dépouille mortelle est exposée au salon

Clarke
5380, rue Sherbrooke ouest

Le service aura lieu à l'église Saint Colomban, de Saint-Colomban, P. Québec, vendredi le 26 janvier, à 10 h a.m. Inhumation au cimetière du même endroit.

DUPONT (Henri) — A Verdun, le 21 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Henri Dupont, époux d'Antoinette Forand; demeurant à 310 Regina. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Hilaire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FALARDEAU (Elphège) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Elphège Falardeau, époux de feu Joséphine Geneste, demeurant à 605 Davidson. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adèle Cayouette, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4348, rue Papineau,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laure) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Alfred Gagnon, née Laure Landry, mère de MM. Albert, Camille, Bernard, Mmes Léopold Coallier (Cécile), Marcel Poitraz (Gemma), Jean-Paul Alarie, (Marie-Claire), Armand Trudeau (Madeleine). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.,
25, avenue Laurier est,

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GASCON (Antoinette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Sinaï Gascon, née Antoinette Vincent, demeurant à 3e Avenue, Rosemont. Elle laisse dans le deuil, 7 garçons, 6 filles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAU (Jeanne) — A l'hôpital Notre-Dame, le 22 janvier 1968, est décédée Mlle Jeanne Gaudreau, employée à la maison Henry Birks. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs et deux belles soeurs. La dépouille mortelle sera exposée mercredi à la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526, boul St-Laurent,

jusqu'à 10 h. p.m. et re-exposée jeudi le 24 à la maison funéraire

L. Normand,
de Montmagny,

où les funérailles seront célébrées à 2 h. en l'église St-Thomas de Montmagny. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Béatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-B. Poirier,
à St-Césaire,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angélina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEORGE (Lattifa) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Lattifa Aboud, épouse de feu Samuel George. Elle laisse 3 enfants: Mme S. David (Sadie), Joseph et Louis, 2 bru: Georgette George et Huguette Brault, 12 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
6662, rue St-Denis,

à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBRICHT (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Heinz Gilbricht, née Elisabeth St-Louis, demeurant 675, rue Milton, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Charron et Tétreault
angle St-Charles et De Laperrière
Boucherville

à 1 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Georges-Henri) — Subitement à Piedmont, le 20 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Georges-Henri Goyer, commis-voyageur, autrefois de Côte-des-Neiges, époux d'Armande Déziel, père de Marie, Renée, Diane, Georges et André. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Roland Bisson Inc.
130 est, boul. Henri-Bourassa

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRAHAM (James Norman) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 44 ans, est décédé James Norman Hawkins, époux de Marguerite Henrington, demeurant à 9295, Baillarger, père de Susan et Norman. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant aux salons

J.-A. Langlois,
6626, rue Hochelaga,

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Marie-Louise) — A Lafleche, le 21 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Louise Dufour, épouse de feu Wilfrid Lagacé, demeurant à 3665, Mance. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Wilfrid Lagacé Jr (Irène Dufresne), sa petite-fille Lise. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.,
3219, rue Grande-Allée,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Rosa) — A Coteau-Station, le 23 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Médor Lalonde, née Rosa Chalelois. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Louis Poirier,
72, rue Lippé,

pour se rendre à l'église paroissiale de Coteau-Station, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Normand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Normand Landry, époux de Jacqueline Duchame, demeurant à 6244 Beaulieu. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul Monk,

à 8 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de St-Patrick de Magog, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Magog, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Julien) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé M. Julien Lapointe, époux de Léonie Lemay. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
3650 chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Edmond) — Subitement, à Plantagenet, Ontario, le 22 janvier 1968, est décédé le docteur Edmond Larocque, époux de feu Grace Clark. Il laisse 1 frère, James, de Montréal, 2 soeurs, Mme Berthe Castonguay, de Montréal, Mme Henri Lalonde (Béatrice), de Chelmsford, 1 belle-soeur, Mme Marie-Louise Larocque, d'Alfred, Ontario. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lamarre et Fils,
Alfred, Ontario,

pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Ferdinand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Ferdinand Larose, époux de Léa Beaudin, il laisse ses frères, Conrad et Roméo. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Joseph-Jean) — A Brome, Québec, lundi le 22 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédé Joseph-Jean Larose, époux de Elizabeth Edna Stoekwell. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

C.-E. Wilson and Son,
Knowlton,

pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h. a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Laura) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Hector Larose, née Laura Lamarche, demeurant à 5616 rue St-Urbain. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Omer) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédé Omer Lauzon, époux de feu Alma Piché, demeurant 5201 Hutchison. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE MARQUAND (Philippe-John) — A Hull, le 22 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé John-Philippe Le Marquand; anciennement de Chicoutimi, époux en 1ères noces de feu Georgette Tremblay, et en 2èmes noces de feu Gilberte Topping. Il laisse un fils, Gobeil de Hull, deux filles, Mme Guy Côté (Anita) de Montréal, Mme Michael Brown (Lilha) de Hull, onze petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Racine, Robert et
Gauthier Enrg.,
101, rue Notre-Dame, Hull,

pour se rendre à l'église du Sacré Coeur de Hull, où le service sera célébré à 7 hrs 45, et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGNAN (Benoit) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Benoit Magnan, huissier, fils de feu Joseph-Odilon Magnan, et de feu Christianna Grégoire, frère de Laurent, Mme Angelo Catelli (Françoise). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Alexis de Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Théodore) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 77 ans 2 mois, est décédé M. Théodore Martineau, époux en 1ères noces de feu Aglina Lambert, et en secondes noces de Claire Lambert Lemelin, demeurant à 7137 D'Aragon. La dépouille mortelle sera exposée cet après-midi au salon

Urgel Bourgie Ltée,
2065, rue Allard,

jusqu'à jeudi matin, pour être re-exposée au salon

Napoléon Lambert,
de Ste-Agathe, Comté Lotbinière.

Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant, en l'église paroissiale de Ste-Agathe de Lotbinière, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCURE (O'Leary) — A Granby, le 22 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé M. O'Leary Mercure, propriétaire de Granby Hôtel, époux de Fernande Bernard, père de Reynald, dame Louis Grenier (Yolande), Gilles, Pierre, et Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Drummond,
31, rue Drummond, Granby

pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MULLARKY (Mary-Gertrude-Margaret) — A Montréal, le 23 janvier 1968, est décédée, Mary-Gertrude-Margaret Mullarky, fille de feu Margaret Cusack et de feu Peter Mullarky. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

William Wray and
Walton,
2075 rue Université,

pour se rendre à Lady Chapel of St-Patrick church, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Demerise) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Demerise Langlais, épouse de feu Eugène Ouimet. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

à 9 h., pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADISO (Dominico) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Dominico Paradiso, époux de Grazia Caruso. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,

à 8 hres 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATRY (Armand) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Armand Patry, gérant de Maclean Hunter du domaine de la circulation, époux d'Annette Bouchard, demeurant à 3620 Ridgewood. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière d'Alma, comté Lac St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PICHE (Edmond) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Edmond Piché, époux de feu Marguerite Beauchamp. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert

à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUEVILLON (Roméo) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Roméo Quevillon, époux d'Eugénie Desrosiers, demeurant 7385 St-Denis, pensionnaire

Il est abusif de relier la baisse des investissements aux récents événements politiques au Québec

— Otto Thur

Du point de vue des investissements, l'année 1967 fut une mauvaise année, mais il est abusif de relier trop facilement cette baisse des investissements au Québec à la turbulence politique que la province a connue depuis le mois de juillet.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le directeur du département des sciences économiques de l'Université de Montréal, M. Otto Thur, devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Selon l'économiste, ce rapprochement est abusif du fait que dès le début de 1967, l'on connaissait déjà la baisse des investissements et qu'elle est alors passée inaperçue de nos commentateurs.

Il a rappelé que l'enquête sur les intentions d'investissement s'effectue au mois de novembre de chaque année pour l'année à venir et que les résultats en sont publiés en mars de l'année suivante.

Une seconde enquête de vérification des intentions d'investissement est ensuite faite au mois de mai et ses résultats sont publiés en juillet.

M. Thur a souligné que nous savions déjà en mars que les projets d'investissements globaux indiquaient pour le Québec une baisse de 4.7 p. cent, et qu'après les révisions de l'été, la baisse était estimée à 5.8 p. cent. Selon M. Thur, la différence est d'ailleurs insignifiante. Il a précisé que comme à la fin de l'année, nous n'avions rien appris de neuf, il était difficile d'attribuer à des causes politiques des résultats qui furent connus quatre ou six mois avant les événements politiques.

La preuve au printemps

L'économiste ne nie, bien sûr, pas pour autant la connexion évidente qui peut exister entre les projets d'investissement et la situation politique. "Si le facteur d'insécurité politique a tourné les projets d'investissements au détriment du Québec, ce qui peut être une hypothèse plausible, nous n'en aurons la preuve qu'au mois de mars ou d'avril 1968.

Il a également exprimé son opposition au courant d'opinion qui veut que le gouvernement n'a qu'à emprunter dans toute situation où le plein emploi n'est pas atteint à n'importe quel taux d'intérêt puisque le rendement financier des investissements sociaux est en tout cas supérieur aux taux d'intérêt.

Selon M. Thur, il ne suffit pas seulement de réaliser le plein emploi, il faut encore que l'emploi soit économiquement efficace. Il a rappelé que le Royaume-Uni vient de payer une note élevée pour avoir oublié ou négligé cette deuxième condition d'une bonne politique de plein emploi.

Réflexions sur la conjoncture

Le déroulement de la conjoncture au Canada et au Québec, la multiplicité des interventions de la politique économique arrivant trop tard ou trop tôt, lui ont inspiré quatre réflexions:

— il est essentiel que les gouvernements se préparent à renverser leurs efforts restrictifs actuels si la situation économique se détériore.

— il est urgent qu'une consultation systématique s'établisse entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux;

— il est souhaitable de démystifier la politique conjoncturelle, et propose, pour séparer les mesures de politique conjoncturelle des objectifs du parti au pouvoir, la création d'un "comité de sages" composé de trois à cinq membres et qui serait charge de présenter des rapports publics sur l'évolution et la politique conjoncturelle à suivre;

— une politique des revenus est souhaitable, (et M. Thur estime que d'ici quelques années la majorité des pays industriellement développés suivraient, sous une forme ou sous une autre, une politique des revenus; la politique des revenus devra aussi s'appliquer à tous les types de revenus.)

M. Thur estime aussi qu'il est possible d'améliorer l'effort collectif qui a débuté au Québec, et il précise comment: d'abord, l'Etat devra programmer son action et ne plus se satisfaire d'un budget annuel; l'Etat devra aussi s'habituer à choisir clairement, c'est-à-dire aligner les différents objectifs et décider des priorités; enfin, il mentionne que l'Etat lui-même ne peut être de qualité supérieure aux individus qui le composent.

USM COMPANY OF CANADA LIMITED NOMINATIONS



A. E. HOOLEY



A. D. CAMPBELL

M. G. V. Knowles, vice-président, Fabrication, United Shoe Machinery Company of Canada Limited, annonce la nomination de M. A. E. Hooley au poste de gérant de l'usine, et de M. A. D. Campbell au poste de gérant des contrats de vente. M. Hooley sera responsable de toutes les opérations de la fabrication pour les divisions de la machinerie et des attaches. M. Campbell aura la responsabilité d'étendre le champ d'action de la compagnie dans les contrats de ventes pour la division de la machinerie. Ces changements résultent d'une nouvelle répartition des responsabilités dans les divisions de la machinerie et des attaches et font partie des plans de réorganisation actuellement en cours. •

De nouveaux projets de l'Alcan en Gr.-Bretagne

LONDRES (PC) — La société Alcan Aluminium Ltd., de Montréal, a pris par surprise le monde des affaires grâce à un subterfuge en vue de lui permettre de sauvegarder le riche marché britannique de toute incursion ayant l'appui de politiciens, par ses concurrents locaux.

Vendredi dernier, Alcan comme six autres compagnies d'aluminium, ont été la cible d'une décision d'un tribunal rendant illégales les ententes privées de fixation des prix.

La mesure, d'une sévérité inhabituelle du tribunal britannique des pratiques restrictives, n'était pas directement liée à la manoeuvre nouvelle d'Alcan de conserver son marché grâce à la création d'une nouvelle fonderie d'aluminium, qui, chose surprenante, fonctionnera au charbon plutôt qu'à d'autres sources meilleur marché d'énergie.

Mais l'injonction du tribunal — inattendue du fait que les entreprises en cause s'étaient offertes à annuler l'entente de prix qui durait depuis dix ans — souligne la rivalité croissante qui se fait jour au sein d'une industrie où aussi bien la capacité mondiale de production et le potentiel de fabrication britannique dépassent la demande.

Deux nouveaux établissements

M. John Elton, directeur général de la société Alcan U.K. Ltd., a annoncé une transaction avec l'Office national du charbon, organisme gouvernemental, en vue de la construction projetée d'une station thermique alimentée au charbon, ainsi que d'une fonderie d'aluminium, à Invergordon, en Ecosse, sur le Moray Firth.

L'approbation du gouvernement sera nécessaire du fait que le projet, au coût correspondant à $123,000,000 dépend de l'octroi de subventions industrielles.

Le communiqué d'Alcan a soulevé une question commerciale délicate tout en amenant un problème politique.

La question commerciale est de savoir quelles seront les deux compagnies qui obtiendront l'assentiment du gouvernement pour la construction de la première fonderie d'aluminium d'importance en Grande-Bretagne, projet cher à M. Wilson par sa saveur d'avance technologique.

Le problème politique met en cause une guerre de mots entre le patron des charbonnages d'Etat, Lord Robens, et le gouvernement travailliste. M. Robens, soutenu par l'important syndicat des charbonnages et les régions carbonifères menacées, s'oppose à la ligne de conduite du gouvernement qui encourage l'expansion de l'énergie nucléaire aux dépens du charbon.

Alcan, qui fournit environ 40 pour cent des importations annuelles de 360,000 tonnes d'aluminium primaire de la Grande-Bretagne, s'est proposée pour l'un des deux projets de fonderie que M. Wilson a conçus comme fonctionnant à l'énergie nucléaire.

La fonderie fonctionnant au charbon est une seconde proposition.

Les deux principaux rivaux de la compagnie canadienne, Rio Tinto-Zinc et British Aluminium semblent avoir la cote, Rio Tinto parce qu'étant britannique et qu'elle est proposée en premier, et British Aluminium parce qu'elle est propriété britannique à 50 pour cent bien qu'administrée par des Américains, et aussi parce qu'elle possède déjà une petite fonderie en Ecosse, fonctionnant à l'énergie hydraulique.

La compagnie Alcan pourrait s'attendre à voir se rétrécir son marché actuel de $80,000,000 en Grande-Bretagne si elle était éliminée de la course à la fonderie, du fait que les producteurs domestiques recevraient vraisemblablement un traitement préférentiel par rapport aux importateurs.

NOMINATION CHEZ SINGER



Le Conseil d'administration de Singer Company of Canada Ltd, annonce l'élection de M. A. Eugène Bridges au poste de président et directeur. M. Bridges remplace M. John E. McConnaughty Jr, récemment nommé vice-président de la compagnie mère. •

Les E.-U. ne relèveront pas le prix de l'or

— C.B. Neapole

Même si je suis disposé à écouter tous les arguments qui ont cours actuellement concernant le relèvement du prix de l'or, j'ai peine à croire que les Etats-Unis en viendront à prendre une telle décision qui équivaudrait à dévaluer leur monnaie au profit de ceux qui possèdent des réserves d'or et qui produisent le précieux métal.

Telle est l'une des principales conclusions formulées hier par le président de la Bourse de Montréal, M. Charles B. Neapole, lors d'une causerie prononcée devant l'Association des exportateurs canadiens.

Après avoir fait l'historique des divers systèmes monétaires qui ont été pratiqués dans le monde, M. Neapole a noté qu'il ne serait probablement pas nécessaire de recourir à l'or son rôle actuel pour établir un nouveau système de règlements des échanges internationaux. Il a toutefois expliqué que la mise en vigueur d'un tel système serait difficile et qu'il devrait surtout se fonder sur la confiance que les pays accordent à leur gouvernement et à celui des pays étrangers.

Les dévaluations

Pour le président de la Bourse de Montréal la dévaluation est une mesure monétaire extrême à laquelle on ne peut recourir que quand il devient nécessaire d'abaisser les prix de revient d'un pays pour affronter la concurrence. C'est en quelque sorte, a-t-il précisé un concordat imposé aux créanciers d'un pays.

M. Neapole a cependant remarqué que les dévaluations avaient surtout pour but de gagner du temps et qu'elles étaient rarement efficaces à longue échéance. Il est aussi d'avis que la dévaluation de la livre sterling n'a pas été suffisante et qu'elle permettra difficilement un redressement de l'économie britannique.

Quand à la dévaluation possible du dollar canadien, M. Neapole n'y croit pas, mais il affirme que la Banque du Canada pourrait agir plus efficacement sur l'état de nos réserves si le taux du change était flottant.

L'année 1967 fut décevante pour les producteurs de pâtes et papiers du Canada

La forte poussée de la demande qui avait caractérisé les marchés mondiaux de pâtes et papiers durant plusieurs années a perdu de son élan en 1967. Il en est résulté un très léger déclin de la production au Canada par rapport à 1966.

Les expéditions de la plupart des produits de notre industrie ont été moindres que prévues. En même temps, le prix de revient a grimpé considérablement et les bénéfices ont baissé de beaucoup. En général, donc, l'année a été plutôt désappointante pour l'industrie canadienne qui tient le premier rang dans la production, l'exportation et l'emploi, a déclaré M. R. M. Fowler, président de l'Association des producteurs de pâtes et papiers, dans son rapport annuel.

Au cours de l'année, et surtout du côté de la pâte kraft, l'industrie canadienne a ajouté beaucoup à sa capacité de production. Quatre usines nouvelles ont commencé à fabriquer alors que des programmes d'expansion se sont terminés dans d'autres.

Dans la plupart des cas, les travaux avaient commencé deux ou trois ans plus tôt. Ils étaient justifiés par l'augmentation rapide de la demande sur les marchés d'exportation, comme aussi par les perspectives à long terme à travers le monde, qui sont extrêmement prometteuses pour les pâtes et papiers.

Excédent de capacité

M. Fowler déclare qu'il est malheureux qu'en 1967 toute cette augmentation de capacité soit survenue au moment d'une pause momentanée dans la demande mondiale. Il en est résulté un surplus de capacité qui risque de s'amplifier en 1968. En fait, il est peu probable que l'équilibre entre l'offre et la demande s'établisse avant le début des années '70, tant pour le papier journal que pour la pâte kraft.

Cela donne à songer, de dire M. Fowler. Quand même, il ne faut pas perdre de vue les forces fondamentales de l'industrie des pâtes et papiers. Ces forces n'ont pas changé en un an. Nous comptons toujours sur l'augmentation très forte de la consommation mondiale de papiers et cartons qui a été prévue. Notre industrie est financièrement solide et elle est moderne dans sa technologie. Enfin, les vastes ressources forestières où elle s'approvisionne peuvent soutenir une nouvelle croissance qui permettra au Canada de faire sa part pour aider à répondre aux augmentations futures de la demande.

Papier journal

En 1967, la production canadienne de papier journal s'est établie à 8.1 millions de tonnes, soit à 4.4 pour cent ou 368,000 tonnes de moins qu'en 1966. Cela reflète surtout une baisse de 347,000 tonnes dans nos expéditions aux Etats-Unis. Les expéditions outre-mer ont décliné d'environ 87,000 tonnes, la baisse en Grande-Bretagne, en Amérique centrale et en Amérique du sud contrecarrant l'augmentation réalisée au Japon. Au Canada, les expéditions de papier journal ont augmenté quelque peu par rapport à l'année précédente.

La baisse des expéditions aux Etats-Unis témoigne partiellement de la pause dans la croissance de la consommation de papier journal chez nos voisins du sud après trois ans d'expansion extraordinaire. De 1964 à 1966, la consommation américaine avait monté de plus d'un million et demi de tonnes, alors qu'elle n'a augmenté que de 70,000 tonnes en 1967. Les producteurs canadiens ont aussi été défavorisés en 1967 par une augmentation exceptionnellement élevée de la capacité de production aux Etats-Unis.

Au Canada, depuis un an, la capacité de production du papier journal a augmenté d'environ 460,000 tonnes, à peu près la même augmentation qu'en 1966. Mais cette capacité supplémentaire survenant au moment d'une baisse de la production, il en est résulté que le taux moyen de production est tombé à 87 pour cent, à comparer avec 95 pour cent en 1966.

Winters rencontre des personnalités du gouvernement de G.-B.

LONDRES (PC) — M. Robert Winters, ministre canadien du Commerce, a fixé hier un programme de réunions éclairs, pour aujourd'hui, avec des personnalités du gouvernement britannique afin de discuter de problèmes ayant trait au commerce et autres questions connexes.

M. Winters est arrivé hier à Londres comme première étape d'une série d'autres visites dans diverses capitales européennes avant de se rendre à la Nouvelle-Delhi pour assister à une réunion de l'ONU pour le développement et le commerce qui y aura lieu au début de février.

Il aura, aujourd'hui, des entretiens avec lord Chalfont, principal négociateur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen. Il verra également M. George Thomson, secrétaire du Commonwealth et des personnalités du Board of Trade ainsi que d'autres ministères.

Il a dit qu'il envisageait de s'enquérir sur les prochaines mesures qu'entend prendre la Grande-Bretagne au sujet du Marché commun, à la lumière des récents événements ainsi qu'au sujet de la dévaluation de la livre sterling et de ses résultats.

Il envisagerait également de discuter des mesures prises par l'administration américaine pour enrayer la fuite des dollars américains ainsi que des mesures prises par le Canada pour parer aux répercussions que ces mesures pourraient avoir sur son territoire.

Il se rendra ensuite à La Haye où il rejoindra M. Manning, premier ministre de l'Alberta, pour discuter du développement des sables bitumeux de l'Athabaska et de leur importance pour la production pétrolière. Les deux hommes d'Etat canadiens ont déjà parlé aujourd'hui de cette question à l'Institut de pétrole de Grande-Bretagne.

M. Winters sera de retour à Londres vendredi ou samedi pour des entretiens avec des fonctionnaires canadiens avant de se rendre à la Nouvelle-Delhi.

En route pour l'Inde, il s'arrêtera à Rome et à Téhéran pour s'entretenir avec les personnalités de ces deux pays de "sujets d'intérêt commun". Il sera de retour une nouvelle fois à Londres le 9 février avant de rentrer au Canada.

NOMINATIONS A LA SECURICAN LIMITED



M. G. R. BLACK



M. B. SHOBER

M. H. E. Lipps, président, annonce les nominations de M. Gilmour R. Black comme vice-président exécutif et de M. Bernard Shober comme vice-président des opérations. MM. Black et Shober ont de plus été élus au conseil d'administration de la compagnie.

M. Black, un vétéran de la G.R.C., a fait sa marque dans le domaine de la sécurité industrielle à Montréal durant les 13 dernières années.

M. Shober a acquis une solide expérience dans toutes les phases de cette entreprise et a détenu un certain nombre de postes responsables dans la direction et la surveillance.

Ces nominations reflètent le progrès continu de Securican Limited, entreprise d'enquête privée et de gardiens de sécurité.

RAPPORTS FINANCIERS

Shell Canada

Au cours de l'an dernier Shell Canada Ltd. a obtenu des bénéfices nets de $45,600,000, ou $1.97 par action, comparativement à $43,500,000, ou $1.31, un an plus tôt, indique la direction de cette entreprise dans un rapport préliminaire. Dans le dernier exercice, la société a augmenté ses frais de recherche par plus de $4,000,000 et sa production quotidienne d'une moyenne d'environ 1 pour cent comparativement aux résultats de l'année précédente.

Imperial Oil

Dans un rapport préliminaire sur l'exercice termine le 31 décembre dernier, la société Imperial Oil estime que ses bénéfices nets seront $95,000,000, ou $2.98 par action, comparativement à $92,000,000, ou $2.90, dans l'exercice précédent. La direction précise que ses ventes ont atteint une moyenne quotidienne de 370,000 barils. Les investissements effectues au cours de l'année, tant en immobilisation qu'en frais de recherche, se sont élevés à $164,000,000 contre $140,000,000 au cours de l'exercice précédent.

Dominion Bridge

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre dernier les ventes de Dominion Bridge ont atteint un nouveau sommet alors qu'elles se sont élevées à $171,826,656 comparativement à $151,885,819 un an plus tôt. Les bénéfices nets du dernier exercice ont été de $5,017,147, ou $1.94 par action, contre $6,360,860, ou $2.46, précédemment. La mise en exploitation d'une fonderie et de laminoirs au Manitoba, la hausse du coût de la main-d'oeuvre et une activité moindre dans certaines divisions de la compagnie auraient amené cette baisse des bénéfices malgré la hausse assez forte des ventes.

Manufacturers Life

Les assurances nouvelles souscrites au cours de l'exercice annuel de la compagnie The Manufacturers Life, ont atteint $1,021,310,000, portant le total souscrit à $7,080,210,000.

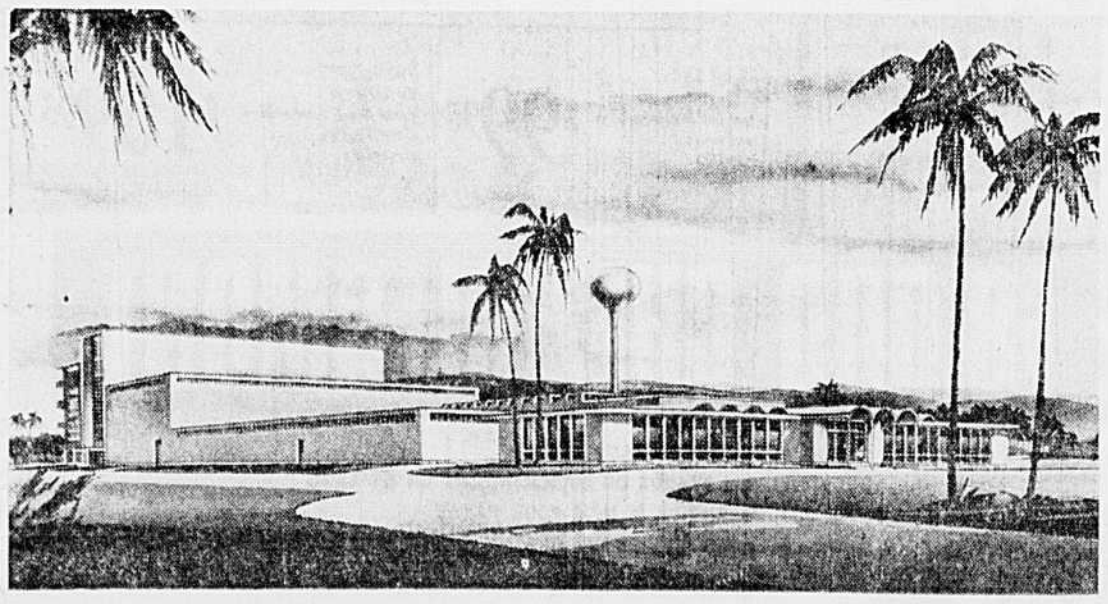
Au cours de l'exercice 1966 les chiffres comparatifs avaient été de $1,012,406,000 et $6,336,471,000, selon les données contenues dans le rapport annuel que la compagnie a fait suivre à ses actionnaires.

Le surplus accumulé au 31 décembre 1967 ressort du bilan à $112,820,000 auquel s'ajoute un fonds de réserve pour imprévus, de $25,000,000.

Le capital initial souscrit était de $1,500,000.

Crédit St-Laurent

Le résultat des activités financières de la compagnie pour la période de six mois d'opération terminée le 30 octobre 1967 indique un profit net avant impôt de $83,313, et un profit net après impôt de $39,991. Le profit par action classe "A", après provision complète pour le paiement des dividendes sur les actions privilégiées 6 pour cent et actions privilégiées deuxième rang 6½ pour cent s'établit au 30 octobre 1967 à $0.25 par action et les dividendes déclarés sur les actions classe "A" à cette date étaient de $0.30 par action.



Des ingénieurs québécois au Brésil

Une firme d'ingénieurs-conseils de Montréal, Monarque, Morelli, Gaudette, Laporte, dirigera les travaux de construction d'une usine de fibres synthétiques à Aratu, dans la banlieue de Salvador, au Brésil. Cette firme d'ingénieurs travaille depuis plus d'un an à l'étude de ce projet qui entrainera des déboursés de $12,000,000 et dont on aperçoit la maquette dans la photo ci-dessus. La firme mentionnée précédemment a déjà effectué des travaux de construction dans plusieurs pays, notamment le Chili, la Thaïlande, l'Inde, la Colombie, le Brésil, l'Argentine et la Tunisie. En plus de fournir les services techniques nécessaires pendant la construction de la nouvelle usine, la firme montréalaise continuera aussi d'agir comme aviseur technique lorsque l'établissement sera en production.

Vente d'uranium à deux sociétés japonaises

TOKYO (PA) — Deux compagnies d'électricité du Japon ont signé un contrat avec une société minière canadienne en vue d'obtenir de l'uranium pour utilisation dans des centrales nucléaires japonaises.

Le contrat a été signé lundi par les sociétés japonaises Tokyo Electric Power et Kansai Electric Power, et la Rio Algom Mines du Canada. Le contrat est valable sur une période de 10 ans.

Ce contrat, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 1969, prévoit que la société Tokyo Electric Power recevra 1,820 tonnes courtes d'uranium et Kansai Electric Power 1,420 tonnes courtes.

Huit autres sociétés japonaises ont signé en décembre dernier un contrat de dix ans avec la Denison Mines, une autre compagnie canadienne, en vue de l'importation de 10,300 tonnes courtes de minerai d'uranium affiné.

NOMINATIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CE-S



W. H. D. CLARK



R. L. RIKER



DR. R. E. VUIA

Monsieur Arthur J. Santry, fils, président de Combustion Engineering, Inc. de New York, N.Y., annonce trois nominations au sein du conseil d'administration de la société Combustion Engineering-Superheater Ltd., sa filiale canadienne.

Monsieur W. H. D. Clark, ex-président devient président du conseil d'administration.

Monsieur R. L. Riker, auparavant vice-président directeur général, devient président et premier directeur administratif. Diplômé de Rutgers University, il fait partie du personnel de la Combustion Engineering depuis 30 ans et, au cours des dix dernières années, il était attaché au siège administratif de la société à Montréal.

Le Dr R. E. Vuia est nommé vice-président à l'Exploitation tout en conservant son poste d'ingénieur en chef de la société. Natif de Roumanie et diplômé d'institutions européennes, le docteur Vuia possède un doctorat en sciences industrielles de l'Université de Munich et il est au service de la CE-S depuis 1952. •

NOMINATIONS À L'ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE


R. A. GENTLES


G. R. BLACK


J. HARDWICK


R. T. HYLAND


O. J. KIHLE


M. G. O'LEARY


C. P. PATON


J. D. RUNKLE

Le remaniement interne de l'Alcan Aluminium Limitée, annoncé en décembre dernier, qui regroupait les activités de la société sous trois divisions opérationnelles : Matières premières, Aluminium, Demi-produits et ventes, est entré en vigueur le 1er janvier 1968. Dans le cadre de la nouvelle organisation, les activités du secteur demi-produits et ventes de l'Alcan dans le monde, lequel couvre une cinquantaine de filiales et sociétés affiliées de 30 pays et 30,000 employés, ont été groupées dans une nouvelle division dirigée par l'Alcan International Limited de Montréal.

De plus, la division est responsable du secteur production d'aluminium au Brésil, en Australie et en Italie, lequel est intégré au secteur transformation de l'Alcan, de façon à desservir le marché local. Au Canada, le secteur demi-produits et ventes reste sous la juridiction opérationnelle de l'Aluminium du Canada, Ltée, la division Demi-produits et ventes de la société mère étant chargée d'établir les lignes de conduite de l'entreprise et de formuler les recommandations qui s'imposent.

Le vice-président directeur général de la division Demi-produits et ventes de la société mère, M. David M. Culver, est président de l'Alcan International Limited. M. Culver annonce les nominations suivantes à la haute direction au siège de l'Alcan International Limited : M. R. A. Gentles, vice-président et directeur général; M. G. R. Black, vice-président, Promotion des ventes et services techniques; M. J. Hardwick, vice-président, Finances; M. R. T. Hyland, vice-président, Commercialisation; M. O. J. Kihle, vice-président, Etudes des marchés; M. M. G. O'Leary, vice-président et secrétaire; M. C. P. Paton, vice-président, Exploitation; M. J. D. Runkle, vice-président, Vente d'aluminium de première fusion.

La limitation des importations est une meilleure solution au problème des USA

— Le Conseil des Relations Commerciales

WASHINGTON (A.F.P.) — L'imposition d'un contingentement sur les importations de certains produits aux Etats-Unis serait beaucoup plus efficace pour réduire le déficit de la balance des paiements américaine que les restrictions sur les exportations de capitaux et le tourisme annoncées le premier janvier par le président Johnson, affirme le "Conseil des relations commerciales" dans une étude publiée mardi.

Soulignant que 147 secteurs de l'industrie américaine ont un déficit commercial de plus de 8 milliards de dollars, le conseil déclare que la limitation des importations des produits rivaux de ceux fabriqués par ces industries à leur niveau de 1965 permettrait d'économiser 1,800 millions de dollars alors que les mesures sur le tourisme et les mouvements de capitaux prévoient des économies de 1,500 millions seulement. Il rappelle que le contingentement des importations pour résoudre des difficultés de paiements extérieurs est autorisé par le GATT.

Parmi les 147 industries déficitaires citées par le Conseil figurent celles de la viande, des produits laitiers, des textiles, du bois, du papier, des produits chimiques, du cuir, de l'acier, de l'électronique, de l'électromécanique et de l'automobile.

Rencontre à l'OCDE

D'autre part, M. Frederick Deming, sous-secrétaire américain au Trésor, a expliqué, hier à Paris, aux experts des 21 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) réunis au sein du comité spécial chargé de la surveillance multilatérale des balances de paiement, les mesures déjà prises et envisagées par le président Johnson pour défendre le dollar et rétablir l'équilibre de la balance des paiements extérieurs des Etats-Unis.

Les discussions se sont poursuivies au cours de l'après-midi, mais dès le matin, et malgré le secret qui entoure les délibérations, on apprenait que les Européens représentés au Comité avaient souligné qu'ils acceptaient les mesures diverses de réduction des dépenses américaines à l'étranger, notamment sur les investissements, à condition toutefois que les mesures prises soient temporaires.

Or, la durée de ces mesures dépend de l'efficacité des décisions qui seront prises dans le domaine intérieur, pour combattre l'inflation aux Etats-Unis même. En fait, les Européens estiment qu'il faut absolument que le Congrès vote l'augmentation de 10 pour cent des impôts, car, dans le cas où cette mesure ne serait pas approuvée par le Congrès, le gouvernement américain devra recourir à d'autres moyens pour juguler l'inflation, notamment à l'arme monétaire, c'est-à-dire à une élévation brutale des taux d'intérêt et des conditions de crédit en général aux Etats-Unis.

Importance particulière de la découverte de gaz de Mobil en Mer du Nord

LONDRES (AFP) — La découverte de gaz naturel, que vient d'affectuer en Mer du Nord la compagnie américaine "Mobil", revêt une importance particulière, estiment les observateurs, du fait du débit de ce forage, qui est de 1,3 millions de mètres cubes par jour, et de son emplacement. Il est situé, enn effet à proximité du gisement dit de "Leman Bank" (750 milliards de mètres cubes) dont il serait le prolongement, ce qui ferait de ce gisement le plus important du monde.

"Leman Bank" est situé à une cinquantaine de kilomètres au large de la côte du Suffolk, et doit commencer à alimenter le réseau national britannique au cours du deuxième trimestre de cette année.

Jusqu'à présent, sur les 102 forages effectués en Mer du Nord, 45 se sont révélés fructueux.

La détermination du prix du gaz de la Mer du Nord continue à faire l'objet de négociations entre les compagnies et les autorités britanniques. On croit qu'un accord interviendra fixant le prix à environ un penny le mètre cube.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.59	2.83
Andreae Equity	3.61	3.95
All Can Com	7.94	8.68
All Can Div	9.74	10.66
All Can Ven	8.44	9.22
American Growth	6.92	7.56
Associate Investors	4.27	4.82
Beaubrun	38.59	41.00
Canada Growth	7.22	7.93
Canada Security	4.64	5.10
Can Gas Energy	13.21	14.48
Can Investment Fund	3.96	4.35
Can Scudder Fund	16.96	16.96
Can Sec Growth	7.51	8.23
Can Trusteed	4.51	4.93
Canafund	53.89	56.58
Champlain Mutual	7.08	7.70
Collective Mutual	6.64	7.22
Commonwealth Intl	10.52	11.53
Commonwealth Intl Lever	12.51	13.71
Corporate Investors	5.82	6.36
Diversified Income A	1.39	1.54
Diversified Income B	4.71	5.18
xDividend Shares	3.71	4.06
Dominion Compound	4.37	4.75
xDreytus	14.24	15.54
Entaren Investment	5.14	5.62
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cda	7.59	7.97
Exec. Inv. Intl. Ltd.	8.24	8.65
Federated Financial	5.60	6.12
Federated Growth	7.70	8.42
xFidelity Trend	29.18	31.72
Fonds Collectif A	6.81	7.40
Fonds Collectif B	4.94	5.09
Fonds Collectif C	8.72	9.48
Fonds Desjardins A	4.75	—
Fonds Desjardins B	4.41	—
Fraser	12.10	12.14
Gis Compound	9.24	10.10
Gis Income	4.13	4.52
Growth Equity	7.01	7.66
Guardian Growth	8.13	8.89
Growth Oil and Gas	20.72	—
Harvard	11.67	12.76
Investors Growth	10.37	11.28
Investors Intl Mutual	7.52	8.18
Investors Mutual	5.22	5.68
Keystone Canada	8.05	8.84
xKeystone Cust S-1	21.66	23.63
xKeystone Cust S-4	7.47	8.15
xKeystone Cust K-2	6.89	7.52
La Fonds P.E.P.	4.10	4.45
xLexington Research	17.62	19.26
Maison M. Fund	4.60	4.83
Mutual Accumulating	5.35	5.84
Mutual Bond	8.18	8.55
Mutual Bond Income	4.93	5.15
Mutual Growth	6.24	6.82
Mutual Income	5.95	6.51
Natrusco	12.38	12.96
Natural Resources	7.64	8.35
xOne William Street	16.40	16.40
Pension Mutual	13.17	14.39
Pret et Rev.	7.30	7.58
Provident Mutual	6.59	7.17
xPutnam Growth	12.67	13.85
Radisson	3.97	—
Regent Fund	10.64	11.63
Rayfund	5.15	5.31
Spec.	12.54	13.78
Taurus	7.37	8.10
xTV Electronics	9.92	10.81
Timed Investment Fund	5.90	5.93
United Accumulative	11.45	12.51
United American	2.87	3.14
United Venture	4.62	5.05
Universal Savings Equity	5.76	6.30
Western Growth	4.99	5.45
York Fund of Canada	3.95	4.29

x—Fonds américains.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix dans presque toutes les catégories de bestiaux étaient mixtes ou à la baisse, hier, comparés à mardi de la semaine dernière aux marchés montréalais.

Les arrivages : de 792 bêtes à cornes, 921 veaux, 72 porcs, 12 ovins.

Les bouvillons de bonne qualité se vendaient de $27 à $27.50, ceux de qualité moyenne de $26 à $26.75, ceux de qualité commune de $18.50 à $25.50.

Les taures de bonne qualité se vendaient de $22.75 à $23, celles de qualité moyenne, de $21.50 à $22.25, celles de qualité commune, de $17 à $21.25.

Les vaches de bonne qualité se vendaient de $17.25 à $19.25, celles de qualité moyenne, de $16 à $17.50, celles de qualité commune, de $14.50 à $16, tandis que les morceaux destinés à la mise en conserve se vendaient de $13 à $14.50.

Les taureaux de bonne qualité se vendaient de $21.75 à $24.50, ceux de qualité commune ou moyenne, de $17.50 à $22.50.

Les veaux de lait de bonne qualité se vendaient de $26.25 à $42, ceux de qualité moyenne, de $20 à $37, ceux de qualité commune, de $20 à $32.50.

Les jeunes agneaux se vendaient $28 les cent livres, ceux de qualité commune, $5 les cent livres.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	99
5 1er oct.	1968	99	99½
5¾ 1er oct.	1969	98½	99¼
5 1er juin	1971	95	96
5 1er juillet	1970	96¼	97¼
4¼ 1er sept.	1972	89¼	90¼
5 1er oct.	1973	91	92
5½ 1er oct.	1975	91¼	92¼
6 1er avril	1971	98½	99¼
6¼ 1er déc.	1973	93½	99¼
3½ 1er juin	1976	77¼	78¼
5½ 1er août	1970	89	90
4½ 1er sept.	1983	78	79
5¾ 1er mai	1990	84	85
5¾ 1er sept.	1992	90	91
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94	94½
CNR 5½ 15 déc.	1971	95	96
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fév. 4	1981	75	76
CNR 5¾ 1er jan.	1985	89	90
CNR 5 1er oct.	1987	80	81
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alb Uni 2¾ 1er dec 1969 92		99½	100½
BC Elec. 6½ 1er avr 1990		92	93½
Man. Hyd. 7 15 nov 1985 87		100	—
N. Brunsw. 7½ 3 janv 1993		99½	—
Newfound. 7¼ 1er nov 1987		96½	97½
N. Ecosse 7 1er dec 1987		99	99½
Ont. Hyd. 6½ 20 sept 1985 89		96	97
I.P.E. 7½ 4 janv 1988		99	100
Que. 7½ 1er dec 1972 84 89		100	100½
Quebec 7½ 15 janv 1978		98½	99
Quebec 7½ 15 janv 1985 88		96¼	96¾
MUNICIPALITES			
Mont. 7 1er jan.	1992	90½	91½
Metro To. 7 1er nov	1987	98½	99½
CONVERTIBLES			
Cdn. Petrofina 4	1972	84	86
Inland NG 5½	1977	84	87
Poc. Pete 5	1967	88	—
Simpsons 3½	1970	144	—
TC Pipe Lines 5	1989	91	93
W Coast x-c'pon 5½	1978	96	98
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	99	101
Alum. of C. 4½	1973	88½	90½
Alg Steel 5½	1978	84	86
BA Oil 5¾	1977	84	86
CR. Foncier 5¼	1985	81	83
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¾	1967	90	92
Can Cement 3¼	1975	80½	82½
CB. Alum 5¼	1980	59½	61½
CPR 5	1983	59½	61½
Brazilian 4½	1971	92½	—
Eaton Acc. 5¼	1955	84½	86½
Imp. Oil 6¼	1987	96	98
Ind. Accep. 6¼	1984	94	96
Roy. I. Mart 6	1975	89	91
Raynnt. 6¾	1981	89½	91½
Shell Oil 5¾	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¾	1973	88	90
Trizo 4¼	1971	90	—
Weston Geo 6¼	1987	91½	93½
Woodwor. 5¼	1985	83	85
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas 5¼	1985	83	86
Ang Can tel 6	1983	87	—
Bell Tel 6¼	1978	95	—
Bell Tel 5½	1982	83	85
Bell Tel 5¼	1984	84	85
Bell Tel 3¾	1979	74	75
Bell Tel 6¼	1987	89	—
Bell Tel 6¾	1992	97	—
Brazilian 4¾	1970	96	—
Bowater Pw 3¼	1980	74½	—
BC Teleph 6¾	1991	99	—
Calgary Pow 5¼	1982	84	—
Cdn Elec 4	1968	98	—
Can Wes NG 5¾	1963	85	—
Cons. Gas 5¼	1984	83½	—
Cons. Gas 5	1978	82½	—
Gs Lakes P 5¼	1977	88	—
Lakeland NG 6	1982	78	—
Man. Elect. 5	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	85	—
Northwr Ut 5½	1988	80	—
N. Ont. NG 5¼	1982	81	—
Northern Tel 5¾	1983	84	—
Que NG 7	1990	89	—
Que NG 6	1988	78	—
Que Tel	1989	95	—
TC Pipeline 585 9	1987	84	—
Union G 5½	1977	93	—
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	92½	—
Eaton's Realties 3½	1948	98½	—
Loblaw 5½	1983	83	—
Steinberg Prop 6	1984	84½	—

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Le département des ventes d'une compagnie d'assurance-vie canadienne nouvellement installée au Québec RECHERCHE

DES VENDEURS D'EXPERIENCE

Faire parvenir votre curriculum vitae à : Mlle H. Bédard

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE LAURIER

1270 ouest, rue SHERBROOKE, Montréal

Les entrevues débuteront au début de février.

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

demandé au poste de télévision CKTM-TV de Trois-Rivières. Les candidats sont priés de présenter leur offre de services par courrier marqué "CONFIDENTIEL", adressé à :

R. BONNEAU, gérant
CKTM-TV
C.P. 277
Trois-Rivières, P.Q.

La FEDERATION des ENSEIGNANTS de CHAMPLAIN
DEMANDE UNE

STENO-DACTYLO

S'adresser à M. Jacques Robin, secrétaire générale
450, boul. Sainte-Elizabeth, Laprairie, Qué. 659-9119

HOPITAL POUR MALADES CHRONIQUES
DEMANDE

INFIRMIERE LICENCIEE

POSTE — Surveillante de nuit, références demandées
Pour information, s'adresser au BUREAU DU PERSONNEL

RESIDENCE SAINT-GEORGES INC.
1205, rue Labelle, Montréal 849-1357

GÉRANT
INVENTAIRE et ACHATS

Subsidiaire d'une compagnie de Pétrole Internationale cherche présentement homme bilingue 25-35 ans comme gérant d'inventaire et d'achats. La personne requise doit posséder les aptitudes suivantes :

- Plusieurs années d'expérience sur toutes les phases des achats et inventaires.
- Habile à s'adapter à une multitude de problèmes, se rapportant à l'opération de plusieurs succursales.
- Capacité d'établir des systèmes inventaires et contrôle.

Le salaire sera déterminé selon les aptitudes du candidat.

Faire parvenir une application en donnant les années d'expérience, le salaire requis, etc.,

Case 10,474, LA PRESSE

SURINTENDANT DES SUCCURSALES

Jusqu'à $11,000 plus automobile et dépenses

Le Défi . . .

Une entreprise, évoluant dans le domaine de la distribution de services et de produits destinés aux automobilistes, recherche une personne qualifiée dont la responsabilité première touche la gestion des succursales sous sa juridiction. Il sera chargé de maintenir un haut niveau d'efficacité particulièrement en ce qui concerne le service à la clientèle, le contrôle des inventaires, les ventes, le personnel et la commercialisation. Il devra former, orienter et stimuler ses hommes afin d'atteindre un rendement optimum de ses postes de vente au détail. Région : Montréal.

L'Homme . . .

Il a exercé une fonction administrative ou de gérance dans le commerce du détail et il a de bonnes connaissances de la commercialisation. Il est âgé de 28 à 45 ans et bilingue. Energique, ambitieux et innovateur, il peut aussi communiquer à tous les niveaux et faire accepter ses idées avec facilité. Il recherche un poste où il pourra utiliser ses connaissances et son expérience à l'intérieur d'une organisation dont le progrès et le dynamisme sont reconnus.

Vous référant au dossier LC78-11-194, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL : Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

DIRECTEUR DES VENTES INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

Jusqu'à $18,000 + automobile et boni

Le Défi . . .

Le titulaire assumera la direction totale des ventes et de la distribution pour un important manufacturier de chaussures. Il sera responsable de l'accroissement des ventes des produits existants sur le marché national, de l'introduction de nouveaux produits et des relations avec les détaillants importants. Il jouera un grand rôle dans la coordination de l'information sur le comportement du marché et l'établissement des politiques de commercialisation. Il sera appelé de plus à représenter la compagnie lors des expositions européennes. Lieu de travail : Montréal.

L'Homme . . .

Energique, sa compétence dans la direction des ventes est reconnue. Il possède plusieurs années d'expérience dans l'industrie de la chaussure au niveau du manufacturier ou du détaillant. Son dynamisme, son esprit de décision et son sens de l'organisation en font un candidat idéal pour diriger cette fonction vitale. Il aime voyager et recherche un poste dans une entreprise moyenne où l'occasion lui sera fournie de contribuer à la croissance de cette organisation.

Vous référant au dossier F78-11-190, veuillez adresser votre demande à : A. B. Mizgala, bureau de Montréal.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL : Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

CARRIERES ET PROFESSIONS
RENSEIGNEMENTS :

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de parution.

Téléphoner à 874-7245, 7246 ou 7258
Demandez Mlle Paulette Frégeau
ou écrivez à LA PRESSE, 7, rue St-Jacques, Montréal

Directeur Général des Services d'inspection

Traitement annuel jusqu'à $20,000 suivant la compétence
Responsable de l'élaboration des normes et programmes d'inspection et de vérification, ainsi que de la direction et de la coordination des services d'inspection auprès de diverses institutions financières.
Comptable Agréé, possédant plusieurs années d'expérience à la tête d'un groupe de professionnels dans le domaine de la vérification et de l'inspection, et possédant une connaissance approfondie des techniques d'inspection, de vérification et d'évaluation.

Directeur Général des Services de Contrôle

Traitement annuel jusqu'à $20,000 suivant la compétence
Responsable de la surveillance des activités financières de diverses institutions au moyen de rapports d'inspection, d'états financiers périodiques, de rapports constants avec les institutions, d'études sur les conditions économiques, et autres; responsable de l'exercice de contrôles appropriés.
Diplôme universitaire ou expérience exceptionnelle dans une discipline se rapportant au domaine financier; plusieurs années d'expérience à la direction d'importants organismes financiers.

Directeur Général de l'Administration

Traitement annuel jusqu'à $18,500 suivant la compétence
Responsable de l'administration financière de l'organisme, ainsi que de l'élaboration et la direction des systèmes comptables et administratifs.
Diplôme universitaire en administration ou comptabilité; plusieurs années d'expérience à la tête de personnel professionnel et clérical; expérience pratique dans l'élaboration et la mise en pratique de systèmes et procédures administratives et comptables, y compris le traitement électronique des données.
Un important organisme financier dont la direction est à Québec cherche à remplir les postes ci-dessus au niveau des cadres supérieurs.
Veuillez écrire à notre bureau à 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal ou à 65, rue Ste-Anne, Québec.

Urwick, Currie Management Consultants
& Partners Ltd Montreal Toronto Winnipeg Vancouver

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	11 h.	Ch.
Abitibi	—	8	7¾	—	
Algoma	—	18	17¾	—	
Alliance	—	20	17	—	
Alcan	900	27⅞	27⅞	27⅞	
Argus	—	11½	11½	—	
Asbestos	—	19⅞	19½	—	
Atl Sug	—	11¾	11¾	—	
Bq CN	—	10¾	10⅝	—	
Bq Epargne	—	10	10	—	
Bq Imp C	—	13⅜	13¼	—	
Bq Mont	1000	11½	11½	11½	
Bq NE	—	15⅝	15½	—	
Bq Roy	600	15⅜	15¼	15⅛	
Bq Tor D	—	14½	14⅜	—	
Bell Phone	500	43⅜	43⅜	43⅜	
Bow Mer p	—	49	49	—	
Brazil	—	13½	13½	—	
BA Oil	—	43¼	42¾	—	
BC Forest	—	15½	15½	—	
BC Phone	—	57	56½	—	
Brinco	900	320	320	320	
Bruck B	—	9¼	9¼	—	
CAE	—	11¾	11⅝	—	
Col Pow	—	23	22⅞	—	
Can Cem	—	27⅝	26½	—	
Can Cem p	—	22¼	22¼	—	
CD Sugar	—	23⅜	23½	—	
Can Iron	—	16⅞	16⅞	—	
CP Mort	—	11	11	—	
C S L	—	26	26	—	
C Brew	—	7⅞	7¾	—	
C I L	—	14¼	14¼	—	
Cl Pow	—	32½	32¾	—	
Cl Pow 5.2p.c.	—	15⅛	15⅛	—	
C Marconi	—	6	6	—	
CPR	—	55¼	55¼	—	
CPR 5$Pr	—	10	10	—	
CPR 4p.c. Pr	—	8¼	8¼	—	
CPI Pr	—	23⅞	23⅞	—	
C Ptino	800	15	15	15	
Central Del	200	22¾	22¾	22¾	
Chemcell	—	7¾	7½	—	
Chum "A"	—	22½	22½	—	
Col Cell	—	365	365	—	
Cominco	—	26	25⅞	—	
Cons Bath	—	20¾	20⅛	—	
Cons Bath Wts	—	400	395	—	
Couvrette	—	5	5	—	
Cr Cork	—	112	112	—	
Crush Int	—	12½	12½	—	
Danison	—	78	78	—	
Dist Seag	—	44	43½	—	
D Bridge	—	14¾	14⅝	—	
D Coal Pr	—	15¼	15¼	—	
Da Fasco	—	17¾	17½	—	
D Glass	400	11½	11½	11½	
D Stores	300	16¾	16¾	16¾	
Domtar	600	9¾	9¾	9¾	
D Text	—	17	17	—	
du Pont	—	24½	23½	—	
Falcon	200	101¼	101¼	101¼	
Fam Play	—	45	45	—	
F Collection	—	13½	13½	—	
Fleetwood	200	21	21	21	
Fraser	1600	22¾	22	22¾	
Fulcrum Pr	—	7¾	7¾	—	
Glengair	500	255	255	255	
GR Can I P	—	35½	35½	—	
GL Paper	—	17	16⅝	—	
Hawk Sidd	—	385	385	—	
Hollinger	—	22¾	22½	—	
home (A)	—	14¾	14¾	—	
Home (B)	—	22¾	22¾	—	
H Smith Pr	—	31	31	—	
Hud Bay M	—	56½	56	—	
Husky Oil	200	23¾	23¾	23¾	
Husky D	—	14¼	14	—	
Imp Pil	—	68½	68¼	—	
Imp Th	—	13¼	13¼	—	
Ind Acp	—	20	19⅞	—	
Int Nickel	—	123¼	122¼	—	
Int Util	—	42¾	42¼	—	
I Util Pr	1000	42½	42½	42½	
Inter PL	—	21¾	21½	—	
Invest Gr	—	8⅛	8½	—	

	Ventes	Haut	Bas	11 h.	Ch.
Jamaica	—	72	70	—	
Labatt	—	14¼	14	—	
Lau Fin	—	345	345	—	
Levy Ind	—	32⅞	32⅝	—	
Lablaw A	—	6¾	6⅝	—	
Lablaw B	—	7	6⅞	—	
MacMillan	300	24	24	24	
Marit Tel	—	19½	19½	—	
Markbrgh	—	7	7	—	
Massey F	1800	16¾	16¾	16¾	
Meichers	—	29⅞	29⅞	—	
Met Stores	—	33½	33½	—	
MPG Inv	—	5⅛	5⅛	—	
Miron A	200	230	320	320	
Molson A	—	18¼	18	—	
Molson B	—	18½	18½	—	
Mre Copr	—	29	28¾	—	
Mussens	—	6¼	6¼	—	
NB Tel	—	14⅜	14¼	—	
Noranda	—	49⅞	49¼	—	
North C Gas	—	12⅜	12⅜	—	
NS LP	—	9	8¾	—	
Ogilvie	—	19½	19¼	—	
Oshawa (A)	—	33⅞	33¾	—	
Pac Pete	—	18⅞	18½	—	
Phillips C	—	9	9	—	
Pow Corp	—	7⅜	7⅜	—	
Price	200	9⅞	9⅞	9⅞	
QN Gas	—	10½	10½	—	
Reitman's	—	12½	12½	—	
Reitman's "A"	—	10	10	—	
Rio Algom	300	34¼	34¼	34¼	
Rothmans	—	27	27	—	
Royal Trust	—	18½	18	—	
Scott LaS	—	46	45½	—	
Shell Can	—	34	33¼	—	
Shell I Pr	—	34¼	33½	—	
SherW	300	17¼	17¼	17¼	
Shop Save	—	11¾	11¾	—	
Simpsons	—	35	34⅞	—	
Simp Sears	—	27	27	—	
Soc GF	—	6¾	6¾	—	
Steel Can	—	20	19⅞	—	
Steinbg (A)	—	16⅞	16½	—	
Texaco Can	—	31	30⅜	—	
T Grp A	—	7¾	7½	—	
Tr C PL	200	27½	27½	27½	
Tr MT Pl	—	17¼	17	—	
Triad Oil	—	260	260	—	
Triad Oil	—	260	255	—	
Un Carbide	200	19	19	19	
Versafood A	—	15	15	—	
Vigu	—	12½	12½	—	
Wald GW	—	33¼	33½	—	
W Knapp	—	12	12	—	
Weldwood	—	10¾	10¾	—	
W Coast Tr	—	24½	24½	—	
Weston A	—	14¼	14¼	—	
Zellers	—	43¼	42	—	

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	11 h.	Ch.
Agassiz	—	42	41	—	
Ajax	2000	18	18	18	
Alscope	—	390	375	—	
Alsof	—	4½	4½	—	
Am Met Ent	900	315	315	315	
Ang-Scan	—	9¾	9¾	—	
Atl Mines	—	20	20	—	
Baker Talc	—	24	23	—	
Beauce Pl	2000	8	8	8	
Black River	—	8	7½	—	
Blue Bon	—	300	290	—	
Bluewater	—	8	8	—	
Bruneau	—	16	16	—	
Burnt Hill	2500	68	68	68	
Camflo	—	415	415	—	
C Interurban	—	340	340	—	
C Magnesite	—	45	41	—	
C Security A	—	325	315	—	
Cannon Mines	1000	29	29	29	
Cassidy's	—	7¾	7¾	—	
Chemalloy	—	415	410	—	
Chipman	—	13	13	—	
Coastal M	—	7	7	—	
Commodore	—	300	350	—	

	Ventes	Haut	Bas	11 h.	Ch.
Commodore w	—	185	185	—	
Cominga	—	16	14½	—	
C Canorama	2000	14	14	14	
C Manitoba	—	59	57	—	
C Mogador	—	19½	17	—	
C Persh	—	22	22	—	
CQ Smelt	—	260	251	—	
C Virginia	—	70	66	—	
C McKinney	—	22	22	—	
Credo	—	27	27	—	
Crownbridge	—	15	15	—	
Devil's Elbow	—	38	36½	—	
Dolson	—	10	9½	—	
Domco	—	10¼	10¼	—	
Dumagami	—	34	34	—	
Dumont	500	20	20	20	
Duvan	—	12	11	—	
Eagle Gold	22100	295	270	270	
East Vent	—	13	12½	—	
Fidelity	—	22	22	—	
FT Reliance	—	46½	40	—	
Ghislau	—	6	6	—	
Grt Min	—	50	50	—	
Grissol	1300	475	470	475	
Guard M	—	43	42	—	
Inlnd Ch	—	7½	7¾	—	
Inspiratn	—	130	130	—	
Int Norvalie	—	14	14	—	
Israel O	—	9	9	—	
Jam Bay	—	70	68	—	
Kelt Mng	—	17	17	—	
K Desmond	—	17	17	—	
Kentg Av	—	39½	38	—	
Kleno	—	90	90	—	
Kodiac Pt	1000	125	125	125	
Laduboro	—	44	44	—	
Lemieux Copp	—	35½	35	—	
Lingside	—	5½	5½	—	
Lithium	—	9	8	—	
Louanna G	—	15	15	—	
Massval	—	8½	8½	—	
Merrill	—	200	200	—	
Mid-Chib	—	13½	13½	—	
Midepso	—	275	260	—	
Miro Mines	2500	38	38	38	
Mistango	—	27	26	—	
Mt Pleast	—	14	14	—	
Muscocho	—	16	16	—	
Native Min	—	9	8½	—	
N Formag	2600	5½	5½	5½	
N Glacier	—	30	24	—	
NW MT Cstg	—	26	26	—	
Nocana	—	5	5	—	
NA Rare M	—	47	44	—	
Opem Ex	—	31	31	—	
Pat Silver	500	27¼	27¼	27½	
Paudash	—	4½	4½	—	
Paul Serv	—	15½	15½	—	
Peace Riv	2400	580	570	580	
Pennbec	4000	9	9	9	
Peso S	—	195	190	—	
Phoenix O	—	410	380	—	
Pine Ridge	—	18	18	—	
Pitt Gold	—	6	6	—	
Prime Potash	—	7	7	—	
Que Chib	—	45	44	—	
Q Cobalt	—	200	200	—	
Que Explor	—	24	23	—	
Queenston	—	17	17	—	
Rancherin	5000	15	15	15	
Rusty L	—	8	8	—	
St-L Colum	—	170	164	—	
St-L Colum	—	170	164	—	
St Lucie Ex	—	12	12	—	
Seaway H	—	7¾	7¾	—	
Select Fin	—	210	210	—	
Shawining Mng	—	34	34	—	
Silver Sum	—	15	15	—	
Silver T	6000	50	50	50	
S Dufault	—	14	14	—	
Spartan Air	—	145	135	—	
Stairs Ex	500	10	10	10	
Sturgeon	—	58	50	—	
Subea	—	225	222	—	
Superpack	—	8½	8½	—	
Surlago	500	135	135	135	
Tache	—	7½	7½	—	
Talisman	—	22	22	—	
Tazin	5500	26	25½	26	
Terrex Mng	—	25	24	—	
Titan	—	14½	11	—	
U Corp (B)	—	14¾	14¼	—	
Un Obalski	3100	152	150	151	
Upton Corp	—	22	22	—	
Wabasso	—	15	15	—	
W Cdn Min	—	120	120	—	
Westairs	—	14	13	—	
West Hill	—	26	26	—	
Wisconsin	—	34½	30½	—	

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	—.83	—.31	—1.02	—.75	—.37
Clôture — 23 janv.	168.54	130.71	124.72	156.95	84.79
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

vancouver

CLOT 23 JANVIER

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Ace	13000	31	31	31	
Adera	$6500	66	64	65	
Alwin	300	205	500	200	1810
Anux	1500	56	26	54	
Arctic	16350	325	325	320	
Arlington	18000	3	35	35	
Atlas	5650	275	260	$65	—7
Bellex	3800	50	47	42	182
Beth. Cop	848	775	760	770	—5
Blue Star	3000	9	8	8	
Bornite	2000	27	27	57	
Brenda	$108	950	920	950	+25
Brenmac	4500	35	31	3	
Bville	5700	70	68	68	—2
Capri	00	32	3	31	—1
Carib Gold	2600	48¾	40¾	40¾	
Casc. Moly	2100	88	100	108	
Casino	40088	57	53	5	+1
Cass. Con	1222	21	21	21	+1
Churchill	11500	181	178	181	+2
Coast Sil	4800	3.	37	37	
C. Cons	1000	5½	5½	5½	
Chatawas	8100	34	35	33	—1
C. Mckinley	2500	$3¼	23	$3½	
C. Pat	0500	16	5	16	
Crexspar	7000	39	37	39	+4
Cop Ridge	11008	34	33	34	+1
Cop. Soo	7000	5½	12	2½	+1½
Cowichan	600	20	50	$0	—1
Coronet	3050	69	69		181
Crown Sil	2000	7	7	7	+½
Croydn	900	0	4	49	181
C. Std.	1000	26	26	26	
C. Skeena	7000	57	55	5	—2
J. Cunon	500	35	3	35	—1
C. Vanr	2600	31	30	31	
Dolly Var	095	53	2	53	
JDundee	3800	15	15	15	1
Dynasty	5450	900	890	890	+5
Earicrest	8500	18	17	18	+1
Endeko	225	52¼	12¼	12¼	
JGalaxy	16500	35	33	34	181
Gencno	2200	14	13½	13½	
General	5000	16	6	16	
Gemex	4600		8	8½	
Giant Jex	4388	45	44	4	+2
Giant Masc	4000	32	128	128	—5
Gold Wes	000	53	53	53	—1
Granduc	275	78	670	70	—5
Isku	8500	71	8	71	+1
HBM Si	5808	12	12	12	
Jhagan	000	54	53	54	+2
Jhornesk	$3000	14	18	18	—1½
Horley	000	11½	11	11	
Intpr Met	8100	180	178	176	+2
Jericho	1000	11½	11½	11½	+½
Jerses	5000	27	27	27	—1
Kanops	2500	10	10	10	
Lakeland	1000	32	32	32	
Largo	17400	70	66	68	
Ldn. Pride	10500	9	9	9	—1
Lornex	1280	725	720	725	+15
Lytton	7900	85	83	85	
Madrona	8800	80	76	79	—1
Magnum	102500	160	150	152	—5
Merit. Cop	64500	52	47	50	+1
Mariner	1500	20	20	20	+2
Mid West	11600	36	35	36	+1
Min. Mtn	500	51	51	51	—1
Minex	2500	22	22	22	
Moly. Mine	1000	18½	18	18	—½
Mt. Wash	3300	13½	12½	13	—½
Nadina	500	102	102	102	—3
Native	7100	32	31	32	+1
Nat. Ex	1500	14½	14½	14½	+½
New Cronin	2000	16	16	16	—½
New. Imp	700	320	320	320	—5
New. Ind	2500	18	18	18	—½
N.Privateer	700	19	19	19	
Norcon	10500	28	26	27	—2
Northlode	15000	84	82	84	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Norgold	500	9	9	9	
NW Ven	2500	10½	9½	9½	—½
Ora	6500	45	44	44	—2
Pat. Sil	1600	29	28	29	+1
Peel	4000	13½	13	13	—½
Peso	600	197	190	197	+12
Pinebell	1000	25	25	25	
Pinepoint	100	$46½	46½	46½	+½
Polaris	5500	16½	16	16	—½
Pyramid	4600	130	127	128	
Ring Hills	13100	36	34	36	—1
Rodstrm	16000	37	35	36	
Sandah	148200	29	26	29	+2½
Sil Arrow	5200	23	23	23	—½
Silback	2500	27	25	25	—1
Sil Butte	1500	14	14	14	
Sileurian	16700	31	30	30	
Sil Lee	700	125	120	125	
Sil Ridge	1500	16	16	16	
Sil Std	5000	60	60	60	
Sil Titan	500	130	130	130	+2
Slocan	2000	26	26	26	
South Seas	3200	175	170	170	—10
Taylor Br	6700	30	28	30	
TC Ex	24800	172	165	168	—2
Texmont	6300	98	91	98	+8
Torwest	11500	47	45	46	
Trojan	5500	24½	24	24	—½
Utica	16800	450	440	445	+5
Vanonda	4000	13	12	13	+½
Van Metal	10000	20	19	19	—1
Ventures	9700	45	42	42	—1
W Beaver	2366	7	7	7	
W Cst Res	10500	83	82	83	
Westland	3000	147	143	145	—9
W Ex	16500	68	66	64	—5
W Mines	10100	275	270	270	
Yukon	4000	30	30	30	

INDUSTRIELLES

Alcan	100	$28⅛	28⅛	28⅛	—⅛
BC Sugar	400	$43	42¾	43	
C All Prop	200	$7½	7½	7½	
Cominco	200	$26	26	26	—¼
Cuninghm	300	$12⅜	12¼	12¼	
Dist Seag	150	$44	44	44	—¾
Fst Nt Mtg	8175	465	450	450	—15
Fst Nat wts	4950	250	220	275	+5
Gr Mtn Res	200	230	230	230	
Inland	100	$10	10	10	+⅛
Johnston	200	07¾	7¾	7¾	+⅛
Macmillan	100	$24	24	24	
Mass. Fer	200	$17	17	17	—¼
Nat Drug	100	$10	10	10	
Neon	3950	$15	14½	14⅝	—¾
Okan H	2150	425	415	425	
Okan H wts	1700	165	150	165	+15
Pac W Air	1415	$9¼	9½	9¾	—⅛
Saratoga	1500	350	345	345	—5
Scott Pap	227	$17	17	17	—¼
Sun A	350	$31½	31½	31½	
W Bdcstg	200	$20	20	20	
Westpac	800	$6¼	6¼	6¼	
Whitepass	100	026	26	26	—½

PETROLES

All Rom	1500	18	18	18	
Beta	24500	109	100	108	—2
Cent Del	100	$23	23	23	—½
Charter	100	480	480	480	+20
Comercl	17500	48	46	46	—2½
Five Star	1500	31	29	29	—1
Futurity	4500	36	35	35	—1
Merit Oil	60800	26	25	25	
Midland	3000	8½	8½	8½	—½
Plains	27500	48	45	45	—2
PR Pete	12800	35	33	34½	+1½
Stampede	82100	210	180	205	+5
Sunlite	8600	245	235	235	
RA Pete B	3300	116	113	116	+2
RC Ven	500	34	34	34	—1
Shore	19700	48	44	45	
Triad	100	270	270	270	+5

Total des ventes : 1,378,858.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Africana	35	45
Advance RL	6	8
Acanic	3	5
Albatross	20	25
Amal Mng	3	—
Amex	5	7
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1⅛
Beaucnemin	—	40
Bald Mt	3	5
Bama Chib	5	10
Beauport Holding	15	20
Bracemac	12	15
Burrex	—	14
Chibtown	40	45
Clearwater	12	17
Columbia River	40	45
Can Javelin	12½	13½
Cuvier	3	5
De Lesseps	60	70
Dasson	—	10
Doral	15	25
Dubisson	3	4
Ducros	60	70
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	4	7
Gaspe Copper	44	46
Gassesia	—	25
Gibian	3	8
Gold Star	5	10
Grt Lake Nickel	3.60	3.80
Hucamp	55	60
Independent	3	5
Iroquois	10	20
Imperial Miner	20	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	1.00	1.25
Juma	5	10
Kewagama	5	8
Kukatush	7½	8
Lake Beaver	15	18
Leeds Metal	7	12
Little Tex	—	10
Lun Echo	25	30
Madex	25	35
Main Oka	7	12
Mt. Cartier	41	51
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milada	—	10
Malybin	20	25
Naganta	20	30
Nat. Malartic	2.15	2.25
Nemrod	—	—
New Assoc. Dev	4½	9½
New Baska	15	20
New Insco	25	28
New Lorie	13	15
New Miller	5	8
New Pascalis	30	35
Nipiron	20	30
Norque	5	8
Nouvelle	38	48
Okieda	1	2
Olympus	—	25
Prada	2.10	2.30
Quelo	3	6
Radio Hill	70	80
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	5
Seaway	3	4
Scott Chib	1	2
Scandia Mng	5	15
Starlight	¼	1⅛
Sullico	5.00	5.50
Thunder Bay	1.00	1.20
Timroa	10	—
United Chib	34	40
Waco Pete	4	7
Watson Lake	1	3
Wm Leys	2	4
Weegee	1.45	1.55
Young Dave	13	15

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Aque d'Economie Que	6¼	7
Bank West	13	14
BC Moly	8¾	9½
Carrier	8¾	9¼
Chartered Credit	2¼	3
Cons Theo	6½	—
Credit St L "B"	15½	17
Crown Life	26	27
East C Sav	4¼	5¼
Grenache	2.60	2.90
Ind Life	13	16
Inspiration	6½	7½
Int. Systcoms	22	23
Jenkins	16	18
La Prev	14	16
Les Prevoy	6½	7½
Lincoln Trust	5	6
Laeb wts	23	26
London Life	45	47
Monarch Life	65	75
NS Trust	47	49
id 5 pr	47	49
NW Life	7	8
Pac Gas	14	15
Paca	1.25	1.50
Permealor	14½	16
Seaboard	6½	8
Scintrex	14½	15
Supersol	4	4¼
Soc d'Arm et Fid	22	24
Stablite	3½	5
Steadman	22	23
Trizec	1.75	2.25
Un Amus	—	24
id B	—	23
Weil Bank	1¼	1½
Wind Life	8	9
Velcro	50	51
Zodiac	1.25	2.00

du parquet de la bourse

La baisse se poursuit à Wall Street

PC — Les cours se sont légèrement effrités ce matin à l'ouverture de la **Bourse de Montréal.**

Banque Royale, Alcan et Massey-Ferguson ont perdu ¼ de point à 15¼, 27⅞ et 16¾.

Ogilvie, Dominion Stores, CIL, Banque de Montréal et Domtar ont fléchi de ⅛.

Trans-Canada Pipe Lines a progressé de ¼ à 27½ et Fraser Paper de ⅛ à 22⅞.

A la Bourse Canadienne, il se dessinait peu après l'ouverture une tendance vers une activité accrue.

Chemalloy a fait un bond de 20 cents à $4.35 et United Obalski a grimpé de un cent à $1.52.

Ajax Minerals et North American Rare Metals ont fléchi de un cent à 18 et 43 cents respectivement. Tazin a perdu ½ cent à 25½ cents.

* * *

TORONTO. (PC) — Le marché des valeurs a réalisé de légers gains à l'ouverture d'une séance active ce matin à la Bourse de Toronto qui a ainsi mis un terme à un glissement qui avait débuté lundi.

Interprovincial Pipe Line a gagné ¼ à 21⅝; cette société a reçu la lumière verte de Washington pour prolonger son système d'oléoduc de façon à boucler les Grands Lacs.

Parmi les aurifères, Campbell Red Lake et Giant Yellowknife ont avancé de ½ à 28½ et 11 tandis que Kerr Addison a grimpé de ⅛ à 16⅜.

Chez les métaux vils, Denison a progressé de ½ à 78½.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Central-Del Rio a perdu ¼ à 22⅜.

La baisse des cours se poursuivait vivement ce matin à **Wall Street,** dès l'ouverture.

Les baisses l'emportent sur les hausses par près de 2 contre 1. L'indice des industrielles Dow Jones s'inscrit à 860.78, en baisse de 3.99.

La capture d'un navire américain par la Corée du Nord engendre un certain malaise chez les investisseurs; de plus leur incertitude s'accroit devant le refus du Congrès à la recommandation de la surtaxe fiscale du gouvernement.

Les aciers et les pétroles sont en baisse. Les automobiles et les chimiques sont mixtes. Les électroniques gagnent du terrain.

* * *

LONDRES — Les cours ont affiché plus de fermeté aujourd'hui à la Bourse de Dondres quoique les valeurs internationales ont faibli à maintes reprises par sympathie pour Wall Street.

Les valeurs de tout repos étaient en général plus fermes mais les transactions ne furent pas très nombreuses.

Le **cours de l'or** s'est brusquement redressé ce matin à Londres — un demi cent par once — remontant ainsi à 35 dollars 19 cents ¾, soit à ⅛ de cent seulement du plafond fixé par le "pool international".

Il est possible que la nervosité causée par l'affaire du "Pueblo" ait contribué à cette remontée hier jusqu'à présent, le dollar ne semble avoir nullement été affecté par l'incident.

* * *

PARIS — La Bourse de Paris, sensibilisée par l'affaire Nord-Coréenne, a connu cet après-midi une atmosphère inhabituelle.

A l'ouverture, la plupart des valeurs françaises enregistraient en effet des pertes parfois très sensibles, notamment en ce qui concerne les grandes "vedettes" de la cote. C'est alors, au milieu de la séance, que l'on apprit que le conseil des ministres avait décidé ce matin de prendre de nombreuses mesures pour accroitre le rythme de l'expansion. Aussitôt, la tendance s'inversa, et l'on vit des titres jusque-là survendus regagner brusquement du terrain. Le fait mérite d'être signalé, car il est très rare qu'au cours d'une même séance la tendance change aussi rapidement.

NEWyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Abbot L	6600	44¼	43¼	44⅜	+ ⅛
Address	9600	73½	72⅜	73	—1
Admiral	11600	18¾	18¼	18¼	
Air Red	14900	33⅜	32½	32⅞	— ¾
Alcan Al	19000	26¼	25¾	26⅛	+ ⅛
Alleg Cp	14100	15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Alleg Lu	800	69	68½	69	+ ⅝
Allied C	7300	40⅛	39½	39¾	— ⅛
Allied Su	6900	19⅜	18¾	18⅞	— ½
Allis Chal	54800	36⅛	35⅜	35	— ¼
Alcon	9600	73¼	71¾	72	—2⅛
A Airlin	314900	29	62⅜	28¾	+ ⅛
Am Bdcst	6200	65⅛	63⅜	64⅛	— ¾
Am an	5700	49¼	48⅜	48⅜	— ½
Am Cyan	44000	25⅛	25⅛	25⅜	— ⅜
Am El P	12600	37⅞	37	37¼	+ ¼
A Home	19200	59	57⅜	57⅝	—1⅜
Am Hosp	1600	81¼	80⅜	81	— ⅜
Am Fdy	12200	20⅛	19⅞	20¼	+ ¼

ON PARLE D'EUX

Franc succès, que celui du **premier banquet du cyclisme**, organisé hier chez Butch Bouchard, au profit du Tour de la Nouvelle-France... 300 convives et 350 billets vendus à $25. l'unité... Seule déception parmi les convives : la trop brève allocution de l'invité **Jacques Anquetil**, qui a parlé durant une minute... Une chance qu'il y a eu une courte période de questions et réponses qui a suivi... Parmi les convives, on remarquait le seul survivant du premier Tour de France, **M. V. Piceau**, qui a participé à l'édition 1903 de cette prestigieuse compétition... Les Anquetil quitteront le Canada ce soir, soit à la suite d'un souper d'adieu chez **Frederico Cornéli**... Anquetil a toutefois eu le temps de dire qu'il souhaitait revenir au Québec pour y enseigner les rudiments du cyclisme... Le ministère de la santé nationale et du bien-être social annonce la nomination de **M. Louis-Ernest Lefaive**, ci-devant administrateur supérieur auprès du Bureau fédéral de la Statistique, au poste de directeur du Programme canadien de la santé et du sport amateur... Il succède à **Roger Dion**, qui occupait ce poste depuis quatre ans...

x x x x

Frank Donnelly, président de l'Association de baseball mineur de NDG et président des Sénateurs de NDG de la ligue de baseball Montréal junior, a été proclamé **le Citoyen de 1967 de Notre-Dame-de-Grâce**, par le club Kinsmen de NDG... Il succède à **Bill Hepburn** qui avait été choisi à ce titre l'an dernier... Donnelly se joint donc au groupe sélect de NDG qui ont mérité cet honneur par le passé, soit les **Doug Harvey, Hap Holland, Paul Valois, Sol Mastro** et **Joe Lamont**... Toujours à NDG, les **Maple Leafs**, de la Conférence Métropolitaine junior, se réuniront en assemblée annuelle le 2 février afin de procéder aux élections des officiers pour 1968 et aussi afin d'étudier les candidatures à la succession de **Phil Chiarella**, l'instructeur en chef de l'équipe... On mentionne déjà les noms de deux anciens joueurs, **Bob Anderson** et **Allan Schreiber**... Il leur faudra également trouver un remplaçant à **Bruce Barnes**, l'assistant-instructeur démissionnaire... Nous sommes très heureux d'apprendre que l'état de santé de **Camille DesRoches**, publicitaire du Forum, s'est grandement amélioré et qu'il poursuit sa convalescence à l'hôpital...

x x x x

Des nombreuses activités sportives au programme du centre de récréation **Maisonneuve**, le tennis occupe une place importante à l'horaire des activités... **Bert Ouellette** s'est vu confier l'agencement du programme du tennis et ce dernier a déjà instauré des cours pour seniors et juniors... D'ailleurs, un **tournoi de tennis junior** sera présenté au centre Maisonneuve, le 9-10-11-12 avril prochain... Il s'agira d'une compétition à l'échelle provinciale... Les cours destinés aux adultes ont lieu le jeudi soir et ceux destinés aux juniors, le vendredi soir... **Les hommes d'affaires de St-Léonard** organisent une fête pour les jeunes de leur association qui aura lieu le 28 janvier, à l'arena de St-Léonard... Plusieurs joueurs du Canadien et leurs épouses y sont attendus... Les éliminatoires pour le championnat de **curling mixte de la Côte Nord**, en vue du championnat **O'Keefe** du Québec 1968, auront lieu au cours du prochain week-end, au club de curling de **Baie Comeau**... 20 équipes y sont attendues... Le 28e tournoi annuel de golf de la ligue Nationale de baseball aura lieu du 22 au 25 février, au **Country Club de Miami**... Le lanceur **Sam Ellis**, bien qu'échangé aux Angels, sera sur place pour défendre le titre mérité l'an dernier alors qu'il s'alignait avec le Cincinnati...

x x x x

La conférence de nouvelles qui devait avoir lieu lundi, afin de dévoiler le programme de golf de la **brasserie Carling** en vue de 1968, a été contremandée à cause d'imprévus... La conférence a été reportée au 20 février... Le deuxième **carnaval annuel du club de hockey des vétérans de Pointe Claire** aura lieu dimanche prochain, à l'arena municipale... A cette occasion, les vétérans seront opposés à l'équipe des **Alouettes de Montréal**... Il y aura aussi des courses à obstacles, des courses sur patins, du patinage artistique etc... le tout débutera à 1h30 p.m... Les revenus de cette manifestation seront versés à **l'Association du Lakeshore pour les enfants arriérés**... Un tournoi provincial de ballon sur glace aura lieu les 26, 27 et 28 janvier à **Cap Santé**, près de Donnacona... 50 équipes y seront admises et les intéressés peuvent communiquer avec **Yves Sauvageau** à **285-1005**... **Le club de tir Balle d'Argent**, du service de la récréation de **Sorel**, présentera son 3e tournoi annuel de tir à la carabine le 4 février à compter de 8h. a.m... On doit faire parvenir ses inscriptions à **Lionel Moreau, C.P. 47, Contrecoeur, P.Q.**...

x x x

Un tournoi inter-scolaire de hockey sera présenté du 7 au 14 avril prochain au centre civique de **Boucherville**... Les écoles secondaires, les collèges classiques, les écoles régionales de la province y seront en lice... Pour de plus amples informations, 655-1371, poste 58 ou 61 au service de la récréation de Boucherville... Les premiers **Jeux Olympiques de LaSalle**, organisés par le service de la récréation de cette municipalité, auront lieu le 9 février prochain... Les organisateurs prévoient déjà une foule de 2,000 personnes au centre civique de LaSalle... Le deuxième match de la télésérie **"Shell Wonderful World of Golf"** transportera les téléspectateurs en Irlande où **Christy O'Connor** sera opposé à l'Américain **Don January**... Le match sera retransmis en couleurs au canal 6, entre 3h30 et 4h30 dimanche prochain... O'Connor et January en viendront aux prises sur le parcours du club de golf **Royal County Down**, qui a été aménagé en 1889...



téléphoto PA

Mauvaise journée pour les jockeys

Si Willie Shoemaker a été blessé en Californie, hier, ce n'était pas non plus un jour heureux pour les jockeys en Floride où deux des leurs ont été blessés à la piste Hialeah. Larry Adams, en haut, est aidé par le vétérinaire de la piste. Son cheval Ed Farrell s'est brisé une patte en course, provoquant la chute du jockey.

Michel Charland établit un nouveau record provincial

Michel Charland a pris la vedette, en fin de semaine dernière, à l'Université de Montréal, lors d'un concours interuniversitaire d'athlétisme.

Charland a remporté deux victoires. C'est toutefois l'équipe de l'Université Queen's qui a enlevé les honneurs de l'ensemble du meeting.

L'équipe "A" de Queen's a accumulé 96 points, le double du total des représentants de Sir George William. L'Université de Montréal a pris la troisième place avec 44 points.

L'Université Laurentienne, de Sudbury, a récolté 28 points et l'équipe "B" de Queen's, 9 points.

Charland a établi un nouveau record provincial dans le sprint de 50 verges, réalisant un temps de 5 secondes, 4 dixièmes. L'U. de M. a demandé à l'association provinciale de reconnaître ce record.

Charland a aussi gagné l'épreuve du saut en longueur. Il a franchi 23 pieds, un pouce et quart.

Bryan Donnelly, de l'Université Queen's, a couvert les 50 verges haies en 6 secondes, 4 dixièmes et Ted Baker, de Queen's également, a fait une minute, 19.5 secondes aux 600 verges.

Bob Peel, de Sir George, a gagné la course du mille — en salle — en 4:25.5.

L'équipe du relais de Queen's a gagné le mille en 3:51.3.

Vendredi soir, au Stade d'Hiver de l'Université de Montréal, les Carabins Jr feront face au Sir George William, dans un match de hockey. Samedi, il y aura, au même endroit, championnat interuniversitaire de gymnastique, réunissant Laval, McGill, Queen's, Sherbrooke et Montréal.

Au basket, Laval et Carabins en viendront aux prises samedi soir, au Stade d'Hiver de la rue Maplewood également.

conditions de SKI

Voici les plus récentes conditions de ski préparées par l'Office provincial du Tourisme :

Cantons de l'Est : Excellent partout. De 14 à 19 pouces de neige. Hier, de un à 3 pouces de nouvelle neige poudreuse. Les monte-pentes fonctionnent partout.

Québec : Excellent partout. De 26 à 42 pouces de neige. Lundi, il est tombé 2 pouces de nouvelle neige poudreuse. Les monte-pentes fonctionnent.

Mauricie : Excellent partout. De 35 à 37 pouces de neige. Hier, il est tombé 2 pouces de nouvelle neige poudreuse. Les monte-pentes fonctionnent.

Gatineau : Excellent partout. 24 pouces de neige, dont trois pouces durant la journée d'hier. Surface poudreuse. Les monte-pentes fonctionnent.

Chicoutimi : Conditions bonnes. De 12 à 18 pouces de neige. Lundi, il est tombé deux pouces de nouvelle neige poudreuse. Les monte-pentes fonctionnent.

Laurentides : Excellent partout. La profondeur de la neige varie de 15 à 24 pouces dans la région la plus au sud, et de 23 à 30 pouces dans la région la plus au nord. Hier, il est tombé de un à 4 pouces de nouvelle neige poudreuse selon l'endroit. Les monte-pentes fonctionnent.

Les skieurs français en vedette, un Canadien 9e

MEGEVE, (UPI) — Les brillants skieurs français ont décroché les principaux honneurs du slalom géant du grand prix international de Mégève, aujourd'hui, malgré l'absence surprenante et non prévue du skieur étoile Jean-Claude Killy.

Georges Mauduit, un spécialiste du slalom géant, a négocié les 73 portes difficiles du parcours en un temps de 2.02.90, en gagnant l'épreuve. Ser. coéquipier Bernard Orcel, se classait deuxième, en 2.02.95.

Willy Favre, de Suisse, finissait troisième, en 2:04.44.

L'on a rapporté ensuite que Killy n'avait pas pris le départ à cause de fatigue.

Voici le classement provisoire :

1 — Georges Mauduit (Fr.) 2'02" 90 100; 2 — Bernard Orcel (Fr.) 2' 02" 95; 3 — Willy Favre (Suisse) 2'04" 44; 4 — Kurt Schnider (Suisse) 2' 05" 16; 5 — Bill Kidd (USA) 2'05" 37; 6 — Piazzalunga (Italie) 2'05" 58; 7 — Jean-Pierre Augert (Fr.) 2'05" 74; 8 — A. Haakon Mioen (Norvège) 2'06" 12; 9 — Rod Hebron (Canada) 2'06" 38; 10 — Stefan Sodat (Autriche) 2'06" 41; 11 — Alain Penz (Fr.) 2'06" 44; 12— Roger Rossat-Mignod (Fr.) 2'06" 60; 13 — Frederic Chaffee (E.U.) 2'06" 74; 14 — Benot-Erik Grahn (Suède) 2'07" 07; 15 — Léo Lacroix (Fr.) 2'07" 15.

Plus de choix et de commentaires sur les courses dans LA PRESSE

Les fervents des courses seront renseignés mieux que jamais cette année dans les pages sportives de LA PRESSE.

Comme par les années passées, André Trudelle et Marcel Desjardins commenteront les nouvelles au jour le jour.

En plus, les amateurs trouveront chaque semaine, le vendredi, les commentaires de Leon Bouchard, directeur du programme à Blue Bonnets et officiel mineur depuis plus de 10 ans dans le domaine des courses.

Une formule nouvelle offrira quotidiennement aux parieurs les choix d'un expert qui tentera de faire mieux que le titulaire des courses André Trudelle, qui continuera à présenter ses sélections. Donc deux séries de choix pour chaque programme au cours de l'année des courses qui débutera le 28 janvier et qui se poursuivra jusqu'au 15 décembre en 1968.

Popularité du tennis au Centre Maisonneuve

Des nombreuses activités sportives au programme du centre de récréation Maisonneuve, le tennis, le sport qui assure peut-être à ses adeptes le développement physique le plus harmonieux, tient une place importante à l'horaire des activités.

L'agencement du programme du tennis a été confié à M. Bert Ouellette qui compte tenu des facteurs habileté et âge, a instauré, pour les adultes ou séniors, une classe pour les débutants et une autre pour les avancés, dans les périodes théoriques et pratiques.

Chez les débutants, les notions élémentaires du tennis sont enseignées, coups de base, revers, droit, service, chandelle, etc..., et des exercices physiques appropriés sont au programme. Chez les plus avancés, Ouellette consacre les périodes au perfectionnement des différents coups et à la stratégie.

Pour les juniors, les moins de 16 ans, un programme élémentaire et un programme supérieur ont été mis au point. Dans les deux cas, les jeunes sont soumis à des périodes de conditionnement physique et des exercices de rapidité et de précision les préparant à des compétitions.

Un tournoi provincial

D'ailleurs un tournoi junior, à l'échelle provinciale, se déroulera au centre Maisonneuve les 9-10-11-12 avril. Les juniors qui suivent ces cours seront bien préparés en vue de cette compétition.

Les cours de tennis et les périodes pratiques pour les adultes se déroulent le jeudi soir de 9 h. 30 à 11 h. 30 et pour les juniors le vendredi soir, de 7 heures à 8 h. 30.

Pour renseignements additionnels, prière de communiquer à 872-2593.

Amende de $1,600 à J.-C. Killy

KITZBUEHEL, Autriche (UPI) — La vedette du ski français, Jean-Claude Killy, a dû faire face à un tribunal autrichien, samedi, avant de participer aux épreuves internationales de ski.

Killy devra payer $1,600 à une mère autrichienne qui a prétendu que Killy était le père de sa fillette âgée de cinq ans, Michaela.

Le procès s'est déroulé à l'hôtel de Killy à Kitzbuehel, en présence de deux avocats, un pour chaque parti concerné.

Problème financier pour la Fédération nationale du baseball amateur

WINNIPEG (PC) — La Fédération canadienne du baseball amateur a reçu une requête de la part du Conseil national de la santé physique et du sport amateur, dans le but de remettre la somme de $6,000 qui lui a été accordée sous forme de subvention en 1964-65 et 1966 avant d'être éligible à toute autre subvention.

La Fédération canadienne du baseball amateur a appris, lors de son assemblée annuelle dimanche dernier, que la somme de $6,000 aurait été utilisée à des fins autres que celles qui avaient été prévues à la suite de l'octroi de ces subventions.

Si l'organisme rembourse cette somme, elle deviendra éligible à de nouvelles subventions.

Ted Peterson, un aviseur sportif auprès du Conseil national, a déclaré que le gouvernement accepterait peut-être une formule de versements à tempérament pour acquitter la somme exigée. Des irrégularités auraient été découvertes à la suite de l'audition des livres de la fédération.

Par suite de ces développements, la fédération a décidé qu'il n'y aurait pas de finale nationale du baseball amateur cette année.

Par contre, l'organisme projette de former une équipe nationale de baseball sur le même plan que l'équipe nationale de hockey du Canada. Deux universités ont déjà manifesté leur intérêt vis-à-vis la formation d'une telle équipe, soit celle de Waterloo et celle de Brandon.

Richard à la fermeture du Madison Square Garden

NEW YORK (PA) — Les joueurs choisis au sein des équipes d'Etoiles, de la ligue Nationale de hockey de 1930 à nos jours, ainsi que les membres de l'équipe originale des Rangers de New York, ont été invités à la cérémonie de fermeture qui marquera le dernier événement sportif au Madison Square Garden.

La cérémonie précédera la match Détroit-New York samedi après-midi, le 11 février.

Parmi les étoiles invitées, on remarque Maurice Richard, Gordie Howe, Eddie Shore, King Clancy, Ching Johnson, Babe Pratt, Frank Boucher, Bill Cook ainsi que Lynn Patrick.

Le nouveau Garden ouvrira ses portes avec un programme double de l'Association nationale de basketball le 14 février.

LEXINGTON, Ky. (UPI) — Saviez-vous qu'un cheval rendu à l'âge adulte compte 40 dents?

CÉLÉBREZ '68

PORTEZ UN COMPLET FAIT SUR MESURE seulement... $59.68 VESTON ET PANTALON



GIGANTESQUE VENTE de COMPLETS faits sur mesure BOND

Le plus bas prix au Canada!

3 DERNIERS JOURS

La vente prendra fin samedi, le 27 janvier à 6 h. p.m.

SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT TOTAL

Nous honorons votre carte CREDICO

2e PANTALON 19.68 DURANT LA VENTE

LA COUPE BOND EST IMBATTABLE

SUD 350 ouest, rue Craig angle Bleury

LACHINE 1290 rue Notre-Dame angle 13e avenue

ST-HENRI 3604 ouest, Notre-Dame angle Rose-de-Lima

ROSEMONT 2746 rue Masson angle 4e Avenue

OUEST 7087 ch. Côte St-Luc Centre d'achats Côte St-Luc

DOLLARD DES ORMEAUX 3423 ch. des Sources West Island Mall

ST-LAURENT 993 blvd. Decarie angle [illegible] Vertu



Il vous en coûtera $0.00 pour profiter du Prix Petit Profit sur un modèle '68 de PONTIAC • BUICK • CADILLAC FIREBIRD • BEAUMONT • ACADIAN (Vous épargnez beaucoup)

LE PETIT PROFIT, QUEL AVANTAGE! C'EST ENCORE MIEUX QUE LE MEILLEUR MARCHANDAGE!

C'est un fait MID-TOWN MONTREAL

Le concessionnaire à petit profit

1395 OUEST, BOUL. DORCHESTER (Angle Crescent) 866-9961

REMARQUEZ ce symbole qui identifie le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse

Montréal a servi de base aux assassins de Kennedy, selon Garrison

REGINA — Le procureur de la Nouvelle-Orléans, M. Jim Garrison, qui poursuit son enquête personnelle pour découvrir les assassins du président John F. Kennedy, à Dallas, en 1963, a déclaré que Montréal avait été utilisée comme base des opérations qui ont conduit à l'assassinat.

Le surintendant Raymond Duchesneau, de la gendarmerie royale, à Montréal, a déclaré à midi au cours d'une conversation téléphoinque qu'en aucun temps, à sa connaissance, la police américaine ou le FBI n'avait communiqué avec son corps policier pour lui demander son concours dans la recherche des présumés assassins du président Kennedy.

Lors d'une entrevue téléphonique de 25 minutes qu'il a accordée au poste de radio CKCK, de Regina, M. Garrison a ajouté que deux villes en dehors des Etats-Unis avaient servi de bases aux opérations, Montréal et Mexico.

Il a cependant précisé que seuls des Américains et quelques latino-Américains étaient impliqués dans le complot pour assassiner le président des Etats-Unis. Il y aurait eu, selon lui, des instructions qui seraient venues de Montréal et de Mexico.

Mais il a tenu encore à ajouter qu'il s'agissait d'une "initiative américaine . . . et d'un contrôle américain".

M. Garrison a par ailleurs accusé le Federal Bureau of Investigation (FBI) et la Central Intelligence Agency (CIA) d'avoir participé au complot pour l'assassinat de M. Kennedy.

Plusieurs des accusés de M. Garrison ont mystérieusement disparu.

LA PRESSE a tenté ce matin de rejoindre M. Garrison à son bureau. Sa secrétaire l'attendait d'un instant à l'autre. Elle ne savait pas où le rejoindre.

Voir MONTREAL, en page 2

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Augmentation de l'assurance-chômage en juin — *Page 25*

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 24 janvier 1968 / saint Timothée / 84e année, No 20 / 8 cahiers / 112 pages / Les prévisions météorologiques: généralement ensoleillé, plus froid / Minimum 5° / Maximum 15°

Des milliers de locataires se plaignent: 1,500 en un jour!

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Des milliers de plaintes parviennent depuis quelques jours aux bureaux de la Régie des loyers de Montréal, alors que propriétaires et locataires s'apprêtent à renouveler leurs baux.

La hausse moyenne des loyers exigée par les propriétaires de logements de la ville de Montréal se chiffre par $30 par mois, quand ce n'est pas $40 et $45.

Au cours de la seule journée de lundi, les employés de la régie ont reçu plus de 1,500 griefs de locataires ayant à se plaindre d'augmentations exagérées. Hier également, les appels à la Régie des loyers dépassaient le millier.

Ces chiffres ont été communiqués, hier, au secrétaire de la province et ministre responsable de la Régie des loyers, M. Yves Gabias, par l'administrateur de la Régie pour la région de Montréal, M. Marcel Lamoureux.

M. Lamoureux a été chargé, la semaine dernière, d'effectuer une enquête sur les augmentations du coût des loyers à Montréal, à la suite de plusieurs plaintes formulées au secrétariat de la province.

L'enquête vise à déterminer dans quelle proportion les logements sont augmentés et quels sont les pourcentages des hausses.

Depuis le début de l'enquête, les bureaux de la Régie des loyers, auparavant situés rue Notre-Dame et récemment aménagés au 19 rue Leroyer, ne cessent de recevoir des visiteurs et une dizaine de téléphonistes, dont quelques-unes engagées pour les besoins de l'enquête, n'arrêtent d'enregistrer des plaintes.

Dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE samedi, le secrétaire de la province avait dit que si la hausse des loyers menaçait de compromettre le projet d'exposition permanente du maire Jean Drapeau, l'Assemblée législative du Québec pourrait être appelée à voter une loi, comme celle de l'an dernier, gelant le coût des loyers.

M. Gabias a réitéré hier ces propos et précisé qu'il prendra une décision à ce sujet lorsque les résultats de l'enquête seront connus.



12 heures qui ont duré 6 mois

Grève de la faim

La prise de contact avec la prison d'Insein a été difficile. Le régime est maigre; Guy est atteint de dysenterie, Bernard n'est guère en meilleure forme.

Guy Lalonde et Bernard Pineault refusent, pendant huit jours, leur pitance quotidienne: un bol de riz brun accompagné d'une sauce faite d'herbes.

Pendant huit jours, ils refusent de manger. Malades, décharnés et n'ayant plus la force de réagir, ils sont transportés à l'hôpital de la prison d'Insein, une drôle de prison où l'eau courante et les lits n'existent pas.

— Page 5

AUJOURD'HUI

Profonde réforme de la constitution

Le premier ministre Pearson aurait l'intention, en février, de présenter une série d'amendements constitutionnels qui contiendrait les germes d'une réforme en profondeur de la constitution canadienne.

— Page 17

Vaste programme de protection civile

Le secrétaire de la province, M. Yves Gabias, qui est également chargé de la Protection civile, saisit le cabinet d'un vaste programme de protection civile et sa réorganisation complète.

— Page 17

Nouvelles mains pour les victimes de la thalidomide

L'Institut de réhabilitation de Montréal a présenté hier à la presse une double prothèse activée par un système électro-hydraulique qui permettra aux victimes de la thalidomide et aux amputés des bras d'avoir de nouvelles mains leur obéissant parfaitement.

— Page 33

La baisse des investissements

Selon l'économiste Otto Thur, il est abusif de relier trop facilement la baisse des investissements au Québec à la turbulence politique car les chiffres pour cette période ne seront publiés qu'en mars ou avril 1968.

— Page 76

Les clubs d'étoiles

Cette année, les deux clubs d'étoiles de la Ligue Nationale de Hockey ont été choisis non plus par les journalistes et commentateurs sportifs, mais par les instructeurs eux-mêmes. Parmi ces joueurs-vedettes, on note le gardien de buts du Canadien, Lorne Worsley.

— Page 81

Rusk: c'est un acte de guerre

WASHINGTON (AFP-UPI-PA) — Le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk a déclaré aujourd'hui que la saisie du navire-espion "USS Pueblo" pourrait être qualifiée d'"acte de guerre" dans la mesure où certaines actions peuvent ainsi être qualifiées.

Il a ajouté qu'à son avis, la saisie du navire est une violation de la loi internationale. M. Rusk a alors conseillé aux Nord-Coréens "de se calmer".

Il y a eu suffisamment d'incidents, a ajouté M. Rusk après avoir réaffirmé que les Etats-Unis ont l'intention de récupérer le "Pueblo". Mais le secrétaire d'Etat a refusé de faire la moindre prédiction sur les moyens qui seront utilisés pour y parvenir. Il croit que les Nord-Coréens "devraient avoir la sagesse de reculer".

Entre-temps, la Maison-Blanche a confirmé que l'Union soviétique ne montre aucun empressement à utiliser son influence auprès de la Corée du Nord. Certains dirigeants américains ont même dit que Moscou avait refusé d'intervenir.

Voir GUERRE, page 2

Autres informations, page 69



téléphoto PA

Le "navire-espion" *Pueblo*, amarré à un quai.

Washington se demande s'il s'agit de l'ouverture d'un second front vietnamien

LOUIS WIZNITZER
CORRESPONDANT DE LA PRESSE À NEW YORK



"Souvenons-nous de l'incident du Tonkin, conservons notre calme et ne nous hâtons pas de conclure". C'est en ces termes que le "New York Times" tempère, ce matin, l'ardeur belliqueuse de certains congressmen qui veulent "qu'on frappe du poing sur la table", qu'on "donne aux rouges une bonne leçon", et qu'on "libère le "Pueblo" par la force des armes".

L'enquête menée par le sénateur Fullbright fait, en effet, peser les doutes les plus graves sur l'attaque dont les deux destroyers américains auraient été l'objet, en août 1964, de la part de vedettes nord-vietnamiennes. Bien que le voile soit loin d'avoir été levé sur cette affaire, on sait d'ores et déjà que les deux navires américains avaient, ce jour-là, "zigzagué" entre les eaux internationales et les eaux nord-vietnamiennes.

Les chasseurs sont restés au sol

Le fait même que les chasseurs à réaction américains, dont les bases coréennes n'étaient qu'à trente minutes de vol du lieu d'arraisonnement du "Pueblo", ne furent pas envoyés à son secours, incite à accueillir avec prudence l'affirmation du Pentagone selon laquelle ce dernier se trouvait en eaux internationales lorsqu'il fut capturé par quatre vedettes nord-coréennes. Le "Pueblo" partie de la flotte "navires-espions", équipés d'appareils électroniques sophistiqués que les Etats-Unis envoient régulièrement longer les côtes de pays hostiles comme la Sibérie, Cuba et Chypre.

La mission de ces "navires-espions" est d'écouter les communications-radio de ces pays et de repérer la fréquence de leurs radars.

La deuxième mission est de beaucoup plus importante que la première: en s'approchant du territoire "ennemi" le navire-écoute peut obliger ce pays à braquer sur lui son radar dont il peut alors déterminer la fréquence, ce qui permettrait de prendre des dispositions pour échapper à sa surveillance lors d'une guerre véritable. Selon les analystes militaires du "Washington Post" et du "New York Times", il ne fait pas de doute que le "Pueblo" avait pour mission d'enregistrer les fréquences électroniques des fusées sol-air" et des radars chargés de les guider qui sont de construction soviétique.

Au mois de juin dernier, on se souvient que des chasseurs israéliens avaient mitraillé et

Voir WASHINGTON, page 2

Accord Londres-Moscou pour une conférence sur la sécurité européenne

MOSCOU (PA, Reuter, UPI, AFP) — Le premier ministre Wilson a annoncé aujourd'hui que la Grande-Bretagne et l'URSS sont d'accord pour entreprendre des discussions en vue de préparer une conférence sur la sécurité européenne.

Par ailleurs, il a indiqué avec force que seule une solution pacifique était capable de mettre fin à la guerre du Vietnam.

Dressant le bilan de sa visite en URSS, une heure avant son départ, devant la presse britannique et soviétique, M. Wilson a dit qu'une solution militaire ne pouvait résoudre la question vietnamienne et qu'une solution pacifique devait être trouvée.

L'URSS et la Grande-Bretagne s'efforcent, depuis longtemps, de placer la solution de cette question sur des rails politiques, a-t-il dit. Mais aucun des deux pays n'a les pleins pouvoirs pour résoudre le problème dans ce sens.

M. Wilson a ajouté que l'examen du problème vietnamien avait occupé la majeure partie de ses entretiens avec les dirigeants soviétiques.

"Nous en avons parlé pendant nos rencontres, au cours des repas, et même en écoutant "Carmen". Je ne connais pas

Voir ACCORD, page 2



Les étudiants chez le ministre

Un millier d'étudiants sont allés manifester hier à Québec. Le ministre Cardinal n'accède pas à leurs demandes quant aux normes régissant l'octroi des prêts-bourses pour l'année en cours: il invite cependant les étudiants à faire partie d'un comité mixte dans l'avenir.

— Page 17

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Marines à Khe Sanh

— Page 57

SOMMAIRE

Annonces classées / 58 à 69
Arts et Spectacles / 46 - 47
Bandes dessinées / 54
Courrier "Que faire?" / 37
Décès, naissances, etc. / 70
Editorial / 4
Finance / 76 à 78
Horoscope / 36
Informations étrangères / 57
L'auto / 44
Loisirs et récréations / 54
Mots croisés / 60
Radio et télévision / 50 - 51
Sports / 81 à 87
Tribunaux / 22 à 24
Vie féminine / 34 à 39
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 37

CKAC 728

"Baisse du taux d'escompte aussi tôt que possible"

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, est "raisonnablement satisfait" de la tournure des événements sur le marché des changes.

C'est du moins ce qu'il a indiqué hier à la Chambre des communes, sans toutefois pouvoir préciser quand il serait possible de ramener le taux d'escompte à 6 pour cent comme il était avant la décision de la Banque du Canada de le porter à 7 pour cent dimanche dernier.

"C'est le désir du gouverneur de la banque aussi bien que le mien que de réduire le taux d'escompte dès que la confiance sera rétablie."

La grève semble maintenant inévitable chez Chrysler

WINDSOR (PCf) — Même si les négociations se sont poursuivies toute la nuit durant, il semble bien que midi, aujourd'hui, sera l'heure à laquelle le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile déclenchera la grève contre la compagnie Chrysler Canada. Déjà, ce matin, 2,500 ouvriers de Windsor ont débrayé.

Chrysler et le syndicat négocient depuis 15 jours en vue de la signature d'un contrat de travail de trois ans.

On s'attend à ce que 11,000 employés aux usines Chrysler de Windsor, Ajax et Toronto abandonnent le travail à midi, heure fixée pour le début de la grève. A cette heure-là, les grévistes commenceront probablement à faire du piquetage et tout travail aux usines Chrysler cessera.

Mardi soir, un porte-parole de la compagnie a déclaré que les négociations avaient commencé sur un ton amical, le 8 janvier, mais que la situation s'était quelque peu envenimée dans les derniers jours des entretiens. Le même porte-parole avait déclaré que de l'avis de nombre d'observateurs, la grève semblait inévitable.

Ford et GM suivront

Les chefs syndicaux ont été appelés à maintes reprises, dans le cours de la journée de mardi, à conseiller aux employés de demeurer au travail.

Le syndicat a dit à maintes reprises que le contrat de travail que l'on entend conclure avec Chrysler servira de modèle pour celui que l'on négociera avec les succursales canadiennes des compagnies Ford et General Motors. Ces deux dernières compagnies produisent encore des voitures même si le contrat de travail avec leurs employés a expiré en décembre dernier.

A Chrysler, le dernier contrat de trois ans a expiré le 15 novembre 1967. En vertu d'ententes spéciales renouvelées à deux reprises, la production s'est poursuivie pendant 69 jours après l'expiration du contrat.

Le principal objectif du syndicat — la parité des salaires avec les employés américains — était virtuellement atteint avant même que ne commencent les négociations. C'est un point qui a été obtenu dans les négociations entre le syndicat et Chrysler de Détroit. Les négociations ont donc porté sur les conditions de travail plutôt que sur la question des salaires.

L'épidémie de grippe régresse à Québec

QUEBEC, (PC) — L'épidémie de grippe après avoir atteint un sommet, semble en voie de régression dans la région de Québec alors que les 30,000 élèves de la Commission des écoles catholiques de Québec retournent en classe aujourd'hui.

Tous ces élèves avaient été mis en congés forcés jeudi soir devant les absences de plus en plus nombreuses causées par la grippe, tant chez les élèves que chez les professeurs.

Une vingtaine de milliers d'élèves d'autres écoles de la région de Québec furent aussi mis en congé le lendemain et la plupart d'entre eux doivent retourner à l'école jeudi matin.

Par contre, les élèves de la régionale Louis-Fréchette et de quelques écoles privées et publiques de la région ont été mis en congé au début de la semaine, jusqu'à lundi prochain.

La plupart des hôpitaux de la région continuent cependant à interdire l'entrée aux visiteurs afin de minimiser le danger de contagion même si la maladie semble régresser.

La grippe fait maintenant ses ravages dans les régions de Chicoutimi, du Bas du Fleuve et de la Côte-Nord. On signale que plusieurs écoles sont fermées dans certaines localités de ces régions et que l'hôpital de Chicoutimi, tout comme celui de Rimouski, a fermé ses portes aux visiteurs.

Enfin, la maladie ne semble pas avoir encore atteint la Gaspésie, du moins à l'état épidémique.

La météo

MINIMUM : 5°
MAXIMUM : 15°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : généralement ensoleillé et plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'ouest. Minimum et maximum à Montréal 5 et 15, Ottawa et Ste-Agathe zéro et 10.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions des Cantons de l'Est, du Québec, du St-Maurice et du Lac-St-Jean : ensoleillé avec périodes nuageuses, plus froid. Vents de 15 à 20 milles de l'est, devenant de 15 à 20 milles durant la nuit. Minimum et maximum à Québec zéro et 10, Sherbrooke zéro et 15, La Tuque et Chicoutimi 5 sous zéro et 10 au-dessus.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions de Rimouski, de Baie-Comeau, de Sept-Iles et de Gaspésie : Neige cessant le matin. S'éclaircissant durant l'après-midi et plus froid. Vents de 15 à 20 milles du Nord-ouest. Minimum et maximum à Baie-Comeau zéro et 10, Rivière-du-Loup et Mont-Joli 5 et 15, Sept-Iles 10 et 15, Gaspé 15 et 20.

Aperçu pour demain : périodes nuageuses et chutes de neige tard dans la journée, plus froid.

Dons déductibles pour fins d'impôt

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La dernière édition de la Gazette officielle du Québec contient une excellente nouvelle... pour ceux qui font des dons à la province de Québec.

En effet, un arrêté en conseil adopté le 21 décembre dernier a décrété une modification à la loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre que les dons faits à la Province soient, en totalité, admis en déduction dans le calcul du revenu imposable.

Jusqu'à maintenant, les dons faits à la Province ne pouvaient être déduits, dans le calcul du revenu imposable, que jusqu'à concurrence de 10 p. cent du revenu net.

En conséquence, donner tous ses revenus à l'Etat du Québec dispensera de l'accablante obligation de traiter chaque année avec le fisc...

Les parlementaires américains s'émeuvent

WASHINGTON, (AFP) — Les milieux parlementaires américains partagent l'inquiétude du gouvernement fédéral à la suite de l'arraisonnement, lundi, du navire-patrouilleur américain "USS Pueblo" par des bâtiments nord-coréens au large des côtes de la Corée du Nord.

"Nous nous sommes fait prendre à l'improviste", a déclaré le sénateur William Fulbright (démocrate-Arkansas), président de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, pour qui l'incident serait très grave "si, comme on l'a rapporté, le bateau se trouvait en haute mer". Le Pentagone a indiqué, hier soir, que le "Pueblo" se trouvait en dehors des eaux internationales, à 25 milles marins de toute terre.

"Les activités du genre auquel se livrait le "Pueblo" ne peuvent qu'exposer les Etats-Unis à de tels incidents", a ajouté le sénateur Fulbright.

Les parlementaires républicains se montrent de leur côté moins réservés dans leur jugement et qualifient la capture du patrouilleur "d'acte de guerre manifeste". C'est le cas notamment du représentant Bob Wilson (Californie) et du sénateur Strom Thrumond (Caroline du Sud). Ce dernier a demandé au président Johnson d'adresser un véritable ultimatum au gouvernement de Pyong-Yang afin d'exiger la restitution du "Pueblo" dans un délai bien précis. La mise en demeure devrait spécifier que, dans le cas d'une réponse négative, le navire serait "repris par la force."

Des rumeurs dont l'origine n'a pu être identifiée indiquent que d'autres parlementaires républicains auraient adressé une requête analogue au chef de l'exécutif.

Nouvelle analyse de 3,600 médicaments, aux Etats-Unis

WASHINGTON (UPI)—Presque tous les médicaments fabriqués aux Etats-Unis entre 1938 et 1962 seront analysés de nouveau pour savoir quels sont vraiment leurs usages.

Un certain nombre des 3,600 médicaments — avec leurs 13,000 variantes — devront être retirés du marché et la publicité de presque tous les médicaments devra être modifée, a annoncé le Gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Administration des drogues et aliments. Les analyses seront faites par des experts de la National Academy of Science et du National Research Council, deux organismes indépendants.

Dès hier, l'Administration des drogues déclarait qu'aucune preuve n'assure que les médicaments suivants sont utiles à l'homme, quelles que soient les conditions : Rutin, Quercetin, Hesperidin. Depuis des années, on présentait ces drogues comme efficaces dans les cas d'hémorragie ou de déficience alimentaire.

(Le Rutin et l'Herperidin sont en vente au Canada, mais il semble que le marché soit assez restreint).

La loi Kefauver-Harris de 1962 exige que tous les médicaments vendus au pays soient prouvés efficaces et sûrs pour fins auxquelles ils sont destinés; c'est en vertu de cette loi que l'Administration des drogues fait reprendre l'analyse de 3,600 produits pharmaceutiques vendus ou non sous ordonnance.

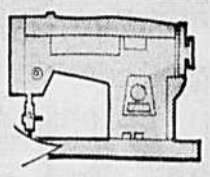
La chute du DC-8 à Ottawa : une erreur du pilote

OTTAWA — La chute du DC-8 d'Air Canada le 20 mai dernier à Ottawa est attribuable à une fausse manoeuvre du pilote au moment de l'atterrissage.

L'appareil executait un exercice simulant l'arrêt de deux moteurs d'un même côté : or l'avion volait à une vitesse trop réduite pour que le pilote puisse en garder le contrôle au moment d'atterrir. L'appareil est tombé au sol sur le côté et a capoté.

Ce genre d'entrainement est courant depuis plusieurs années chez plusieurs compagnies.

Les victimes de l'accident furent le capitaine A. Robinson, âgé de 46 ans, de Pointe-Claire, le capitaine Donald J. Orr, 46 ans, de Brampton, Ont., et le capitaine Clark Henning, 48 ans, d'Oakville, Ont.



Machine à coudre "Zig-Zag" la plus automatique qui soit

Aiguille simple ou jumelée 3-positions. Fait automatiquement la couture invisible, les boutonnières, etc. Mécanisme d'acier garanti 25 ans.

Se vend ordinairement $169

Vrai prix de "gros" : $79

assuré par contrat écrit

Mallette adaptée à la machine.

Se vend $15 — PRIX DE "GROS" $7.25

Demandez notre dépliant

Société d'Escompte, enr.
8299, SAINT-DENIS 384-0621

WASHINGTON

SUITE DE LA PAGE 1

mis hors d'action un "navire-écoute", le Liberty, dont les oreilles indiscrètes s'étaient dangereusement approchées de la zone des combats. Il s'agit d'une erreur, avait affirmé le gouvernement israélien. Mais l'explication n'avait pas entièrement convaincu.

Le "Liberty" et le "Pueblo" relèvent directement de l'Agence Nationale de Sécurité et non pas de la marine américaine. Un navire-écoute est amarré en permanence depuis quelques années à quelques kilomètres de la Havane où il constitue une attraction pour les touristes et les promeneurs du dimanche qui l'aperçoivent à la lorgnette.

L'histoire des arraisonnements des navires en haute mer, aussi bien qu'en eaux territoriales, fourmille d'exemples étonnants. Citons-en deux En 1866, un vaisseau américain, le "Général Sherman", fut incendié sur les ordres du monarque coréen. Il remontait le fleuve Han pour tenter de rompre l'isolement de ce pays et entendait l'ouvrir "manu militari" au commerce américain.

En 1807, durant les guerres de Napoléon, la frégate américaine "Chesapeake" fut arraisonnée par un navire de guerre britannique en eaux internationales et fut fouillée par des marins de Sa Majesté.

Certains journaux et quelques congressmen protestent, ce matin, contre ce qu'ils appellent un acte de piraterie. S'il s'est avéré que le "Pueblo", pour indiscrètes qu'étaient ses intentions, fut saisi en haute mer, il est certain que les lois internationales sur la navigation auront été violées. Par ailleurs, la "quarantaine" imposée par les Etats-Unis, en 1962, à Cuba par la flotte américaine, les missions des U-2 au-dessus de la Chine et de l'URSS, les bombardements du Nord-Vietnam constituent également des violations non moins flagrantes de la souveraineté de ces pays et des lois internationales en vigueur.

Si le gouvernement réagit avec une prudence à laquelle il ne nous avait pas accoutumé, ces temps derniers, c'est que le président Johnson n'a rien à gagner en s'engageant dans une deuxième guerre sur le continent asiatique.

Des porte-parole du département d'Etat ne cachent cependant pas, ce matin, leur crainte que la saisie du "Pueblo" ne fasse partie d'un plan de diversion communiste visant à créer plusieurs fronts vietnamiens.

Le 16 décembre dernier, Kim Il Sung, premier ministre de la Corée du Nord, avait déclaré dans un communiqué officiel : "Les pays socialistes et les forces révolutionnaires du monde entier doivent s'unir pour créer des fronts devant l'impérialisme américain."

A moins d'utiliser des armes atomiques et de risquer un conflit thermo-nucléaire avec l'URSS, les Américains risqueraient fort en s'engageant dans une nouvelle guerre coréenne d'être saignée à blanc alors que l'URSS continuerait de faire la guerre par personne interposée.

Pour Johnson, cela signifierait politiquement l'arrêt de mort.

ACCORD

SUITE DE LA PAGE 1

de problème plus complexe. En privé, comme en public, le gouvernement soviétique a maintenu ses positions. Mais, cette fois-ci, nous n'avons pas perdu de temps, comme au cours de nos précédentes rencontres, à nous exposer mutuellement des positions connues".

M. Wilson a dit qu'il n'avait pas l'intention de s'étendre sur cette question devant la presse "pour ne pas gêner les sondages en cours".

Il a, cependant, ajouté que la récente déclaration du ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères, Nguyen duy Trinh, ne devait pas être la seule à être prise en considération.

Les déclarations faites par le président Johnson à San Antonio et dans le "message sur l'état de l'Union" "ne constituent pas un retour en arrière", a-t-il dit.

"Je rencontrerai bientôt le président Johnson, et serai en mesure de lui faire part de la position exacte de l'URSS, non seulement sur le problème du Vietnam, mais sur toutes les autres questions importantes", a-t-il dit.

A propos du Moyen-Orient, M. Wilson a estimé que la résolution britannique au Conseil de sécurité constituait une base de règlement. L'URSS et la Grande-Bretagne doivent aider à ce que la mission de l'ambassadeur Janning soit couronnée de succès, a-t-il ajouté.

M. Wilson a fait remarquer, à ce propos, que M. Kouznetsov (qui dirigeait alors la délégation soviétique au Conseil de sécurité) avait "activement coopéré" à l'adoption de cette résolution.

En outre, a-t-il dit, les termes de la "déclaration de Varsovie" (adoptée à l'issue de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays de l'Est, fin décembre), et dans l'élaboration de laquelle "M. Gromyko joua un grand rôle", coïncident avec les termes de la résolution britannique.

"Je sais que l'URSS a une grande influence sur les pays arabes. Nous avons aussi une influence sur des pays qui participèrent au conflit israélo-arabe. Lors de ma rencontre avec M. Eshkol, je lui ai fait part de mes propositions".

MONTREAL

SUITE DE LA PAGE 1

Par ailleurs, on apprend que Mme Marina Oswald-Porter, veuve de Lee Harvey Oswald, actuellement domiciliée à Richardson, faubourg de Dallas, au Texas, a été citée à comparaître par M. Jim Garrison, en rapport avec l'enquête menée depuis plus d'un an en Louisiane en vue d'établir que le président John Kennedy a été victime d'un complot d'extrême-droite.

La veuve du présumé assassin du président Kennedy devra déposer devant un tribunal de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 9 février.

Le chroniqueur syndical de LA PRESSE, Jacques Lafrenière, se trouvait à New-York, le 15 novembre 1963, une semaine avant l'assassinat du président Kennedy, lorsque ce dernier est venu prononcer une conférence devant les 2,000 congressistes de la Fédération américaine du travail et le Congrès des organisations industrielles, la centrale syndicale des Etats-Unis.

Lorsque le président des Etats-Unis venait à New York, on bloquait ordinairement toutes les rues que devait emprunter le cortège, de sorte que la circulation dans cette importante ville se trouvait congestionnée pendant des heures. Cette fois-là, on n'avait éteint aucun feu de la circulation. Aucune force policière particulière n'avait été mobilisée. Il n'y avait pas les sirènes excitantes des automobiles de la police. Quelques agents de police en civil étaient postés aux intersections. Quelques cars de police précédaient et suivaient l'automobile non identifiée du président, sans plus.

On a fait valoir aux journalistes que c'était le président lui-même qui avait demandé qu'il en soit ainsi, car disait-on : M. Kennedy est toujours peiné de causer des ennuis aux automobilistes et aux citoyens d'une ville qui ont à subir des retards à cause de sa présence . . ."

On avait déploré un seul incident tout le long du parcours de l'aéroport à l'hôtel Americana : une dame s'était jetée devant l'automobile du président. En peu de temps, les agents en civil se précipitaient pour découvrir que cette dame, bien intentionnée, désirait s'assurer qu'il s'agissait bien de "son" président. Ce n'était pas un complot.

Une semaine plus tard à Dallas, le président, confiant, voyageant dans une automobile sans toit de verre à l'épreuve des balles, contrairement à l'habitude, était victime de ce que la commission Warren a appelé le geste d'un seul individu et de ce que M. Garrison croit être la fin d'un complot habilement étudié.

GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

La déclaration de la Maison-Blanche est plus nuancée et déclare que les démarches entreprises auprès du gouvernement soviétique n'ont encore abouti à aucun résultat satisfaisant.

En ce qui concerne l'attitude adoptée par le représentant de la Corée du Nord au cours de la réunion de la Commission d'armistice à Pan Munjon, la Maison-Blanche qualifie celle-ci de "cynique" et accuse le représentant nord-coréen d'avoir déformé les faits.

Au cours de cette réunion à Pan Munjon, la partie nord-coréenne a protesté contre "les nombreuses provocations et manoeuvres impérialistes, perpétrées de plus en plus fréquemment dans la zone démilitarisée".

Le chef de la délégation nord-coréenne, le général Pax Joong Kook, a énuméré des cas de provocations et s'est arrêté longuement sur l'affaire de la pénétration d'un navire-espion américain dans les eaux territoriales nord-coréennes. Sans le nommer, il a dit que le "Pueblo" avait ouvert le feu contre les navires nord-coréens qui ont répondu par les armes, tuant ou blessant plusieurs marins agresseurs et faisant prisonniers plus de 80 d'entre eux. Ils ont également pris le navire-espion avec son armement et ses munitions, ainsi que son équipement d'espionnage. Il a demandé que la partie américaine présente ses excuses à la partie nord-coréenne et punisse les organisateurs de la provocation.

La Maison-Blanche a réaffirmé que le "Pueblo" se trouvait dans les eaux internationales au moment de sa capture par des bâtiments nord-coréens.

Cependant, le gouvernement américain continue d'espérer que l'incident du "Pueblo" pourra être réglé par les voies diplomatiques. Bien que peu encourageants, les contacts se poursuivent entre le représentant américain à Moscou et les autorités soviétiques.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. George Christian, s'est lui aussi refusé de fournir la moindre précision sur la ligne de conduite que le président Johnson entend suivre au cas où les efforts diplomatiques échoueraient pour résoudre la crise. Le seul commentaire qu'il a voulu faire a été de dire qu'"il est bien entendu que le gouvernement américain organise et dresse des plans, sous l'égide du président, pour faire face à la situation".

De son côté, l'ambassadeur américain aux Nations unies, M. Arthur Goldberg, s'est de nouveau entretenu aujourd'hui avec le secrétaire général U Thant qui, selon certains, pourrait faire bientôt une déclaration au sujet de l'affaire du navire-espion.

Par ailleurs, l'agence de presse officielle de la Corée du Nord affirme aujourd'hui que le capitaine du "Pueblo" a avoué que son navire se trouvait dans les eaux territoriales de la Corée du Nord au moment de la saisie de son bateau.

Selon l'agence de presse, le capitaine Bucher aurait dit : "Je n'ai absolument aucune excuse pour mon acte criminel, mon navire ayant pénétré profondément dans les eaux territoriales de la Corée du Nord et ayant été capturé par les patrouilles navales de l'armée populaire de Corée dans un acte d'auto-défense pendant que des activités criminelles d'espionnage étaient menées.

"Le crime commis par moi-même et mes hommes est absolument indélébile".

Ce texte diffusé de Corée du Nord et capté à Tokyo est tellement rempli d'erreurs grammaticales et de fautes de syntaxe, ont remarqué les observateurs, qu'il semble évident qu'il a été écrit par un Nord-Coréen.



LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 273-9983



photo Jean-Paul Picard, LA PRESSE

Vancouver-Montréal avec $11 en poche

Parti de Vancouver mardi dernier avec $11 en poche, Warren Derek Cone s'est retrouvé hier soir à Montréal. Seul, sans le sou (ou plutôt avec un cent !) et l'estomac vide depuis trois jours. Pris momentanément en charge par le nouveau Centre de dépannage situé rue Sainte-Catherine, Warren, qui est âgé de 18 ans, a pu ainsi passer la nuit à l'Accueil des jeunes et devrait aujourd'hui être dépanné par la Société d'aide aux voyageurs. Qu'espère-t-il trouver ici ? Un emploi comme garçon de table. Sa plus grande crainte ? Que son amie, étudiante-infirmière à Montréal, le voit "aussi mal accoutré".

Un policier de Saint-Michel perd son emploi pour lequel il aurait versé $1,000

Une nouvelle accusation contre le frère du maire

par Léopold LIZOTTE

Les "représailles" vont-elles succéder aux accusations, à Saint-Michel ? Et en aussi grand nombre et au même rythme ?

C'est ce que l'on peut se demander à la suite de la décision prise par le conseil municipal, hier après-midi, de ne plus garder à l'emploi de la force policière de cette municipalité l'un des principaux témoins entendus au cours de l'enquête conduite sur l'affaire des "pots-de-vin à gogo".

Siégeant en comité plénier, les conseillers de Saint-Michel ont en effet résolu à l'unanimité que l'agent Jean-Claude Gascon, qui venait tout juste de terminer sa période de "probation" comme agent, n'avait apparemment pas l'étoffe du policier particulièrement soumis à l'autorité municipale.

L'agent Gascon avait été témoin à deux reprises aux enquêtes préliminaires du conseiller Maurice Constantineau.

A la première occasion, il avait soutenu que ce conseiller lui avait demandé $1,000 pour faciliter son embauchage comme policier et que, effectivement, il lui avait versé cette somme rondelette.

Et, sur ce, il avait été corroboré entièrement par sa femme.

Puis, une deuxième fois, il avait soutenu que, lors d'une inondation dans sa maison, le même conseiller Constantineau lui avait demandé 10 p. 100 (soit une trentaine de dollars) du règlement des dommages qu'il avait subis.

Et il avait alors donné instruction à sa femme de verser le montant réclamé.

Mais cette dernière, qui savait qu'un pourcentage encore plus élevé devait aller à l'avocat qui avait enregistré la réclamation, s'était dit que l'on en demandait définitivement un peu trop de partout. Et elle n'avait rien envoyé à M. Constantineau.

Il n'en reste pas moins que le bilan de son aventure à Saint-Michel se solde, pour le témoin Gascon, par une double perte sèche. Et d'un emploi rémunérateur, et de la somme de $1,000 qu'il aurait versée pour l'obtenir.

A moins, évidemment, que... remboursement soit fait. Si versement a bien eu lieu, comme de bien entendu.

La semaine dernière, d'autre part, le comité de discipline a recommandé la suspension, pour de longues périodes, des trois autres policiers qui ont mené l'enquête sur les exactions des politiciens de Saint-Michel. Et ils ont été suspendus.

Il y a quelques heures, enfin, un nouvel ordre du jour a été affiché dans les bureaux de la police de Saint-Michel, se lisant comme suit :

"Il est strictement défendu de laisser pénétrer dans les locaux du Service de la police tous les membres qui sont sous le coup d'une suspension, à moins d'une permission spéciale accordée par le directeur".

Le frère du maire de nouveau accusé

Pendant ce temps, une nouvelle accusation était portée en Correctionnelle contre le directeur du personnel de la ville de Saint-Michel, Jean-Marc Bergeron, qui est, sans aucun hasard que ce soit, le frère du maire également accusé, mais toujours en fonction, Maurice Bergeron.

Cette fois, le directeur du personnel a été accusé d'avoir demandé ou exigé une somme de $1,000 d'un aspirant policier pour lui procurer un emploi.

Cela se passait toutefois en novembre dernier, soit très peu de temps avant qu'éclate le scandale que l'on sait. Et qui dure toujours.

La transaction ne fut pas menée à bout, et pour cause, mais la demande de pot-de-vin aurait été effectivement faite. Et c'est sur la foi de ces renseignements que le juge Paul Monty a émis une nouvelle

Voir SAINT-MICHEL page 6



Le procès Lemay ajourné à lundi

Georges Lemay, dont la "cause", si l'on peut dire, a été portée avant terme devant un tribunal supérieur, est revenu hier pour quelques minutes devant le juge Jacques Trahan.

Le tribunal de première instance avait en effet ajourné à hier la continuation . . . possible du procès.

Devant la procédure en bref de prohibition inscrite par le procureur de la défense, Me Léo-René Maranda, devant le juge Peter V. Shorteno, c'est l'un des procureurs de la Couronne, Me Stephen Cuddihy, qui a lui-même proposé un autre ajournement.

Et, cette fois-ci, à lundi prochain.

Ce qui a immédiatement été accordé.

Emprisonnement préventif pour un "criminel d'habitude"

Un individu répondant aux prénom et nom de Lionel Morin, âgé de 43 ans, sans domicile connu, a été déclaré repris de justice (criminel d'habitude), cet après-midi, et le juge Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, qui a rendu jugement en ce sens, l'a condamné à la détention préventive et ce, pour la protection de la société.

C'est dire que Morin pourrait passer le reste de sa vie au pénitencier, mais la loi prévoit aussi "que les autorités pourront réétudier son cas périodiquement".

C'est le quatrième individu à subir le même sort en l'espace d'une vingtaine d'années dans le district judiciaire de Montréal.

Et nous avons appris après que le juge Roche eut prononcé son jugement que c'était l'intention bien arrêtée de la Couronne "de prendre des procédures dans le même sens contre de nombreux autres récidivistes invétérés".

En privant Lionel Morin de sa liberté pour de longues années à venir, le juge Roche, dans un jugement de trois pages, papier ministre, a accepté la requête du ministère public à laquelle le procureur général a consenti . . . pour retirer Morin de la circulation.

Condamné à plusieurs reprises dans le passé

Dans son jugement, le juge Roche déclare, entre autres choses, "que le 30 mai 1967, l'intimé Morin s'est reconnu coupable devant le juge en chef Edouard Archambault, de s'être, le 5 février de la même année, introduit par effraction dans un magasin situé au numéro 1550 est de la rue Bélanger".

Voir EMPRISONNEMENT p. 6

L'affaire Savignac: la Chambre des notaires, jusqu'à maintenant, a accepté de rembourser $160,000

par Maurice MORIN

Le notaire Maurice Savignac, qui est sous le coup de plusieurs accusations présentement en Correctionnelle, doit subir un premier procès devant un juge seul de la Cour des sessions de la paix, le 20 février.

Il est vrai que la Chambre des notaires, avons-nous appris, au cours de la matinée, de la bouche même de Me J.-Bernard Coupal, secrétaire de cet organisme, a accepté de payer par son Comité d'indemnisation, des réclamations de l'ordre de $160,000, réclamations faites par des clients du notaire Maurice Savignac, clients dont nous n'avons pu, toutefois, obtenir le nombre exact.

De plus, le notaire Coupal nous a appris qu'une première tranche de ces réclamations acceptées, soit $20,000, avait été payée. Et que la seconde serait acquittée dès que la faillite du prévenu laquelle est présentement devant le syndic sera définitivement réglée, ainsi que les poursuites judiciaires au criminel.

On sait, aussi, que le notaire Maurice Savignac, que Mes Raymond Daoust et Rolland Blais représentent, a subi de nombreuses enquêtes préliminaires au cours de l'an dernier, qu'il a été cité à son procès, aux Assises, sous des accusations de vol et de fraude, mais que depuis, il a fait option, comme c'était son droit, pour subir son procès devant un juge seul qui a les qualités de magistrat et de jury.

Le procès du 20 février : une prétendue fraude de $702,095.99

La Couronne a décidé de procéder dans ce qu'il est convenu d'appeler la plus grave accusation contre le notaire Maurice Savignac. La plaignante dans cette affaire est Mme Liliane Scott-Meunier que Me Jacques Mongeau représente à titre de procureur privé.

Mais lorsque le procès débutera, ce sera un procureur de la Couronne, tout probablement

Voir SAVIGNAC en page 6

La région de Sorel inondée: 50 familles déjà évacuées

Les eaux du Saint-Laurent poursuivaient ce matin leur montée sur les rives des îles de Sorel et de Sainte-Anne-de-Sorel, à l'extrémité sud-ouest du lac Saint-Pierre, à environ 50 milles en aval de Montréal, où une cinquantaine de familles ont été chassées de leurs foyers par les inondations depuis samedi dernier à la suite des embâcles qui paralysent d'autre part le trafic fluvial.

Les inondations ont envahi non seulement le sous-sol, mais également le rez-de-chaussée de plusieurs dizaines d'habitations permanentes et de chalets d'été répartis sur un quart de mille de distance dans la région touchée, soit l'archipel comprenant notamment dans le chenal du Moine, les îles d'Embarras et aux Fantômes, où Germaine Guèvremont a situé les personnages de son célèbre roman : "Le Survenant", ainsi que la municipalité de Ste-Anne-de-Sorel, à quelques milles à l'est de Sorel.

Le nombre précis des personnes évacuées semble difficile à déterminer. "Il y a des familles comptant jusqu'à 14 enfants parmi les sinistrés," commentait ce matin un officier de la Sûreté provinciale.

Le policier a ajouté que le niveau de l'eau s'était encore élevé durant la nuit et qu'il fallait s'attendre que les inondations obligent encore d'autres familles à abandonner leur logement." Les évacuations n'ont donné lieu jusqu'ici à aucun incident, mais elles s'effectuent très lentement en raison des 12 pouces d'eau qui recouvrent déjà la seule route utilisable à ces fins," a-t-il dit.

Alors que la crue du Saint-Laurent étend ses ravages, la tempête de neige qui s'est abattue hier sur le Québec a empêché les brise-glace de réaliser les progrès auxquels on s'attendait, en aval de Sorel. La mauvaise visibilité a rendu l'opération plus difficile et c'est à la Pointe-Platon, entre Cap-Santé et Portneuf, que les brise-glace se sont arrêtés, à 4 h hier après-midi.

Pour éviter des pertes de temps à la reprise du travail ce matin, la flotte rouge de la Garde côtière a passé la nuit dans les battures de Portneuf au lieu de retourner au port de Québec.

Toute navigation a été paralysée entre Montréal et Québec pour la 13e journée consécutive, à l'exception de trois navires qui sont passés de Montréal à Trois-Rivières le 13 janvier.

D'après le capitaine G.-E. Gaudreau, agent du ministère fédéral des Transports à Québec, le retour du beau temps permettrait aux brise-glace de libérer le chenal assez rapidement car les embâcles qui restent sont formés de glaces beaucoup moins épaisses que celui du pont de Québec.

Les quatre brise-glace "John A. MacDonald", "Wolfe", "D'Iberville" et "Montcalm" ont jeté l'ancre dans les environs de Portneuf pour la nuit. De

Voir SOREL en page 6

Le jeune maniaque à la hache subira un examen psychiatrique

par Gilles NORMAND

L'adolescent de 15 ans détenu en rapport avec un attentat à la hache perpétré contre une adolescente de 12 ans, dimanche soir, a comparu hier sous une inculpation de tentative de meurtre, mais le juge en chef Jean-Paul Lavallée, de la Cour de Bien-être social, devant qui la cause devait être instruite, a refusé toute décision de la part de l'accusé quant à sa culpabilité ou sa non-culpabilité.

La cause a été reportée au 6 février prochain. En attendant le prévenu devra passer par un examen psychiatrique qui déterminera s'il est apte ou pas à subir un procès.

D'autre part, l'adolescente de 12 ans attaquée dimanche soir, Françoise Playac, du 2802, Chemin Côte-Ste-Catherine, dans le secteur Côte-des-Neiges, a enfin repris conscience tôt hier matin et son état, bien qu'encore grave, s'est légèrement amélioré, selon les autorités médicales de l'hôpital Ste-Justine.

La fillette avait eu la boîte crânienne enfoncée d'un violent coup de hache, vers 6 h dimanche soir, et elle était demeurée dans le coma jusqu'à hier matin.

Le présumé agresseur a été capturé vers 6 h lundi soir, à l'issue d'une enquête menée par les sergents-détectives Roger LeDu et Eugène Yvorchuck, de la Sûreté du poste no 15. Vu le jeune âge du détenu, les enquêteurs ont préféré ne pas fournir trop de détails. Ils ont toutefois révélé que l'adolescent avait été appréhendé chez lui, dans le secteur de l'avenue Darlington et du Chemin Côte-Ste-Catherine.

Autres agressions

Les détectives ont déclaré que l'enquête est close en ce qui concerne l'attentat contre Françoise Playac. L'adolescent qu'ils ont appréhendé n'a toutefois pas été inculpé de l'agression commise vers 7 h 10 vendredi soir, sur la personne de Louise Archambault, du 763, avenue Pratt, à Outremont, fille du juge Maurice Archambault, de la Cour supérieure.

La jeune fille, âgée de 15 ans, avait été attaquée en face du 615, avenue Dunlop, près de l'intersection du Chemin Côte-Ste-Catherine, à une dizaine de rues de l'endroit où s'est déroulé l'attentat de dimanche soir.

La victime avait également été transportée à l'hôpital Ste-Justine, souffrant d'une coupure de trois pouces au cou. Après avoir reçu plusieurs points de suture, l'adolescente avait pu retourner chez elle.

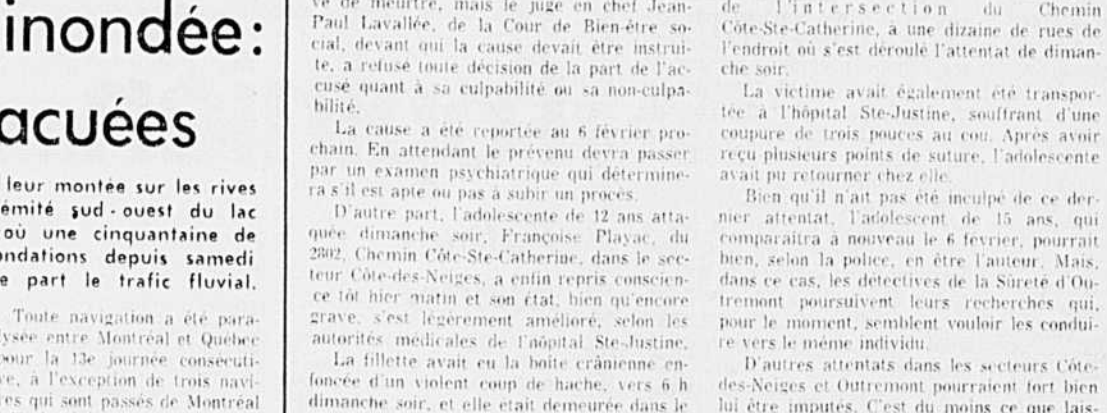
Bien qu'il n'ait pas été inculpé de ce dernier attentat, l'adolescent de 15 ans, qui comparaîtra à nouveau le 6 février, pourrait bien, selon la police, en être l'auteur. Mais, dans ce cas, les détectives de la Sûreté d'Outremont poursuivent leurs recherches qui, pour le moment, semblent vouloir les conduire vers le même individu.

D'autres attentats dans les secteurs Côte-des-Neiges et Outremont pourraient fort bien lui être imputés. C'est du moins ce que laissent entendre les policiers.

D'autre part, la police intensifie son enquête en vue d'appréhender un autre maniaque qui s'est déjà attaqué à une adolescente et à une fillette dans le quartier Rosemont.

La première victime, âgée de 14 ans, avait été attaquée le 13 janvier. Deux jours plus tard, une fillette de 8 ans était empoignée et conduite dans une ruelle où le sadique a abusé de la petite victime et l'a frappée de plusieurs coups de poing à la tête avant de prendre la fuite.

L'individu a été décrit par la police comme étant un homme d'environ 30 ans, aux cheveux noirs, mesurant environ 5 pieds, 9 pouces et pesant 175 livres.



Pont Papineau : premier pont haubanné à Montréal

par Pierre VENNAT

Le pont Papineau, qui reliera dans quelques mois Laval à Montréal, sera un pont haubanné, le premier du genre dans la région métropolitaine et fort probablement au Québec.

Un pont "haubanné" est en somme un pont suspendu.

A la différence des ponts ordinaires, toutefois, il s'agit d'un pont soutenu par des haubans, gros cordages d'acier servant à soutenir et à assujettir les pylônes par le travers et par l'arrière.

En conséquence, ces pylônes, au lieu d'être situés à chaque extrémité du pont, comme dans les ponts suspendus ordinaires, seront plutôt situés vers le centre du pont.

C'est la firme Gendron, Lefebvre et Associés, ingénieurs-conseils chargés par le ministère de la Voirie de préparer les plans du pont qui ont révélé ces détails d'une façon bien simple, en présentant la maquette que l'on aperçoit plus haut.

Ils ont tout simplement envoyé une carte de Noël à leurs amis, carte de Noël montrant la dite maquette et précisant qu'il s'agissait d'un pont haubanné.

Quant à la "vraie" maquette, celle montrée à la télévision par le maire Tétreault pour le seul bénéfice des spectateurs de sa télémission "Anatomie d'une ville", il y a longtemps, nous a dit M. Claude Lefebvre, un des deux par-

Voir PONT en page 6

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield
Succursale 5272, Boul. St-Laurent
331-7559

VENTE
DE SOULIERS
Slater
Une vente unique qui ne revient qu'une fois l'an
• choix de styles
• toutes pointures
• cuir noir ou brun
• largeur A à E
PRIX ORDINAIRE
$21.95 à $25.95
Stationnement gratuit
Pas de commandes postales ou téléphoniques s.v.p.
$16.95
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du métro

ANALYSE D'URINE
EXAMEN DU SANG
Analyse complète d'urine $3.00
GROSSESSE
Examen biologique (souris blanche) (rapport après 36 heures) $6.00
EXAMEN BIOLOGIQUE NOUVEAU $8.00
(RAPPORT 2 HEURES APRES LA RECEPTION DE L'ECHANTILLON)
(De 9 a.m. à 3 p.m., dimanche excepté) — Certitude absolue 8 jours après la période attendue
cueillette gratuite d'échantillon
845-7251
Examens soignés de sang à prix divers
PHARMACIE MONTREAL
DISQUETTE — DISCOUNTS — PRIX
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Louis Destaurniers Ltée
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2815 • 1500 Mt. Royal E., LA 1-3164
4029 Ontario E., LA 1-9410

Les commissions scolaires de la région de Montréal ne veulent pas se départir de l'impôt foncier

Les commissions scolaires de la région de Montréal s'opposent énergiquement à la prétention des administrations municipales de s'approprier le champ de taxation foncière.

C'est ce qu'a affirmé hier le président de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, M. André Saint-Onge, critiquant l'Union des municipalités d'avoir prié le gouvernement provincial de laisser l'exclusivité de l'impôt foncier aux municipalités.

Dans sa déclaration, il a cité des spécialistes en matière de taxation et notamment la Commission royale d'enquête sur la fiscalité, "qui soutient qu'après avoir examiné les arguments et critiques soulevés contre l'utilisation de la taxe foncière pour le financement de l'enseignement public, elle persiste à croire que cette taxe reste une source de financement des commissions scolaires."

Selon M. Saint-Onge, l'abolition de cette taxe engendrerait de nombreux problèmes, dans la majorité des cas "plus considérables et sérieux que ceux causés par le maintien du système actuel de taxation".

Rappelant que les délégués au dernier congrès de l'Union des municipalités ont insisté pour que celles-ci conservent leur part du revenu de la taxe de vente, le président de l'ACSRM a demandé :

"Mais alors, si on doit éliminer ces différentes sources de financement, à quelles sources les commissions scolaires s'approvisionneront-elles ?

"Le système de taxation doit être utilisé pour atteindre des objectifs d'ordre social et économique. Il existe et existera toujours des conflits entre les objectifs poursuivis, et parce que différentes gens attribuent des valeurs différentes à différents objectifs, il y aura toujours des mésententes sur les politiques de taxation."

Pour défendre le droit des commissions scolaires à leur part du gâteau foncier, M. Saint-Onge évoque les arguments suivants :

"En premier lieu, le principe des bénéfices reçus, qui justifie ordinairement l'imposition foncière pour les besoins municipaux, s'applique aussi, puisque les services de l'enseignement profitent à la population locale. Il est bien clair que la présence d'écoles valorise un milieu, et par ricochet, les propriétés qui s'y trouvent.

"En outre, il faut reconnaître que les commissions scolaires ont tiré de l'impôt foncier $275 millions en 1965-66. Si l'Etat avait dû fournir une telle somme, il aurait été forcé d'augmenter sensiblement les impôts . . . ou de réduire les montants affectés à certains services aussi essentiels que la voirie, la santé et la sécurité sociale.

"Il n'est pas dit, par ailleurs, contrairement à ce que plusieurs prétendent, que la suppression de l'impôt foncier entraînerait une baisse correspondante du coût des logements . . .

"A une époque où on parle de plus en plus de la participation au plan scolaire, il ne faudrait pas ignorer non plus le facteur de participation directe que constitue la taxation foncière."

M. Saint-Onge reprenait ainsi plusieurs des arguments avancés déjà par le président de la Fédération des commissions scolaires, M. Maurice Lavallée, qui avait affirmé en juillet que "si le gouvernement donne suite à son projet d'enlever les pouvoirs de taxation aux commissions scolaires, il se produira une hausse d'environ 37 p. 100 dans les taxes générales."

SOREL

SUITE DE LA PAGE 3

son côté, le "Ernest Lapointe" a servi dans la région du pont de Trois-Rivières tandis que le "N. B. McLean" est à la tête du lac Saint-Pierre, faisant relâche à Sorel pour la nuit.

Quant aux brise-glace "Labrador" et "J. E. Bernier", ils patrouillent près du pont de Québec afin de prévenir la formation de tout nouvel embâcle. Enfin, le "Simon Fraser" a assuré le mouvement des glaces en face de Québec afin de faciliter le service des bacs entre Québec et Lévis.

Vitesse réduite

Dans un autre ordre d'idées, le ministère fédéral des Transports vient d'informer les navigateurs qu'ils devront limiter la vitesse de leurs bâtiments à 13 et à 10 noeuds selon qu'ils descendront ou remonteront le fleuve, aux abords de Québec et Trois-Rivières.

Selon un porte-parole, les lames créées par le mouvement trop rapide des navires auraient provoqué la rupture des battures de glace en plusieurs endroits, ce qui aurait favorisé la formation des embâcles survenus la semaine dernière.

La vitesse de chaque navire sera vérifiée par la station de contrôle du Saint-Laurent pendant tout l'hiver, tandis que des recherchistes du ministère des Transports surveilleront désormais le mouvement des glaces qui jalonnent le chenal du lac Saint-Pierre.

Ottawa décide de verser immédiatement à Laval un "paiement initial" de $200,000

par Pierre VENNAT

Le gouvernement fédéral a décidé hier après-midi de verser à Laval un "paiement initial" de $200,000 sur la "subvention tenant lieu de taxes" à laquelle la ville de Laval considère avoir droit pour 1966 et qui, selon la ville, s'élèverait à $294,174.95.

C'est ce qu'a annoncé en primeur, à LA PRESSE, hier après-midi, un haut fonctionnaire du ministère fédéral des Finances.

D'autre part, le gérant-adjoint de la ville de Laval, M. Claude Lamy, a annoncé lui-même à LA PRESSE qu'il avait été convoqué à Ottawa aujourd'hui pour discuter le reste de la subvention ainsi que celle de 1967, formant, selon les autorités de Laval, un montant total de $554,073.07.

M. Lamy se rendra évidemment à l'invitation des autorités fédérales et rendra public un compte rendu de son voyage vendredi.

C'est dimanche que la Fédération des ligues de propriétaires de Laval avait attaché le grelot et lancé un S.O.S. à Ottawa pour qu'il acquitte sa dette aux autorités fédérales.

C'est le 25 avril dernier que la demande de "subvention tenant lieu de taxes" pour 1966 était reçue à Ottawa. L'accusé de réception est daté du 27 avril.

Les autorités fédérales désiraient cependant avoir des renseignements supplémentaires et des autorités municipales et du ministère fédéral des Travaux publics, sur la façon d'évaluer la nouvelle aile à sécurité maximum du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, qui n'avait pas encore ouvert ses portes, bien que complétée, à la fin de 1967.

Il n'est pas question pour Ottawa de contester l'évaluation municipale, mais simplement d'obtenir des détails supplémentaires que la réunion d'aujourd'hui, probablement, éclaircira.

Le porte-parole d'Ottawa a également déclaré que les autorités fédérales n'ont pas encore reçu de demande officielle de subvention pour 1967, ce qui est normal cependant puisque l'année vient à peine de se terminer et que l'on attend toujours que l'année soit terminée pour faire la demande.

Il est d'ailleurs possible que M. Lamy la fasse aujourd'hui, quoiqu'il a été impossible de se faire confirmer ce dernier point. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en avril 1967 qu'Ottawa avait été avisé de la demande de subvention pour 1966.

Quant à la décision de faire immédiatement un paiement intérimaire qui devrait arriver à Laval dans les jours prochains, Ottawa l'a prise, "comme elle fait dans le cas de bien d'autres villes où le gouvernement fédéral a des immeubles importants" afin d'aider les autorités municipales dans leur situation financière en attendant qu'un règlement final survienne, ce qui devrait se faire sous peu.

On attribue à des tracasseries administratives le fait que l'on ait tardé plus que d'habitude pour la subvention de 1966, mais toutes les difficultés disparaîtront quand on se sera entendu sur l'évaluation de la nouvelle aile du pénitencier.

Un inspecteur du gouvernement fédéral doit justement, lui aussi, se rendre à Laval ces jours prochains afin que tout puisse rentrer dans l'ordre

Canadair : la grève pourrait être déclenchée à 6 h. ce soir

Les négociations de dernière heure entre les représentants de l'avionnerie Canadair et les négociateurs des 5,400 membres de la loge 712 de l'Association internationale des machinistes n'avaient pas encore abouti ce matin.

Si les efforts des parties en cause et du conciliateur provincial, M. Lucien Malouin, ne permettaient pas la conclusion d'un accord sur une convention collective de travail avant six heures, aujourd'hui, la grève devrait être déclenchée aussitôt.

Un représentant du syndicat, M. Jean Joly, rejoint à l'hôtel Skyline, où se déroulent les négociations, n'a pas voulu se prononcer sur l'état des discussions qui se poursuivent depuis lundi matin. La veille, au cours d'une assemblée générale tenue au marché Atwater, les membres du syndicat avaient opté dans une proportion de 86 p. 100 en faveur de la grève.

Les principales revendications des employés syndiqués de la Canadair ont trait aux augmentations de salaire. La moyenne du taux horaire se situe présentement à $2.56 et les syndiqués réclament une augmentation de 65 cents répartie sur une période de trois ans. Les offres patronales s'étalaient de 63 cents pour les syndiqués du niveau le plus élevé à 49 cents pour ceux du niveau le plus bas. La classification des travailleurs comporte 15 niveaux.

La dernière convention collective avait pris fin le 30 novembre dernier et donc, techniquement, l'arrêt de travail pouvait être déclenché depuis dimanche dernier.

Emprisonnement

SUITE DE LA PAGE 3

ger, la propriété de Steinberg Ltée, avec l'intention d'y commettre un acte criminel, le tout tel que prévu à l'article 292 (1)a(e) du Code Criminel. Tel qu'allégué par la défense dans son argumentation, le juge en chef, après avoir entendu les représentations de la Couronne, a imposé à l'intimé pour cet acte criminel substantif et primaire, une sentence d'un an d'emprisonnement. La défense, toujours dans son argumentation, soumet que si une sentence plus sévère n'a pas été imposée c'est parce que le juge en chef a cru que l'intimé n'était pas un danger pour la sécurité publique.

"Le tribunal doit noter que l'acte criminel reproché à l'intimé et pour lequel il a reçu une sentence d'un an pouvait être puni d'un emprisonnement de quatorze ans.

"La preuve est à l'effet que du 6 février 1951 au 30 mai 1967, l'intimé a été condamné à des peines de prison et de pénitencier au moins douze fois pour des vols ordinaires, des vols par effraction dans des établissements ou des maisons d'habitation ou enfin pour la possession illégale de marchandises volées.

"Le 21 septembre 1951 plus particulièrement, l'intimé a reçu une sentence de sept ans de pénitencier après s'être reconnu coupable à une accusation de conspiration pour commettre un vol à main armée. A cette même date du 21 septembre 1951, l'intimé a reçu deux autres sentences de sept ans pour vols par effraction dans des maisons d'habitation. Toutes les sentences imposées y compris les sentences purgées avec confusion des peines, forment un grand total d'au moins trente-cinq années de prison ou de pénitencier.

"Dans l'opinion du tribunal, la preuve soumise par la requérante est à l'effet que, pendant ses périodes de liberté, l'intimé n'a eu aucun emploi régulier, qu'il est constamment retourné à une vie criminelle et que, pendant ses périodes de liberté, il a vécu en compagnie de criminels reconnus et a tiré sa subsistance du crime.

Quatre infractions criminelles nécessaires

"Le tribunal se rend compte que, suivant les dispositions de l'article 660 du Code criminel, quatre infractions criminelles sont nécessaires afin qu'une requête de détention préventive soit soumise, savoir la condamnation pour infraction substantive ou primaire qui confère à la cour sa juridiction pour entendre la requête et finalement, au moins trois autres infractions antérieures distinctes et indépendantes punissables de cinq années ou plus d'emprisonnement.

"Le tribunal est d'avis que l'opportunité d'imposer une sentence de détention préventive est une question de faits qui relève de la juridiction du juge de première instance.

"Aux fins de décider si l'intimé était un repris de justice, la poursuite devait faire la preuve que, depuis qu'il a atteint l'âge de dix-huit ans, il a été au moins dans trois occasions distinctes et indépendantes déclaré coupable d'actes criminels pour lesquels il était passible d'emprisonnement de cinq ans ou plus.

"Après avoir considéré toute la preuve, l'argumentation de la requérante et de l'intimité, le tribunal doit accorder la requête soumise, déclarer l'intimé un repris de justice et en vue de la protection de la Société le condamner à la détention préventive."

PONT

SUITE DE LA PAGE 3

tenaires de Gendron, Lefebvre & Associés, qu'elle a été remise à son véritable propriétaire, le ministère de la Voirie.

Le pont Papineau reliera Laval à Montréal à la hauteur de la rue Papineau, à Montréal et du boulevard Leblanc, à Laval.

On sait d'ores et déjà que le boulevard Leblanc sera converti en voie rapide, sous le nom d'"Autoroute Papineau" pour rejoindre les Laurentides.

Bien que M. Saulnier n'ait jamais voulu le confirmer, on a également laissé courir la rumeur, à l'hôtel de ville de Montréal, que la dite "Autoroute Papineau" se continuerait des bords du St-Laurent à la rivière des Prairies, transformant la rue Papineau d'aujourd'hui en voie rapide.

Un porte-parole du ministère de la Voirie a annoncé la semaine dernière qu'une conférence de presse doit avoir lieu prochainement.

SAVIGNAC

SUITE DE LA PAGE 3

Me Gérard Girouard, qui agira pour le ministère public. Et l'instruction se déroulera plus que probbalement devant le juge Henri-Masson Loranger.

C'est Me Bernard Bilodeau qui devait agir pour la poursuite, mais il a été forcément remplacé vu qu'à compter du 5 février prochain, il sera appelé à remplir un nouveau poste important, celui d'avocat en chef de la Cour municipale de Montréal.

Rappelons que l'enquête préliminaire du notaire Maurice Savignac touchant les accusations que Mme Scott-Meunier avait portées contre lui avait débuté le 18 janvier 1967 pour se poursuivre pendant plusieurs séances.

Pas moins de 16 témoins ont été assignés au procès.

L'instruction aurait trait à cinq actes d'accusation dont voici un résumé :

"D'avoir à Saint-Laurent volé des titres d'une valeur de $541,333.33, entre le 10 décembre 1964 et le 8 juillet 1965;

"d'avoir obtenu les dits titres frauduleusement;

"d'avoir, étant autorisé par procuration d'hypothéquer des immeubles, converti le produit de l'hypothèque, soit $51,095.99 à son propre usage;

"d'avoir par la supercherie et le mensonge frustré Mme Liliane Scott-Meunier de titres immobiliers et de valeurs hypothécaires d'une somme globale de $702,095.99 et, enfin,

"avoir volé une somme de $1,200 à Mme Liliane Scott-Meunier".

Voilà toutes les accusations pesant contre le notaire Maurice Savignac et qui donneront lieu au procès du 20 février.

SAINT-MICHEL

SUITE DE LA PAGE 3

sommation de comparaître contre Bergeron, hier après-midi.

Il y a deux semaines, on le sait, une première accusation avait été portée contre lui relativement à une demande de pot-de-vin dans l'allocation du contrat des uniformes de pompier.

Enfin, toujours hier, le juge Jacques Trahan a ajourné au 31 l'enquête d'un autre parent du maire de Saint-Michel, l'agent Gilles Daigneault.

Gendre du maire, il aurait demandé à l'un de ses futurs beaux-frères une somme de $1,500 pour lui faciliter son entrée dans la police, mais, selon ses propres dires, n'aurait pas remis cette somme à son beau-père.

D'où l'accusation de faux prétextes et de fraude portée contre lui sitôt sa déposition terminée devant le juge Paul Hurteau.

IL NE RESTE QU'UNE SEMAINE
POUR ÉPARGNER
de 20% à 50%
CHEZ Mappin's DURANT SA
VENTE À RABAIS DE JANVIER

* * *

La vente à rabais annuelle de janvier chez Mappin's se termine mercredi le 31 janvier. Il ne reste qu'une semaine pour choisir parmi une gamme complète de délicate bijouterie et cadeaux que vous trouverez dans chacun des rayons à prix considérablement réduits.

Des milliers de Montréalais ont déjà profité de la vente à rabais de janvier chez Mappin's pour épargner de 20% à 50% sur articles personnels, cadeaux et utilités pour le foyer. Il y a des aubaines exceptionnelles dans chaque rayon de nos magasins. Parce que Mappin's offre d'excellentes aubaines en bijouterie et cadeaux toute l'année durant, ces prix encore réduits vous permettent à coup sûr de réaliser de plus grandes économies.

Ne manquez donc pas cette extraordinaire occasion de magasiner et d'épargner chez Mappin's. Vous pourrez constater que notre service, nos facilités budgétaires, la qualité de notre marchandise et notre vaste choix sont les mêmes . . . seulement les prix seront réduits davantage. La vente se termine mercredi le 31 janvier.

* * *

BAGUES A DIAMANT . . . un grand choix de bagues de fiançailles, alliances, bagues d'apparat, bagues pour hommes. Tous des diamants Mappin's de haute qualité sertis sur des montures magnifiquement dessinées. $100 et plus.
EPARGNEZ 20%

MONTRES . . . de toilette et pour le sport dans tous les modèles y compris ceux de Mappin's. Une imposante collection au choix. $19.95 et plus.
EPARGNEZ 25% à 50%

HORLOGES . . . de toutes descriptions pour le foyer, le bureau, le voyage.
EPARGNEZ 25% à 50%

BAGUES avec pierres de naissance et autres bagues . . . unies ou serties de pierres précieuses.
EPARGNEZ 25%

CREATIONS OR 14 carats et DIAMANTS . . . broches, épinglettes et boucles d'oreilles unies ou serties de pierres précieuses. $60 à $1,000.
EPARGNEZ 25% à 50%

PERLES DE CULTURE . . . l'éclatante haute qualité Mappin's. $25 à $1,000.
EPARGNEZ 25%

COUTELLERIE EN ARGENT STERLING OU PLAQUEE ARGENT . . . un grand choix de modèles dans les styles traditionnel, contemporain et moderne.
EPARGNEZ 25%

ARGENTERIE STERLING ET PLAQUEE . . . choix considérable.
EPARGNEZ 25%

BIJOUTERIE POUR MESSIEURS . . . en or 14 carats et plaquée or, grande variété de modèles et prix.
EPARGNEZ 25%

PORCELAINE . . . services à dîner en fine porcelaine, poterie et pièces ornementales provenant des fabricants les plus renommés au monde.
EPARGNEZ 25% à 50%

VERRERIE . . . noms réputés en cristal et verre, ensembles et pièces à réassortiment.
EPARGNEZ 25% à 50%

BIJOUTERIE MODE . . . bijoux de costumes, argent sterling et autres. $2 à $25.
EPARGNEZ 25% à 50%

BOUTIQUE POUR HOMMES . . . articles pour fumeurs, accessoires de bar, nécessaires de voyage, ensembles de brosses, ensembles stylo et crayon, jumelles, et un vaste choix de cadeaux.
EPARGNEZ 25% à 50%

Compte courant ou budgétaire . . . 10% comptant, jusqu'à 10 mois pour payer !

Mappin's

Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. pour faciliter votre magasinage. Téléphone : 866-7431

1000 ouest, rue Ste-Catherine et Place Ville-Marie

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 5 / PAGES 57-72 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MERCREDI 24 JANVIER 1968 — 84e ANNEE — No 20



Joséphine Baker vient chercher aux USA $1 million pour 500 enfants du monde

NEW YORK (AFP) — "Cinq cents millions d'anciens francs, cela fait combien en dollars ?"

C'est la question que Joséphine Baker a posée, dès son arrivée à New York, aux nombreux journalistes et photographes accourus l'accueillir à l'aéroport Kennedy, après leur avoir annoncé que le but principal de son voyage aux Etats-Unis était de réunir des fonds en vue de créer, dans sa propriété des Milandes, en Dordogne, une "école universelle de la fraternité", qui hébergera 500 enfants de toutes nationalités, âgés de 12 à 18 ans.

"Vous voyez, a-t-elle ajouté, je révèle mon âge : je ne sais toujours pas compter en nouveaux francs."

Quelqu'un lui ayant indiqué que 500 millions d'anciens francs équivalent à un million de dollars, la vedette, qui s'exprimait en anglais, s'est écriée : "C'est exactement ce qu'il nous faut, le plus vite possible, pour commencer les travaux de construction, qui dureront deux ans."

Joséphine Baker compte regagner Paris dans trois ou quatre jours. Ce bref séjour à New York devrait lui permettre de jeter quelques jalons en vue de la campagne financière qu'elle déclenchera ultérieurement. "Cette fois-ci, a-t-elle déclaré, je n'ai pas l'intention de me produire. Je suis ici pour discuter en famille.

"Nous envisageons de mettre en scène une comédie musicale et de tourner un film, basés tous deux sur ma carrière. La totalité des recettes sera versée au fonds constitué pour la création de l'école."

A quelle actrice fera-t-on appel pour le premier rôle ? "C'est un secret qui ne sera divulgué qu'en temps opportun." Joséphine Baker interprétera-t-elle le rôle elle-même ? "Ah non alors, a répondu la vedette en riant à gorge déployée. Pour une fois, je vais m'installer confortablement dans un fauteuil et regarder travailler quelqu'un d'autre."

Miss Baker est également revenue, au cours de sa conférence de presse, sur les difficultés auxquelles elle s'est heurtée pour obtenir son visa d'entrée aux Etats-Unis, difficultés qui, selon la version officielle américaine, auraient eu pour cause des formulaires incorrectement remplis. "A notre âge, a déclaré Joséphine Baker, il ne faut pas croire aveuglément à tout ce que l'on nous dit. Mais, puisque je suis très heureuse d'être ici, je veux bien croire que les formulaires y étaient pour quelque chose. Je suis toutefois très reconnaissante au sénateur Robert Kennedy et à M. Ralph Bunche d'avoir plaidé ma cause auprès des autorités américaines."

Israël et l'Egypte ont échangé leurs derniers prisonniers



TEL AVIV (PA, AFP) — Israël et l'Egypte ont procédé hier, sur les rives du canal de Suez, au dernier échange de leurs prisonniers respectifs : 465 Egyptiens contre 2 Israéliens.

Ces deux derniers, un pilote et un marin des forces israéliennes, ont été photographiés à leur arrivée dans la zone israélienne du canal de Suez où ils ont été accueillis par leurs compagnons d'armes.

Ce dernier échange porte à 4,481 le nombre d'Egyptiens rapatriés contre une dizaine d'Israéliens. Un seul prisonnier égyptien a préféré rester en Israël et c'est de plein gré qu'il l'a fait, a précisé un porte-parole de la Croix-Rouge en Israël.

Les Egyptiens, détenus dans un camp situé dans les environs d'Haifa, ont été amenés sur les bords du canal par des autobus spécialement affrétés. A leur arrivée, ils semblaient tous très fatigués et aucun ne souriait. Ils sont alors montés à bord de vedettes battant pavillon de la Croix-Rouge qui faisait la navette d'une rive à l'autre du canal. Quelques civils se trouvaient au nombre des rapatriés égyptiens dont un consul, M. Abdel Hamid Mohammed Hussein, ainsi que sa femme et ses deux enfants.

Début de la plus vaste offensive communiste de la guerre

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Américains à Khe Sanh

d'après AFP, Reuter, PA et UPI

De 16,000 à 20,000 Nord-Vietnamiens encerclent les Américains barricadés dans un camp retranché de la vallée de Khe Sanh, et pour la première fois ce matin ont attaqué en lançant 150 rondes d'artillerie. Selon des porte-parole militaires, l'explosion gigantesque des gros obus de 150 mm (six pouces), autour du camp retranché pourrait bien marquer le début de la plus vaste offensive communiste de la guerre.

Le porte-parole ajoute qu'il se peut que les fusiliers marins des Etats-Unis abandonnent la vallée de Khe Sanh — située dans le secteur ouest de la province de Quang Tri — plutôt que de se trouver impliqués dans des combats d'envergure à cet endroit. Il précise qu'il n'y a que 5,000 "marines" à Khe Sanh, y compris le bataillon qui y était aéroporté hier.

Ainsi donc, tout le long du 17e parallèle, soit de Khe Sanh à la mer, le commandement nord-vietnamien dispose désormais de trois divisions complètes, et probablement d'une quatrième. Chaque division comprendrait de 8,000 à 10,000 hommes, ce qui laisserait entendre que les Nord-Vietnamiens ont réussi à masser entre 32,000 et 40,000 hommes le long des secteurs situés au sud de la zone démilitarisée.

A peu près dans le même secteur, les Américains comptent environ 40,000 hommes, et les Sud-Vietnamiens 12,000.

Giap serait dans la mêlée

Voici comment se présente la situation. Les Nord-Vietnamiens sont maîtres de Khe Sanh depuis lundi. Les Américains ne détiennent plus qu'un camp retranché situé à deux milles et demi du village, et trois points d'appui autour du camp. Le camp et ses trois points d'appui sont entourés par des unités nord-vietnamiennes qui les harcèlent aux mortiers.

Un lieutenant nord-vietnamien qui s'est rendu aux Américains il y a deux jours raconte que les divisions du nord nouvellement arrivées à la zone tampon disposent d'un armement nouveau et, notamment, du nouveau roquette "RPG", plus puissant que ceux généralement utilisés au Sud-Vietnam.

Le lieutenant, dont les déclarations ne sont pas entièrement acceptées par les autorités militaires américaines, soutient que la consigne donnée aux troupes nord-vietnamiennes est de détruire les forces américaines dans la province de Quang Tri avant ou après le Têt.

Toujours selon le même lieutenant, la victoire sera suivie de négociations et il ajoute que la bataille de Khe Sanh est à ce point importante que c'est le général Giap lui-même — ministre nord-vietnamien de la Défense — qui en assume le commandement.

Selon une source américaine, il ne fait aucun doute que Khe Sanh est considéré par les Nord-Vietnamiens comme l'objectif le plus vulnérable des Américains le long de la zone démilitarisée.

Le discret optimisme qui régnait à Washington depuis les déclarations du ministre des Affaires étrangères d'Hanoï sur une possible ouverture de négociations fait place à Washington à un pessimisme évident et à l'abandon progressif de tout espoir de parvenir rapidement à une "ouverture" vers une discussion.

L'éditorial publié en fin de semaine par le journal "Nhan Dan" à Hanoï est considéré en effet comme un rejet catégorique de la formule énoncée par le président Johnson. Le journal officiel du gouvernement nord-vietnamien demande que les bombardements américains cessent "inconditionnellement et définitivement". Or, ce dernier mot n'avait pas apparu dans les déclarations d'Hanoï depuis le mois de novembre dernier et ne figurait pas dans les déclarations du chef de la diplomatie d'Hanoï. la présence du mot "définitivement" dans le texte de l'éditorial est jugée à Washington comme fermant pratiquement la porte à toute possibilité de rapprochement.



téléphoto PA

Les civils, pris de panique, fuient dans toutes les directions pour échapper aux obus de mortiers que les troupes nord-vietnamiennes font pleuvoir sur la piste d'aviation en bordure de Khe Sanh, au Sud-Vietnam, alors que les troupes sud-vietnamiennes ont abandonné le village encerclé par les communistes. L'évacuation des réfugiés a dû être effectuée par air par des unités de "marines".

Les communistes s'emparent de Nam Nga au Laos

VIENTIANE (UPI) — Selon un communiqué militaire émis aujourd'hui, des troupes communistes ont délogé les forces laotiennes qui étaient stationnées à Nam Nga, une localité située à seulement 35 milles de la cité impériale de Luang Prabang.

Le communiqué précise que les forces gouvernementales se sont repliées sur Ban Coc Nang (30 milles de la cité impériale) à la suite d'une série d'escarmouches. La semaine dernière, le gouvernement laotien annonçait que des unités (communistes) du Pathet Lao, secondées par des unités régulières nord-vietnamiennes, avaient chassé les troupes gouvernementales de Nam Bac, une forteresse importante dominant une ville à 60 milles au nord de Luang Prabang. La descente constante vers le sud, et le long de la vallée du Mékong, des armées communistes, constitue désormais une menace pour Luang Prabang où le roi Savang Vatthana vit retiré dans son palais. Vientiane, la capitale administrative du Laos, et siège du gouvernement, est située à 135 milles au sud de la cité impériale.

Fidel Castro abandonnerait son poste de premier ministre

LA HAVANE (Reuter) — Le premier ministre cubain, Fidel Castro, a convoqué une réunion d'urgence du comité central du parti communiste et les rumeurs veulent que le leader cubain remette sa démission comme premier ministre.

On ne s'attend pas cependant à ce que Castro abandonne la fonction politique la plus importante du pays, celle de chef du parti communiste.

Certains observateurs prédisent que le frère cadet de Fidel, Raul Castro, actuellement vice-premier ministre et ministre de la Défense, ou encore le président Osvaldo Dorticos pourrait lui succéder comme premier ministre.

Après l'écrasement du B-52

Radioactivité "négligeable" décelée au Groënland, mais aucune trace des bombes

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone confirme que des marques de dérapage et de brûlure ont été découvertes sur la banquise où le B-52 s'est écrasé dimanche soir près de la baie de l'Etoile du Nord et qu'"une quantité négligeable de radioactivité" a été détectée dans la région, non loin de Thulé.

Les bombes elles-mêmes que transportait le bombardier géant n'ont apparemment pas été localisées.

Un communiqué du Pentagone précise qu'une équipe américaine avec ses conducteurs de chiens et un guide danois ont été exposés à "une quantité limitée de basse radioactivité" au cours d'une inspection de deux heures au site de l'accident. Tous les membres de l'équipe ont été soumis "à la procédure normale de décontamination" et il n'en est résulté "aucun problème".

Les radiations sur le lieu de l'accident étaient "légères, fixes et nettement limitées".

Les marques de brûlures sur la banquise paraissent indiquer que le B-52 a explosé au moment de l'impact ; des fragments de l'appareil découverts au même endroit soutiennent cette thèse.

Explosion à l'impact

Toutefois, indique le Pentagone, il n'a pas été possible de déterminer si l'appareil ou une partie de l'épave a brûlé dans la banquise et a coulé par quelque 800 pieds de fond après avoir brûlé à travers elle.

Le ministère de la défense américain affirme néanmoins qu'aucun des débris retrouvés n'"a été identifié comme étant un engin nucléaire ou une partie d'un engin nucléaire."

Les marques de brûlures sur la glace s'étendent au sud du point d'impact, sur une cinquantaine de verges de largeur et 500 de longueur. Les radiations ont été détectées au sud-ouest du point d'impact, sur 75 verges de largeur et 600 de longueur.

On conclut des premières informations ainsi obtenues que l'avion se dirigeait vers le sud et s'apprêtait à faire un atterrissage de fortune à Thulé, à quelque sept milles de là.

Le Pentagne annonce qu'une nouvelle équipe américaine s'est rendue sur les lieux mardi, mais le communiqué n'indique pas ce qu'elle y a trouvé. La première visite au point d'impact avait eu lieu lundi. On sait par ailleurs qu'une équipe de savants danois doit se rendre également sur les lieux et que des experts nucléaires américains les y rejoindront à bref délai.

Les sociaux-démocrates ont perdu le pouvoir politique au Danemark

COPENHAGUE (AFP, UPI, PA) — Le parti social démocrate du Danemark a démissionné aujourd'hui après avoir subi la défaite au cours des élections générales d'hier. Le premier ministre Jens Otto Krag a remis cette demission au roi Frederik IX.

D'intenses manoeuvres politiques ont immédiatement débuté. La balance du pouvoir semble appartenir à un parti dit "bourgeois" qui est opposé à la participation du Danemark à l'OTAN.

Le parti de M. Krag a perdu la majorité qu'il détenait au parlement lorsque six députés sociaux démocrates n'ont pas été réélus tandis que le parti avec lequel il formait une coalition, le parti socialiste populaire, a remporté trois sièges de moins. L'élection semble vouloir indiquer un virement vers la droite au Danemark.

M. Krag avait décrété des élections dans le but de faire approuver son programme d'austérité en vue de faire échec à l'inflation. Il a clairement indiqué cependant qu'il restait dans la lutte et qu'il tenterait de former une autre coalition.

Son parti, qui a tout de même remporté le plus grand nombre de sièges avec 63 députés élus, chercherait à former une alliance avec le parti libéral radical qui a remporté hier 28 sièges, soit un gain de 13 sièges. Cette coalition donnerait une majorité absolue au premier ministre Krag. Le parlement est formé de 179 députés.

Ainsi, le parti radical semble détenir la clé de la situation car son appui serait indispensable aux deux grands partis "bourgeois" (conservateurs 38 sièges et libéraux agrariens 35 sièges), comme au parti social-démocrate, pour assurer une majorité gouvernementale.

Pour sa part, le chef du parti conservateur, M. Paul Sorensen, a déjà fait savoir pour attirer à lui les radicaux, qu'il ne verrait pas d'inconvénient à la rigueur à ce que le prochain ministre danois soit un radical.



téléphoto PA

Kragg entend demeurer en poste

Johnson demande plus de $2 milliards au Congrès pour lutter contre le chômage

WASHINGTON (AFP, PA) — Le président Johnson, dans son premier message de l'année au Congrès, a sollicité l'approbation des parlementaires d'un programme sans précédent dans l'histoire de la nation, d'assistance à la main-d'oeuvre de 2,1 milliards de dollars destiné à intensifier la lutte contre le chômage aux Etats-Unis.

Les fonds demandés par le chef de l'exécutif sont en augmentation de 25 pour cent par rapport à ceux de l'an dernier.

L'administration se propose, avec l'appui de l'industrie privée, d'assurer une formation professionnelle à quelque 500,000 personnes qui végètent dans les ghettos de 50 grandes villes américaines, et qui sont considérées comme inaptes au travail en raison de leur instruction insuffisante.

M. Johnson s'est fixé comme but de fournir un emploi à tous ces déshérités d'ici à trois ans, et d'ici au milieu de l'année prochaine à au moins 100,000 d'entre eux.

Ce programme sera placé sous la direction d'une commission spéciale d'hommes d'affaires, présidée par M. Henry Ford II, et composée de 65 chefs d'entreprises représentant les villes en cause. Cette commission sera principalement chargée d'établir des centres de formation professionnelle avec l'appui de fonds gouvernementaux.

Pendant ce temps, les espoirs de l'administration d'appliquer la surtaxe sur l'impôt sur le revenu ont été frustrés de nouveau hier, par M. Wilbur Mills, président de la puissante commission budgétaire de la Chambre des représentants.

M. Mills, démocrate de l'Arkansas, a conseillé aux autorités en cause, d'étudier au cours du prochain mois, les mesures à prendre pour réduire davantage les dépenses. Les porte-parole du président Johnson, qui ont comparu pour la troisième fois hier, devant la commission Mills, dans leur tentative d'obtenir une surcharge de 10 pour cent sur l'impôt sur le revenu individuel et des sociétés, ont présenté des réductions de budget allant jusqu'à trois milliards de dollars.

Si une augmentation des impôts doit être envisagée, a dit M. Mills il est extrêmement important que le public soit convaincu que tout ce qui est possible a été fait pour réduire les dépenses.

PISCINES
CONSULTEZ LE SPÉCIALISTE
SPORT LAB
4 boul. MARTIN, Pont-Viau, 667-8712
Documentation gratuite.
Nom .....
Adresse .....
Ville .....
Tél. .....

Je ne pouvais me faire valoir...!



Je gagnais $90.00 par semaine. J'étais dans la même ligne depuis 10 ans. J'étais marié, père de 3 enfants. Je voulais gagner plus. Mais je ne savais pas comment persuader mon patron que je méritais plus. J'ai alors décidé de suivre le fameux cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce.

J'y appris à faire valoir mes idées, à exprimer mes opinions, à exposer mes points de vue, à dire mes pensées, à convaincre les autres de mes arguments, à persuader les gens de mes raisonnements. J'y ai appris à parler avec efficacité dans une conversation, une vente et un discours. Après la fin du cours, j'ai rencontré mon patron, je lui ai fait valoir mes idées, et il m'a donné une augmentation de $25.00.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez.

Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi le 24, ou jeudi le 25, à 8 h p.m., ou samedi matin le 27, à 10 h a.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri, et prenez l'ascenseur). Pour un dépliant gratuit composez immédiatement 842-8186.

940 AUTOS A VENDRE

Pourquoi geler ?
Voyez nos autos à l'intérieur

1965 OLDSMOBILE SEDAN $1995
4 portes, 8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1963 PONTIAC HARDTOP $1295
Parisienne, 4 portes, 8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1964 METEOR ST.-WAGON $1695
8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1966 PONTIAC HARDTOP $2595
Super Sport, 2 portes. Vitres électriques, tous servos, tout équipée. Balance de garantie.

1967 CHEVELLE S.-WAGON $2445
6 cylindres automatique, radio. Balance de garantie.

1966 FORD ST.-WAGON $2395
8 cylindres, automatique, radio, très bas millage.

1967 OLDSMOBILE H.TOP $3095
Modèle Cutlass, toit de vinyle, entièrement équipée. Garantie de neuf.

1966 CORVAIR CONV. $2295
6 cylindres automatique, radio parfaite condition. Balance de garantie.

1965 CHRYSLER HARDTOP $2195
4 portes, entièrement équipée. Vrai bijou à ce prix spécial.

1964 PONTIAC CONV. $1595
8 cylindres, automatique, radio, servo-freins, servo-direction.

1966 CHEVY II VAN $1995
Genre autobus scolaire. Balance de garantie.

1967 PLYMOUTH EX-TAXI $1195

CLERMONT MOTORS LTD.
DEPOSITAIRE G.M.

5363 St-Denis - 274-7497

(TERRAIN AUTOS USAGEES)

Prix d'ouverture
Prix réduit de $200 à $300

PRIX REDUIT

1967 OLDSMOBILE conv., sièges baquets $3175
7,000 MILLES POLICE DE GARANTIE
1967 Meteor sedan, V-8, ... $2150
12,000 MILLES POLICE DE GARANTIE
1966 Cadillac Fleetwood, équipée au complet $4250
1966 CHRYSLER Newport sedan, équipée $1995
1966 BUICK 4 p., hardtop, toit vinyle $2150
1965 FORD LTD 4 portes, h.t. $1975
EQUIPEE AU COMPLET, BIJOU, 23,000 MILLES
1965 VOLVO sedan 122-S $1695
19,000 MILLES, PROPRE, ORIGINALE, COMME NEUVE
1965 Valiant hardtop, V-8, aut., radio $1675
COMME NEUVE, POLICE DE GARANTIE
1965 METEOR coach très propre $1225
1965 RAMBLER coach Classic $1175
6 AUTOMATIQUE, RADIO, IMPECCABLE
1965 ACADIAN hardtop, V-8, radio $1675
1964 CHEVY II station-wagon 6, aut., radio ..... $ 975
1963 CHEVROLET Impala, 2 portes, h.t. $1195
V-8, S.-F., S.-D., AUT., RADIO. BELLE VOITURE
1963 RAMBLER station-wagon, radio, aut. ..... $ 795
PORTE-BAGAGE CHROME
1965 VIVA, COACH, TRES PROPRE $750
1964 Corvair conv., Monza, aut., radio, très propre $995
TOUTES CES AUTOS PORTENT UNE GARANTIE. FINANCE JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER.

Blackie Auto Ltée
7630 LEMANS — 255-2853
A 1000 PIEDS JEAN-TALON ET LACORDAIRE — ALLONS VOUS CHERCHER SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

PONTIAC Parisienne 1959, hardtop, automatique, sacrifierais. Particulier. 722-3061.

PONTIAC 1962, 4 portes, 6 cylindres, très propre, parfait ordre, après 6 h. 667-7142.

PONTIAC 1957, station, 6, bon ordre. Propre, $225. 384-9438.

PONTIAC 66 Laurentien, V8, automatique, radio, servo-freins - direction. Accepterais échange ou petit comptant. 527-1811.

PONTIAC 1963, automatique, original, comme neuf, dame abandonnerait $900. 387-8182.

PONTIAC 1960, automatique, 6, très propre, $195, radio. 725-8571.

PONTIAC STATION 58, MECANISME PARFAIT, RADIO, $75, 526-5463.

PONTIAC CONVERTIBLE 1965, 6, STANDARD, RADIO, $1,400, — 381-8217.

PONTIAC 1957, STANDARD, MOTEUR EN BONNE CONDITION, 279-1023.

PONTIAC 1965, Laurentian, très propre, vente privée, 721-8023, soir après 6 heures.

1964 PONTIAC Parisienne convertible, tout équipée. Voiture originale, $100 comptant, Balance 30 mois. M. ALBERT — 273-4211

PONTIAC 65, Laurentien, V8, radio. Doit vendre. Conditions acceptées. $1,375. 661-6691.

PONTIAC 1963, radio, standard, $750. $11 comptant, $11 mois. 849-9461.

PONTIAC 1964, automatique, radio, $995, $11 comptant, $40 mois. 849-9461.

RAMBLER 1963, sedan, 6, automatique, radio, $775. 1065 Girouard. 488-4343, 482-3512.

RAMBLER 1964, station-wagon, 8 cylindres, automatique, radio. Voiture très propre. Paiements faciles. 254-4524.

RAMBLER convertible 1965, automatique, parfaite condition, $985. Particulier, DU. 7-8534.

RAMBLER 1963, sedan, automatique, radio, crédit accepté, 254-4524.

RAMBLER Ambassador DPL 1966, hardtop, 2 portes, 12,000 milles, comme neuf, très bon prix. 353-0540.

RAMBLER toutes sortes. Faillite, garanties American Motor. 1850, Nicolet. 525-2559.

RAMBLER 1964, sedan, automatique, modèle American, très bonne condition, bas prix. 738-1143.

RAMBLER 1961, station-wagon, radio. Bon état. Aubaine, $125. Blais Auto, 489-8439.

RENAULT R-10, 1966, RADIO AM-FM STEREO, 663-2098.

RENAULT Gordini, 1964, 4 vitesses. Radio. Etat voiture neuve. Peu de parcours. Un seul propriétaire. $475. Tél. 276-7496.

RENAULT convertible, 1962, très propre, prix raisonnable, 527-4244.

RENAULT 1966, R-8, 21,000 milles, 4 vitesses, pneus Pirelli, excellente condition, doit vendre. Appelez Jacques 631-1419, après 6 heures.

RENAULT, 1965, R4, St-wagon, très bonne condition, voiture utilitaire, 738-1143.

RENAULT 1963 à 1968, tous modèles, automatique et standard, 526-3781.

RENAULT Canada 1964, automatique, excellente condition, garantie complète, Renault Canada, 735-1331.

RENAULT 1965, R4, St-wagon, petite voiture économique, très pratique, garantie Renault Canada, 937-9551.

RENAULT 1966, R10, major, voiture en excellente condition, financerai à 6% banquaire 937-9551.

RENAULT 1965, R8, automatique, excellente condition, garantie Renault Canada. 738-1143.

RENAULT 1964, Dauphine, automatique, voiture en très bonne condition, bas prix, 738-1143.

RENAULT, R10 Major, démonstrateur, vendue avec garantie usine, échange accepté. Renault Canada. 738-1143.

SPORT Corvair 1964, Spyder 4 vitesses, radio. Excellente condition. Peut financer. Blais Auto, 489-8439.

STUDEBAKER 8, Lark, 60. 677-7043.

STUDEBAKER 1965, 8, automatique, 4 portes, $1,000, 322-1098.

TOYOTA Corolla 68, neuve. Prix total $1,798. Aucun comptant. $68 par mois, voiture économique, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD, 1964, convertible, entièrement equipé. Demander C. Latendresse, FE. 4-3449 après 6 h. p.m.

THUNDERBIRD 1964, 1 seul propriétaire, auto d'exécutif, peinture originale, 34,000 milles, taxe, licence comme comptant, termes faciles. 723-7566.

THUNDERBIRD 66, Landau tout equipée, toit vinyle, sacrifierais, 689-5316 mademoiselle Beauclair.

THUNDERBIRD 1960, 2 portes, hard top, moteur Cobra, 440 h.p., de la Californie, V-8, automatique, radio, impeccable, 40,000 milles, originale, power steering, power brakes, pneus 855 x 14, conduite par dame, $1,450. Cause décès. 729-9092.

TRIUMPH TR4 1963, propre, sacrifierais $750. Particulier. 688-0128.

TR-4A, IRS, 1966, 15,000 milles, steering bois, radio, $1,700, vente rapide, soir, DU. 7-3992, jour 343-6892.

TRIUMPH TR-4A, 1966, 12,000 milles, neuve, $1,900. 738-9465.

TRIUMPH TR4, 1967, pneus Michelin, 365-0351, 631-6078.

VALIANT 1963, convertible, comme neuve, moteur V8 peinture, metal flake, 4 pneus neufs, faut voir. 625-1585, soir, 661-1486.

VALIANT 1963 V-100, automatique, 6, sedan, tout équipée, radio, très peu de parcours, conduite par femme, moteur, carrosserie et intérieur en parfait état, pneus neufs, faut vendre cause maladie, $550. 273-5356.

VALIANT 1965, convertible, 145 H.P. automatique, radio, en bon état, particulier, $1,450, soir 5 à 9, 259-4802.

VAUXHALL, 1961, moteur de 3,000 milles. Tel quel. Après 5 heures, 525-8429.

VIVA deluxe, 1966, particulier, parfaite condition, garantie, financerait, $790, 368-3439.

VOLKSWAGEN 1963, complètement convertible, à vendre. 676-6782.

VOLKSWAGEN 1962, bonne condition, particulier, 5739, 17e Avenue, Rosemont. 728-8701.

VOLKSWAGEN 1964, coach, $10 comptant. Balance facile. 254-4524.

Etes-vous observateur ?
SOLUTION:

1—Oreille du porteur de pancartes incomplète en haut.
2—Son avant-bras gauche est orienté différemment.
3—Son pied gauche a été légèrement abaissé.
4—Epaisseur de la pancarte "Frappez fort" non indiquée.
5—Sur l'épaule droite du malfaiteur, bretelle plus longue.
6—Sur sa nuque, col de la veste non indiqué.
7—Ceinture de son pantalon non indiquée.
8—Sur le canon du révolver, point de mire non indiqué.

940 AUTOS A VENDRE

$10 COMPTANT
REPRISE DE FINANCE
65 CHEV. IMPALA

Convertible
On pourra voir cette voiture dans un entrepôt intérieur chauffé, entre 9 a.m. et 8 p.m. Pour rendez-vous contacter Mlle Pierrette, Transport fourni, si désiré. Le prix comprend taxes, plaques d'enregistrement et assurance. 100% de garantie par compagnie de finance. Venez la voir en tout confort dans un entrepôt bien chauffé et éclairé. Ouvert samedi.

481-1155

$10 COMPTANT
REPRISE DE FINANCE
64 PLYMOUTH FURY

Convertible, 4 vitesses au plancher, sièges baquets, extérieur rouge, intérieur noir, roue en magnésium, 2 carburateurs, 427 c.v., arbre à came spécial, unique au Canada.
On pourra voir cette voiture dans un entrepôt intérieur chauffé, entre 9 a.m. et 8 p.m. Pour rendez-vous contacter Mlle Pierrette. Transport fourni, si désiré. Le prix comprend taxes, plaques d'enregistrement et assurance. 100% de garantie par compagnie de finance. Venez la voir en tout confort dans un entrepôt bien chauffé et éclairé. Ouvert samedi.

481-1155

VOLKSWAGEN 1964, modèle 1500, comme neuve, 21,000 milles, sacrifierais, termes si désiré. RA. 2-3061.

VOLKSWAGEN, station-wagon, 1963, en bon état, cause départ, 273-6275.

VOLKSWAGEN 1962, $350. 1065 GIROUARD, 488-4343, 482-3512.

VOLKSWAGEN 1964, original, comme neuf. 1850, Nicolet. 525-2559.

VOLKSWAGEN 1963 de luxe, radio, $675, $11 comptant, $28 mois. 849-9461.

1968 VOLKSWAGEN SONT ARRIVEES.
VENEZ LES VISITER CHEZ FORTIN AUTOMOBILE INC.
DEPOSITAIRE AUTORISE,
315, BOUL. LABELLE, CHOMEDEY LAVAL — INF. 681-1666 - 7 - 8
Aussi choix dans voitures d'occasion

1966 VOLVO, Canadian, 122S, $1600, 932-7448.

VOLVO 1965, P.V. 544, tachomètre Smith, échappement Stebro, en excellent état, 4 pneus neufs. Appeler 334-2535, après 6 heures.

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat, signé le 16 janvier 1968, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Forrest Lithographing Limited, furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 22 janvier 1968 au Bureau d'enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2038717.

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
Par P. H. Nickels
Gérant-Adjoint

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la Cité de Dorval, une corporation municipale dûment incorporée et ayant son siège social dans ses limites dans la Province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, durant la présente session ou à une session prochaine, pour l'adoption d'une loi "autorisant à construire un pont entre l'Ile Bushy dans le Lac Saint-Louis et l'Ile de Montréal, au pied de l'avenue Dorval, dans ladite Cité de Dorval.

DATE à Dorval, Québec, ce 8e jour de janvier, 1968.

AMARON et STEAD,
Procureurs de la requérante.

VILLAGE DE CONTRECOEUR
CENTRALE D'EAU POTABLE
SOUMISSIONS CONSTRUCTION ET MECANIQUE

AVIS est par la présente donné que des soumissions pour la construction d'une centrale d'eau potable, d'une capacité de un million de gallons par jour, seront reçues par le Secrétaire Trésorier de la Municipalité du Village de Contrecoeur, dans le comté de Richelieu, le 12 février 1968, à 8:00 p.m. H.N.E. à la salle des délibérations du Conseil, à l'Hôtel de Ville.

Les plans, devis, formules de soumission et renseignements peuvent être obtenus au bureau de BEAUDRY & FOURNIER, Ingénieurs-Conseils, à 1622 rue Barré, Ville St-Laurent, Montréal 9, moyennant un dépôt de $100.00 qui sera retourné sur remise des documents bien conservés quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions seront déposées dans une enveloppe scellée portant l'inscription : "Soumission — Centrale d'eau potable — Contrecoeur" et seront accompagnées d'un chèque visé d'une banque à charte du Canada ou d'une Caisse Populaire reconnue à l'ordre de la Corporation Municipale du Village de Contrecoeur pour un montant de 10% de la valeur de la soumission, ou, un cautionnement d'une Compagnie d'Assurance reputée et Incorporée dans la Province de Québec, représentant 10% de la valeur de la soumission.

Il est entendu que le soumissionnaire désigné par le Conseil sera en mesure de produire un cautionnement pour 50% de la valeur des travaux au moment de la signature du contrat ; à défaut de quoi, la Corporation se réserve le droit de garder le dépôt de 10% à titre de dommages liquides.

Le Conseil Municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et se réserve le droit de les rejeter toutes, sans encourir de responsabilité vis-à-vis de quiconque.

Donné ce 17ième jour de janvier 1968.

Romuald Cormier, sec. trés.

GERANT DU SERVICE DES PIECES

Par suite de ses progrès, une importante société de transport a présentement besoin d'un homme énergique de calibre supérieur. Il devra connaître à fond les pièces de camions et de tracteurs, à essence ou diesel, être expérimenté dans la direction d'un atelier de pièces. Doué d'aptitudes administratives, il sera en mesure d'adopter et de mettre en oeuvre les directives et pratiques de la société. Il verra à sa propre correspondance, sera nécessairement bilingue. Si vous répondez à ces exigences, veuillez écrire à

CASE 10,470, "LA PRESSE"

IMMEUBLE
TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Quartiers Ahuntsic — 1694 rue Fleury, Lot No 213-21-1 et 3, cad. Paroisse Sault-au-Récollet, terrain 52 x 52. Mainville H, F, ép. à Maltais L, M, ép. $49,000. — 2014977.

Dollard-des-Ormeaux — Sunshine Drive, Lot No 297-124 et 298-333, cad. paroisse Ste-Geneviève, terrain sup. 6,300 p.c. Belcourt Const Co. à Burford R,G, et al. $25,990. — 2014840.

Jacques-Cartier — Rue St-Georges. Lot No 195-42 et 43, cad. paroisse Ste-Anne, terrain 55 x 96. Robillard E. à Daoust F. $19,000. — 2014922.

Lafontaine — 11,140 Dorchester Est. Lot No 87-230 à 232, cad. paroisse Pointe-aux-Trembles, terrain sup. 6,000 p.c. Morel A, ép. à Picard C. $15,398. — 2015004.

Outremont — 60 Avenue Holyrood. Lot No 12-17-2. cad. paroisse de Montréal, terrain 33 x 120. Lamontagne H. à Courtois G. $42,000. — 2015014.

Pierrefonds — 4724, rue Meloche. Lot No 194-277, dad. paroisse Ste-Geneviève, terrain sup. 6,650 p.c. J. B. Entrepreneur Inc. à Burnett M. L. $18,320. — 2014925.

St-Louis — 4377-79, Avenue Coloniale. Lot No Ptie 183, cad. Village St-Jean-Baptiste, terrain sup. 1,861 p.c. Mainville H, ép. à Maltais L, M. ép. $19,000. — 2014878.

St-Louis — 143-150, rue Villeneuve et 4677-79 Esplanade. Lot No 14-169 et pt 170, cad. Village Côte-St-Louis, terrain sup. 4,200 p.c. Rapatsoulas D. et al, à Krassakapoulos J. et al. $30,00. — 2015095.

Ste-Marie — 2059-61, rue Hogan. Lot No 148-1794, Village Hochelaga, terrain sup. 2,000 p.c. Hologiwaski W. et al. à Lauzon N. $10,000. — 2014974.

Viauville — 4854 à 62, rue Ste-Catherine est, Lot No 1A-35, cad. Village Hochelaga, terrain 27 x 100. Mtl-Steel et Foundry Union et al. à Martineau P. $42,000. — 2014975.

Viauville — 473-474 Sicard. Lot No 2-1363, cad. Village Hochelaga, terrain sup. 1,741 p.c. Gélinas M, J, L. à Moisan P, E. $13,500. — 2014994.

Villes Beaconsfield — 259 Brigton Drive. Lot No 21-85-3, c a d. Paroisse Pointe-Claire, terrain sup. 9,170 p.c. Home Builders Inc. à Nicholson D. H, et al. $27,860. — 2014927.

Dorval — (Vacants) Ave Cloverdale. Lot No 865-141 et 142, cad. Paroisse de Lachine, terrain sup. 11,136 p.c. Turcot A, es-qual et al. à Cardinal H. $5,000. — 2015005.

St-Léonard — (Vacants) Rue Rondeau. Lot No 418-74 et 77, cad. Paroisse Longue-Pointe, terrain sup. 3,500 p.c. Kerr J, A, Vve, à Les Entrep G, et S, Inc. $575. — 2014973.

AVIS DE CESSION GENERALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 janvier 1968, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Don's Marine & Sporting Goods Ltd, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 11ème jour de janvier 1968, sous le numéro 292992. Ce 22ème jour de janvier 1968.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAFONTAINE
CITE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA CITE DE POINTE-AUX-TREMBLES ET A TOUS LES AUTRES INTERESSES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que la Cité de la Pointe-aux-Trembles, représentée par ses procureurs presentera à la Cour Supérieure, au Palais de Justice, à Montréal, à la Chambre 31, le 14 février 1968, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une requête à l'effet de faire confirmer par la Cour Supérieure, un plan prepare par monsieur Lucien Landry, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1967, montrant une partie du territoire comprise dans la Cité de la Pointe-aux-Trembles et sujette à sa juridiction, avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture d'un boulevard entre les rues Sherbrooke et Victoria, s'étendant sur les lots numéros 190 et 191, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles, Division d'Enregistrement de Montréal et leurs dimensions.

DONNE SOUS MON SEING, en la Cité de la Pointe-aux-Trembles, ce vingt-quatrième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-huit.

PAUL-A. TRUDEAU,
Secrétaire-trésorier.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 823" concernant

LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'UN FEU DE NAVIGATION ET D'UN SYSTEME DE REPERAGE DE NAVIRE AUX ECLUSES DE BEAUHARNOIS — VOIE MARITIME, REGION DE L'EST

seront reçues au bureau de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e, ou à l'immeuble de la Voie maritime, écluse de Saint-Lambert, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.), jusqu'à 15 heures, le mercredi 7 février 1968.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5230, rue Ferrier, Montréal 9e (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur régional, immeuble de la Voie maritime, boîte postale 97, Saint-Lambert (Qué.), contre le versement de cent dollars ($100), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixées ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L. E. Béland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 19 janvier 1968

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

L'affaire du Pueblo
Réactions de colère et de prudence chez les parlementaires américains

WASHINGTON, (AFP - UPI-PA) — Les milieux parlementaires américains sont la scène depuis hier de réactions les plus diverses à la suite de l'annonce de la saisie d'un navire-espion des Etats-Unis par la Corée du Nord. Ces réactions vont de la demande de représailles immédiates aux appels à la prudence.

Comment se fait-il que le bateau n'avait aucune protection? est la question le plus souvent posée au Capitole depuis hier.

Le sénateur républicain Strom Thurmond considère la capture du navire comme une bourde des services de renseignements et un geste que les Etats-Unis ne devraient pas tolérer. Il a expédié un télégramme au président Johnson le priant d'aviser la Corée du Nord que le "USS Pueblo" sera repris par la force s'il n'a pas retrouvé sa liberté dans une limite de temps spécifique.

Le sénateur démocrate Thomas Dodd a fait parvenir une note semblable à M. Johnson. La note déclare que la Corée du Nord devrait être avertie que si elle ne relâche pas le "Pueblo" et son équipage dans les 24 heures, les forces navales américaines recevront l'ordre de se saisir de tous les navires battant pavillon nord-coréen ou qu'ils se trouvent en haute mer.

Cependant, les réactions de ces deux sénateurs ne représentent pas l'opinion de la majorité des parlementaires américains qui semblent plutôt en faveur d'utiliser des canaux diplomatiques pour régler cette affaire.

Le sénateur républicain Karl Mundt, membre de la Commission des Affaires étrangères, tout en reconnaissant le caractère provocateur de la saisie du navire, a déclaré que "nous avons les mains assez pleines de problèmes de guerre sans en chercher un autre".

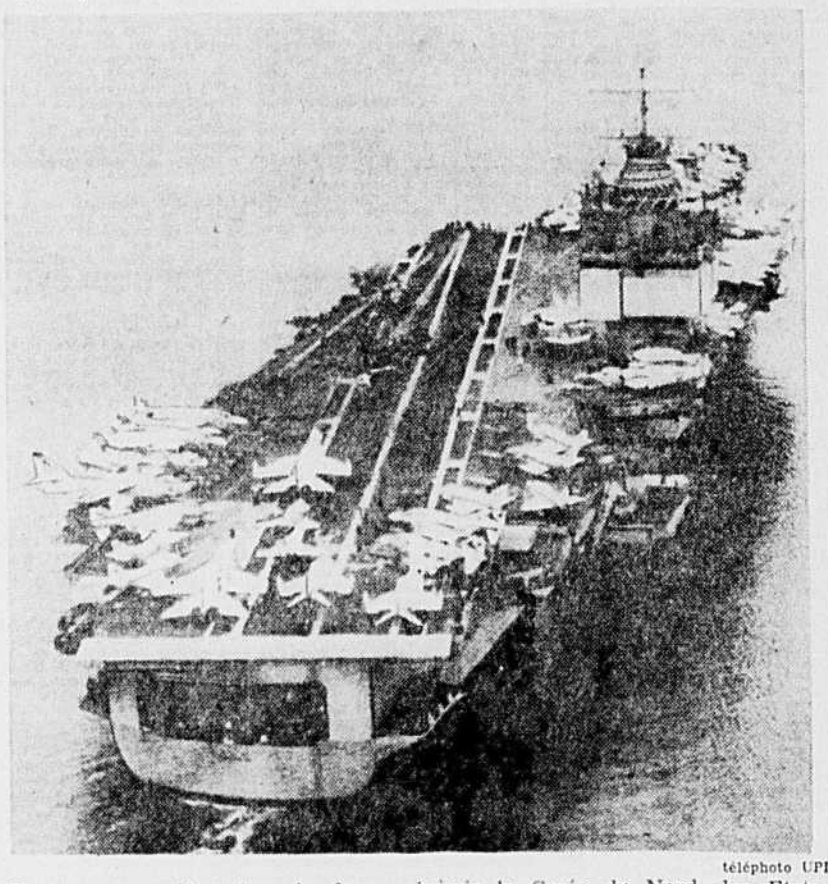
De l'avis de deux membres importants du Sénat et experts militaires, les efforts pour recouvrer le navire doivent être modérés. Le démocrate John C. Stennis, président d'un sous-comité sénatorial sur les préparatifs militaires du pays, a déclaré aujourd'hui : "Ne nous jetons pas en vitesse dans un 3e conflit mondial. Nous devons donc éviter des réactions précipitées et téméraires."

Quant à M. Mike Mansfield, leader démocrate, il a dit être opposé à une opération militaire pour le moment. Selon lui, l'administration suit le bon chemin en tentant de récupérer le navire par les voies diplomatiques et principalement par l'entremise des Soviets. "Gardons nos esprits, a-t-il dit, et révisons toute l'affaire avant d'agir."

Pour leur part, les sénateurs démocrates William Fulbright, adversaire acharné de la politique Johnson au Vietnam, et Stuart Symington, un partisan de la politique Johnson, ont tous deux exprimé l'opinion que les préoccupations américaines au Vietnam permettent à d'autres pays d'agir impunément contre les Etats-Unis.

Le fait que nous soyons aussi profondément engagés au Vietnam contribue sans aucun doute à faire sentir à d'autres pays qu'ils peuvent agir plus librement sans craindre de sérieuses représailles, a dit M. M. Fulbright.

Il a ajouté : "Nous nous sommes fait prendre à l'improviste. L'incident est très grave si, comme on l'a rapporté, le "Pueblo" se trouvait en haute mer. Mais les activités du genre aujuel se livrait le navire ne peuvent qu'exposer les Etats-Unis à de tels incidents".



téléphoto UPI

Dans une manifestation de force vis-à-vis la Corée du Nord, les Etats-Unis ont dépêché le porte-avions "Enterprise", le plus grand bâtiment de la Marine américaine, qui faisait route vers le Vietnam.

La Corée du Nord durcit sa politique après un remaniement au sommet

LONDRES, (UPI) — Un important remaniement a la direction du gouvernement et du parti communiste nord-coréen a entraîné un durcissement politique qui expliquerait la capture du navire américain "Pueblo", si l'on en croit des sources autorisées.

L'épuration, qui s'est effectuée sans éclat, a éliminé quelques personnalités importantes aux échelons supérieurs en Corée du Nord. Ces hommes ont été remplacés par des partisans de la ligne dure. De plus, un certain nombre de militaires ont été admis dans le comité central du parti, soit comme membres pléniers soit comme membres substituts.

L'une des conséquences immédiates de ce remaniement a été l'intensification systématique d'une campagne de subversion et d'infiltration en Corée du Sud, disent ces informateurs. Bien que les objectifs ultimes de cette campagne n'apparaissent pas clairement, elle manifeste un durcissement évident envers la Corée du Sud et les Etats-Unis.

Ce changement aurait été le résultat de divergences internes aussi bien que du désir de venir en aide au Nord-Vietnam en détournant l'attention des Américains. La capture du navire-espion "Pueblo" ferait partie d'une nouvelle stratégie visant à défier les Etats-Unis.

Un nouveau cabinet aurait été formé le mois dernier à Pyong Yang, après l'élimination de certains leaders, comme le vice-président du Praesidium, Pak Kum Chol, et le vice-premier ministre Ko Hyok. La purge aurait également touché des membres du parti à des échelons inférieurs.

Sur le plan militaire, la Corée du Sud a l'avantage numérique sur le Nord

PARIS, (AFP) — Un million d'hommes sont sous les armes en Corée, mais l'avantage du nombre revient à la Corée du Sud: l'armée de la Corée du Nord comprend en effet 368,000 hommes, celles de la Corée du Sud 612,000, selon "The Military Balance", revue de l'Institut d'études stratégiques de Londres.

En outre, 55,000 hommes de troupe américains stationnent en Corée du Sud.

La disproportion des forces en présence se retrouve dans l'analyse de ces forces. La Corée du Nord a une armée de terre de 340,000 hommes équipés d'environ 500 chars moyens de construction soviétique et de 450 véhicules blindés, et de quelque 3,000 pièces d'artillerie. Sa marine rassemble 8,000 hommes, 2 sous-marins (d'origine soviétique), deux bâtiments de surveillance côtière, 10 dragueurs de mines, 80 petits bâtiments de patrouille.

Son armée de l'air met en ligne 20,000 hommes et 400 appareils de combat, la plupart de fabrication soviétique (40 bombardiers légers "IL-28", 25 MIG-21 d'interception, 400 Mig-15 bombardiers légers à réaction, et quelques avions de transport et d'entraînement). Les forces para-militaires nord-coréennes, enfin, s'élèvent à 25,000 hommes.

La Corée du Sud aligne : 540,000 soldats pour l'armée de terre (y compris les 46,000 hommes envoyés au Vietnam), 110 bataillons de chars de construction américaine ancienne (M47 et M-48 Patton) 10 bataillons d'artillerie, ce qui met l'armée sud-coréenne à égalité au moins dans le domaine des blindés et de l'artillerie avec l'armée nord-coréenne. En outre, les Sud-Coréens ont reçu des Américains des missiles sol-air "Hawk", particulièrement efficaces contre les appareils volant à basse altitude.

La marine sud-coréenne emploie 17,000 marins et met en ligne 4 destroyers, dont trois d'escorte, quatre frégates, 15 bâtiments pour la surveillance des côtes, trois bâtiments de transport, onze dragueurs de mines côtiers, huit transports de chars, 12 bâtiments moyens de débarquement de troupes, une douzaine de bâtiments divers. A l'image des Américains, les Sud-Coréens ont des "marines" (30,000) dont une division récemment constituée et une brigade servent au Vietnam. L'armée de l'air de la Corée du Sud est forte de 25,000 hommes et de 200 avions de combat, soit 200 de moins que la Corée du Nord.

Tous ces appareils sont de fabrication américaine : 30 "F-5" de chasse, 60 "F-86 S" d'interception tout temps dont quelques-uns sont armés de missiles "side-winder", 100 "F-86F" chasseurs bombardiers, 10 "RF-86F" de reconnaissance et des appareils de transport et d'entrainement divers.

Telles sont les forces immédiatement en présence sur le sol coréen. Tout autour s'étalent : des forces chinoises évaluées par la "Revue de défense nationale" française à quelque 2,800,000 pour l'infanterie équipée de chars soviétiques, à 2,500 avions dont 2,000 chasseurs à réaction . . . et des forces américaines rapprochées constituées surtout par la considérable puissance de feu de la VIIème flotte.

L'espionnage électronique, une activité de routine pour les grandes puissances

WASHINGTON, (UPI-PA) — L'arraisonnement du navire américain "USS Pueblo" par la Corée du Nord et l'admission par le Pentagone qu'il s'agit d'un bateau-espion remettent en lumière le fait qu'en cette ère de surveillance continuelle, l'espionnage électronique est pratiqué à travers le monde par les grandes puissances.

L'aveu du Pentagone marque toutefois un changement important dans l'attitude des dirigeants américains qui, encore en juin dernier, affirmaient que le navire "Liberty" coulé accidentellement par les forces d'Israël, était "un bateau de recherches scientifiques".

La recherche de renseignements secrets par des navires équipés à cette fin est une activité de routine chez les grandes puissances, a déclaré hier un des dirigeants de la Défense américaine.

Il a ajouté que c'est un fait connu que depuis des années, des navires-espions se glissent dans le sillage des bateaux américains dans différentes parties du monde.

Il faisait ainsi allusion aux "navires de pêche" soviétiques qui croisent sur toutes les mers du monde à proximité de navires américains en manoeuvres ou près des bases de sous-marins Polaris.

Ces chalutiers soviétiques se tiennent dans les eaux internationales, au large des côtes américaines et de celles d'autres nations.

De leur côté, les navires-espions américains sont à l'écoute des conversations-radio des autres pays, repèrent les emplacements des postes de radar de façon à pouvoir brouiller les ondes au besoin.

Cet espionnage électronique qui a pris toute son ampleur durant la guerre froide fait appel également, chez les Américains comme chez les Soviétiques, à des satellites qui sillonnent le cosmos et, qui sont équipés de caméras de grande precision ainsi que de dispositifs d'écoute auxquels rien n'échappe.

Il y a aussi des destroyers équipés de "boîtes noires" et qui s'approchent des côtes de pays hostiles afin d'intercepter les communications-radio, d'enregistrer les messages en code et de recueillir tout autre renseignement.

L'un des deux destroyers américains impliqués dans l'incident du golfe du Tonkin en août 1964, incident qui a provoqué l'escalade de la guerre au Vietnam, aurait été en mission d'espionnage lorsqu'il a été attaqué par des bateaux patrouilleurs du Nord-Vietnam.

La Marine américaine s'est souvent plainte de l'activité des chalutiers soviétiques qui s'approchent tellement des navires américains en manoeuvres que parfois il y a risque d'accidents. C'est ainsi qu'en juin 1966, le chalutier soviétique "Anemometer" est entré en collision avec un navire-espion américain, le "Banner", dans la Mer du Japon.

On a souvent repéré des "bateaux de pêche" russes à proximité des bases de sous-marins Polaris à Holy Loch, en Ecosse, à Rota, en Espagne, à Guam, et à Charleston, en Caroline du Sud. Ces bateaux ont surveillé les essais nucléaires américains dans le Pacifique en 1962 comme les navires américains ont pris position, dans le Pacifique également, pour assister à la rentrée dans l'atmosphère de missiles intercontinentaux soviétiques.

Le "Pueblo" et trois autres navires similaires font aussi de vraies recherches scientifiques sur la température de l'eau à différents niveaux, sa densité et sa teneur en sel. Cependant, ces renseignements ont aussi une grande importance pour les sous-marins en période de guerre.

Nous sommes loin du temps où le secrétaire d'Etat américain Henry L. Stimson, élu en 1929, a congédié un groupe d'experts en déchiffrage de messages en code en leur disant que "des gentlemen ne lisent pas le courrier des autres".

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BARBE (Antoinette) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Ovila Barbe, née Antoinette Painchaud. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 est, rue Crémazie,

pour se rendre à l'église St-Alphonse-d'Youville, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

BARIL (Nazaire) — A Chambly, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, 7 mois, est décédé M. Nazaire Baril, époux de Yvonne Perron, demeurant à 259, rue Caron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
330, rue Martel,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHAMP (Ida) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Jules Edouard Beauchamp, née Ida Maillé, demeurant à 8631 Des Belges. Les funérailles auront lieu jeudi, le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h., et de là, au cimetière de St-Sauveur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDOIN (Edouard) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Edouard Beaudoin, demeurant à 2360 Coupal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-H. Benoit,
2102 rue Fullum,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

BELAIR (Omer) — A Pointe-Claire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Omer Bélair, époux de Bridget McGill, ex-employé de Dominion Oil Cloth Co., frère de Ernest, Mme Aimé Pilon (Léa), Mme Hector L'Ecuyer (Juliette), de Pointe-Claire, Paul et George, de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi après-midi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
281, rue Bord-du-Lac,
Pointe-Claire,

à 2 h. 15, pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 2 hrs 30, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEMARE (Florida) — A Verdun, le 22 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Emery Bellemare, née Florida Tougas, demeurant 3702, rue Wellington. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Tétrault Inc.
512, rue de l'Eglise,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENNETT (Norman) — A Pointe-aux-Trembles, le 22 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Norman Bennett, époux d'Annette Trudel, demeurant à 560, 24ème avenue apt. 10, capitaine Norman-G. Bennett, de la marine. Il laisse 4 filles et 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
1504, rue Ste-Catherine est,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, Pointe-aux-Trembles, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Omer) — Au Foyer St-Henri, le mardi 23 janvier 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé Omer Bergeron, fils de feu M. et Mme Théophile Bergeron. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant à l'église paroissiale de St-Henri, où le service sera célébré à 9 hrs a.m., et de là au cimetière de Sweetsburg, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHET (Rosario) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 51 ans, 11 mois, est décédé M. Rosario Blanchet, époux de Pauline Lavigne, demeurant à Montréal. Il laisse outre son épouse ses fils Pierre, époux de Hélène Gélinas, Paul, époux de Renée Laforest, Michel, ses filles : Louise, Johanne et Danielle, ses frères : Jean, époux de Rollande Delage, Julien époux de Thérèse Bolduc et Gaston, son demi-frère Alfred Bourassa, époux de Liliane Richard, ses soeurs, Fernande, Rollande, épouse de Rolland Ricard, ses demi-soeurs : Françoise Bourassa, épouse de Laurier Leblanc, Juliette, Madeleine et Claire Bourassa, sa belle-mère : Mme Charles Lavigne, ses beaux-frères Walter Bibeau, époux de Jeanne d'Arc Lavigne, Paul Lavigne, époux de Thérèse Lefebvre. Les funérailles auront lieu mercredi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Rousseau et Frères,
445, rue Des Volontaires,
Trois-Rivières,

à 1 hr 15, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Brébeuf, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de St-Michel de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISMENU (Eugène) — A Ville de Laval, le 23 janvier 1968, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Eugène Boismenu, époux de Juliette Roy. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Ouimet et Fils, Enrg.,
3517 boul. Lévesque,

pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 9 hr. 30, et de là au cimetière de Ste-Dorothée, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSARD (Israël) — A Ville St-Pierre, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Israël Brassard, époux de feu Marie-Rose Provost, père d'Eugène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,

à 2 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUSSEAU (Aline) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Charles Brousseau, née Aline Filiatrault. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Zotique, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcio, demeurant à 7069 Fabre, père de Mme Noël Cusson (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRASSARD (Israël) — A Ville St-Pierre, le 23 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé Israël Brassard, époux de feu Marie-Rose Provost, père d'Eugène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,

à 2 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Pierre-aux-Liens, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUSSEAU (Aline) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Charles Brousseau, née Aline Filiatrault. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Zotique, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMINO (François) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. François Camino, époux d'Annette Curcio, demeurant à 7069 Fabre, père de Mme Noël Cusson (Marie), Mme Raymond Charlebois (Liliane). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Consolata, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Angèle) — A Ste-Philomène de Châteauguay, le 23 janvier 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Onuphre Caron, née Angèle Leduc, demeurant à Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Léo Lamoureux,
Ste-Philomène,

pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Maison J.-E. Menard et Fils, Coteau-Landing.

CHAMPAGNE (Maxime) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédé Maxime Champagne, époux en 1eres noces de Victaline McCarthy, et en 2èmes noces de Blanche Casey. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau,

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Donat) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Donat Charbonneau, époux de Rose Durand, demeurant à 2306 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385, rue Ontario est,

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Ste-Marguerite-Marie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Soeur Marie-Michel) — A la Maison Mère des Soeurs Jésus-Marie, à Outremont, le 23 janvier 1968, est décédée Soeur Marie-Michel, née Marguerite Charbonneau. Exposée à la Maison Mère, 1410, boul. Mont-Royal ouest. Les Funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à la chapelle, à 2 heures, et de là au rimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

CHATEL (Mariette) A Salaberry-de-Valleyfield, le 21 janvier 1968, à l'âge de 38 ans es décédée Mme veuve Pierre-Paul Chatel, née Marielle Lapalme, demeurant 63 rue Ellice, à Valleyfield. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Larin & Fils
317, rue Victoria

pour se rendre à la Cathédrale de Valleyfield, où le servire sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHOLETTE (Valérie) — A St-Laurent, le 23 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Valérie Bourgon, épouse de feu Noé Cholette. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-B. Deslauriers Ltee,
790 boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église de St-Laurent, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLAUDE (Sylvain) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Sylvain Claude, époux de Lillianne Pierce, demeurant à 4280 rue Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme veuve Joseph Cormier, née Elisabeth Kelly, demeurant à 8304 St-Gérard. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Christ-Roi, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Aurore) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Francis David, née Aurore Dumont, demeurant 9222 Laieunesse, mère d'Yvette, Paul-Emile, et soeur d'Anna Dumont. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Emile) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 56 ans est décédé Emile Decarie, époux de Rose Dagenais, demeurant 2541 Pierre Bernard, frère de Roméo, Béatrice, Eusèbe, Jerry et Pauletie. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane & Fetterly
5301, Boul. Decarie

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECARIE (Jean-Jérémie) — A sa résidence, le 22 janvier 1968, à l'âge de 60 ans, est décédé Jean-Jérémie Décarie, époux de feu Juliette Christin, père de Micheline (Mme Y.-R. Bériault). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Kane et Fetterly,
5301 boul. Decarie

pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 10 hrs a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DeSERRES (Marie-Anne) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Gaspard Deserres, née Marie-Anne Majo, demeurant à 9319 St-Denis ; mère de Marcel, Mme Gérard Lhérault (Thérèse), Mme Paul Charbonneau (Annette), Mme Jean Côté (Florence). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie est,

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESGROSEILLIERS (Hughes) — A l'hôpital Général de Verdun, le mardi 23 janvier 1968, est décédé Hughes Desgroseilliers, époux d'Aurore St-Amour. La dépouille mortelle est exposée au salon

J. P. Feron and Sons
2252, rue Saint-Antoine

Les funérailles auront lieu à l'église Sainte-Cunegonde vendredi le 26 janvier, à 9 h a.m. Inhumation à Saint-Timothée, P.Q.

DESROCHERS (Azarias) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Azarias Desrochers, époux en 1eres noces de feu Angélina Leblanc, et en 2èmes noces de feu Ida Gosselin, autrefois du 5827 De St-Vallier. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6320, rue St-Denis,

à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DIERICKX (Elvire) — A Montréal-Nord, le 23 janvier 1968, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Louis Dierickx, née Nens Elvire, demeurant à 4600 Jean, Montréal-Nord. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant, le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils, Inc.,
11120 boul. Pie-IX,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORE (Alice) — A St-Timothée, le 23 janvier 1968, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Rodrigue Doré, née Alice Lalonde. Exposée à la demeure de ses soeurs Mlles Lalonde, boul. Edgar-Hébert, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant, en l'église paroissiale, à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Maison J.-E. Menard et Fils, Coteau-Landing.

DUNN (Patrick J. "Paddy") — A Sainte-Dorothée, le 23 janvier 1968, est decedé Patrick J. (Paddy) Dunn, époux de feu Catherine Skelly, père de Mme G. Cynihot (Patricia) et Gerald, grand-père de Theresa et Johnny, frère d'Helen Dunn. La dépouille mortelle est exposée au salon

Clarke
5380, rue Sherbrooke ouest

Le service aura lieu à l'église Saint Colomban, de Saint-Colomban, P. Québec, vendredi le 26 janvier, à 10 h a.m. Inhumation au cimetière du même endroit.

DUPONT (Henri) — A Verdun, le 21 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Henri Dupont, époux d'Antoinette Forand, demeurant à 510 Régina. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Hilaire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FALARDEAU (Elphège) — A Montréal, le 20 janvier 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Elphège Falardeau, époux de feu Joséphine Geneste, demeurant à 605 Davidson. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltee,
3198, rue Ontario est,

pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Antoine) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Antoine Gagnon, fils de feu Arthur Gagnon et de feu Adele Cayouette, demeurant à 915 Mont-Royal est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Laure) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Alfred Gagnon, née Laure Landry, mère de MM. Albert, Camille, Bernard, Mmes Léopold Coallier (Cécile), Marcel Poitras (Gemma), Jean-Paul Alarie, (Marie-Claire), Armand Trudeau (Madeleine). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.
25, avenue Laurier est

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GASCON (Antoinette) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Sinaï Gascon, née Antoinette Vincent, demeurant à 3e Avenue, Rosemont. Elle laisse dans le deuil, 7 garçons, 6 filles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e Avenue, Rosemont,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUDREAU (Jeanne) — A l'hôpital Notre-Dame, le 22 janvier 1968, est décédée Mlle Jeanne Gaudreau, employée à la maison Henry Birks. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs et deux belles-soeurs. La dépouille mortelle sera exposée mercredi à la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526, boul. St-Laurent,

jusqu'à 10 h. p.m. et re-exposée jeudi le 24 à la maison funéraire

L. Normand,
de Montmagny,

où les funérailles seront celebrees à 2 h. en l'église St-Thomas de Montmagny. Inhumation au même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAULIN (Béatrice) — A St-Césaire, le 22 janvier 1968, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Sarto Gaulin, née Beatrice Blanchard. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-B. Poirier,
à St-Césaire,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire, où le service sera célébré à 2 hres 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Angélina) — A Jacques-Cartier, le 22 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédée Angelina Perron, épouse de Jean-Marie Gauthier, demeurant à 331 Desmarchais. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils,
1370 chemin Chambly,
Jacques-Cartier,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ville St-Gabriel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEORGE (Lattifa) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Lattifa Aboud, épouse de feu Samuel George. Elle laisse 3 enfants, Mme S. David (Sadie), Joseph et Louis, 2 bruS, Georgette George et Huguette Brault, 18 petits-enfants et 3 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
6662, rue St-Denis,

à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBRICHT (Elisabeth) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Heinz Gilbricht, née Elisabeth St-Louis, demeurant 675, rue Milton, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Charron et Tétreault
angle St-Charles et De Laperrière
Boucherville

à 1 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Georges-Henri) — Subitement à Piedmont, le 20 janvier 1968, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Georges-Henri Goyer, commis-voyageur, autrefois de Côte-des-Neiges, époux d'Armande Deziel, père de Marie, Renée, Diane, Georges et André. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.
130 est, boul. Henri-Bourassa

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAWKINS (James Norman) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 44 ans, est décédé James Norman Hawkins, époux de Marguerite Henrington, demeurant à 9293, Bailargeon, père de Susan et Norman. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant aux salons

J.-A. Langlois,
8628, rue Hochelaga

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Marie-Louise) — A Lafleche, le 21 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédée Marie-Louise Dufour, épouse de feu Wilfrid Lagacé, demeurant à 3665, Mance. Elle laisse dans le deuil M. et Mme Wilfrid Lagacé Jr (Irène Dufresne), sa petite-fille Lise. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.,
3219, rue Grande-Allée,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Roza) — A Coteau-Station, le 23 janvier 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Medor Lalonde, née Rosa Chatelois. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Louis Poirier,
72, rue Lippé,

pour se rendre à l'église paroissiale de Coteau-Station, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Normand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Normand Landry, époux de Jacqueline Ducharme, demeurant à 6244 Beaulieu. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6230, boul Monk,

à 8 hrs pour se rendre à l'église paroissiale de St-Patrick de Magog, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Magog, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Julien) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, 4 mois, est décédé M. Julien Lapointe, époux de Léonie Lemay. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-B. Deslauriers Ltée,
5630 chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 2 hrs p.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROCQUE (Edmond) — Subitement, à Plantagenet, Ontario, le 22 janvier 1968, est décédé le docteur Edmond Larocque, époux de feu Grace Clark. Il laisse 1 frère, James, de Montréal, 2 soeurs, Mme Berthe Castonguay, de Montréal, Mme Henri Lalonde (Béatrice), de Chelmsford, 1 belle-soeur, Mme Marie-Louise Larocque, d'Alfred, Ontario. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lamarre et Fils,
Alfred, Ontario,

pour se rendre à l'église paroissiale de Plantagenet où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Ferdinand) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Ferdinand Larose, époux de Léa Beaudin, il laisse ses frères, Conrad et Roméo. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.,
5339, 11e av. Rosemont,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROSE (Joseph-Jean) — A Brome, Québec, lundi le 22 janvier 1968, à l'âge de 64 ans, est décédé Joseph-Jean Larose, époux de Elizabeth Edna Stockwell. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

C.-E. Wilson and Son,
Knowlton,

pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 h a.m., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAROSE (Laura) — A Montréal, le 22 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Hector Larose, née Laura Lamarche, demeurant à 3616 rue St-Urbain. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6320, rue St-Denis,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Omer) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 78 ans, est décédé Omer Lauzon, époux de feu Alma Piché, demeurant 5291 Hutchison. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest,

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE MARQUAND (Philippe-John) — A Hull, le 22 janvier 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé John-Philippe Le Marquand, anciennement de Chicoutimi, époux en 1ères noces de feu Georgette Tremblay, et en 2èmes noces de feu Gilberte Topping. Il laisse un fils, Gobeil de Hull, deux filles, Mme Guy Côté (Anita) de Montréal, Mme Michael Brown (Litha) de Hull, onze petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Racine, Robert et
Gauthier Enrg.,
101, rue Notre-Dame, Hull,

pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Hull, où le service sera célébré à 2 hrs 45, et de là au cimetière de Notre-Dame de Hull, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAGNAN (Benoit) — A Montréal, le 21 janvier 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Benoit Magnan, huissier, fils de feu Joseph-Odilon Magnan, et de feu Christianna Grégoire, frère de Laurent, Mme Angelo Catelli (Françoise). Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Alexis de Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTINEAU (Théodore) — A Montréal, le 24 janvier 1968, à l'âge de 77 ans 2 mois, est décédé M. Théodore Martineau, époux en 1ères noces de feu Arlina Lambert, et en secondes noces de Claire Lambert Lemelin, demeurant à 7137 D'Aragon. La dépouille mortelle sera exposée cet après-midi au salon

Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,

jusqu'à jeudi matin, pour être re-exposée au salon

Napoleon Lambert,
de Ste-Agathe, Comte Lothinière

Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant, en l'église paroissiale de Ste-Agathe de Lothinière, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERCURE (O'Leary) — A Granby, le 22 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédé M. O'Leary Mercure, propriétaire de Granby Hôtel, époux de Fernande Bernard, père de Reynald, dame Louis Grenier (Yolande), Gilles, Pierre, et Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Drummond,
31, rue Drummond, Granby

pour se rendre à l'église St-Eymard, où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MULLARKY (Mary-Gertrude-Margaret) — A Montréal, le 23 janvier 1968, est décédée, Mary-Gertrude-Margaret Mullarky, fille de feu Margaret Cusark et de feu Peter Mullarky. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

William Wray and
Walton,
2075 rue Université,

pour se rendre à Lady Chapel of St-Patrick church, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMET (Demerise) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 85 ans, est décédée Demerise Langlais, épouse de feu Eugène Ouimet. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilhault Inc.,
5359, 11e av. Rosemont,

à 9 h., pour se rendre à l'église St-Grégoire-le-Grand, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière Côte-de-sNeiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADISO (Dominico) — A Montréal, le 23 janvier 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Dominico Paradiso, époux de Grazia Caruso. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Razinet Inc.,

NOMINATIONS À L'ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE


R. A. GENTLES


G. R. BLACK


J. HARDWICK


R. T. HYLAND


O. J. KIHLE


M. G. O'LEARY


C. P. PATON


J. D. RUNKLE

Le remaniement interne de l'Alcan Aluminium Limitée, annoncé en décembre dernier, qui regroupait les activités de la société sous trois divisions opérationnelles : Matières premières, Aluminium, Demi-produits et ventes, est entré en vigueur le 1er janvier 1968. Dans le cadre de la nouvelle organisation, les activités du secteur demi-produits et ventes de l'Alcan dans le monde, lequel couvre une cinquantaine de filiales et sociétés affiliées de 30 pays et 30,000 employés, ont été groupées dans une nouvelle division dirigée par l'Alcan International Limited de Montréal.

De plus, la division est responsable du secteur production d'aluminium au Brésil, en Australie et en Italie, lequel est intégré au secteur transformation de l'Alcan, de façon à desservir le marché local. Au Canada, le secteur demi-produits et ventes reste sous la juridiction opérationnelle de l'Aluminium du Canada, Ltée, la division Demi-produits et ventes de la société mère étant chargée d'établir les lignes de conduite de l'entreprise et de formuler les recommandations qui s'imposent.

Le vice-président directeur général de la division Demi-produits et ventes de la société mère, M. David M. Culver, est président de l'Alcan International Limited. M. Culver annonce les nominations suivantes à la haute direction au siège de l'Alcan International Limited : M. R. A. Gentles, vice-président et directeur général; M. G. R. Black, vice-président, Promotion des ventes et services techniques; M. J. Hardwick, vice-président, Finances; M. R. T. Hyland, vice-président, Commercialisation; M. O. J. Kihle, vice-président, Etudes des marchés; M. M. G. O'Leary, vice-président et secrétaire; M. C. P. Paton, vice-président, Exploitation; M. J. D. Runkle, vice-président, Vente d'aluminium de première fusion.

La limitation des importations est une meilleure solution au problème des USA

— Le Conseil des Relations Commerciales

WASHINGTON (A F P) — L'imposition d'un contingentement sur les importations de certains produits aux Etats-Unis serait beaucoup plus efficace pour réduire le déficit de la balance des paiements américaine que les restrictions sur les exportations de capitaux et le tourisme annoncées le premier janvier par le président Johnson, affirme le "Conseil des relations commerciales" dans une étude publiée mardi.

Soulignant que 147 secteurs de l'industrie américaine ont un déficit commercial de plus de 8 milliards de dollars, le conseil déclare que la limitation des importations des produits rivaux de ceux fabriqués par ces industries à leur niveau de 1965 permettrait d'économiser 1,800 millions de dollars alors que les mesures sur le tourisme et les mouvements de capitaux prévoient des économies de 1,500 millions seulement. Il rappelle que le contingentement des importations pour résoudre des difficultés de paiements extérieurs est autorisé par le GATT.

Parmi les 147 industries déficitaires citées par le Conseil figurent celles de la viande, des produits laitiers, des textiles, du bois, du papier, des produits chimiques, du cuir, de l'acier, de l'électronique, de l'électromécanique et de l'automobile.

Rencontre à l'OCDE

D'autre part, M. Frederick Deming, sous-secrétaire américain au Trésor, a expliqué, hier à Paris, aux experts des 21 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) réunis au sein du comité spécial chargé de la surveillance multilatérale des balances de paiement, les mesures déjà prises et envisagées par le président Johnson pour défendre le dollar et rétablir l'équilibre de la balance des paiements extérieurs des Etats-Unis.

Les discussions se sont poursuivies au cours de l'après-midi, mais dès le matin, et malgré le secret qui entoure les délibérations, on apprenait que les Européens représentés au Comité avaient souligné qu'ils acceptaient les mesures diverses de réduction des dépenses américaines à l'étranger, notamment sur les investissements, à condition toutefois que les mesures prises soient temporaires.

Or, la durée de ces mesures dépend de l'efficacité des décisions qui seront prises dans le domaine intérieur, pour combattre l'inflation aux Etats-Unis même. En fait, les Européens estiment qu'il faut absolument que le Congrès vote l'augmentation de 10 pour cent des impôts, car, dans le cas où cette mesure ne serait pas approuvée par le Congrès, le gouvernement américain devra recourir à d'autres moyens pour juguler l'inflation, notamment à l'arme monétaire, c'est-à-dire à une élévation brutale des taux d'intérêt et des conditions de crédit en général aux Etats-Unis.

Importance particulière de la découverte de gaz de Mobil en Mer du Nord

LONDRES (AFP) — La découverte de gaz naturel, que vient d'affectuer en Mer du Nord la compagnie américaine "Mobil", revêt une importance particulière, estiment les observateurs, du fait du débit de ce forage, qui est de 1,3 millions de mètres cubes par jour, et de son emplacement. Il est situé, enn effet à proximité du gisement dit de "Leman Bank" (750 milliards de mètres cubes) dont il serait le prolongement, ce qui ferait de ce gisement le plus important du monde.

"Leman Bank" est situé à une cinquantaine de kilomètres au large de la côte du Suffolk, et doit commencer à alimenter le réseau national britannique au cours du deuxième trimestre de cette année.

Jusqu'à présent, sur les 102 forages effectués en Mer du Nord, 45 se sont révélés fructueux.

La détermination du prix du gaz de la Mer du Nord continue à faire l'objet de négociations entre les compagnies et les autorités britanniques. On croit qu'un accord interviendra fixant le prix à environ un penny le mètre cube.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adonac	2.54	2.78
Andreae Equity	3.61	3.95
All Cdn Com	7.94	8.68
All Cdn Div	9.74	10.66
All Cdn Ven	8.44	9.22
American Growth	6.92	7.56
Associate Investors	4.27M	4.82
Beaubron	38.06	41.66
Canada Growth	7.22	7.93
Canada Security	4.64	5.10
Cdn Gas Energy	13.21	14.48
Cdn Investment Fund	3.96	4.35
Cdn Scudder Fund	16.96	16.96
Cdn Sec Growth	7.51	8.23
Cdn Trusteed	4.51	4.93
Canafund	$3.89	56.56
Champlain Mutual	7.06	7.68
Collective Mutual	6.64	7.22
Commonwealth Intl	10.52	11.53
Commonwealth Intl Lever	12.51	13.71
Corporate Investors	5.82	6.36
Diversified Income A	1.39	1.54
Diversified Income B	4.71	5.18
xDividend Shares	3.71	4.06
Dominion Compound	4.37	4.75
xDreyfus	14.24	15.54
Entarea Investment	5.14	5.62
European Growth	7.51	8.21
Executive Fund of Cdn	7.57	7.95
Exec. Inv. Intl. Ltd.	8.16	8.57
Federated Financial	5.60	6.12
Federated Growth	7.70	8.42
xFidelity Trend	29.18	31.72
Fonds Collectif A	4.77	7.36
Fonds Collectif B	4.94	5.09
Fonds Collectif C	8.66	9.41
Fonds Desjardins A	4.75	—
Fonds Desjardins B	4.41	—
Fraser	12.10	12.16
Gis Compound	9.24	10.10
Gis Income	4.13	4.52
Growth Equity	7.01	7.66
Guardian Growth	8.13	8.89
Growth Oil and Gas	20.72	—
Harvard	11.67	12.76
Investors Growth	10.32	11.23
Investors Intl Mutual	7.46	8.11
Investors Mutual	5.20	5.66
Keystone Canada	7.98	8.77
xKeystone Cust S-1	21.66	23.63
xKeystone Cust S-4	7.47	8.15
xKeystone Cust K-2	6.89	7.52
Le Fonds P.E.P.	4.10	4.45
xLexington Research	17.62	19.26
Molson M. Fund	4.60	4.83
Mutual Accumulating	5.35	5.84
Mutual Bond	8.18	8.55
Mutual Bond Income	4.93	5.15
Mutual Growth	6.24	6.82
Mutual Income	5.95	6.51
Natrusco	10.38	12.94
Natural Resources	7.64	8.35
xOns William Street	14.40	16.40
Pension Mutual	13.17	14.39
Pret et Rev.	7.30	7.98
Provident Mutual	6.57	7.14
xPutnam Growth	11.9	12.55
Radisson	3.97	—
Regent Fund	10.64	11.63
Raytund	5.15	5.31
Spec	10.40	13.62
Taurus	7.36	8.09
xTV Electronics	9.92	10.81
Timed Investment Fund	5.90	5.93
United Accumulative	11.45	12.51
United American	2.87	3.14
United Venture	4.62	5.05
Universal Savings Equity	5.76	6.30
Western Growth	4.99	5.45
York Fund of Canada	3.95	4.29

x—Fonds americains.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix dans presque toutes les catégories de bestiaux étaient mixtes ou à la baisse, hier, comparés à mardi de la semaine dernière aux marchés montréalais.

Les arrivages : de 702 bêtes à cornes, 911 veaux, 72 porcs, 12 ovins.

Les **bouvillons** de bonne qualité se vendaient de $27 à $27.50, ceux de qualité moyenne de $26 à $26.75, ceux de qualité commune de $18.50 à $25.50.

Les **taures** de bonne qualité se vendaient de $22.75 à $24, celles de qualité moyenne de $21.50 à $22.25, celles de qualité commune, de $17 à $21.25.

Les **vaches** de bonne qualité se vendaient de $17.25 à $19.25, celles de qualité moyenne, de $16 à $17.50, celles de qualité commune, de $14.50 à $16, tandis que les morceaux destinés à la mise en conserve se vendaient de $13 à $13.50.

Les **taureaux** de bonne qualité se vendaient de $21.75 à $24.50, ceux de qualité commune ou moyenne, de $17.50 à $22.50.

Les **veaux de lait** de bonne qualité se vendaient de $26.25 à $42, ceux de qualité moyenne, de $20 à $37, ceux de qualité commune, de $20 à $32.50.

Les jeunes **agneaux** se vendaient $28 les cent livres, ceux de qualité commune, $5 les cent livres.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilieres.

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
2¾ 15 juin	1968	98¼	99
5 1er oct.	1968	99	99½
5¾ 1er oct.	1969	98½	98¾
6 1er juin	1971	95	95
5 1er juillet	1970	96¼	97¼
4¼ 1er sept.	1972	89¼	90¼
5 1er oct.	1973	91	92
5½ 1er oct.	1975	91¼	93¼
6 1er avril	1971	98½	99¼
6¼ 1er dec.	1973	97½	99¼
3½ 1er juin	1976	77¼	78¼
5½ 1er aout	1980	89	90
4½ 1er sept.	1983	78	79
5¾ 1er mai	1990	84	85
5¾ 1er sept.	1992	90	91
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94	94½
CNR 5½ 15 dec.	1971	95	96
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fev. 4	1981	75	76
CNR 5¾ 1er jan.	1985	89	90
CNR 5 1er oct.	1987	80	81
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alb Uni 7½ 1er dec 1989	92	98½	100½
BC Elec 6½ 1er avr 1990	92	93½	—
Man. Hyd. 7 15 nov 1985	87	100	—
N. Brunsw 7½ 3 janv 1993	99½	—	—
Newfound. 7¼ 1er nov 1987	96½	97½	—
N. Ecosse 7 1er dec 1987	99	99½	—
Ont. Hyd. 6½ 20 sept 1985	89	96	97
I.P.E. 7½ 4 janv 1988	99	100	—
Que. 7½ 1er dec 1972/85	89	100	100½
Quebec 2½ 15 janv 1978	98½	99	—
Quebec 7½ 15 janv 1985	88	96¼	96¾
MUNICIPALITES			
Mont. 7 1er jan.	1992	92½	91½
Metro To. 7 1er nov 1987		98½	99½
CONVERTIBLES			
Cdn Petrofina 4	1972	84	86
Inland NG 5½	1977	84	87
Pac Pete 5	1977	85	—
Simpsons 5½	1979	144	—
TC Pipe Lines 5	1989	91	93
W Coast x-c'pon 5½	1968	96	98
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	99	101
Alum of C 4½	1973	88½	90½
Alg Steel 5½	1978	84	86
BA Oil 5¼	1977	84	86
CR Foncier 5¼	1985	81	83
Dom Stores 5½	1976	90	92
Domtar 6¼	1987	90	92
Can Cement 3¼	1975	80½	82½
CB Alum 5¼	1980	90½	91½
CPR 4	1983	59½	61½
Brazilian 4½	1971	92½	—
Eaton Acc 5¼	1985	84½	86½
Imp Oil 6¼	1987	96	98
Ind Accep 6¼	1984	94	96
Roy I Mort 6	1975	89	91
Raynot 6¼	1981	89½	91½
Shell Oil 5¾	1977	91	93
St Law Cp 5	1978	82	84
Simpson's 4¼	1973	88	90
Trind 4¼	1971	90	—
Weston Geo 6¼	1987	91½	93½
Woodwar 5¼	1985	83	85
SERVICES PUBLICS			
Atlas Gas 5¾	1985	83	86
Ang Can Tel 6	1983	87	—
Bell Tel 6¼	1978	95	—
Bell Tel 5½	1982	83	85
Bell Tel 5¼	1984	84	85
Bell Tel 3¾	1979	74	75
Bell Tel 6¼	1987	89	—
Bell Tel 6¾	1992	97	—
Brazilian 4¼	1970	96	—
Bowater Pw 3¾	1980	68½	—
BC Teleph 6½	1991	90	—
Calgary Pow 5¼	1982	84	—
Can Elec 4	1968	98	—
Cdn Wes NG 5¾	1983	85	—
Cons Gas 5¼	1974	80½	—
Cons Gas 5	1978	87½	—
Gs Lakes P 5¼	1977	88	—
Lakeland NG 6	1982	78	—
Manit Elect	1983	87	—
NFLD Lt et P 5½	1978	85	—
Northwr Ut 5½	1988	80	—
N Ont NG 5¼	1982	81	—
Northern Tel 5¼	1983	84	—
Que NG 7	1990	85	—
Que NG 6	1968	78	—
Que Tel	1979	95	—
TC Pipeline 585 9	1987	84	—
Union G 5½	1977	93	—
IMMEUBLES			
Eatons Realty 5	1978	92½	—
Eaton's Realties 3½	1968	98½	—
Loblaw 5½	1983	83	—
Steinberg Prop 6	1984	84½	—

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Le département des ventes d'une compagnie d'assurance-vie canadienne nouvellement installée au Québec RECHERCHE

DES VENDEURS D'EXPERIENCE

Faire parvenir votre curriculum vitae à : Mlle H. Bédard

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE LAURIER

1270 ouest, rue SHERBROOKE, Montréal

Les entrevues débuteront au début de février.

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

demandé au poste de télévision **CKTM-TV** de Trois-Rivières. Les candidats sont priés de présenter leur offre de services par courrier marqué **"CONFIDENTIEL"**, adressé à :

R. BONNEAU, gérant
CKTM-TV
C.P. 277
Trois-Rivières, P.Q.

La FEDERATION des ENSEIGNANTS de CHAMPLAIN
DEMANDE UNE

STENO-DACTYLO

S'adresser à M. Jacques Robin, secrétaire générale
450, boul. Sainte-Elizabeth, Laprairie, Qué. 659-9119

HOPITAL POUR MALADES CHRONIQUES
DEMANDE

INFIRMIERE LICENCIEE

POSTE — Surveillante de nuit, références demandées
Pour information, s'adresser au BUREAU DU PERSONNEL

RESIDENCE SAINT-GEORGES INC.

1205, rue Labelle, Montréal 849-1357

GÉRANT
INVENTAIRE et ACHATS

Subsidiaire d'une compagnie de Pétrole Internationale cherche présentement homme bilingue 25-35 ans comme gérant d'inventaire et d'achats. La personne requise doit posséder les aptitudes suivantes :

- Plusieurs années d'expérience sur toutes les phases des achats et inventaires.
- Habile à s'adapter à une multitude de problèmes, se rapportant à l'opération de plusieurs succursales.
- Capacité d'établir des systèmes inventaires et contrôle.

Le salaire sera déterminé selon les aptitudes du candidat.
Faire parvenir une application en donnant les années d'expérience, le salaire requis, etc.,

Case 10,474, LA PRESSE

SURINTENDANT DES SUCCURSALES

Jusqu'à $11,000 plus automobile et dépenses

Le Défi . . .

Une entreprise, évoluant dans le domaine de la distribution de services et de produits destinés aux automobilistes, recherche une personne qualifiée dont la responsabilité première touche la gestion des succursales sous sa juridiction. Il sera chargé de maintenir un haut niveau d'efficacité particulièrement en ce qui concerne le service à la clientèle, le contrôle des inventaires, les ventes, le personnel et la commercialisation. Il devra former, orienter et stimuler ses hommes afin d'atteindre un rendement optimum de ses postes de vente au détail. Région : Montréal.

L'Homme . . .

Il a exercé une fonction administrative ou de gérance dans le commerce du détail et il a de bonnes connaissances de la commercialisation. Il est âgé de 28 à 45 ans et bilingue. Energique, ambitieux et innovateur, il peut aussi communiquer à tous les niveaux et faire accepter ses idées avec facilité. Il recherche un poste clé où il pourra utiliser ses connaissances et son expérience à l'intérieur d'une organisation dont le progrès et le dynamisme sont reconnus.

Vous référant au dossier LC78-11-194, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

DIRECTEUR DES VENTES INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

Jusqu'à $18,000 + automobile et boni

Le Défi . . .

Le titulaire assumera la direction totale des ventes et de la distribution pour un important manufacturier de chaussures. Il sera responsable de l'accroissement des ventes des produits existants sur le marché national, de l'introduction de nouveaux produits et des relations avec les détaillants importants. Il jouera un grand rôle dans la coordination de l'information sur le comportement du marché et l'établissement des politiques de commercialisation. Il sera appelé de plus à représenter la compagnie lors des expositions européennes. Lieu de travail : Montréal.

L'Homme . . .

Energique, sa compétence dans la direction des ventes est reconnue. Il possède plusieurs années d'expérience dans l'industrie de la chaussure au niveau du manufacturier ou du détaillant. Son dynamisme, son esprit de décision et son sens de l'organisation en font un candidat idéal pour diriger cette fonction vitale. Il aime voyager et recherche un poste dans une entreprise moyenne où l'occasion lui sera fournie de contribuer à la croissance de cette organisation.

Vous référant au dossier F78-11-190, veuillez adresser votre demande à : A. B. Mizgala, bureau de Montréal.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MONTRÉAL: Place Ville-Marie
VANCOUVER • EDMONTON • WINNIPEG
HAMILTON • TORONTO • OTTAWA
QUÉBEC • SAINT JOHN

CARRIERES ET PROFESSIONS
RENSEIGNEMENTS :

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de parution.

Téléphoner à 874-7245, 7246 ou 7258
Demandez Mlle Paulette Frégeau
ou écrivez à LA PRESSE, 7, rue St-Jacques, Montréal

Directeur Général des Services d'inspection

Traitement annuel jusqu'à $20,000 suivant la compétence
Responsable de l'élaboration des normes et programmes d'inspection et de vérification, ainsi que de la direction et de la coordination des services d'inspection auprès de diverses institutions financières.
Comptable Agréé, possédant plusieurs années d'expérience à la tête d'un groupe de professionnels dans le domaine de la vérification et de l'inspection, et possédant une connaissance approfondie des techniques d'inspection, de vérification et d'évaluation.

Directeur Général des Services de Contrôle

Traitement annuel jusqu'à $20,000 suivant la compétence
Responsable de la surveillance des activités financières de diverses institutions au moyen de rapports d'inspection, d'états financiers périodiques, de rapports constants avec les institutions, d'études sur les conditions économiques, et autres; responsable de l'exercice de contrôles appropriés.
Diplôme universitaire ou expérience exceptionnelle dans une discipline se rapportant au domaine financier; plusieurs années d'expérience à la direction d'importants organismes financiers.

Directeur Général de l'Administration

Traitement annuel jusqu'à $18,500 suivant la compétence
Responsable de l'administration financière de l'organisme, ainsi que de l'élaboration et la direction des systèmes comptables et administratifs.
Diplôme universitaire en administration ou comptabilité; plusieurs années d'expérience à la tête de personnel professionnel et clérical; expérience pratique dans l'élaboration et la mise en pratique de systèmes et procédures administratives et comptables, y compris le traitement électronique des données.
Un important organisme financier dont la direction est à Québec cherche à remplir les postes ci-dessus au niveau des cadres supérieurs.
Veuillez écrire à notre bureau à 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal ou à 65, rue Ste-Anne, Quebec.

Urwick, Currie Management Consultants
& Partners Ltd Montreal Toronto Winnipeg Vancouver

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h. Ch.
Abitibi	1019	8	7⅞	8
Algoma	560	18	17⅞	17⅞
Alliance	1200	19	16	19
Alcan	4838	28	27¾	27¾
Alcan 4¼	300	36	36	36
Argus	—	11½	11½	—
Asbestos	1425	19¾	19½	19¾
Atl Sugar	100	11¾	11¾	11¾
Bq CN	675	10¼	10¼	10¼
Bq Epargne	—	10	10	—
Bq Imp C	1000	13¼	13⅛	13¼
Bq Mont	3400	11½	11¼	11⅝
Bq N-E	450	15⅜	15⅜	15⅜
Bq PC	200	8⅞	8⅞	8⅞
Bq Roy	2625	15¼	15⅛	15⅛
Bq Tor-D	—	14½	14⅜	—
Bell Phone	4307	43⅞	43⅜	43⅞
BowMer Pr	55	49	49	49
Brazil	500	13½	13½	13½
BA OIL	975	42¾	42⅜	42⅜
BC Forest	—	15½	15½	—
BC Phone	—	57	56½	—
Brinco	4468	325	320	325
Bruck (B)	900	9	9	9
CAE	550	11⅜	11½	11½
Cal Pow	450	11⅞	11⅞	11⅞
Can Cem	1300	16⅜	26	26¼
Can Iron	250	16⅞	16⅛	16⅛
CD Sugar	200	23¼	23¼	23¼
Can Cem +Pr	—	22⅛	22⅛	—
CP Mortgage	100	11	11	11
CSL	25	26	26	26
C Brew	571	7⅞	7⅞	7⅞
C Chem	200	250	250	250
CIL	200	14⅛	14⅛	14⅛
CI Pow	150	32	32	32
CI Pow 5.2	—	15⅛	15⅛	—
C Marconi	—	4	4	—
CPR	2395	55½	55¼	54¼
CPR 33 Pr	—	10	10	—
CPR 4 Pr	170	8⅜	8⅜	8⅜
CPI Pr	400	23¾	23½	23¾
C Pfina	2200	15	14⅞	15
Central Del	845	23	22¾	23
Chemcell	375	7⅝	7⅜	7⅜
Chum A	—	22½	22½	—
Col Cell Pr	—	365	365	—
Caminco	870	26	25½	25½
Cons Bath	2130	20½	20	20
Cons Bath	—	400	395	—
Couvrette	2200	5	5	5
Cr Cork	—	112	112	—
Crush Int	—	12½	12½	—
Deneault	100	10	10	10
Denison	—	78	78	—
Dist-Seag	1210	43¾	42¼	42½
D Bridge	—	14¾	14¾	—
D Coal Pr	150	15½	15¼	15¼
Do Fasco	620	17¾	17⅝	17⅝
Do Fasco 4½	50	83⅝	83⅜	83⅝
D Glass	500	11½	11½	11½
D Stores	1125	16¾	16½	16½
Dontor	2580	9¾	9¾	9¾
D Yeast	—	17	17	—
Du Pont	100	23½	23½	23½
Falcon	303	101¼	101¼	101¼
Fam Play	250	44	44	44
F Collection	—	13½	13½	—
Fleetwood	200	21	21	21
Fraser	3900	22¼	22	22
Fulcrum Pr	—	7¾	7¾	—
Glengair	3200	260	250	260
GB Con L Pr	45	96½	96½	96½
GL Paper	700	17	17	17
Hawk Sidd	1000	395	385	395
Hollinger	250	27	27	27
Home (A)	1200	24¼	24	24¼
Home (B)	—	27⅞	27⅞	—
H Smith Pr	—	31	31	—
Hud Bay M	140	56	56	56
Husky Oil	1324	23⅞	23⅝	23⅞
Husky (B) Pr	100	46½	46½	46½
Husky D w	200	13¾	13¾	13¾
Imp Oil	297	68¼	68	68¼
Imp Tob	300	13¼	13¼	13¼
Ind Accep	1355	20	19¾	20
Int Nickel	760	123½	123⅛	122⅞
Int Util	1525	42½	41¾	41¾
Int Util pr	2350	42½	41¾	41½
Inter PL	2425	21¾	21¼	21¾
Invest Gr "A"	360	8½	8½	8½
Jamaica PS	10500	22	21	21
Labatt	400	14	14	14
Lour Fin	100	340	340	340
Levy Ind	100	32½	32½	32½
Loblaw (A)	100	6¾	6¾	6¾
Loblaw (B)	100	6⅞	6⅞	6⅞
Loeb M	300	14½	14¼	14¼
MacLaren (A)	600	18½	18¼	18½
MacMillan	1900	24	24	24
Marit Tel	439	19¼	19¼	19¼
Markborough	1200	7	7	7
Massey F	3313	16¾	16¼	16¼
Melchers	42	30¼	30¼	30½
Met Stores	—	33½	33½	—
MPG Inv	—	5¼	5¼	—
Miron & p c	1497	320	320	320
Molson (A)	—	18¾	18	—
Molson (B)	—	18½	18½	—
Moore Corp	1810	29	28¾	28¾
MorseR B	100	19	19	19
Mussens	—	6¼	6¼	—

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courants, 92 points, 62½ cents; 93 points, 63 cents. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : 63.

Fromage : livré à Montréal, cire, arrivages courants, québecois blanc en gros 44, coloré 44¼.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, no 1 en sacs : 18 à 22 ; procédé par rouleau, no 1 en sacs : 18½ à 19¼ ; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14½.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14½, poudre de lait 6¼ à 6½.

Pommes de terre : prix de gros : Québec $1.15 les 50 livres; I.-P.-E. $2.45 à $2.55 les 75 livres; $1.60 à $1.70 les 50 livres, 40 à 42 les 10 livres; N.-B. $1.58 à $1.25 les 50 livres, 32 à 34 les 10 livres.

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra-gros 48.1; A-gros 43.1; A-moyens 38.4; A-petits 32.6.

fruits et légumes

(PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh 3 po. et plus, $3 le boisseau; 2½ po. et plus, $1.50 à $2; McIntosh, $1.50 à $2, commerciales, $1 à $1.15; Wolfe River, $1.25 à $1.40; Russet, $3 à $4; Cortland, $1.50 à $2 le boisseau.

Betteraves : $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Carottes : $5 les 50 lbs; $6.50 à $7.50 pour 24 cellos de 2 lbs; ou 10 cellos de 5 lbs.

Choux verts : $1.75 à $2 la douz.; **choux rouges**, $2.25 pour 18; **Savoy**, $2.25 pour 18.

Endives : $4 pour 8 livres.

Oignons : jaunes, gros, $3.50 à $3.75, les 50 livres; moyens $2.75 à $3 les 50 lbs; $3.50 à $4.00 pour 24 cellos de 2 livres ou 10 cellos de 5 livres; petits, 45 le sac de 10 lbs; rouges $2.50 les 50 livres; $2 à $2.25 pour 12 cellos de 2 lbs.

Pommes de terre : $1.15 les 50 livres.

Panais : $2 les 50 livres, $2.75 le boisseau.

Poireaux : $1 à $1.25 la douz.

Rutabaga : $1.25 les 50 livres; N.-2, 75 à $1 les 50 livres; $1.75 le minot.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) — La devise canadienne est en baisse de 1/32 à $0.92 13/64 ce matin par rapport au dollar américain.

La livre sterling est en hausse de 5/64 à $2.41 1/16.

MONTREAL (PC) — La devise américaine est en hausse de 1/16 à $1.08 15/32 par rapport au dollar canadien. La livre sterling est en hausse de ¼ à $2.61½.

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Canada Cement (ord)	$0.30	tr.	28-2-68	31-1-68
id (priv)	$0.32½	tr.	20-3-68	20-2-68
Can General Investment Trust	(XX)	—	28-3-68	15-2-68
Canadian Refractories	$0.20	tr.	15-3-68	15-2-68
Centennial Mortgage	$0.03	tr.	15-2-68	1-2-68
id	$0.01	boni	15-2-68	1-2-68
Combined Eng. Products (priv)	$0.27½	tr.	1-3-68	10-2-68
Economic Inv. Trust (priv)	$0.62½	tr.	20-2-68	15-2-68
Internat. Business Machines (XXX)	$1.30	tr.	9-3-68	8-2-68
McIntyre Porcupine Mines	$0.37½	tr.	1-3-68	8-2-68
Revenue Properties (A priv)	$0.32½	tr.	15-2-68	1-2-68
Stuart House Internat. (priv)	$0.12	tr.	1-2-68	26-1-68
Third Can. Gen. Inv. Trust (priv)	$0.62½	tr.	15-4-68	29-3-68
Tone Craft Paints	$0.05	tr.	15-2-68	2-2-68
West. Pac. Pr. & Crude Oil (XXXX)	$0.23	tr.	16-2-68	2-2-68
United Corporations (A)	$0.28	tr.	15-2-68	31-1-68
id (5% priv. 1950-63)	$0.28	tr.	15-2-68	31-1-68
id (B)	$0.11	tr.	15-2-68	31-1-68

(X) Réduction de 15 cents par action.

(XX) Une action privilégiée de second rang, (valeur nominale de 20 cts non cumulative et rachetable pour chaque action ordinaire.

(XXX) Augmentation de 20 cents par action. La compagnie a en outre avisé qu'un dividende-action de 100 pour cent, sujet à l'approbation des actionnaires à l'assemblée annuelle du 29 avril, serait payé aux actionnaires enregistrés le 9 mai, en même temps qu'un deuxième dividende trimestriel avant le fractionnement des actions.

(XXXX) Augmentation de 18¾ cents par action.

	Ventes	Haut	Bas	3 h. Ch.
Nat Sea	200	6	6	6
NB Tel	215	14½	14½	14½
NFLD Light	200	8¾	8¾	8¾
Noranda	1995	49½	49	49
North C Gas	—	12⅜	12⅜	—
NS LP	100	8¾	8¾	8¾
Ogilvie	2995	19½	19¼	19⅜
Oshawa A	695	33¼	33	33
Pac Pete	—	18⅞	18½	—
Phillips C	—	9	9	—
Placer	200	31½	31½	31½
Pow Corp	1125	7⅜	7¼	7¼
Price	1585	9⅞	9⅞	9⅞
QN Gas	—	10½	10½	—
Reitman's	400	12½	12½	12½
Reitman's A	—	10	10	—
Rio Algom	961	34¼	34¼	34¼
Rolland A	100	7½	7½	7½
Rothmans	—	27	27	—
Royal Trust	—	18½	18	—
Scott LaS	50	45½	45½	45½
Shell Can	145	33¼	32½	32½
Shell I Pr	—	34¼	33½	—
Shell I w	250	16	15½	15½
Sher w	300	17¼	17¼	17¼
Shop Save	100	11⅜	11⅜	11⅜
Simpsons	—	35	34⅞	—
Simp Sears	—	27	27	—
Soc GF	700	6⅜	6¼	6⅜
Steel Can	848	20	20	20
Steinbg A	500	16½	16½	16½
Texaco C	120	31	31	31
T Grp A	—	7¼	7½	—
Tr PL	300	27½	27½	27½
Tr PL Pr	50	43½	43½	43½
Tr PL	300	17⅛	17⅛	17⅛
Triad O	—	260	255	—
Un Carbid	200	19	19	19
U Westfne	200	7	7	7
Versafod	500	14⅜	14½	14⅜
Viau	—	12½	12½	—
Walk GW	835	33¾	33¼	33½
W Knapp	—	12	12	—
Weldwd	—	10¾	10¾	—
W Coast	200	24¾	24¾	24¾
Weston A	—	14¼	14¼	—
Zeller	935	43	42½	42½

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h. Ch.
Agnssiz	500	41	41	41
Ajax	5625	18½	18	18
Alscope	2100	375	340	350
Alsof	—	4½	4½	—
Am Metro Ent	1500	315	310	315
Anglo-Scan	—	9¾	9¾	—
Anthanian	3000	11	10	10
Ati Mines	1000	20	20	20
Baker Talc	—	24	23	—
Beauce Pl	8000	8	8	8
Black River	—	8	7½	—
Blue Ben	—	300	290	—
Bluewater	—	12	12	—
Bruce-Presto	1000	8	8	8
Bruneau	—	16	16	—
Burnt Hill	4500	60	64	68
Cable	500	410	410	410
C Interurbn	—	340	340	—
C Magnesite	—	45	41	—
C Security	—	325	315	—
Can Min	6000	29	29	29
Cassidy's	—	7¾	7¾	—
Chemalloy	8350	455	425	450
Ch Copper	1000	6	6	6
Chpman	5000	13	12½	13
Coastal M	2000	6½	6½	6½
Commdare	2800	390	345	360
Comdre w	2500	190	180	190
Cominga	1000	14½	14½	14½
C Canoram	2000	14	14	14
C Manitoba	2000	57	57	57
C Mogador	18000	19	17	17
C New	10000	55	52	53
C Persh	—	22	22	—
CQ Smelt	3400	254	250	254
C Virginia	7500	70	69	70
C McKinney	—	22	22	—
Corgemin	500	60	60	60
Credo	3500	26	25	26
Crowbge	—	15	15	—
Crusade	1000	26	26	26
Dev Elb	3500	38	37½	38
Dolsan	—	10	9½	—
Domco	1200	10¼	10	10
Dumagan	—	34	34	—
Dumont	2000	20	19½	20
Duvan	1500	12	11½	12
Eag Gold	94734	295	270	284
East Vt	—	13	12½	—
Empire Min	1000	10	10	10
Fab Met	2000	7½	7½	7½
Fano	1500	5½	5½	5½
Fidelity	1000	22	22	22
FT Reliance	—	46½	40	—
Ghislau	—	6	6	—
Grt W Min	—	50	50	—
Grissol	2400	490	455	490
Guard. Mines	3000	44	42	44
Gui-Por Ur	6500	25	25	25
Imbrex	200	475	475	475
Inland Ch	—	7½	7¾	—
Inspirat n	—	130	130	—
Int Norvalie	—	14	14	—
Int Dredg	2000	5	5	5
Israel Oil	—	9	9	—
James Bay	2000	68	67	68
Keltic Mng	—	17	11	—
K Desmond	—	17	17	—
Kenting Av	300	38	37	37
Kienz	—	90	90	—
Kodiac Pet	16300	125	105	105
Lodubora	—	44	44	—
Lemieux Copp	1000	35	35	35
Lingside	—	5½	5½	—
Kithium	—	9	8	—
Lavanna G	7500	15	15	15
Massval	—	8½	8½	—
Merrill	—	200	200	—
Mid-Chib	—	13½	13½	—
Midepso	100	270	270	270
Miro Mines	22500	38	33	35
Mistango	10000	25½	24	25½
Melyb	500	175	175	175
Mt Pleast	—	14	14	—
Muscocho	—	16	16	—
Native Min	1000	10	10	10
N Formag	4000	5½	5	5½
N Glacier	—	30	24	—
NW MT Castig	—	26	26	—

amerIGAINE

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Allied Art	12700	14¼	13⅞	14	
Amco In	11200	8⅜	8⅛	8⅜	
Barnes E	7400	40¼	39¼	39⅜	— ⅛
Brazil	10000	12¾	12⅜	12⅝	+ ⅛
Bunk. Ram	21200	16½	15⅞	16⅜	+ ⅛
Camp Ch	15800	7.15-16	7.9-16	7⅞	+ ⅛
Carnatn	500	122½	121	121⅜	—1¼
Cn C Fer	$800	3¼-3	11-16	3 11-16	
Coro In	400	18¾	18¼	18¾	
Creole	3700	36	35¾	36	+ ⅛
Crown Dr	2900	4¾	4½	4¾	+ ⅛
Gale Ind	31800	21⅞	20¾	20½	
Goldfield	15700	8	7⅞	7⅞	— ⅛
Hoe A	200	24¾	24½	24¾	
Int Ch A	6400	35½	33	33½	—2
Inv Ray	2400	10⅞	10⅜	10½	
Maypol	4300	40¾	40	40¾	+ ⅜
New Pk M	11100	10⅞	10⅛	10⅜	— ⅛
Nuclear A	21300	5⅜	5⅛	5⅜	+ ⅛
Pac Ind	9600	5¼	4⅞	5	— ⅛
Rell In	2700	35⅞	35	35¼	+ ⅛
Scurry Rn	21500	43⅜	41½	42⅛	
Seamon Br	5400	10¾	10½	10½	— ⅛
Stylon	3900	20⅛	20⅛	20⅛	— ⅛
Technol	10300	24	23¾	24	+ ⅛
Teletex	500	22⅞	22⅜	22⅝	— ⅛
Unit Asb	10900	3½	3¼	3½	+ ⅛
Worn T A	11200	37½	35⅝	36⅛	— ⅜
Wheelon	700	36¾	36¼	36⅜	+ ⅛

Devises étrangères

Source : Bq Canadienne Nationale

Afrique du Sud	Rand	1.53
Allemagne	D. Mark	.2722
Angleterre	Livre	2.6210
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2254
Autriche	Schilling	.0422
Belgique	Franc	.0219
Brésil	Cruzeira	.3413
Chili	Escudo	.1606
Danemark	Couronne	.1460
Espagne	Peseta	.0157
France	Franc	.2209
Hollande	Florin	.3022
Italie	Lire	.001743
Japon	Yen	.003011
Mexique	Peso	.0872
Etats-Unis	Dollar	1.08¼
Norvège	Couronne	.1524
Nouvelle-Zélande	Liv. N.Z.	1.2288
Pérou	Sol	.0383
Suède	Couronne	.2110
Suisse	Franc	.2305
Tchécoslovaquie	Couronne	.1516
Venezuela	Bolivar	.2427

du parquet de la bourse

La tendance reste lourde

Les cours continuent de se replier dans une atmosphère plus ou moins active à la **BOURSE DE MONTREAL** jusqu'en fin de matinée. L'indice combiné s'inscrit à 156.19, en baisse de 0.76.

Parmi les changements les plus importants, Seagrams baisse de 1⅜ à 42¼, les "warrants" de Shell Canada de 1⅛ à 15½, Famous Players de 1 à 44, International Utilities de 1 à 41½, Noranda à 49 et Hollinger à 27 baissent de ⅞ chacun ; Fraser Companies à 22, Zellers à 42½ et Oshawa "A" à 33 perdent ¾ chacun. Shell Oil perd ⅝ à 32½.

Bell Telephone gagne ⅝ à 43¾ et Scott LaSalle ½ à 45½.

A la **Bourse Canadienne**, Kodiak Pete aux industrielles perd 20 cents à $1.10 sur un volume de plus de 12,000 actions. Aux minières et pétrolières, Chemalloy gagne 35 cents à 4.50 et Peace River Mines 40 à 6.00. Eagle Mines perd 15 cents à 2.77 et United Obalski 4 à 1.47.

* * *

A **Toronto**, le groupe des aurifères est le seul en hausse au début de l'après-midi. Le marché est modérément actif.

Aux industrielles, Jefferson Lake, qui a perdu 6¼ points hier continue de baisser de 3¼ à 44¾. Un porte-parole officiel de la compagnie a déclaré ne pas connaître la cause qui a entraîné cette baisse. Shell Canada perd ⅞ à 32¼ et Thomson Newspapers ¾ à 24. Aux aurifères, Dome gagne ⅜ à 62½ tandis que Giant Yellowknife et Campbell Red Lake gagnent ½ à 11 et 28½ respectivement ; Leitch par contre perd 1¼ à 10¾. Aux spéculatives, Cam Mines perd 6 cents à 55 cents et Multi-Minerals 14 à 1.91.

* * *

La nervosité et l'incertitude causées par la capture du navire américain par la Corée du Nord se reflètent dans le comportement du marché à **Wall Street** qui continue de perdre du terrain vers l'approche de la clôture.

Dans l'ensemble les baisses l'emportent sur les hausses par la marge d'environ 7 contre 4, quelques titres particuliers, toutefois, affichent un meilleur comportement. Un des facteurs de l'hésitation qui continue de se manifester est dû au refus de la Chambre des Représentants d'accepter les recommandations de surtaxe fiscale de l'administration.

L'indice industriel Dow Jones s'inscrit à 863.56, en baisse de 1.21. La moyenne des 60 titres clé, établie par la PA, fléchit de .9 à 314.5.

* * *

LONDRES — La tendance a été soutenue aux industrielles mais les affaires ont été dans l'ensemble calmes. Aux minières, quelques mines d'or se raffermissent mais on note des baisses ailleurs dans le secteur des aurifères. Aux Fonds d'Etat des gains modestes apparaissent sur un large front.

Aux industrielles l'intérêt porte principalement sur les actions de Schweppes et Typhoo Tea, la première absorbant la seconde dont les actions ont sensiblement progressé.

* * *

PARIS — La Bourse de Paris, sensibilisée par l'affaire Nord-Coréenne, a connu cet après-midi une atmosphère inhabituelle.

A l'ouverture, la plupart des valeurs françaises enregistraient en effet des pertes parfois très sensibles, notamment en ce qui concerne les grandes "vedettes" de la cote. C'est alors, au milieu de la séance, que l'on apprit que le conseil des ministres avait décidé ce matin de prendre de nombreuses mesures pour accroître le rythme de l'expansion. Aussitôt, la tendance s'inversa, et l'on vit des titres jusque-là survendus regagner brusquement du terrain. Le fait mérite d'être signalé, car il est très rare qu'au cours d'une même séance la tendance change aussi rapidement.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Africana	35	45
Advance RL	6	8
Acanic	2	5
Albatross	20	25
Amal Mng	5	—
Americ	5	7
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	3	5
Boma Chib	5	10
Beauport Holding	15	20
Bracemac	12	15
Burrex	1¼	14
Chibtown	40	45
Clearwater	12	17
Columbia River	40	45
Can Javelin	12½	13½
Cuvier	3	5
De Lesseps	60	70
Dasson	—	10
Dorel	15	25
Dubission	2	4
Ducros	60	70
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	4	7
Gaspe Copper	44	46
Gaspesia	—	25
Gibson	3	8
Gold Star	5	10
Grt Lake Nickel	3 60	3 80
Hucamp	55	60
Independent	3	5
Iroquois	10	20
Imperial Miner	20	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	1 00	1 25
Juma	5	10
Kewagama	5	8
Kukatush	71½	8
Lake Beaver	15	18
Leeds Metal	7	12
Little Tex	—	10
Lun Echo	25	30
Madex	25	35
Main Oka	7	12
Mt. Cartier	41	51
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milada	—	10
Malvbia	20	25
Neganta	20	30
Nat. Malartic	2 15	2 25
Nemrod	15	—
New Assoc. Dev	6½	9½
New Baska	15	20
New Insco	25	28
New Lorie	13	15
New Miller	5	8
New Pascalis	30	35
Nipiron	20	30
Norque	5	—
Nouvelle	38	48
Okland	1	2
Olympus	—	25
Prado	2 10	2 30
Quela	3	—
Radia Hill	70	80
Ran Lux	—	25
Rand Mat	4	5
Seaway	2	4
Scott Chip	1	2
Scandia Mng	5	15
Starlight	¼	1½
Sullico	5 00	5 50
Thunder Bay	1 00	1 20
Timrod	10	—
United Chib	34	40
Waco Pete	4	7
Watson Lake	1	3
Wni Leys	2	4
Weegee	1 45	1 55
Young Dave	13	15

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

	Achat	Vente
Bque d'Economie Que	6¼	7
Bank West	13	14
BC Moly	8¾	9½
Carrier	8¾	9¼
Chartered Credit	2¼	3
Cons Theo	6½	—
Credit St L "B"	15½	17
Crown Life	26	27
East C Sav	4¼	5¼
Grenache	2 60	2 90
Ind Life	13	16
Income	6½	7½
Int. Systcams	22	23
Jenkins	16	18
La Prev	14	16
Les Prevoy	6½	7½
Lincoln Trust	5	6
Loeb Arts	23	26
London Life	45	47
Monarch Life	65	75
NS Trust	47	49
id 5 pr	47	49
NW Life	6½	8
Pac Gas	14	15
Paco	1 25	1 50
Permeator	14½	16
Seaboard	6½	8
Scintrex	14½	15
Supersol	4	4¼
Soc d'Arm et Fld	22	24
Stabilite	3½	5
Steadman	22	23
Trizec	1 75	2 25
Un Amus	—	24
id B	—	23
Well Bank	1¼	1⅝
Wind Lite	8	9
Velcro	50	51
Zodiac	1 25	2 00

La GM annonce le licenciement de 9,000 ouvriers

OSHAWA (PC) — Quelque 9,000 travailleurs de General Motors of Canada à Oshawa seront mis à pied à compter de demain, a annoncé un porte-parole de la compagnie.

Ce dernier a ajouté qu'environ 3,000 hommes qui travaillent à la fabrication des Chevrolet et des Pontiac seront licenciés demain et lundi. Mardi prochain, ce sera au tour de 3,000 ouvriers qui fabriquent des automobiles compacts, et les autres, qui fabriquent des camions, seront mis à pied jeudi.

Le porte-parole a annoncé que cette mesure était rendue nécessaire par suite de la grève des ouvriers de Saginaw, au Michigan, de Tonawanda, dans l'Etat de New-York, et de Defiance, en Ohio.

La compagnie a laissé savoir que 1,900 ouvriers de son usine de Ste-Thérèse, près de Montréal, seront probablement touchés eux aussi dans le milieu de la semaine prochaine.

NEWYORK

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. net
Abbot L	20200	45⅜	44⅛	44⅞	+ ⅜
Addres	24000	72	69	69⅝	—3⅛
Admiral	9700	18¼	18	18	— ⅛
Air Red	16100	33	32	32¾	— ⅛
Alcan Al	27100	26	25½	25¾	— ⅜
Alleg Cp	24400	15⅝	14⅜	14⅜	— ⅜
Alleg Lu	2100	69½	67½	67½	—1½
Allied C	15000	39½	38½	39⅜	— ⅜
Allied Su	7400	19⅛	18¾	18⅞	
Allis Chal	28100	35¾	34⅞	35¼	+ ⅛
Alcoa	8800	71⅞	71½	71¾	— ⅜
A Airlin	27200	28⅜	28⅛	28⅛	— ⅜
Am Bdcst	4900	64⅛	63⅞	63¾	— ⅜
Am Can	18100	48⅞	48½	48⅝	
Am Cyan	46800	25⅜	25	25	— ⅜
Am El P	12300	37⅞	37¼	37⅜	+ ⅛
A Home	6800	57½	56⅜	56⅝	—1¼
Am Hosp	1500	81½	81	81	
Am Fdy	7200	20	19¾	19¾	— ⅜
A Met	6800	49⅞	48½	48¾	—1¼
Am Mot	30600	12½	12	12⅛	— ⅛
Am Photo	63700	16¾	16⅛	16¼	+ ⅜
Am Std	13300	34⅜	33⅜	33¾	— ⅛
A Tel T	⅜⅛⅜⅜	??	⅜⅛⅜¼	51⅛	51½
Am Tob	12700	32⅞	32¼	32¼	— ⅜
Am Zinc	600	24¼	23⅞	24	
Apex Cp	21900	34	33¼	34	+ ⅜
Anacon	8900	46½	45½	46¼	
Anken Ch	4600	12½	12⅛	12¼	— ⅛
Armco	41800	47	46½	46⅞	— ⅜
Armour	29400	41¼	39¼	40¼	—1⅜
Arm Rub	8900	51	49⅞	50	+1
Atchison	19100	22⅞	22½	22⅝	— ⅛
Avon Pd	4800	126½	124	125⅞	— ¼
Babcock	4300	45¼	44½	44¾